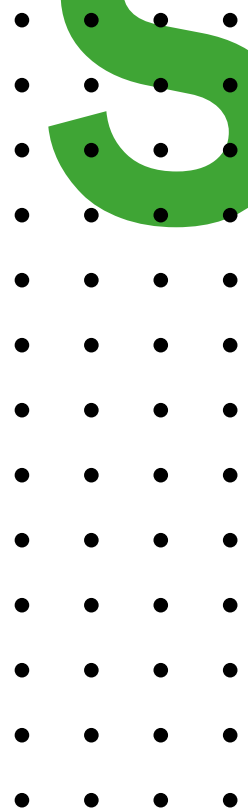


URBANA-
NISME
INCLUSIF

URBANISME
INCLUSIF :
PROJETS À
IMPACT DANS LE
GRAND PARIS



Les opinions et arguments exprimés
n'engagent que les auteurs du rapport.

Responsable de la publication :

Tony Bernard

Auteurs :

Benjamin Pradel,

Tony Bernard,

Mélissa Aksil,

Axelle Brongniart

Conception graphique :

Napalm

Icones :

Freepik, Flaticon, Svgrepo

Publié en juin 2023

Impact Tank

15 rue de la Fontaine au roi

75011 Paris

Contact : contact@impact-tank.org

En partenariat avec :



ARCHITECTES
SINGULIERS



APSYS



SOMMAIRE

ÉDITO 5

LE RAPPORTEUR 6

INTRODUCTION 7

- 1. L'urbain, un risque de concentration de situations d'exclusion 8
- 2. L'inclusion, une approche transversale en urbanisme 9
- 3. L'urbanisme, un champ d'actions multiples 11

PARTIE 1 - LES PRINCIPAUX DÉFIS ET ENJEUX DE L'URBANISME INCLUSIF 12

- 1. L'inclusion, un défi posé aux acteurs de la fabrique de la ville 13
- 2. L'urbanisme inclusif, différentes approches et méthodes dans la fabrique de la ville 28
- 3. L'urbanisme inclusif au défi des politiques publiques et des dispositifs publics... 38

PARTIE 2 - RECENSEMENT DES INITIATIVES PROMETTEUSES EN FAVEUR DE L'URBANISME INCLUSIF 44

- 1. Méthode de recensement et de qualification 45
- 2. Panorama des initiatives recensées 47
- 3. Présentation des neuf initiatives sélectionnées 73
- 4. Constats sur les études d'impact identifiées 82

SOMMAIRE

PARTIE 3 - PRÉSENTATION DU RÉFÉRENTIEL D'INDICATEURS ET RECOMMANDATIONS POUR RENFORCER LA MESURE DE L'IMPACT 84

- 1. La mesure d'impact : rappel des définitions, enjeux et principes 87
- 2. L'expérience de VoisinMalin, un cas inspirant de déploiement progressif d'une approche pérenne d'évaluation d'impact social.....90
- 3. Référentiel commun de mesure d'impact, de quoi parle-t-on ? 92
- 4. Urbanisme inclusif : point sur les référentiels communs existants 93
- 5. Quels indicateurs pour évaluer l'impact d'un projet d'urbanisme inclusif ? 100
- 6. Mesure d'impact : 5 questions à se poser avant de se lancer..... 113
- 7. Une culture de l'impact à portée de tous..... 115

PARTIE 4 - RECOMMANDATIONS 116

- 1. Stratégies et leviers de changement l'échelle 117
- 2. Recommandations en faveur de l'urbanisme inclusif124

CONCLUSION140

ANNEXES 142

- ANNEXE 1. Présentation du groupe de travail et de la méthode143
- ANNEXE 2. Fiche impact..... 147
- ANNEXE 3. Glossaire148
- ANNEXE 4. Liste des principales personnes auditionnées149
- ANNEXE 5. Références150

ÉDITO

La question de l'organisation de la Cité est un sujet très ancien. Il a cependant peu été traité dans le cadre des politiques publiques, sauf sous l'angle de la politique de la ville. Celle-ci a d'ailleurs eu du mal à réconcilier les approches urbanistiques et immobilières, avec les logiques sociales, éducatives ou encore d'accès à l'emploi. L'urbanisme inclusif est précisément à cette jonction entre les approches urbanistiques et les approches sociétales.

La notion d'inclusion apparaît peu à peu à partir des années 2000, et complète en quelque sorte les approches historiques des quartiers pauvres et des périphéries, pour repenser la ville, en reconnaissant les catégories d'individus qui font la société et celles qui rencontrent des difficultés d'accès à la ville, en raison de phénomènes de discrimination et d'exclusion, comme les personnes en situation de handicap ou très âgées, ou encore les enfants ou les personnes en situation de précarité.

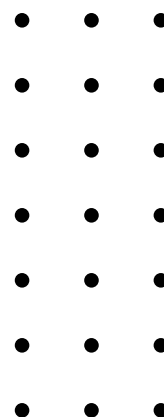
Un des défis de l'inclusion dans l'urbanisme moderne est celui de l'appropriation, à la fois par les publics – en s'intéressant à leurs besoins et à leurs usages, à travers les différents mécanismes de concertation et de co-production des espaces – et par les acteurs de la fabrique de la ville de plus en plus nombreux : les collectivités locales, les architectes, les urbanistes, aux côtés des investisseurs, promoteurs, syndicats et mouvements organisés de citoyens, des entreprises, des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, voire du monde de la recherche académique.

Pour accélérer cette appropriation collective, le secteur a besoin de preuves de l'impact de certains projets qui ont travaillé cette dimension « inclusion », afin de pouvoir disséminer les réussites, mais aussi convaincre les pouvoirs publics et les financeurs. La mesure d'impact social répond ainsi au besoin d'une meilleure connaissance de la chaîne des inégalités qui se jouent en ville, pour mesurer l'impact des innovations sociales qui apportent des réponses à ces enjeux, dans le but de les répliquer ailleurs, et les reproduire en plus grand. Nous sommes au cœur du projet de l'Impact Tank.

Aussi, ce rapport insiste sur l'importance de recenser et faire connaître les approches existantes pour permettre leur appropriation, faciliter leur passage à l'échelle, tout en prenant en compte la spécificité de chaque quartier et des publics concernés. Il commence par rappeler les différentes approches académiques autour de la ville durable et inclusive, puis liste les initiatives innovantes des secteurs public et privé identifiées par le groupe de travail et, enfin, rassemble les recommandations portées par des acteurs multiples de l'urbanisme inclusif, des organisations professionnelles, des entreprises, des acteurs publics, des associations, des organisations internationales...

Nous espérons qu'il contribuera ainsi à la réflexion et aux décisions de tou-te-s celles et ceux qui travaillent sur des projets et souhaitent construire - ou reconstruire - une ville plus durable et plus inclusive.

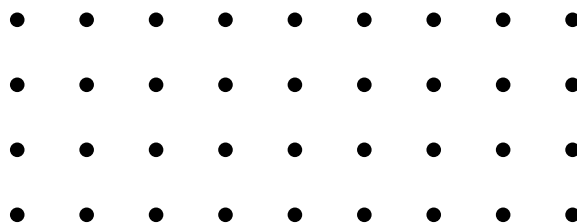
**Agnès Audier, Présidente de l'Impact Tank
et Tony Bernard, Directeur général de l'Impact Tank**



LE RAPPORTEUR

Benjamin Pradel est docteur en sociologie urbaine de l'Université Paris-Est (2010), diplômé de l'Institut Français d'Urbanisme (2005) et de l'Institut d'Étude Politique de Grenoble (2003). Après 10 années passées dans la recherche publique, il est consultant-chercheur depuis 2016 au sein de Kaleido'Scop. Il est également cofondateur d'Intermède depuis 2019, structure spécialisée dans l'urbanisme transitoire au service des territoires.

Convaincu de la fertilisation croisée de la recherche, de l'action et de la formation, il travaille dans des groupements d'AMO en mode projet urbain, il conduit des recherches et études auprès d'organismes publics et privées et dispense des conférences sur ses sujets d'expertise. Entre sociologie et urbanisme, son expertise porte sur les pratiques spatiales de mobilité, d'habiter et de socialisation, mais également sur les pratiques de fabrique de la ville en termes d'aménagement et d'urbanisme. Ses approches centrées sur les modes de vie et les rythmes urbains lui permettent de porter tout à la fois des missions opérationnelles et une vision de la ville comme lieu de vie.



INTRO

- 1. L'urbain, un risque de concentration de situations d'exclusion
- 2. L'inclusion, une approche transversale en urbanisme
- 3. L'urbanisme, un champ d'actions multiples

INTRODUCTION

1. L'URBAIN, UN RISQUE DE CONCENTRATION DE SITUATIONS D'EXCLUSION

L'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies pose une idée centrale, « *Leave No One Behind* » qui appelle explicitement à faire de l'inclusion la deuxième jambe du développement et notamment du développement urbain. Concrètement, cela se traduit par un objectif : « *Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables* ». Les villes doivent pouvoir offrir à toutes et tous « *des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, aux espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux.* »¹

Il s'agit donc de mettre l'inclusion, c'est-à-dire la question sociale, au cœur de la fabrique des villes, depuis leur production, en termes de projets d'urbanisme et d'aménagement de l'espace, jusqu'à leur organisation plus fonctionnelle, en termes d'offres de services ou d'accessibilité. L'enjeu est d'autant plus fort que c'est en ville que se concentrent la majorité des phénomènes d'exclusion liés à la pauvreté : en France, les deux tiers des personnes pauvres résident dans les grands pôles urbains, alors qu'ils rassemblent moins de 60% de la population française selon l'Insee².

D'une part, les questions d'inclusion et d'urbanisme sont apparues en France dans les politiques publiques des années 90, à l'heure où a été pensée la politique de la ville. Si le concept d'intégration était plus certainement à l'œuvre à ses débuts, l'inclusion urbaine est aujourd'hui un objectif de cette politique qui vise à « *restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, ainsi que des difficultés d'accès aux services et aux soins* », selon la définition de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)³. À cette échelle macro, l'urbanisme s'intéresse à traiter les disparités sociales et à faciliter l'inclusion des habitants via

la recomposition des espaces, des proximités, des équipements pour réduire les dynamiques de ségrégation spatiale ou de gentrification, produisant des frontières parfois symboliques et très souvent discriminantes dans la ville, notamment en fonction des revenus, dans l'accès au marché du travail, aux services, aux loisirs, etc.

D'autre part, les questions d'inclusion et d'urbanisme s'inscrivent dans des approches plus micro, à l'échelle des publics, et autour de l'expression d'une « ville inclusive », popularisée dans les années 2000. La ville inclusive doit particulièrement prendre en compte, dans ses processus de fabrication, différentes catégories d'individus qui peuvent faire face à des difficultés d'accès ordinaire à l'espace public et plus largement aux ressources urbaines, en raison de phénomènes de discrimination et d'exclusion. Parmi elles, sans exhaustivité, les personnes en situation de handicap ou très âgées, les enfants, les personnes en situation de précarité, les femmes, les personnes LGBTQIA+, ou encore les personnes malades, mais aussi, pour partie, les personnes d'origine étrangère.



Image : Freepik.com

1. Agenda 2030. <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/article/odd11-faire-en-sort-e-que-les-villes-et-les-etablissements-humains-soient>

2. Insee, 2015. Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains - Insee Première - 1552. *INSEE Première*, 1552, 4. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1283639>

3. Politique de la ville, ANCT, <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/politique-de-la-ville-97>

Ainsi, la question des inégalités de genre questionne l’urbanisme avec le constat posé que « *de tout temps, les villes ont été conçues et aménagées pour les hommes et par les hommes. Elles tendent à refléter les rôles traditionnellement dévolus aux deux sexes et fonctionnent mieux pour les hommes hétérosexuels, valides et cisgenres⁴ que pour les femmes, les filles, les minorités de genre et les personnes handicapées.* »⁵ Les inégalités liées à l’âge interrogent aussi l’urbanisme à travers le « Réseau mondial des villes et communautés amies des aînés » au sein de l’Organisation Mondiale de la Santé⁶, qui s’engage à prendre en compte l’expérience des habitants âgés pour améliorer leur qualité de vie au quotidien, ou encore le concept de « ville à hauteur d’enfants », soutenu par l’Unicef⁷.

Que l’inclusion porte sur l’abaissement des barrières sociales qui s’incarnent dans l’espace (par exemple à l’échelle des quartiers), ou des barrières spatiales qui discriminent les pratiques sociales (par exemple selon des publics), la question est au croisement des inégalités sociales et spatiales. Pour autant, les difficultés dans l’accès aux ressources de la ville peuvent concerner toutes et tous à certains moments de l’existence, dans des situations économiques ou familiales difficiles ou ne serait-ce que par le fait du vieillissement ou de la maladie. Penser l’urbanisme inclusif, c’est penser à certaines catégories de la population, mais *in fine*, à tout le monde.



Image : Freepik.com

2. L’INCLUSION, UNE APPROCHE TRANSVERSALE EN URBANISME

Le champ de l’inclusion en urbanisme est donc très vaste. Il sera abordé dans ce rapport de manière transversale, en recouvrant plusieurs thématiques qui participent de la fabrique de la ville, et ont un impact positif sur la manière dont les habitant.e.s peuvent s’inscrire dans la société. Ces thématiques sont la mobilité et l’offre de transport, l’accessibilité et la conception des espaces publics, la localisation des activités et l’accès à l’emploi, l’architecture et la conception des projets urbains, mais aussi le financement et les mécanismes d’accès au foncier.

Plus précisément, dans le domaine de la mobilité, l’enjeu est l’amélioration de l’accès aux lieux et donc au marché du travail, au logement et aux aménités urbaines, à l’éducation, notamment à l’enseignement supérieur, tant dans la manière de se déplacer, qu’en matière de compétences (inégalement réparties entre habitant.e.s) pour se déplacer, lire une carte, utiliser le métro, conduire...

Le thème de la sécurité pour toutes et tous est également majeur, y compris dans les transports, qu’elle soit objective ou corresponde à un « sentiment » plus diffus, car la ville doit assurer la possibilité de se sentir à l’aise en tous points du territoire, se sentir légitime dans l’espace public et dans tous les quartiers et ce, pour toutes les catégories de population.

L’inclusion se réalise aussi par la proximité, spatiale et temporelle, comme facteur d’accès à l’ensemble des services permettant d’organiser son quotidien, qu’ils soient économiques (achats, activités, etc.), sociaux ou culturels. C’est également l’accès à des espaces publics de qualité, végétalisés et équipés, considérés comme des communs favorables au vivre-ensemble et à la santé.

4. Qui concerne une personne dont l’identité de genre correspond au sexe qui lui a été assigné à la naissance (par opposition à transgenre).

5. Terraza et al., 2020.

6. Le Réseau mondial des villes et communautés amies des aînés : <https://www.who.int/fr/publications-detail/WHO-FWC-ALC-18.4>

7. La ville amie des enfants : <https://www.villeamiedesenfants.fr/article/ma-ville-a-hauteur-denfant-retour-sur-les-premieres-formations/>

L'inclusion intègre nécessairement une réflexion sur les dynamiques foncières qui façonnent des inégalités d'accès aux logements, à travers les prix et l'éloignement géographique. Plus largement, elle peut recouvrir les questions de localisation des activités qui font la ville, à l'échelle des grands territoires, percolant alors les problématiques des entreprises en termes d'implantation et celle des salariés en termes d'accès à l'emploi...

L'inclusion, définie par l'accès aux ressources d'une part et la réduction des inégalités de l'autre, s'inscrit dans les réflexions pour penser la ville à partir des individus, tout en traitant simultanément la transition environnementale au cœur des questionnements actuels, la transition économique vers des modèles plus vertueux de développement et la transition sociale qui comprend la question égalitaire que les deux premières peuvent aggraver ou intégrer.



Schéma issu du rapport d'information du Sénat *Culture et handicap : une exigence démocratique*, par Mmes Nicole Duranton et Brigitte Gonthier-Maurin au nom de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication. <https://www.senat.fr/rap/r16-648/r16-6489.html>

D'un point de vue social, l'inclusion est une situation dans laquelle toutes les personnes, quelles que soient leurs capacités, peuvent participer pleinement à la vie de la Cité. Elle désigne le fait d'accueillir chacun dans un seul et même groupe en acceptant ses différences et en reconnaissant son apport au groupe. Elle s'oppose au concept d'exclusion qui est le fait de rejeter hors de son groupe ceux qui sont considérés comme différents par le groupe. Elle combat la séparation, le fait de séparer un groupe d'individus en raison d'une différence partagée d'un autre groupe, considéré comme principal. Enfin, elle diffère de la notion d'intégration, qui est le fait d'accepter un petit groupe différent dans un groupe plus vaste, mais de continuer à le considérer en tant que groupe différencié.



D'un point de vue spatial, l'inclusion se distingue de l'égalité et de l'équité. Dans le schéma ci-dessus⁸, la première image illustre le principe d'égalité, qui consiste à donner la même chose à chacun malgré des différences, ce qui peut rendre inégalitaire la manière de se saisir de l'espace pour arriver à ses fins. La deuxième image illustre le principe d'équité par compensation, qui implique de donner ce qu'il faut à chacun pour compenser des différences qui font que tout le monde ne peut pas se saisir de l'espace pour arriver à ses fins. Enfin, la troisième image illustre le principe d'inclusion, qui participe à éliminer ou réduire les facteurs qui empêchent chacun, avec ses différences, de se saisir de l'espace afin de parvenir à ses fins.

Toutes ces questions renvoient à un urbanisme qui doit porter le concept d'une ville plus inclusive dans les logiques de production de l'urbain, exprimées en termes de technique, de gouvernance, de gestion, de financement des espaces mais aussi d'approche sensible, à hauteur d'habitants et d'usages, alors que l'urbanisme classique, repose sur l'idée d'une modulation rationnelle des espaces, organisés selon des fonctions qui s'articulent pour faire fonctionner l'urbain. Cet urbanisme se révèle aujourd'hui insuffisant pour adresser les grands défis d'une société productrice d'inégalités et pour bâtir une ville qui non seulement ne les accroît pas, mais qui tente de les adresser et d'y apporter des réponses.

8. www.bloghoptoys.fr

3. L'URBANISME, UN CHAMP D'ACTION MULTIPLES

Selon le Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse (1982-1985), l'urbanisme renvoie à l'art d'aménager et d'organiser les agglomérations humaines et de disposer l'espace urbain ou rural (bâtiments d'habitation, de travail, de loisirs, réseaux de circulation et d'échanges) pour obtenir son meilleur fonctionnement et améliorer les rapports sociaux. Il renvoie notamment à l'architecture, mais aussi à l'économie, la sociologie - les relations humaines et les usages -, l'histoire - le temps -, la géographie - l'espace urbain -, le droit - les règles de contrôle de l'utilisation du sol - et à l'ingénierie - les réseaux et les techniques de construction⁹. La gestion urbaine complète la notion en désignant les services (entretien, maintenance, accueil, circulation, sécurité, etc.) qui contribuent au bon fonctionnement d'un territoire urbain et à la qualité de vie de ses habitant-e-s¹⁰.

En tant qu'action sur l'espace et dans l'espace, l'urbanisme est un acte d'ordonnancement et de « création d'une situation ordonnée, jugée à ce titre préférable à une situation résultant du jeu spontané des acteurs »¹¹. Cela montre combien l'urbanisme n'est pas une science exacte, mais une discipline portée par des modèles et des visions de société à un moment donné. Penser l'inclusion, c'est alors porter une certaine vision de l'urbanisme.

L'organisation de l'espace est par ailleurs une action plurielle, faite « d'interventions volontaires de l'homme sur son environnement »¹², où architectes, élu-e-s, responsables administratifs, juristes, historien-ne-s mais aussi citoyen-ne-s se présentant comme salarié-e-s ou représentant-e-s d'entreprises, commerçant-e-s, habitant-e-s ou visiteurs ont, en théorie, leur mot à dire. C'est le sens des démarches participatives qui accompagnent le développement d'un urbanisme plus inclusif, de la concertation à la coproduction, dont le but est d'intégrer la diversité des besoins et des pratiques dans la construction de la ville.

L'urbanisme est enfin une action politique ; si l'enjeu économique se voit rattrapé par l'enjeu environnemental dans les grandes orientations urbaines, l'enjeu social de l'inclusion, depuis des dizaines d'années, est une condition de pérennité des premiers, tant les écarts se creusent. L'inclusion dans l'urbanisme est donc une affaire de choix et d'arbitrages collectifs, voire de rapports de forces et de compromis. L'inclusion qui devient un projet de société le sera aussi à travers l'urbanisme en tant que pratique sociale de transformation de l'espace : « l'urbanisme n'est-il pas à la fois théorie et pratique, solidaire du projet de société dans son institution imaginaire comme dans ses institutions réelles, tributaire de savoirs multiples, scientifiques ou non, de savoir-faire, traditionnels ou novateurs, de coutumes et d'habitudes ? »¹³.



Image : Freepik.com

9. Merlin, 2009.

10. Allen, 2011.

11. Merlin, 2018.

12. Merlin & Choay, 2015.

13. Merlin & Choay, 2015.

PARTIE 1

LES PRINCIPAUX DÉFIS ET ENJEUX DE L'URBANISME INCLUSIF

- 1. L'inclusion, un défi posé aux acteurs de la fabrique de la ville
- 2. L'urbanisme inclusif, différentes approches et méthodes dans la fabrique de la ville
- 3. L'urbanisme inclusif au défi des politiques publiques et des dispositifs publics

PARTIE 1 : LES PRINCIPAUX DÉFIS ET ENJEUX DE L'URBANISME INCLUSIF

1. L'INCLUSION, UN DÉFI POSÉ AUX ACTEURS DE LA FABRIQUE DE LA VILLE

L'urbanisme inclusif est un concept protéiforme et en donner une définition précise ne va pas de soi, les termes « urbanisme » et « inclusion » pouvant renvoyer à diverses acceptions. Nous proposons ici d'explorer les deux notions afin de mettre en lumière certains éléments et suggérer un consensus autour d'un sens commun.

A) L'inclusion dans la pensée urbanistique

A.1. Penser et panser l'urbanisme moderne, de l'accès au logement à l'appropriation des espaces publics

Les fondements de l'urbanisme fonctionnaliste (*La Charte d'Athènes*, Le Corbusier, 1943) et du mouvement des Modernes portent les concepts de planification urbaine, de séparation des fonctions dans l'espace (habiter, travailler, circuler...) et d'un urbanisme standardisé reposant sur des principes rationnels. On y parle de logement minimum, de lotissement rationnel et de ville fonctionnelle pour un individu standard, aux comportements moyens et aux besoins bien identifiés. Ainsi, le critère de l'économie d'espace est poussé au bout de sa logique, sur les plans surfacique, volumique, constructif, les lois d'hygiène définissent le volume minimal d'habitat, et le zonage devient un principe incontournable.

L'influence de cette façon de penser l'urbanisme s'inscrit après-guerre, dans une série de normes en matière de logement et d'urbanisme dont tiendront compte les organismes de normalisation (Afnor, CSTB...) ¹⁴. Durant cette période, les opérations d'aménagement urbain et en particulier les quartiers de grands ensembles, de même que les villes nouvelles, dont un des objectifs était de produire des logements accessibles en grande quantité, vont incarner cette approche. Mais depuis le début des années 2000, la doctrine urbanistique qui guide les politiques de rénovation urbaine s'en éloigne peu à peu.



Image : Freepik.com

14. Pinson, 2015

En effet, progressivement, les principes de standardisation laissent place à une plus grande différenciation des productions urbaines et une réflexion sur leur appropriation sociale. La spécialisation fonctionnelle se voit de plus en plus remplacée par la mixité spatiale. La mixité fonctionnelle des bâtiments est par ailleurs valorisée (des rez-de-chaussée actifs et commerciaux, des premiers étages de bureaux et des étages supérieurs accueillant des logements). Enfin, la mixité sociale est recherchée à travers des mécanismes d'incitation tels que le pourcentage de logements sociaux imposé par la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (loi SRU) en 2000. Dans cette même dynamique, dès les années 1990, les opérations de rénovations urbaines mettent souvent en avant des processus de résidentialisation et de requalification des espaces publics, cherchant à réduire l'homogénéité des grands quartiers d'habitation sociale qui, depuis les années 1970, ont concentré peu à peu des populations modestes.

Toutefois, le défi de l'inclusion dans l'urbanisme moderne est aussi celui de l'appropriation sociale, visible lorsqu'on s'intéresse aux usages de l'espace public. En effet, jusqu'alors envisagés comme un « résidu » de la construction, les espaces publics sont devenus une colonne vertébrale de la production urbaine. Ils sont davantage considérés comme support du vivre-ensemble et interrogés dans leur capacité à faire coexister des usages multiples qui permettent d'intégrer l'ensemble des publics, quels que soient leur genre, leur âge...



Image : Freepik.com

Or, de nombreuses études montrent par exemple que les inégalités de genre s'expriment toujours dans l'espace public ; les hommes en sont les usagers majoritaires et selon l'enquête « Victimation et sentiment d'insécurité en Île de France » menée par l'Institut Paris Région¹⁵, 58% des femmes disent ressentir de l'insécurité à Paris, quand 34% des lieux d'agressions sont des lieux publics. La place des enfants est aussi en question, quand la distance parcourue par un enfant seul est passée de 10 km pour un enfant de 8 ans en 1919 à moins de 300 mètres pour un enfant du même âge en 2007. Le nombre d'enfants qui jouent dans l'espace public a diminué de 50% entre 1983 et 2008¹⁶.

Les traces résiduelles d'un urbanisme fonctionnaliste demeurent également présentes en matière de partage de la voirie, lorsqu'elles séparent les différents modes de déplacement pour donner une priorité à l'efficacité automobile ; en effet, en 2016 à Paris, la moitié de l'espace public est occupée par la voirie et les parkings, alors que les déplacements motorisés particuliers ne représentent que 13% des déplacements des Parisiens¹⁷ : c'est un enjeu d'urbanisme plus inclusif des modes piétons, et qui intègre la place des différents publics, comme les enfants.

15. Heurtel, 2020.

16. Nos enfants ont-ils perdu le droit de jouer et de se déplacer librement ? (2020, décembre 14). *Tous à Pied*. <https://www.tousapied.be/articles/nos-enfants-ont-ils-perdu-le-droit-de-jouer-et-de-se-deplacer-librement/>

17. À Paris, la moitié de l'espace public est réservée à l'automobile. (2016, novembre 30). *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/11/30/a-paris-la-moitie-de-l-espace-public-est-reservee-a-l-automobile_5040857_4355770.html

A.2. Un concept que doivent s'approprier les acteur-ric-e-s de la fabrique de la ville

Pour répondre aux ambitions des politiques publiques autour de l'inclusion, les acteur-ric-e-s de la fabrique de la ville s'emparent de plus en plus de ces questions dans leur façon de penser les projets ou de les mettre en œuvre, parfois seulement dans la façon de communiquer¹⁸. Les pouvoirs publics ne sont plus l'interlocuteur unique des architectes et des urbanistes : investisseurs, promoteurs, syndicats et mouvements organisés de citoyens interviennent plus fortement dans le processus de fabrication des villes.

Les associations de citoyens constituées dans le but de promouvoir l'accès à la ville pour certaines catégories de population (accessibilité pour personnes à mobilité réduite, défense du droit au logement, sensibilisation aux problématiques de genre...) sont de plus en plus intégrées aux projets urbanistiques et écoutées par les collectivités locales pour penser les évolutions de la ville en faveur d'une meilleure accessibilité. De plus, des associations de professionnels participent à faire évoluer les pratiques, comme c'est le cas de l'Association Française des Professionnels pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

De leur côté, investisseurs et promoteurs immobiliers se sont saisis des enjeux d'inclusion à travers notamment la question des bâtiments durables (au-delà des contraintes règlementaires). Le bâtiment n'est plus seulement défini par sa qualité architecturale ou sa solidité, mais par sa qualité environnementale et les services qu'il offre, en termes de lien social et d'inclusion. Cette approche s'incarne, par exemple, dans la certification Bâtiment accessible certifié (Bac) de I.Cert ou le Label Accessibilité de Certivea pour l'immobilier inclusif. L'inclusion va au-delà de la seule question de l'accessibilité bâtiminaire, vers une approche plus systémique. Ainsi, ARP-Astrance lors du Salon de l'Immobilier d'Entreprise en 2017 (SIMI) proposait une approche globale de l'immobilier inclusif qui assure la santé et la sûreté des utilisateurs, contribue au développement et au maintien du lien social, facilite l'accès aux services du quartier et de la ville, et mobilise l'économie locale pour favoriser l'insertion.

En ce sens, les programmes mixtes, qui regroupent différents types de bâtiments, d'espaces et d'usages (bureaux, logements, services, équipements, espaces publics...), sont de plus en plus considérés comme

participant à l'urbanisme inclusif. Les maîtrises d'ouvrages élargissent alors leur métier pour contribuer, au-delà de la livraison des bâtiments, à la vie locale. C'est le cas de Paribas Immobilier Résidentiel aux côtés du promoteur Marignan, lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par Paris La Défense sur le secteur Hanriot en 2018, qui s'est engagé à financer, à travers la mise en place d'un fonds de dotation, des actions sociales qui contribuent à l'animation du quartier au cours des premières années de l'opération d'aménagement.

Pour leur part, les urbanistes, architectes et bureaux d'étude, ainsi que les aménageurs publics se saisissent également des enjeux d'inclusion à travers la notion de "ville inclusive" destinée à faire figure de référentiel d'action, en étant le pilier social d'un urbanisme durable, pour l'ouverture des espaces privés sur le quartier, l'accessibilité facilitée aux transports, l'installation d'équipements intergénérationnels ou encore la mixité des fonctions dans les projets urbains et les opérations d'aménagement. C'est le cas de l'opération intergénérationnelle menée par l'aménageur Parisudam à Massy-Atlantis livré en 2020, qui réunit des logements seniors, des logements étudiants, une crèche et des logements en accession. La composition architecturale, la programmation des espaces et l'animation de la résidence ont été finement travaillées lors de nombreux ateliers organisés avec l'ensemble des partenaires du projet.

L'appropriation de l'inclusion par les acteur-ric-e-s de la fabrique de la ville a de multiples déclinaisons. Cependant, cette appropriation est à relativiser quant à la « traduction concrète de l'inclusion dans les projets »¹⁹ qui se cantonne parfois à des effets d'annonce. Ainsi, lors d'un entretien avec l'Impact Tank, Renaud Epstein, sociologue et maître de conférence à Science Po Saint-Germain-en-Laye, qualifiait de "buzz word" la notion d'urbanisme inclusif si elle n'est pas définie correctement par les acteur-ric-e-s qui l'emploient : "Comme toutes les notions un peu floues, l'enjeu de les mobiliser est d'en préciser le sens. Les politiques publiques, et urbaines en particulier, ont besoin de mots d'ordre mobilisateurs qui doivent à la fois avoir des finalités pour l'action et en même temps doivent être assez "mous" pour qu'une diversité d'acteurs puisse s'en saisir."

18. Pontecaille, 2020.

19. Ibid.

L'urbanisme inclusif est dans l'ADN du Groupe La Poste et de sa filiale La Poste Immobilier



L'urbanisme inclusif est dans l'ADN du Groupe La Poste et de sa filiale La Poste Immobilier, en particulier dans leurs actions en faveur des personnes défavorisées ou en difficulté. Dès la conception des projets immobiliers, l'inclusion prend différentes formes suivant la diversité des contextes et des projets. Pour La Poste Immobilier, acteur du territoire et promoteur de la mixité, il s'agit de faire participer tous les publics, que ce soit par les usages, la culture, la participation, la formation, ou encore l'hébergement, et de travailler à l'appropriation par toutes et tous. Outre la vocation sociale et solidaire de ces initiatives, c'est également la co-construction avec les riverain-e-s et les partenaires locaux qui est visée.

La Poste Immobilier a pour mission d'adapter et de réinventer le patrimoine immobilier de La Poste, dans une perspective de développement territorial et de politique sociale inclusive. La filiale profite des phases de préparation et de transformation des sites pour développer des projets d'occupation provisoire et transitoire. Ensuite, elle conçoit toujours ses opérations d'envergure dans une dynamique de mixité d'usage, sociale et générationnelle, d'intégration des populations, comme des partenaires, tout au long des phases de conception, puis de réalisation. Concrètement, cela se traduit par différentes actions comme :

- **La concertation** qui implique riverain-e-s et élu-e-s dans les phases de consultation architecturale, mise au point programmatique, conception.
- **L'urbanisme transitoire** : avant le démarrage des travaux, cela consiste en l'hébergement de personnes en forte précarité jusqu'à l'installation de projets culturels impliquant des écoles (formation, pédagogie...) ou encore des personnes éloignées de la culture (expositions, art urbain...).
- **L'emploi** : recours à des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire, notamment pour le curage et la dépose sélective ainsi que le réemploi, pour la gestion des sous-traitants (intégration d'heures d'emploi d'insertion dans les contrats allant au-delà de la réglementation en vigueur et visant l'emploi local et l'embauche à terme).

Plusieurs projets s'inscrivent dans cette approche de l'urbanisme inclusif comme par exemple l'ensemble immobilier de la rue de l'Ingénieur Robert Keller à Paris XVI^{ème}, qui mêle concertation et participation des riverain-e-s et des élu-e-s (mise au point des usages, des cheminements, des végétaux, du mobilier, etc...), recours à des entreprises de l'ESS pour le curage, séances pédagogiques avec le collège voisin sur l'art de construire avec des matériaux bio sourcés et heures d'insertion.



Un autre exemple est celui de la restructuration de l'ancien centre de tri Magenta à Paris XI^{ème} à travers un projet mixte (logement social, logement libre, agriculture urbaine sur le toit, coworking, bureau de poste, logistique urbaine) incluant un hébergement temporaire pour des femmes seules en très grande difficulté avec leurs enfants pendant 5 ans, une exposition culturelle gratuite ouverte au quartier et à tous les publics, des créneaux réservés pour les publics qui n'ont pas facilement accès à la culture et la participation des écoles du quartier.



Dernier exemple, l'immeuble neuf Maison de l'Innovation à Nantes (siège de la direction de l'informatique du Groupe La Poste) et son partenariat avec l'école d'architecture de Nantes, l'école du Design de Nantes et le lycée du génie civil : interventions artistiques après la démolition, création d'une fresque géante sur la palissade par les habitant-e-s du quartier et les futur-e-s occupant-e-s du bâtiment pour une meilleure appropriation du projet...

B) L'urbanisme négocié et partagé, une opportunité pour un urbanisme plus inclusif ?

Au cours des cinquante dernières années, les places respectives du public et du privé ont bougé, notamment à l'occasion de programmes intégrés de requalification urbaine ou de mixité sociale. Les textes réglementaires ont évolué en parallèle, offrant de nouvelles options aux acteurs locaux. Mais ces évolutions n'ont pas fait disparaître pour autant certains coûts liés par exemple à la mixité sociale. Aussi, l'urbanisme est-il devenu d'abord davantage "négocié" entre la puissance publique et les acteurs du secteur privé – leur concédant un rôle plus important – et ensuite plus partagé avec les acteurs économiques et la population, notamment à travers la montée de la démocratie participative dans les projets urbains.

B.1. Le rôle grandissant du secteur privé dans l'urbanisme

Le contexte du renouvellement urbain et l'enjeu de « refaire la ville sur elle-même » encouragés par la loi SRU en 2000, de même que le niveau des finances des collectivités locales, poussent les acteurs publics à renouveler leurs modes de faire des projets urbains.

L'urbanisme négocié, reposant sur la co-construction des projets, devient aujourd'hui dominant, après l'ère de l'urbanisme planificateur, qui implique une forte maîtrise foncière et la prescription d'orientations programmatiques et architecturales par la puissance publique. L'organisation des projets repose beaucoup plus souvent sur des appels à projet pour co-concevoir, puis co-construire des « morceaux » de ville au travers de formules partenariales, entre les collectivités locales, les aménageurs et les porteurs de projets, promoteurs immobiliers et bailleurs sociaux. Au cœur des grands projets urbains, cette méthode implique des étapes de négociation lors des phases de conception et des phases opérationnelles et pendant toute la durée des projets, à travers la recherche de solutions « gagnant-gagnant » par les parties prenantes²⁰.

Les acteurs économiques privés ont développé de nouvelles expertises pour devenir des acteurs de ce marché important. Outre la rentabilité propre des opérations, ils bénéficient de l'occasion de travailler sur des références commercialement intéressantes et un foncier d'une grande qualité. De leur côté, les acteurs publics peuvent parvenir à un équilibre économique de leur projet, optimisé et financé grâce au concours des acteurs privés, dont la gestion est plus intégrée et souvent moins étendue dans le temps qu'avec une responsabilité publique directe. En outre, cela leur garantit un meilleur accès à des innovations techniques, sociales et sociétales.

Ces nouvelles relations peuvent aller jusqu'à des montages comme les concessions d'aménagement qui sont de plus en plus employées dans les opérations d'urbanisme. La concession d'aménagement consiste pour la personne publique (le concédant) à déléguer à un aménageur public ou privé (le concessionnaire), l'étude et la réalisation. Participant au même mouvement, le Projet partenarial d'aménagement et la grande opération d'urbanisme issus de la Loi ELAN²¹ et renforcés par la Loi 3DS²², ont pour objectif d'accélérer la réalisation d'opérations d'aménagement complexes en renforçant l'intervention des acteurs privés sous la supervision publique.

Dans ce cadre, comme le souligne Pierre Pontecaille : *“Traduire les ambitions de la ville inclusive dans des démarches d'aménagement concrètes nécessitera de renouveler les espaces de dialogues entre élus, promoteurs, architectes et urbanistes, en vue d'améliorer les outils existants et d'en imaginer de nouveaux”*²³. La question sociale et plus particulièrement celle de l'inclusion, si elle est fortement portée par les pouvoirs publics, doit aussi être considérée et appropriée par les parties privées au cœur de leurs projets. La production des équipements, la construction de logements abordables, les principes d'aménagements des espaces publics font l'objet de négociations dans lesquelles les dimensions inclusives, prises en compte par toutes les parties, peuvent apparaître comme des coûts supplémentaires à supporter, jusqu'alors plutôt pris en charge par la puissance publique.

20. CEREMA, 2014.

21. Loi relative à l'évolution du logement à l'aménagement et du numérique promulguée en novembre 2018.

22. Loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration.

23. Pontecaille, 2020.

Dès lors, les groupements de professionnels (promoteurs, architectes, bailleurs) s'étoffent de nouvelles compétences pour absorber la complexité de projets plus mixtes et plus négociés avec la maîtrise d'ouvrage publique. Les projets architecturaux, économiques et techniques des acteurs privés s'enrichissent de propositions environnementales et de services orientés vers la mixité sociale, la participation des habitants et la prise en compte de leurs usages, pour répondre aux objectifs dictés par la maîtrise d'ouvrage. En effet, cette dernière s'intéresse de près aux enjeux d'inclusion et à la prise en compte des besoins des habitants dans la fabrique de la ville (quotas de logements adaptés, principes d'aménagement égalitaire des espaces publics, méthodes de participation...).

Cet enrichissement va de pair avec la nécessité pour les opérateurs privés de porter leur intérêt au-delà de leurs bâtiments, en s'engageant dans la coproduction de la ville en faveur de plus de durabilité et d'inclusion. Les grands projets de logements doivent penser à leur environnement immédiat (commerces, services, paysages, mobilités)²⁴ et à leurs liens avec l'espace public (trottoirs, places, rues...) et les enjeux d'accessibilité et d'inclusion. De plus, intégrer une démarche inclusive est parfois une condition de participation à certains projets publics. En effet, face à la contraction du budget des collectivités locales en matière de services urbains, les questions d'inclusion et d'accessibilité à la ville se voient déléguées aux acteurs privés en même temps que leurs missions de production et de gestion de l'espace public²⁵.

Dans ce cadre, l'enjeu du financement de l'urbanisme inclusif peut se poser, comme le souligne l'ADEME : « la question des moyens financiers et des ressources humaines allouées à l'inclusion est essentielle, dans un contexte où les financements publics à l'échelle territoriale se font de plus en plus rares »²⁶ (ADEME, 2019).

La Caisse d'Épargne, fondée il y a plus de 200 ans, porte une volonté d'impact social dans les territoires avec la création de l'épargne populaire. Aujourd'hui, sa raison d'être – « être utile à chacun de ses clients et contribuer durablement au développement économique et sociétal de ses territoires », participe à améliorer le bien vivre en Île-de-France.



> L'URBANISME INCLUSIF POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE EN ÎLE-DE-FRANCE

L'une des priorités de l'action de la Caisse d'Épargne Île-de-France est de permettre à tous les publics d'avoir accès à un logement décent et bien chauffé, avec des infrastructures et des services à proximité, notamment en agissant sur 4 volets :

- **L'emploi** : banquier des entreprises, la Caisse d'Épargne Île-de-France a des démarches volontaristes pour développer l'emploi sur le territoire, au travers des prêts de revitalisation.
- **Le logement** : la Caisse d'Épargne Île-de-France est le premier financeur privé du logement social francilien. Dans le contexte de hausse des prix de l'énergie, elle accompagne de nombreux projets de réseaux de chaleur tels que l'agrandissement du réseau de géothermie à Grigny et Viry Châtillon dans l'Essonne qui touche 12 000 logements. Ce projet garantit le maintien des prix relativement fixes sur l'énergie.
- **Les Services** : la Caisse d'Épargne Île-de-France est le premier financeur des hôpitaux publics et plus largement de l'Économie Sociale et Solidaire. Elle accompagne notamment la construction du nouvel hôpital public sur le plateau de Saclay ainsi que le déménagement et la restructuration de l'hôpital privé de Marie Lannelongue au Plessis-Robinson.
- **Les infrastructures** : la Caisse d'Épargne Île-de-France a financé un réseau de fibre à Très haut débit (THD) en Seine-et-Marne pour assurer l'accès au numérique à toutes et tous.
- **Les loisirs** : la Caisse d'Épargne Île-de-France accompagne plusieurs collectivités sur des projets de construction ou de rénovation de centres sportifs et aquatiques.

24. Bedague, 2021.

25. Baraud-Serfaty, 2021.

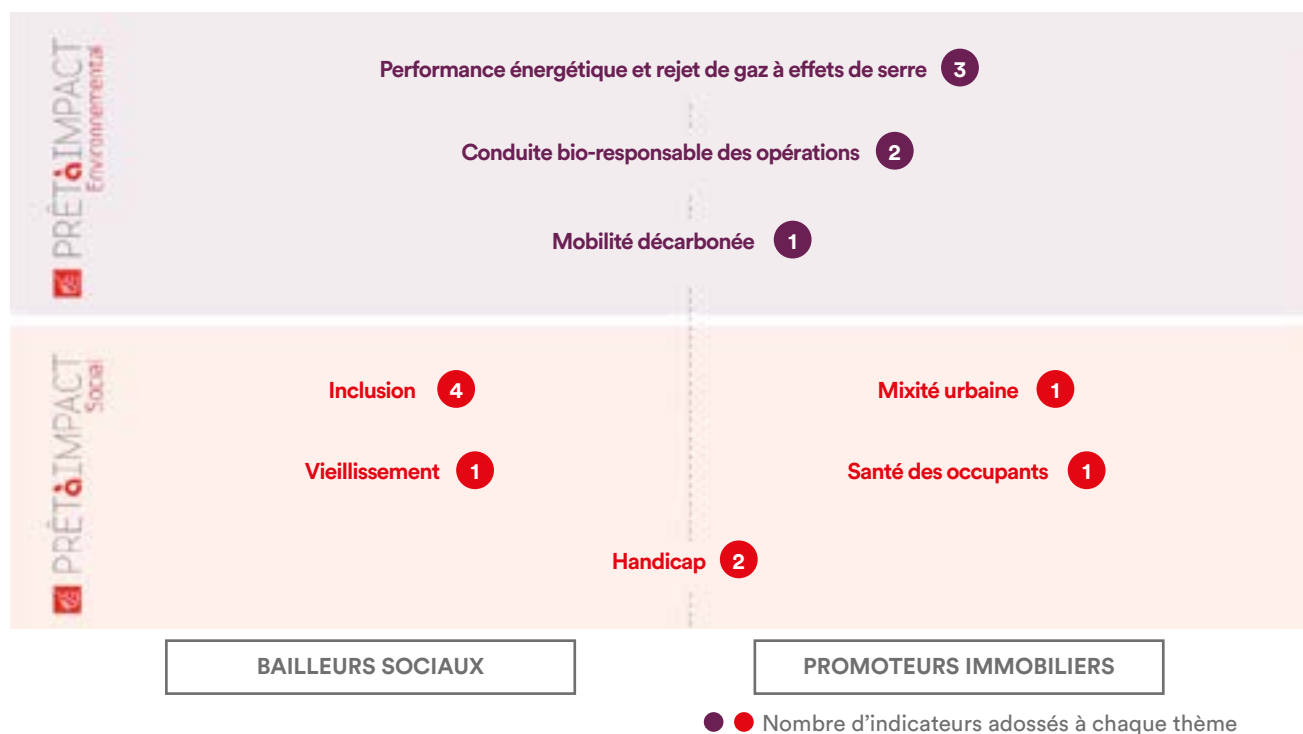
26. ADEME, 2019.

➤ LE PRÊT À IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL : DOUBLE IMPACT !

La Caisse d'Épargne Île-de-France poursuit sa mobilisation en faveur du développement économique et social des territoires. Tournée vers l'innovation, la banque francilienne lance en 2020 le Prêt à Impact social et environnemental.

Le taux de ce financement « à impact », accessible à l'ensemble des clients (entreprises, associations, bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers et collectivités), est indexé sur un objectif social ou environnemental. Si le critère social ou environnemental retenu par le client est atteint dans l'année, alors la bonification du prêt est reversée à une association choisie par le client.

Des critères diversifiés pour une approche sur-mesure



➤ HABITAT INCLUSIF : LE PRÊT À IMPACT PERMET NOTAMMENT DE FINANCER LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

La Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) qui a souscrit un prêt de 25 M€ sur 35 ans avec un objectif de 40% de constructions plus vertueuses, afin de réduire la consommation énergétique des logements livrés, a atteint son objectif dès la première année. Ainsi la RIVP reverse une partie de la bonification à l'association « Carton Plein » spécialisée dans la collecte de cartons usagés et la réalisation de déménagements et de livraisons à vélo, en employant des personnes en réinsertion.

Marqueur fort de la démarche RSE de la Caisse d'Épargne Île-de-France, ce dispositif tripartite cristallise l'ambition de la banque francilienne de favoriser l'inclusion sociale et la transition environnementale. Il s'agit d'un modèle de financement vertueux qui incite les bénéficiaires à dépasser leurs objectifs de performance extra-financière et à s'impliquer davantage pour le bien-être des Franciliens.

B.2. La prise en compte de la parole habitante, entre revendication et représentation

Les usager-e-s prennent une place de plus en plus importante dans la fabrique de la ville, si bien que les consultations publiques s’institutionnalisent et contribuent à la complexification des rapports publics - privés, dans le cadre de démarches d’urbanisme partagé. R. Epstein nous rappelle que cette question n’est pas nouvelle en citant le rapport “Pour une réforme radicale de la politique de la ville” de Bacqué et Mechmache (2013) qui sous-titrait « *Ça ne se fera plus sans nous* ». Ce rapport fait le constat d’une préoccupation qui existe depuis les années 1970 et du manque d’efficacité des politiques de la ville dans ses tentatives d’y associer les habitant-e-s : faible représentativité des publics et des habitant-e-s les plus modestes et/ou exclu-e-s dans les instances et processus de concertation, difficile prise en compte de la parole habitante dans des projets urbains déjà décidés en amont de la concertation, démarches visant davantage l’information qu’une véritable concertation... Les freins à la participation des habitant-e-s aux projets urbains sont nombreux, si bien que certains, comme Manon Loisel et Nicolas Rio²⁷, s’interrogent sur le modèle même de la démocratie participative tel qu’il est promu.

La participation des habitant-e-s doit pourtant être considérée comme un des fers de lance de l’urbanisme inclusif puisqu’elle suppose – entre autres – de se placer auprès des usagers afin de mieux les comprendre, répondre à leurs préoccupations, anticiper les freins de certaines pratiques et permettre une meilleure appropriation des projets. Selon R. Epstein, “*la question de la participation citoyenne est omniprésente dans les discours et absolument secondaire dans les pratiques (...) et ce constat est largement partagé, que ce soit dans le monde de la recherche, mais aussi par une bonne partie des acteur-ric-e-s.*” Dès lors, la participation active de tout habitant-e devient en elle-même un enjeu d’inclusion et une composante fondamentale de la fabrique de la ville inclusive. Du point de vue des pouvoirs publics, les opérations d’aménagement qui incluent les usager-e-s dès la conception des projets sont à la fois des supports d’expérimentation, le signe d’un territoire prônant l’inclusion, et un atout en matière de démocratie locale et de communication²⁸.

Toutefois, la participation citoyenne n’échappe pas à plusieurs limites :

- **Le difficile enjeu de la représentativité** : “*les populations les mieux intégrées socialement et les mieux formées intellectuellement qui font vivre ce type de dispositif, y investissent leur énergie et y exercent leur compétence. Les groupes les plus démunis et les étrangers (...) en sont largement absents ou n’y figurent qu’à titre de présence la plus souvent muette. Les jeunes, (...) les ont désertés et n’y sont pas même représentés*”²⁹. Ainsi, 90% des membres de France urbaine (association de collectivités portée par des élu-e-s) font état d’une difficulté à inclure certaines populations. Les jeunes, les classes populaires, les ressortissants étrangers, mais aussi les ménages avec enfants et les actifs peinent à être mobilisés lors des démarches invitant à la participation citoyenne³⁰.
- **La participation des habitant-e-s au bon moment** : selon Judith Ferrando, co-directrice de Missions Publiques et sociologue interrogée par l’Impact Tank, l’inclusion dans l’urbanisme à travers la participation citoyenne, revient à « *se donner le moyen d’informer la population et de les associer là où il y a une marge de manœuvre suffisamment tôt. Mais une des difficultés est de faire face au défaitisme et à la déception des habitant-e-s qui ont souvent été associé-e-s alors que tout était décidé, ou bien sur des aspects techniques hors de leur portée* ». Selon elle, il faut impliquer les habitant-e-s lorsqu’ils ont une réelle capacité d’influencer le projet sinon, il s’agit d’information et non de concertation.
- **La gestion des conflits** : la participation citoyenne et inclusive demande d’accepter les conflits d’usage entre usager-e-s et de prendre le temps de mériter la confiance des habitant-e-s. Les usagers d’un espace ne sont pas toujours les habitants et riverains et inversement. Les intérêts peuvent s’opposer et les points de vue s’affronter, les décisions d’aménagement peuvent favoriser ou défavoriser certains usagers. Sur ce point, J. Ferrando indique qu’un des challenges est de “*créer les règles du jeu de la concertation avec les habitant-e-s et les acteur-ric-e-s du territoire, afin de créer la confiance* ».
- **L’absence des plus exclus** : les moyens manquent souvent pour récolter la parole des plus exclu-e-s, celles et ceux qui, malgré les sollicitations, ou la multiplication des outils et des formats de concertation, ne se déplacent pas. Parmi eux, Judith Ferrando cite l’exemple des travailleur-se-s migrant-e-s dans le cadre de la révision du Projet d’Aménagement et de Développement Durable de Montreuil en 2017. N’étant pas présents aux réunions publiques organisées en mairie, il fallait recueillir leur parole au plus près de chez eux, en organisant des ateliers directement au sein des foyers où ils résidaient, car “*récolter une autre parole c’est récolter un autre besoin.*”

27. Loisel et Rio, 2022.

28. CEREMA, 2014.

29. Blondiaux, 2001.

30. France Urbaine & Master Stratégies territoriales et urbaines École urbaine de Sciences Po. (2018). *La participation citoyenne à l’échelle des grandes intercommunalités et métropoles*. https://franceurbaine.org/fichiers/documents/franceurbaine_org/etude_participation_citoyenne.pdf

B.3. Le rôle de médiation du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire

Entre les habitant-e-s, les pouvoirs publics et les acteurs privés en charge de projets urbains, les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) peuvent jouer un rôle de médiation³¹. D'une part, les associations se positionnent souvent comme des mobilisateurs et représentants des intérêts des usager-e-s les plus fragiles et les moins entendus dans les projets urbains. Elles sont aussi à l'origine de démarches de démocratie participative, d'autant plus lorsqu'elles émanent des habitants eux-mêmes. D'autre part, les acteurs de l'ESS plus largement déploient des méthodes de prise en compte de la question sociale, dans des formes d'expérimentation d'un urbanisme innovant, par exemple en termes d'aménagement temporaire ou d'occupation transitoire (Intermède, Plateau Urbain, Yes We Camp, Cabanon Vertical, Pourquoi Pas!?!...).

Certains de ces acteurs agissent à l'échelle du logement, depuis des solutions d'habitat intercalaire, jusqu'à la lutte contre le sans-abrisme (Habitat et Humanisme, Droit au Logement, Un Toit pour Tous...) ou transforment les territoires pour favoriser l'insertion professionnelle (l'initiative Territoires zéro chômeur longue durée, devenue une association en 2016³²).

Ces actions sont de plus en plus accompagnées par les collectivités locales qui y trouvent une expertise sur les sujets d'exclusion : *"Du fait d'une réelle connaissance de terrain, ces acteurs ont vocation à jouer un rôle de premier plan, au même titre que les acteurs classiques (urbanistes, promoteurs, architectes etc.)"*³³. Ils peuvent bénéficier de subventions publiques en soutien à leur action, d'une mise à disposition de locaux, de matériel, et d'une meilleure participation aux marchés publics. Plusieurs villes cartographient les acteur-ric-e-s engagé-e-s dans des missions sociales et solidaires sur leur territoire pour encourager les citoyen-ne-s à les soutenir (bénévolat, don...), et les associent en tant que représentants des usagers dans des commissions thématiques, des comités d'usagers et des dispositifs partenariaux.



Image : Freepik.com

31. Lumières de la Ville, 17/10/2019, *Villes d'inclusion ou d'exclusion ?* <https://lumièresdelaville.net/villes-dinclusion-dexclusion/>

32. <https://www.tzcl.fr/decouvrir-le-projet/lassociation/>

33. Pontecaille, 2020.

C) L'inclusion à la croisée de la fabrique de la ville et de l'espace vécu³⁴

Durant les différents temps de réflexion collective organisés dans le cadre du groupe de travail, réunissant des chercheurs et les entreprises partenaires, un nombre important de ces enjeux a été mis en avant. Il convient de les définir avant de proposer, dans une seconde partie, des pistes de réflexion et de solutions en matière de mesure d'impact.

C.1. Bâtir de nouvelles proximités pour faciliter l'accès à la ville et à ses ressources

L'atelier *Approche-s !*, dans son rapport "Pour un urbanisme relationnel", met en lumière l'importance de la proximité et de la ville du quart d'heure dans les expérimentations, en citant notamment les leviers suivants : "aménagement de pistes cyclables temporaires et de rues lentes, réseaux d'entraide et de circuits-courts locaux, télé-travail et renouvellement du rapport au logement". Selon Pierre Veltz³⁵, la valorisation de la proximité est le résultat d'une conscience écologique selon laquelle l'origine locale est plus vertueuse, de l'allongement des mobilités quotidiennes³⁶ ayant un coût monétaire et environnemental élevé et, enfin, de "l'émiettement" des ressources urbaines dans le phénomène d'étalement urbain des grandes périphéries "sans masse critique suffisante pour permettre à tous un accès proche aux services du quotidien et à un transport collectif massif et bas-carbone."

La ville du quart d'heure apparaît comme un idéal de proximité et d'accessibilité. Cette notion correspond selon V. Kaufmann, à la planification d'un territoire dans lequel la vie quotidienne s'établit dans un rayon de 15 minutes à pied, à vélo ou en transports et où "la métrique voiture comme valeur étalon de la mobilité" est considérablement réduite, ce qui aurait pour conséquence une transformation importante des stratégies d'implantation territoriale des acteur-ric-e-s. Si à première vue on peut rapprocher les deux notions – ville du quart d'heure

et urbanisme inclusif – notamment en matière d'accessibilité des services pour tou-te-s, elles ont des prismes différents, la ville du quart d'heure pouvant même, selon V. Kaufmann, avoir l'effet inverse, en creusant les inégalités sociales et spatiales : "la ville du quart d'heure ne concerne-t-elle pas qu'une frange de la population aisée des centres urbains, tandis que les travailleurs permettant son fonctionnement resteraient dans des périphéries éloignées ?" Cette aspiration à la proximité soulève donc des défis pour l'urbanisme inclusif, en particulier, selon Pierre Veltz, parce que la notion de ville du quart d'heure se cantonne à une approche résidentielle dans laquelle les intérêts des habitant-e-s dominant.

Ici, la localisation de l'emploi et donc des entreprises est centrale. Il s'agit de rapprocher les actifs de leur lieu d'activité d'une part, et les entreprises de leur bassin d'emploi d'autre part, pour réduire les déplacements et ainsi favoriser l'accès au marché du travail.

La question des mobilités pour bâtir de nouvelles proximités s'articule autour d'acteur-ric-e-s qui organisent les liens entre les habitant-e-s et les territoires. Les solutions de transport dans les territoires peu denses ou éloignés, l'accessibilité pratique aux moyens de transport ou encore l'accompagnement des compétences de déplacement des publics fragiles, sont des vecteurs puissants de l'urbanisme inclusif.



Image : Freepik.com

34. Espace vécu, notion introduite par A. Frémont : l'espace vécu comprend l'espace des pratiques quotidiennes (l'espace de vie) et l'espace des interrelations sociales (l'espace social) en tant qu'objets de la perception et de la représentation mentale qu'un individu ou un groupe peut se construire. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/espace-vecu#:~:text=Selon%20ce%20courant%2C%20l'espace,un%20groupe%20puisse%20se%20construire.>

35. Forum Vies Mobiles | Préparer la transition mobilité, 2022.

36. Les données du Forum Vies Mobiles indique que la distance domicile-travail a été multipliée par près de 2 en trente ans, et que 2 salariés sur 3 travaillent hors de leur commune de résidence.

Pour Transdev, l'urbanisme inclusif consiste à co-construire des services de transports publics efficaces et durables avec les acteurs des territoires et aménager des solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle, afin de permettre à tou-te-s les Français-e-s de se déplacer au quotidien.



La mobilité est indispensable au quotidien : pour aller travailler, se soigner, se divertir... Elle est un facteur essentiel d'intégration, d'inclusion et de cohésion sociale. Pour autant, les habitants ne sont pas égaux face à la mobilité. Certains renoncent à une formation, un emploi ou à un loisir pour des questions de mobilité. Elle peut en effet être synonyme d'inégalités sociales (coûts importants des déplacements dans le budget des ménages modestes) et territoriales (les périphéries manquent de solutions de transport public et dépendent fortement de la voiture).

C'est pourquoi Transdev³⁷ se veut un aménageur du territoire, en proposant des services de transports qui relient les territoires (du périurbain vers les centres et entre périphéries) et reconnectent leurs habitants. La mobilité inclusive, c'est donner à chacun la liberté de pouvoir se déplacer au quotidien. Ainsi, l'urbanisme inclusif, en termes d'accès aux services, aux espaces et lieux de vie, est intimement lié à la mobilité inclusive.

Transdev promeut l'usage de cars express en complément des services ferroviaires, car ils offrent une alternative à la voiture. Grâce à des aménagements urbains dédiés (voies réservées, priorité aux feux notamment), ils permettent un gain de temps de trajet et de pouvoir d'achat. Pour mettre en œuvre les meilleures solutions de mobilité – efficaces, durables et inclusives – il est indispensable de co-construire ces services avec tou-te-s les acteur-ric-e-s des territoires, en planifiant en amont leur aménagement.

Toutefois, la possibilité de bénéficier de services de transports publics ne suffit pas toujours pour faire de la mobilité un véritable levier d'inclusion sociale et territoriale. C'est pourquoi Transdev développe des activités autour de l'apprentissage de la mobilité, afin de lever les freins aux déplacements de certains Français, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

En 2019 à Lens par exemple, dans le cadre de l'exploitation du réseau de transport TADAO, Transdev a déployé des actions d'apprentissage de la mobilité, notamment en allant à la rencontre de collégiens, avec des casques de réalité virtuelle.



37. Transdev est un opérateur de transports publics Français multimode qui exploite des services de mobilités pour le compte des collectivités locales.

Une entreprise de service au cœur du bon fonctionnement de l'accès à la ville



Rekeep France est une entreprise de services engagée dans une démarche RSE depuis la rédaction de son premier rapport de responsabilité sociale et environnementale en 1992. Dans toutes ses actions, elle porte les principes fondamentaux d'engagement, de transparence et de solidarité.

Spécialisée dans le nettoyage et la désinfection des lieux de santé et de transport (trains, gares, stations de métro, stations de bus), Rekeep France fait partie de ces rouages, souvent invisibles, qui rendent possibles l'accès à la ville. Les équipes de Rekeep interviennent au quotidien dans les espaces publics les plus fréquentés des villes, assurant leur gestion, leur animation et leur urbanité, pour toutes et tous.

Cet engagement, Rekeep France le porte aussi en interne en adhérent au SAMERA, syndicat professionnel d'employeurs représentatifs dans les activités d'entretien ou de manutention. À ce titre, Rekeep France est particulièrement à l'écoute de ses salarié-e-s et agit indirectement dans le champ de l'urbanisme à travers sa politique de ressources humaines.

D'une part, l'entreprise assure ses clauses d'insertion dans le cadre des marchés publics, en jouant pleinement son rôle de marche-pied pour des publics éloignés de l'emploi. D'autre part, elle organise au mieux la localisation de ses agences au plus près des bassins d'emploi, pour faciliter l'accès au marché du travail de ses habitant-e-s tout en augmentant leurs chances de recrutement. Rekeep est aussi en pointe pour fournir des solutions de déplacement à ses salarié-e-s en simplifiant l'accès aux différents lieux de travail.

C.2. Bâtir une ville des communs pour créer des liens et des lieux partagés

Une des complexités de la notion d'urbanisme inclusif réside dans cette double acception : être à la fois un vecteur qui laisse place aux individualités, mais aussi un vecteur d'espaces des communs, collaboratifs et ouverts. La notion de "biens communs territoriaux" renvoie selon Alberto Magnaghi à "*des aspects immatériels (des savoirs environnementaux, des modèles socio-culturels locaux, des milieux socio-économiques...) et des aspects matériels (des paysages urbains et ruraux, des infrastructures, etc.) [et] plus particulièrement à la question des ressources et de la valeur d'usage*"³⁸. Carlos Moreno dans *Forum Vies Mobiles*, qualifie même le bien commun comme "*garant d'une politique urbaine au service de tous*" et d'"enjeu de la prochaine décennie"³⁹.

Pour les membres de notre groupe de travail, l'idéal d'un urbanisme inclusif relève à la fois de projets pensés pour produire des communs, mais aussi de projets créateurs de diversité qui assurent la rencontre et la convivialité, ces deux projections n'étant pas contradictoires. Le projet scientifique « Biens communs territoires » (BISCOTE) du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) fait le constat d'une recrudescence de l'usage du terme de « biens communs » par les acteur-ric-e-s du territoire. Cela témoigne ainsi d'une évolution vers des modes de valorisation et de gestion des ressources territoriales "*plus collectives, plus participatives, dans lesquelles sont impliquées les parties prenantes et en particulier les usager-e-s, traduisant une aspiration vers un développement plus localisé, inclusif, durable et équitable*"⁴⁰. Les communs territoriaux et urbains ont la particularité de se déployer sur des espaces où les ressources sont en tension⁴¹ ; ces projets seraient donc caractéristiques d'une mutation des modes de gouvernance, de la recherche d'inclusion, d'un développement local associant une logique d'innovation et d'expérimentation par l'action collective⁴², afin d'apporter une réponse aux problématiques de prix du foncier élevés, de la concurrence des usages ou encore de la densité habitante.

C'est notamment dans le développement de lieux hybrides comme les tiers-lieux, que se déploient des logiques de production d'espace en termes de communs urbains. Si à ce jour il existe autant de types de tiers-lieux que de définitions à leur sujet et s'ils peuvent prendre des formes variées (café, jardin partagé, usine réhabilitée...), les tiers-lieux à vocation d'inclusion, notamment gérés par des structures de l'Économie Sociale et Solidaire, se développent comme de nouveaux lieux urbains qui participent de la fabrique d'espaces ouverts, à la gouvernance partagée, stimulant la participation des usagers autour d'activités à impact.

38. Magnaghi & Fiori, 2018.

39. Forum Vies Mobiles, 2022.

40. Kebir & Wallet, 2021.

41. Diguët, 2019.

42. Ibid.

C'est aussi dans les initiatives d'urbanisme transitoire, que se développe la notion de ville des commons⁴³. Elles permettent notamment à des structures ne pouvant accéder à des locaux dans les conditions du marché, de bénéficier d'espaces vacants. L'urbanisme transitoire produit souvent des lieux partagés entre des acteurs animés par des buts communs. Par exemple, à Saint-Priest dans la banlieue de Lyon, les Ateliers Briand⁴⁴ réunissent un écosystème d'acteurs économiques dans une ancienne usine de 3 000 m². Le projet repose sur une gouvernance partagée entre les 25 structures présentes, issues de l'Économie Sociale et Solidaire pour la grande majorité d'entre elles, développant des activités circulaires et de réemploi, autour d'un objectif d'impact positif sur leur territoire.

Pour la Banque des Territoires, l'urbanisme inclusif, c'est construire ensemble des territoires de demain.



L'ambition de la Banque des Territoires est d'accélérer la transformation de tous les territoires et de renforcer de manière durable la cohésion économique et sociale du pays en réduisant les inégalités territoriales.

La Banque des Territoires recherche dans ses investissements une combinaison entre la valeur financière (équilibre économique, rentabilité, pérennité) et la valeur sociétale des projets (impact sur l'environnement, cohésion sociale, création d'emplois...). Elle soutient de nombreux projets d'urbanisme inclusif qui prennent la forme de tiers-lieux partagés et inclusifs, et d'initiatives d'urbanisme transitoire.

On peut citer par exemple le projet Toits Temporaires Urbains (TTU) qui propose le déploiement d'une solution durable de constructions adaptables aux besoins de logement, d'hébergement et d'activités professionnelles et associatives sur des terrains temporairement disponibles.

La Banque des Territoires soutient aussi le tiers-lieu situé sur le bateau Thalassa porté par l'association Wake up café et ses partenaires, dont l'objectif est de proposer un cadre idéal pour une réinsertion sociale et professionnelle d'anciens détenus. Elle soutient également la SCIC Oasis 21, composée d'espaces de coworking au cœur de tiers-lieux éco-responsables et coopératifs, dans le 19^{ème} arrondissement de Paris, ainsi que le village du réemploi à Montreuil, qui s'inscrit dans un projet immobilier et architectural plus large, lauréat de l'Arc de l'innovation, dans le cadre de la rénovation de la ZAC de la Fraternité.



Selon C. Moreno la notion de « ville des commons » est une clé pour l'intérêt général afin de lutter contre les inégalités en se donnant *“les moyens d'irriguer tous les territoires de services publics ou privés qui visent à améliorer l'accessibilité aux biens et aux services en dehors de toute économie spéculative.”* Ainsi, les commons comme outils de projet s'inscrivent aujourd'hui dans un mouvement général de réappropriation de l'espace pour repenser des villes partagées et inclusives⁴⁵.

43. Diguet, C. (2020). *L'avènement d'un urbanisme des commons ? - Chronique des confins n° 10*. L'Institut Paris Region. <https://www.institutparisregion.fr/amenagement-et-territoires/chroniques-des-confins/lavènement-dun-urbanisme-des-communs/>

44. *Aux Ateliers Briand, la création d'entreprise est un sport collectif*. (2022, décembre 21). MET⁹. <https://met.grandlyon.com/aux-ateliers-briand-la-creation-dentreprise-est-un-sport-collectif/>

45. Diguet, 2019.

C.3. L'architecture inclusive

Les enjeux d'inclusion concernent particulièrement le milieu de l'architecture via les notions de design ou de conception universelle pour des bâtiments, mobiliers, lieux, espaces accessibles à toutes et tous. L'approche de l'architecture inclusive ne tourne pas seulement autour des personnes à mobilité réduite, mais prend également en compte les enfants, les personnes âgées ou encore les femmes enceintes. Il s'agit de garantir l'intégrité physique des occupants, grâce à des conceptions qui leur permettent de profiter de l'espace sans aucune limitation.

L'architecture inclusive porte alors sur l'égalité d'utilisation, une meilleure accessibilité, une augmentation de l'autonomie et de l'indépendance et une perception claire et accessible de l'information. Cela implique de penser plus souvent l'architecture comme un service au regard d'une diversité d'usagers et d'inclure ceux-ci dès les premières étapes de la conception. Aujourd'hui, le design universel des bâtiments reste souvent à l'échelle de grands démonstrateurs, à l'image de certains équipements sportifs emblématiques des Jeux Olympiques de Paris 2024, d'équipements ponctuels (bancs universels, bandes podotactiles, plans en reliefs, etc.) ou de normes imposées (par exemple en matière de dégagement pour les fauteuils roulants).

Une agence d'architecture pour l'inclusion et la durabilité en ville

ARCHITECTES
SINGULIERS

Architectes Singuliers est une agence innovante qui accompagne le développement des Métropoles en imaginant des projets mixtes, des équipements et des projets urbains. L'entreprise agit dans plusieurs domaines de l'urbanisme inclusif, les mobilités, l'architecture inclusive, l'urbanisme transitoire. Les équipes d'Architectes Singuliers travaillent sur la production de l'espace, les méthodes de conception de l'espace et d'animation de projets, et sur différentes dimensions d'impact en ville, l'accessibilité, l'engagement, ou encore le lien social.

Parmi les récents projets, My Jolimont, dessiné par l'agence Architectes Singuliers, a été lauréat du concours Dessine-Moi Toulouse 2019⁴⁶. Il se situe au pied du métro Jolimont à Toulouse, et vise à attirer de nouveaux publics et offrir des services et des espaces de qualité aux riverains : espaces verts, crèche, coworking, supermarché alternatif Chouette Coop, bureaux incluant des services, logements de qualité. My Jolimont œuvre pour une « ville décarbonée, rafraîchie, respirable et circulaire », notamment grâce à la végétalisation.

Autre exemple, le Parc des Arts est un projet de réhabilitation du site de l'ancienne Clinique du Parc à Marseille qui sera labellisé BiodiverCity® et Quartiers Durables Méditerranéens. Déconstruction, réemploi, préservation du patrimoine naturel s'articulent avec une occupation temporaire d'un bâtiment par des aménités culturelles avec l'association Yes We Camp. L'accueil de 330 artistes pendant 2 ans place l'accès à la culture au cœur du quartier, préfigure un lieu pérenne et initie une dynamique autour des arts sur le territoire.

46. <https://dessinemoitoulouse.fr/laureats/my-jolimont/>

C.4. Préserver la diversité sociale des espaces pour abaisser les murs des inégalités d'accès

L'urbanisme peut favoriser l'inclusion en modifiant les normes qui régissent et organisent l'espace, cela suppose que ces normes englobent les spécificités de toutes et tous. La notion d'inclusion devient alors concomitante à celle de la diversité.

Cette réflexion sur les normes touche également très fortement la question des espaces publics alors que la démultiplication des logiques privées dans la ville a plutôt tendance à remettre des barrières d'accès aux espaces, à la fois physiques et symboliques. C'est le cas des concessions d'opérateurs privés (terrasses, publicités) qui peuvent entraver certaines pratiques lorsqu'elles sont peu ou mal régulées. C'est aussi le cas de l'arrivée d'acteurs privés pour développer des services (Uber, Google Maps, Amazon, ZenPark, Strava, Tier...) et d'opérateurs immobiliers dont l'activité questionne l'accès universel aux ressources de la ville. Ces barrières d'accès aux espaces peuvent aussi émerger de revendications habitantes qui contribuent à une forme de privatisation : réaffectation juridique d'un territoire (jardin associatif), limitations dans l'espace (résidentialisation), accès restreint ou fermetures de rues privées... L'espace public est alors une ressource rare dont il faut gérer l'allocation. Or, les acteurs privés sont de plus en plus impliqués dans l'urbanisme. Il s'agit alors de favoriser les

usages privatifs qui vont dans le sens de l'intérêt général. C'est, pour la puissance publique, un enjeu de négociations avec toutes les parties prenantes.

Cette question de la représentation de la diversité dans les normes concerne aussi le secteur de la construction. En effet, la production de logements à grande échelle reste largement standardisée pour des raisons de maîtrise des coûts, alors que la prise en compte des besoins et des profils divers des habitant-e-s, amène à considérer des logements modulaires, certains plus petits et d'autres plus grands, à l'heure où seulement 43% des ménages sont constitués par une famille composée d'un couple avec enfants, et que 4 familles sur 10 en appartement ne disposent pas d'une chambre par enfant⁴⁷. L'adaptation du logement se rapporte aussi au vieillissement de la population ; 2,3 millions de logements seront adaptés au grand âge d'ici fin 2023, soit seulement 16% des biens dont les propriétaires ont plus de 60 ans. Or, 25% des personnes âgées de 60 ans⁴⁸ et plus déclarent avoir besoin d'aménagements nécessaires (s'abaisser, s'agenouiller ou monter, descendre un escalier). Pour autant, tous les logements doivent-ils être adaptés ? Est-ce possible sans augmenter leur coût qui les rendrait plus difficilement accessibles ?



Image : Prostooleh/Freepik.com

47. Insee, 2020.

48. *MaPrimeAdapt' : L'efficacité de la future aide au maintien à domicile en 5 chiffres clés - Capital.fr.* (s. d.). Consulté 13 mars 2023, à l'adresse <https://www.capital.fr/immobilier/maprimeadapt-lefficacite-de-la-future-aide-au-maintien-a-domicile-en-5-chiffres-cles-1459678>

2. L'URBANISME INCLUSIF, DIFFÉRENTES APPROCHES ET MÉTHODES DANS LA FABRIQUE DE LA VILLE

A) L'urbanisme inclusif, entre question spatiale et question sociale

L'urbanisme inclusif s'inscrit d'abord dans les débats explorés par Robert Castel ou Jacques Donzelot sur le lien entre la question urbaine et la question sociale : les problématiques d'inégalités et d'exclusion relèvent-elles de mécanismes urbains (coûts du foncier, mal-logement, localisation de l'emploi, ségrégation spatiale, accès aux transports, etc.) ou de mécanismes sociaux (inégalités de revenus, éducations à plusieurs vitesses, inégalités de genre, etc.) ? Si le thème de l'exclusion faisait déjà l'objet de recherches approfondies en France en géographie, sociologie et urbanisme, celui de l'inclusion a d'abord été développé dans les sphères anglo-saxonnes de la recherche en sciences sociales, notamment par le sociologue Niklas Luhmann⁴⁹. Il émerge dans la recherche francophone d'abord dans les domaines de la médecine et du travail social au prisme des questions de handicap⁵⁰, de l'éducation dans la prise en compte de la singularité des élèves et plus tard à la fin des années 1990⁵¹, dans le champ de la sociologie urbaine, puis de la géographie et de l'urbanisme à travers les notions de "villes inclusives" ou "territoires incluants"⁵².

Les organisations internationales ont également contribué à la diffusion de la notion d'urbanisme inclusif. La crise économique et sociale mondiale des années 2000 ayant fait émerger la nécessité d'un développement local, équilibré et partagé par tou-te-s⁵³, le programme Habitat de l'ONU a proposé un modèle de la ville qui cherche à inclure davantage les habitant-e-s, afin que les décisions publiques reflètent leurs intérêts et que les services publics soient accessibles à tou-te-s dans une démarche de démocratisation⁵⁴. L'inclusion est un thème phare dont s'est également saisie la Banque Mondiale, qui a réalisé une typologie de l'inclusion pour les villes. Elle a distingué l'inclusion spatiale (l'accès

aux infrastructures d'hygiène, à la terre, à l'eau et au logement), l'inclusion sociale (l'égalité des droits, des opportunités et de la participation de toutes et tous), et l'inclusion économique, c'est-à-dire l'accès à l'emploi et aux bénéfices de l'activité économique. Avec l'Agenda 2030 et l'Objectif de Développement Durable (ODD) n°11⁵⁵, la nécessité d'un développement local, inclusif et durable pour les villes est clairement énoncée.



Image : Freepik.com

49. Schechter, S. & Paquet, B., 2000.

40. Clément & Valegeas, 2017.

51. Pontecaille, 2020.

52. ADEME, 2019.

53. Letonturier & Pasteur, 2015.

54. Clément & Valegeas, 2017.

55. « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » c'est-à-dire que les villes offrent à tous et toutes « des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux » (Agenda 2030).

En considérant la dynamique de co-construction entre le social et le spatial, la question de l'urbanisme inclusif renvoie à la fabrique de la ville considérée comme l'articulation entre l'organisation et la production des espaces d'une part, et les intérêts et besoins des individus d'autre part, afin que le plus grand nombre ait accès aux ressources distribuées dans la ville, de façon pratique comme symbolique, pour vivre décemment. Plus précisément, l'urbanisme inclusif doit porter un regard particulier sur les publics les plus vulnérables, précaires et fragiles, dans l'objectif de réduire, ne pas accélérer voire, à défaut, de compenser les inégalités existantes entre les individus, en considérant l'hétérogénéité des situations et des besoins.

Cela implique d'intégrer une approche plus inclusive en matière d'économie, dans laquelle la richesse est mieux distribuée et les espaces abordables, dans un contexte où les collectivités locales ont moins de pouvoir dans la régulation des logiques du marché et dans le cadre d'un urbanisme devenu plus négocié, voire partagé avec une diversité d'acteur-riche-s. L'urbanisme inclusif peut assouplir le zonage excessif qui a causé la perte de la diversité des usages et l'éloignement de certaines populations des aménités urbaines. Il peut favoriser le dialogue entre des personnes de cultures, de disciplines, de genres et d'âges différents.

Enfin, l'urbanisme inclusif est un horizon d'attentes partagées par les acteurs publics et privés. Il prend différentes significations dans les développements conceptuels actuels, depuis la promotion d'un urbanisme aimable⁵⁶, adapté à l'urgence climatique et qui encourage les personnes à profiter des mêmes droits, d'un urbanisme égalitaire⁵⁷ prenant en compte les discriminations les moins visibles et les moins connues pour les intégrer au traitement des espaces, jusqu'à un urbanisme « pour tou-te-s » qui raisonne avec les démarches d'un « toit pour tou-te-s » ou le principe d'urbanisme universel (accessibilité universelle des bâtiments, sites ou mobilier).

Encore faut-il s'accorder sur les approches qui peuvent définir le concept : une approche par les besoins d'un urbanisme qui s'attaque aux besoins primaires et secondaires (manger, dormir, s'éduquer, se loger, etc.), une approche par les publics et les inégalités (revenus, genre, âge, etc.) qui nécessite de les définir en amont, une approche plus politique entre un urbanisme pour toutes et tous, un urbanisme qui rééquilibre les inégalités, ou un urbanisme neutre ou quasi libéral, laissant la place que chacun souhaite et peut prendre.

B) Un croisement entre approche par les publics et approche par les besoins

B.1. Le développement de l'approche par les publics

Une approche par les publics signifie d'identifier un ou plusieurs publics considérés comme exclus et de concevoir des projets urbains qui leur sont spécialement destinés. Cette approche, la plus commune dans les pratiques urbaines, contribue à lutter contre les inégalités et la marginalisation d'un groupe spécifique d'individus.

La production d'un guide édité par la Mairie de Paris⁵⁸ pour mieux intégrer le genre et son application pour les rénovations des sept places et de la Porte de Montreuil qui ont été menées suivant une démarche sensible au genre (marche urbaine...), en est une illustration. De même, les Escales Solidaires d'Habitat et Humanisme dans la Métropole de Lyon, qui proposent aux résident-e-s et aux habitant-e-s des activités pour lutter contre l'isolement et rompre avec la précarité, en utilisant le repas comme vecteur

d'intégration sociale, reflètent une approche par les publics précaires. L'Office de Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole labellisé Tourisme et Handicap, qui a mis en place trois itinéraires touristiques adaptés à des handicaps moteurs et auditifs, incarne une approche en faveur des publics porteurs de handicap. Le programme Oasis de la ville de Paris pour le réaménagement des cours d'écoles et de collèges en espaces naturels et végétalisés s'intéresse aux enfants en tant que public prioritaire. La tarification des transports en commun en fonction de critères d'âge, de statut, ou sous conditions de revenus constitue également, en ce sens, une approche par les publics.

Il existe quasiment autant de situations où un individu, de par ses caractéristiques propres, se trouve en inconfort ou proprement exclu, que de

56. Urbanisme : Comment les villes reprennent la main sur l'aménagement de leurs territoires. (2021, juillet 16). *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/07/16/urbanisme-comment-les-ville-reprennent-la-main-sur-l-amenagement-de-leurs-territoires_6088434_3234.html

57. ANRU, 2021.

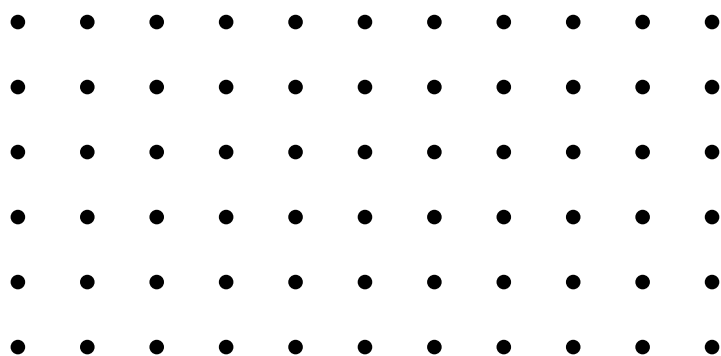
58. Ville de Paris, Direction de la démocratie, des citoyen-ne-s et des territoires (DDCT). (2021). *Guide référentiel 2. Genre & espace public*. Ville de Paris. <https://cdn.paris.fr/paris/2021/06/22/ef76eddd0e98f7d0397792497033349.pdf>

personnes. Pour autant, il est possible de considérer des catégories de population via certaines de leurs caractéristiques physiques, psychiques, culturelles, socio-économiques et politiques, qui se trouvent, dans des degrés divers, en situation d'exclusion ou en difficulté d'intégration. Ces dynamiques d'exclusion peuvent en outre se cumuler.

En effet, si Lauranne Callet-Ravas et Camille Sachot de l'association Womenability, interrogées par l'Impact Tank, estiment qu'il est pertinent de se concentrer sur des publics spécifiques, elles traitent la question du genre dans une réflexion plus globale sur les inégalités cumulatives de certains publics. Elles précisent alors qu'*il est possible de garder une approche d'universalité, parce qu'il s'agit bien d'équilibrer la prise en compte des besoins de certains publics par rapport à d'autres*". C'est tout l'enjeu de l'intersectionnalité, qui permet de considérer les réalités spécifiques de plusieurs formes de discriminations (racisme, classisme, sexisme), sans hiérarchisation ou compartimentation⁵⁹.

Les études retiennent ainsi des catégories (non exhaustives) de personnes ayant davantage de difficultés à accéder aux ressources urbaines que les autres, notamment :

- **Les femmes** davantage que les hommes (48,3% et 51,7% en Île-de-France selon l'Insee, 2022⁶⁰), en particulier en termes de fréquentation des espaces publics et de sentiment de sécurité. 67,5% des franciliennes éprouvaient un sentiment d'insécurité dans l'espace public en 2019 et adaptaient leurs déplacements en conséquence contre 37,8% des hommes⁶¹.
- **Les jeunes de 0-14 ans et les jeunes adultes de 15-29 ans** (19,5% et 20% en Île-de-France selon l'Insee, 2021⁶²) davantage que les personnes d'âge médian entre 25 et 59 ans (47,1% en Île-de-France selon l'Insee, 2021⁶³), notamment en termes d'accès au marché du travail ou aux lieux de loisirs payants.
- **Les plus de 60 ans** (22,2% de la population parisienne en 2019 selon l'Insee⁶⁴) et notamment les plus de 75 ans (7,9% en 2019 selon l'Insee⁶⁵), davantage que les plus jeunes en termes de socialisation et d'isolement.
- **Les personnes seules** : à Paris en 2017, 51% des ménages comprennent une seule personne ; un chiffre bien plus élevé à Paris qu'en région parisienne et que sur le reste du territoire national (un tiers des ménages français sont constitués d'une seule personne en 2017)⁶⁶.
- **Les familles monoparentales** : en 2018, 14% des enfants résidant dans une commune rurale vivent dans une famille monoparentale contre 23% de ceux vivant en zone urbaine. En Île-de-France la même année, 20,6% des ménages franciliens sont des familles monoparentales, et parmi elles, 85% des enfants vivent avec leur mère (Insee, recensement de la population, 2018)⁶⁷.



59. ADEME, ARP-Astrance & Anne Labroille Architecte, 2019.
 60. Insee. (2022). Démographie – Femmes et hommes, l'égalité en question. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6051042?sommaire=6047805>
 61. Heurtel, 2020.
 62. Insee. (2021). En 2017, l'Île-de-France reste la région où les écarts de niveaux de vie sont les plus importants, notamment à Paris. 4. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5369176>
 63. Ibid.
 64. Insee. (2023). Dossier complet – Département de Paris (75). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-75>
 65. Ibid.
 66. Insee. (2021). La France et ses territoires (Insee Références, p. 204). INSEE. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/5040030/FET2021.pdf>
 67. Insee. (2020). En Île-de-France, les enfants vivent davantage dans des familles « traditionnelles »—Insee Flash Ile-de-France ; 46. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4284446>

Également, on retrouve :

- **Les personnes immigré-e-s résidant à Paris**, qui représentent 1 personne sur 5 et plus d'1 sur 3 (37%) en Île-de-France (contre 1 sur 10 en France), dont une majorité de 25-54 ans avec une part légèrement plus importante de femmes, en moyenne sur les années 2020 et 2021 (Insee, estimation de population 2020-2021)⁶⁸.
- **Les personnes en situation de handicap** : 1,3 million de personnes en Île-de-France en 2016 dont 72% sont porteuses d'un handicap moteur, 17% ont des difficultés pour entendre et/ou pour voir, 12% ont des difficultés mentales, cognitives ou psychiques, 6% ont des difficultés à s'exprimer (STIF et OMNIL, 2016⁶⁹).
- **Les personnes sans domicile fixe**, qui sont environ 3 015 à Paris en 2022 (Nuit de la solidarité métropolitaine de 2023⁷⁰).
- **Les personnes en situation de précarité** : la région Île-de-France est celle en France métropolitaine qui compte la part la plus importante de population précaire, 470 000 francilien-ne-s ayant un niveau de revenu compris entre 1 086 et 1 193 euros par mois en 2020. Cela représente environ 19,5% des francilien-ne-s dont 15,6% de personnes qui se situent en dessous du seuil national de pauvreté (Insee, 2021⁷¹).
- **Les personnes malades** : en France 15% des femmes et 12% des hommes âgé-e-s de 16 à 19 ans déclarent avoir une maladie ou un problème de santé chronique en 2018, et près de la moitié des 54-59 ans (Insee, 2019⁷²).

Une entreprise de promotion immobilière qui agit pour l'inclusion

APSYS

Apsys conçoit, réalise, anime et valorise, depuis 1996, des opérations à forte valeur ajoutée dans toutes les fonctions de la ville (pôles urbains mixtes, lieux de shopping, bureaux, logements, hôtels...). Grâce à des gestes architecturaux à la fois audacieux et respectueux, des espaces de sociabilité généreux, des programmes architecturaux et commerciaux « cousus-main », des engagements environnementaux et sociétaux concrets, les réalisations et les projets d'Apsys portent une vision créative et responsable de la ville et des lieux de vie, au profit de toutes et tous. Depuis plusieurs années, le Groupe déploie une stratégie RSE exigeante sur les volets environnementaux et sociétaux.

L'« Heure Silencieuse » est une initiative mise en place dans l'ensemble des centres Apsys, qui permet, sur des plages horaires dédiées, une expérience de visite adaptée aux personnes atteintes de troubles du spectre autistique ou de misophonie : la luminosité et la musique d'ambiance sont réduites, l'utilisation des appareils de nettoyage est suspendue.

Autre exemple de l'action d'Apsys, le Centre Commercial les Rives de l'Orne, partenaire incontournable de l'Économie Sociale et Solidaire à Caen, a organisé des animations intergénérationnelles pour lutter contre l'isolement des seniors avec l'initiative des « mamies tricoteuses » (qui a mobilisé 200 personnes qui ont tricoté pour les visiteurs), l'initiative « thés dansants des Rives » (qui a réuni autour d'une discothèque éphémère les seniors et les clubs du 3^{ème} âge de Caen), ou encore l'action « il était une fois... » (qui est un temps de lecture de contes de Noël à des enfants par des résidents des Ehpad).

En outre, Apsys a fait mettre en exploitation les 6 000 m² de toitures végétalisées du centre Beaugrenelle Paris par l'agriculteur Weshgrow, rapprochant la production alimentaire des populations et travaillant les circuits courts pour un meilleur accès à la production agricole et maraîchère.

68. Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212#onglet-1>

69. STIF, & OMNIL. (2016). Enquête sur la mobilité des Personnes à Mobilité Réduite et en situation de handicap (N° 3; Grandes enquêtes, p. 4). OMNIL. https://omnil.fr/IMG/pdf/fiche_pmr_03_handicap_bat2_mel.pdf

70. *Nuit de la Solidarité Métropolitaine | Métropole du Grand Paris*. (2023). <https://www.metropolegrandparis.fr/fr/nuit-de-la-solidarite-metropolitaine>

71. Insee. (2021). En 2017, l'Île-de-France reste la région où les écarts de niveaux de vie sont les plus importants, notamment à Paris. 4. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5369176>

72. Insee. France, portrait social. Édition 2019. État de santé de la population <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4238405/FPORSOC19-F22.pdf>

B.2. L'approche par les besoins, l'autre point de rencontre des publics

Adopter une approche par les besoins consiste à concevoir un projet urbain qui réponde à un besoin particulier et identifié en amont : cela peut être, par exemple, le manque de lien social, ou l'insécurité de l'espace public durant la nuit. Si cette approche n'est pas centrée autour d'un public en particulier, elle peut cependant être amenée à cibler des catégories d'individus spécifiques qui sont les premières concernées par ces besoins.

Ainsi, à titre d'exemple, certains projets urbains ayant pour but de favoriser le lien social peuvent agir sur l'appropriation des lieux publics à travers la mise en place d'assises qui répondent notamment aux besoins des personnes âgées (pause dans le mouvement), des jeunes adultes (regroupement), des parents (surveillance des enfants qui jouent)... Le guide "Les Places du Grand Paris"⁷³, publié par la Société du Grand Paris et Île-de-France Mobilités, préconise la création de nombreuses places assises pour rendre l'espace public accueillant et pacifique ; par ailleurs, les effets de squat ou d'appropriation prolongée des places assises sont atténués lorsque celles-ci sont systématiquement plus nombreuses que nécessaire.

Ce traitement d'un espace public favorisant la rencontre n'est pas anodin lorsqu'on sait qu'en 2022, 11% des personnes de plus de 15 ans se trouvent en situation d'isolement relationnel, c'est-à-dire qu'elles ne rencontrent jamais ou très peu de personnes en-dehors de leur foyer. Les personnes aux revenus modestes restent les plus touchées par l'isolement social, le chômage étant un facteur aggravant. Le sentiment de solitude est ressenti par 20% de la population des plus de 15 ans, et fait souffrir 80% de ceux qui l'éprouvent, soit 9 millions de personnes en France⁷⁴.

D'autres projets peuvent travailler sur une double approche, à la fois par les publics et par les besoins. Une étude centrée sur le sans-abrisme⁷⁵ montre ainsi que, dans un contexte de diversification des profils des personnes sans-abri, l'approche par les besoins permet de penser plus concrètement leur inclusion, au regard de l'hétérogénéité des profils. Elle analyse ainsi plusieurs besoins à prendre en compte : rester

propre, se soigner, se nourrir, s'abriter dans la rue, faire valoir ses droits, gérer ses affaires personnelles, se connecter et s'informer, gagner sa vie, créer du lien social, se déplacer, se protéger, s'éduquer et se former, mourir, avoir une vie sexuelle et affective. Pour répondre au besoin important des personnes sans-abri de stocker leurs affaires personnelles, de nombreuses initiatives existent, comme les projets Mains Libres à Paris ou BagageRue à Lyon. Ces initiatives ont la particularité d'intégrer les sans-abri à la définition du lieu, à sa gestion quotidienne (on peut être bagagiste bénévole), mais aussi aux décisions le concernant. Si ces réponses permettent de satisfaire à certains besoins communs à toutes les personnes sans-abri, d'autres besoins émergent chez certains publics. Face aux problématiques d'intimité et de mixité des lieux publics d'hygiène, le Samu Social cherche à ouvrir le premier bain-douche pour femmes à Paris, intégrant un service de laverie, la distribution de kits d'hygiène, l'organisation de consultations infirmières et gynécologiques, et l'orientation des femmes vers d'autres structures, en fonction des situations.

L'approche par les besoins souligne alors que ces derniers diffèrent selon les catégories d'individus, mais aussi au sein même des catégories. Les réponses des pouvoirs publics et des acteur-ric-e-s de la fabrique de la ville doivent tenir compte de ces profils divers, en se fondant sur leurs besoins, leurs usages et leurs pratiques, exprimés à partir d'une analyse plus fine, et en associant au maximum les groupes ciblés, dès la conception des solutions et des projets. L'approche par les besoins révèle la nécessité de diversifier davantage les solutions, même si elle peut aussi permettre de trouver des éléments communs entre les différents publics et pouvoir ainsi mettre en œuvre une approche commune à différentes catégories d'individus, en termes de morphologie d'espace, d'équipement, d'offre de service, etc. L'enjeu est aussi d'éviter une approche trop cloisonnée des publics et de penser les usages partagés sur lesquels il est possible de se retrouver.

73. Société du Grand Paris et Île-de-France Mobilités, 2019. https://media-mediatheque.societedugrandparis.fr/pm_1_117_117718-ja409wj20d.pdf

74. *Les solitudes en France*. Fondation de France. Consulté 28 mars 2023, à l'adresse <https://www.fondationdefrance.org/fr/les-solitudes-en-france>

75. Pradel, 2020.

C) Concevoir un projet d'urbanisme inclusif en partant des usages et des personnes

C.1. Les méthodes de participation pour un urbanisme inclusif à l'écoute de la parole habitante

Il existe plusieurs degrés de participation des citoyen-ne-s dans un projet urbain⁷⁶. Ces derniers sont progressifs et vont de l'information à la co-production, en passant par la consultation et la concertation. Si le premier degré consiste seulement à informer les citoyen-ne-s du projet, la consultation permet de connaître leurs avis vis-à-vis de ce dernier (en amont, en aval et/ou pendant le projet). Selon Loïc Blondiaux, professeur de science politique à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, *“à ce niveau modeste, la dimension participative reste présente, mais elle s'inscrit dans la perspective d'une démocratie délibérative qui vise à informer et à compléter plus qu'à concurrencer la démocratie représentative.”* L'ANRU préconise par ailleurs, dans son rapport *« L'approche égalitaire de l'urbanisme, Outils et méthodes pour garantir l'accès à la ville pour toutes »*⁷⁷, d'adapter la communication aux méthodes traditionnelles de consultation et concertation afin de mieux détecter et comprendre les différents usages des publics éloignés : la communication doit en effet cibler les populations concernées, dans le message, le langage, la nature des informations communiquées, et elle peut être relayée par des associations qui œuvrent en faveur de ces populations.

La concertation va plus loin en instaurant un dialogue entre les commanditaires et les futur-e-s usager-e-s afin de connaître leurs attentes et leurs suggestions. Grâce à une participation active et souvent de longue durée, le recours à ce processus permet de développer un projet qui correspond aux réalités de son environnement. Cela a pour avantage d'intégrer les savoirs des usager-e-s et d'anticiper les difficultés, de faciliter l'acceptation et l'appropriation des projets, de démocratiser la décision et de favoriser le lien social⁷⁸. Le rapport cité de l'ANRU fait état du travail de concertation mené dans les projets de réaménagement des cours d'école, par exemple, à Villiers-le-Bel (95) dans le cadre du programme *“Ville durable et solidaire”* de l'ANRU, pour lequel le cabinet Genre et Ville a été missionné. D'autre part, dans le *Carnet d'inspiration pour des territoires inclusifs* de l'ADEME⁷⁹, seize projets ont été analysés, dont celui du Carré de soie en Métropole de Lyon (réaménagement d'un ancien quartier d'activités industrielles). Ce dernier a fait l'objet d'un processus de concertation à chaque étape opérationnelle et notamment auprès des enfants : *“Une association de sensibilisation à l'architecture auprès du jeune public organise des*



Images : Freepik.com

76. Plusieurs réflexions voire échelles ont été conçues à ce propos : l'échelle de Sherry Arnstein ou celle de David Wilcox par exemple ou encore celle utilisée par l'OCDE.

77. ANRU, 2020.

78. Giraud, 2017.

79. Biarrotte et al., 2020.

ateliers pédagogiques et des visites architecturales avec quelques écoles du territoire, pour aider les enfants à comprendre les évolutions de leur quartier et travailler avec eux / elles sur la ville de demain.”⁸⁰

Enfin, les processus de coproduction (codécision, délégation de pouvoir, pouvoir citoyen) vont au-delà, et le pouvoir de décision est partagé entre les acteur-ric-e-s. La coproduction est l'étape la plus poussée de la participation et implique un partage du pouvoir avec les habitant-e-s. Les avis des citoyen-ne-s amènent à de réelles prises de décisions qui structurent la réflexion et déterminent l'élaboration et la mise en place du projet. Parmi les initiatives de coproduction, celle du Plan Climat de la Communauté Paris-Saclay a été mise en avant dans un carnet de cas pratiques⁸¹ de l'Agence Régionale Énergie-Climat (AREC) de l'Institut Paris Région comme ayant vocation à changer les pratiques durablement, et à pérenniser la participation citoyenne en mettant en place un outil dédié au sein de la collectivité. Paris-Saclay a ainsi testé la démarche de *design thinking* pour co-construire son

plan d'actions sur le temps long ce qui consiste “à partir du besoin des usagers, à mêler des compétences analytiques, intuitives et à imaginer des solutions concrètes aux problèmes vécus”.⁸²

Enfin, certaines mobilisations citoyennes peuvent être accompagnées par les pouvoirs publics pour devenir des pratiques instituées. C'est l'objectif des démarches d'urbanisme dites “tactiques” portées par des habitants qui investissent ou aménagent des espaces pour en orienter le développement futur. La méthode s'institue peu à peu, incarnée par des acteurs spécialisés qui occupent des bâtiments vacants ou des espaces publics pour tester des usages et des activités, ou soutiennent des processus de concertation, afin de préfigurer et co-construire les projets à venir. De leur côté, les budgets participatifs se développent ces dernières années pour favoriser la prise de décision citoyenne. La France compte 400 communes engagées à ce niveau, qui représentent 12 millions d'habitants, dans les douze plus grandes villes françaises, celles de plus de 200 000 habitant-e-s, dont Paris et bientôt Marseille⁸³.



Image : Freepik.com

80. Ibid.

81. AREC, Agence régionale énergie-climat & DRIEE, Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie, 2019.

82. Ibid. pp.69-70.

83. Bézard, 2022.

C.2. L'Assistance à Maîtrise d'Usage (AMU), un outil opérationnel pour un urbanisme plus inclusif

À côté du duo « maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre », la maîtrise d'usage commence à se développer pour donner une place à l'utilisateur-riche final-e, l'habitant, le riverain, le commerçant, qui fera vivre le bâti. Cette prise en compte permet de connaître les attentes et les besoins de celui ou celle qui utilisera le bâtiment, mais aussi de l'impliquer dans son lieu de vie et d'en faciliter l'appropriation. Il n'existe pas de définition officielle du terme « assistance à maîtrise d'usage » (AMU) et certains préfèrent parler « d'accompagnement » et de « qualité d'usage ». Pour autant, le premier *Livre blanc de « l'assistance à maîtrise d'usage »*, publié en 2020 par Récipro-Cité, pose un certain nombre de bases⁸⁴.

L'AMU peut être appliquée à différents domaines afin de qualifier les usages des habitant-e-s, c'est-à-dire d'observer et de comprendre leurs représentations et leurs interactions avec un objet, un service, un lieu ou un espace. Il est aussi question de saisir les profils des individus, le sens qu'ils donnent à leurs pratiques, et les déterminants des usages (normes sociales, valeurs, accessibilité, contexte...).

L'AMU est pluridisciplinaire et fait intervenir plusieurs métiers, *designers* d'usage, sociologues, anthropologues, expert-e-s en méthode participative, tiers-facilitateurs, mais aussi ingénieurs, géographes, historien-ne-s, politistes...

L'AMU croise également plusieurs méthodes, notamment :

- Les entretiens, focus-group ou ateliers de travail pour recueillir la description des besoins et des usages, des représentations et du sens donné à l'action.
- Les méthodes d'observation participante ou non participante, de type ethnographique, comme les parcours d'entretiens dans l'espace public ou au sein des logements, pour observer et comprendre les usages et les pratiques.
- Les questionnaires ou l'analyse d'images, pour élaborer des mesures quantitatives.

Les méthodes d'enquêtes, de recueil de la parole, d'observation, de compréhension et de qualification sont nombreuses et ne sont pas arrêtées, car l'AMU est une orientation de travail en mouvement, tant les usages sont complexes à saisir.

Selon le rapport de l'ADEME (2020)⁸⁵, la conduite de projets pluridisciplinaires est un des leviers à la conduite de projets inclusifs, en comprenant l'intégration de la maîtrise d'usage « *au cœur des projets d'aménagement* » pour « *refléter au mieux les besoins de la population dans toute sa diversité* »⁸⁶. Il est en effet essentiel que les « politiques de l'habiter » soient discutées et construites entre les différents acteur-riche-s concerné-e-s par leurs enjeux, en premier lieu desquel-le-s les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage, mais aussi avec « *les gens ordinaires qui vivent et travaillent dans la ville, en parcourent les espaces et en connaissent les lieux, c'est-à-dire ceux que l'on peut appeler les 'maîtres d'usage'* »⁸⁷.

L'approche par les usages complète ainsi l'approche par les publics (pour qui aménage-t-on ? quels sont les publics à visibiliser et à inclure ?), afin de déterminer quel type d'aménités répondrait aux besoins des publics ciblés et du plus grand nombre. L'AMU peut être déployée par exemple à l'échelle :

- De copropriétés pour co-concevoir des espaces partagés dans les nouvelles résidences de logements sociaux,
- De quartiers et espaces publics pour renforcer l'appropriation collective par les habitant-e-s,
- De bureaux ou d'équipements publics pour inclure l'ensemble des acteur-riche-s de la programmation à l'exploitation...

Elle facilite les conditions d'expression et d'implication des citoyens dans la fabrique de leur territoire comme, par exemple, dans la démarche initiée par le bailleur Rhône Saône Habitat pour sa nouvelle résidence Cap Sud, dans le quartier de Lyon Confluence. Récipro-Cité a accompagné l'appropriation du quartier par ses nouveaux habitants à travers des ateliers conviviaux, des visites de chantier et du quartier, la fédération d'un collectif de bénévoles et d'adhérents, l'accompagnement au montage de projets collectifs entre voisins⁸⁸.

84. Réseau national de l'Assistance à Maîtrise d'Usage. (2020). *Livre blanc de l'Assistance à Maîtrise d'Usage. Remettre l'humain au cœur du cadre de vie bâti*. <https://www.recipro-cite.com/UPLOADS/PAGES/14/DOCS/reciprocite-756382-le-livre-blanc-de-lamu.pdf>

85. Biarrotte et al., 2020.

86. Ibid.

87. Anne-Marie Fixot, 2014.88.

88. <https://www.recipro-cite.com/realisation/23/assistance-a-maitrise-dusages-et-animation-despaces-partages-residence-cap-sud-la-confluence>

C.3. Comprendre, agir, évaluer : pour un urbanisme plus inclusif

Considérer l’urbanisme inclusif suppose la « mise en adéquation de l’ensemble des structures sociales avec les fonctionnements spécifiques des personnes qui ne correspondent pas aux standards de vie de la population générale, ou du moins à la manière dont elles les envisagent. »⁸⁹. Il implique le développement de projets urbains qui proposent des solutions spécifiques (urbanisme qui rééquilibre des inégalités) et adaptées (urbanisme pour tous et toutes, urbanisme neutre) aux besoins et aux usages d’une catégorie d’individu-e-s relativement exclu-e-s dans l’espace urbain.

Pour ce faire, l’ANRU préconise de suivre plusieurs étapes dans la mise en œuvre d’un projet d’urbanisme inclusif, après avoir réalisé une typologie des publics exclus :

- Observer et compter pour objectiver les inégalités : compter la présence de femmes, d’enfants, de personnes âgées, de jeunes adultes, de personnes à mobilité réduite, dans un espace public au fil d’une journée ou interroger des publics spécifiques sur leurs pratiques des lieux et les freins qu’ils rencontrent. Il faut pouvoir identifier des catégories de besoins pour s’adapter à la réalité et cela se fait par l’identification des publics.
- Détecter et comprendre les différences d’usages pour mieux y répondre via des démarches exploratoires, des temps d’échanges non-mixtes, des enquêtes sociologiques, des ateliers de parole, etc. Judith Ferrando précise alors que s’il est indispensable d’aller chercher la parole des plus éloigné-e-s pour “rétablir des formes d’artifices d’égalité pour que ceux qui n’ont pas les moyens de se faire entendre dans l’espace public puissent le faire”, le piège de l’inclusion est de se contenter d’accumuler ces paroles sans les faire dialoguer entre elles. La somme de celles-ci “ne fait pas société” et elles peuvent être contradictoires, voire conflictuelles, c’est pourquoi il est nécessaire “d’élargir le consensus sur la manière de faire la ville”.
- Concevoir des projets inclusifs à l’échelle du quartier, de l’habitat et des espaces d’interactions entre la sphère publique et privée.
- Mettre en place l’évaluation de ces projets inclusifs pour objectiver leurs impacts et pouvoir ainsi en rendre compte aux citoyen-ne-s, alimenter le débat public, améliorer et orienter les politiques publiques, ainsi que clarifier les objectifs et les résultats à atteindre (ANRU ; 2020)⁹⁰.



Image : Freepik.com

89. Bauer, 2015.

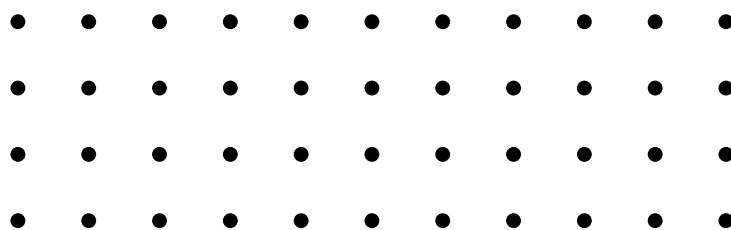
90. ANRU, 2020.

À travers cette démarche, Grand Paris Aménagement expérimente la prise en compte des usages genrés dans l'espace public, afin de concevoir une ville plus accueillante et égalitaire, au sein de l'aménagement du quartier cœur de Ville (ZAC du Bas Clichy)⁹¹. Aussi, face au vieillissement de plus en plus marqué de sa population, la ville de Pau s'est engagée dans une réflexion globale pour concevoir un aménagement urbain plus soucieux des besoins des seniors dans le quartier NPNRU de Saragosse : étude en amont des besoins et de leurs usages, mobilier extérieur adapté au vieillissement, logement adapté, démarche de concertation inclusive⁹²...

Ces approches prônent une fabrique de la ville plus attentive aux pratiques et aux usages de celles et ceux qui habitent et circulent dans la ville, plus écologique, plus participative⁹³. Derrière les ambitions de transformation durable de la ville pour répondre aux nombreux enjeux cités précédemment, il reste à s'assurer que l'urbanisme inclusif n'est pas "un recyclage de modes de faire, un rabattement des dimensions de l'inclusion sur des méthodes et des outils classiques de l'aménagement". La notion, pour être effective, doit aller dans le sens de la cohésion sociale et dépasser les effets pervers de certains concepts, comme celui de la mixité par exemple⁹⁴. En effet, plusieurs travaux sur les écoquartiers révèlent que les écarts de comportement entre habitants issus de catégories sociales différentes, par rapport aux exigences en termes de modes d'habiter écologiques, peuvent réduire les effets positifs de la mixité de ces quartiers⁹⁵. Déjà dans les années 1970, Chamboredon et Lemaire soulignaient ce phénomène de l'écart à la norme attendue dans leur article "proximité spatiale et distance sociale". Ils identifiaient un des effets pervers de la mixité résidentielle à l'époque de la construction des grands ensembles. Si cette mixité avait pour but de résorber les inégalités et les injustices et de favoriser le vivre-ensemble par

la proximité de populations d'origines diverses, la mise en visibilité des uns et des autres, et des modes de vie très différents (éducation des enfants, rapport à l'alimentation, rythme du quotidien, etc.) avaient plutôt eu tendance à marquer les différences, à crispier les relations et à faire partir ceux qui le pouvaient. Ainsi, les méthodes de participation et les démarches d'AMU sont ici éclairantes pour établir des normes partagées entre les différentes catégories de populations, comprendre les différences de modes de vie pour mieux les articuler et prendre en compte les besoins spécifiques de chacun.

Enfin, la nécessité de comprendre l'impact des actions appelle à développer des démarches plus structurantes de mesure d'impact. Elles seraient construites à partir d'une mise en perspective entre des référentiels d'indicateurs issus du monde de la recherche et des approches opérationnelles développées au niveau local. Ces démarches de mesure d'impact permettraient de penser l'évaluation des effets des politiques publiques et des initiatives associatives et privées dans un système plus global, qui commence au moment de la conception de l'action. Ces constats convergent vers le besoin de renforcer la culture de l'impact au sein des initiatives d'urbanisme inclusif et d'apporter des méthodes en ce sens à disposition des acteurs. En effet, que ce soit pour mieux comprendre les besoins des bénéficiaires afin d'imaginer de nouvelles solutions plus adaptées, ou encore pour piloter un projet ou une structure en se basant sur l'impact réel des actions sur les publics visés, des outils de mesure d'impact et des indicateurs dédiés au secteur de l'urbanisme inclusif sont essentiels. Par ailleurs, cela permettrait aux structures de mieux correspondre aux exigences des financeurs, publics et privés, qui expriment de plus en plus le besoin de reporting davantage basé sur l'impact que sur la réalisation d'activités.



91. ANRU, 2020.

92. *Un nouveau souffle pour le quartier Saragosse — Pau.* (2023, mars 8). <https://www.pau.fr/article/un-nouveau-souffle-pour-le-quartier-saragosse>

93. Clément & Valegeas, 2017.

94. Ibid

95. Ibid

3. L'URBANISME INCLUSIF AU DÉFI DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES DISPOSITIFS PUBLICS

A) La ville inclusive comme proxy de l'urbanisme inclusif

La notion de « ville inclusive » a émergé à la fois aux côtés des collectivités locales qui s'en saisissent dans leurs stratégies de développement territorial, des acteurs publics et privés qui l'invoquent dans des projets locaux liés à l'innovation et la coordination d'acteurs divers⁹⁶, mais aussi des acteurs de l'aménagement qui l'intègrent dans leur communication et leurs projets, à travers la mixité intergénérationnelle, la production d'espaces non genrés ou d'espaces communs ouverts, etc. La ville inclusive constitue l'un de ces "thèmes-objets", qui investit peu à peu le champ des politiques urbaines ou "mot valise" qui permet d'intégrer les termes de mixité et de vivre-ensemble par exemple. Ces notions, souvent approximatives selon Alain Bourdin⁹⁷, ont rarement une définition claire, arrêtée et politiquement assumée. Elles facilitent avant tout la communication entre les acteurs sans qu'aucun d'entre eux ne se sente vraiment contraint. Si elles garantissent du même coup la faisabilité des projets, elles ne doivent pas empêcher pour autant, de questionner l'efficacité ou la légitimité des programmes urbains qui les intègrent⁹⁸.

La promotion de l'urbanisme inclusif permet d'avoir une approche plus concrète et mieux définie en s'intéressant davantage à l'espace, à sa production, sa gestion, son organisation, son financement, et à la façon dont les acteurs publics et privés peuvent le rendre plus accessible et plus égalitaire. Par rapport à l'urbanisme durable, il peut interroger les interactions entre les politiques environnementales, les politiques économiques et les politiques sociales dans leurs conséquences sur l'accessibilité du fait urbain. Par exemple, une approche d'urbanisme inclusif visera à anticiper la mise en place des Zones à Faible Émission en matière d'accessibilité à la ville pour les plus modestes. Par rapport à l'urbanisme favorable à la santé, l'urbanisme inclusif apporte un regard complémentaire sur les bienfaits croisés en matière de santé et d'inclusion.

Pour Espaces Ferroviaires, l'urbanisme inclusif c'est faire la ville pour toutes et tous en recherchant l'utilité sociale



Espaces Ferroviaires, filiale d'aménagement urbain et de développement immobilier du Groupe SNCF, est engagé dans la transformation des fonciers ferroviaires non exploités pour leur redonner vie en créant des quartiers exemplaires en termes d'ambitions écologiques et d'inclusion.

Depuis 2015, la régénération de fonciers artificialisés constitue un moyen d'impacter le territoire et d'apporter des éléments de réponse aux défis sociaux. Les projets urbains ayant un rôle majeur dans la création de valeur sociale et l'atténuation des inégalités, Espaces Ferroviaires s'attache à développer des services de proximité, une programmation et des espaces inclusifs dans une dimension partenariale, dans le cadre de ses opérations d'aménagement.

Conscient des responsabilités liées au rôle d'aménageur promoteur, Espaces Ferroviaires s'est engagé à limiter les inégalités sociales en favorisant le bien-être des plus fragiles, par une santé inclusive, en anticipant les conditions de santé, de vie, d'usage, de confort.

Cet engagement se traduit notamment par la réalisation d'une Évaluation d'Impacts Santé dès 2019, en cohérence avec le plan Santé Environnement de Paris, sur l'opération Hébert (Paris 18^{ème}). Cette étude a permis d'identifier les potentiels impacts négatifs et positifs du projet urbain sur le bien-être des habitants. Elle met également en lumière une vingtaine de recommandations sur-mesure apportant des réponses concrètes, telles que des espaces verts accessibles et visibles, la présence de parcours sportifs, l'animation d'espaces publics et rez-de-chaussée, une offre alimentaire saine et abordable, la construction d'une maison de santé.

96. Letonturier & Pasteur, 2015.

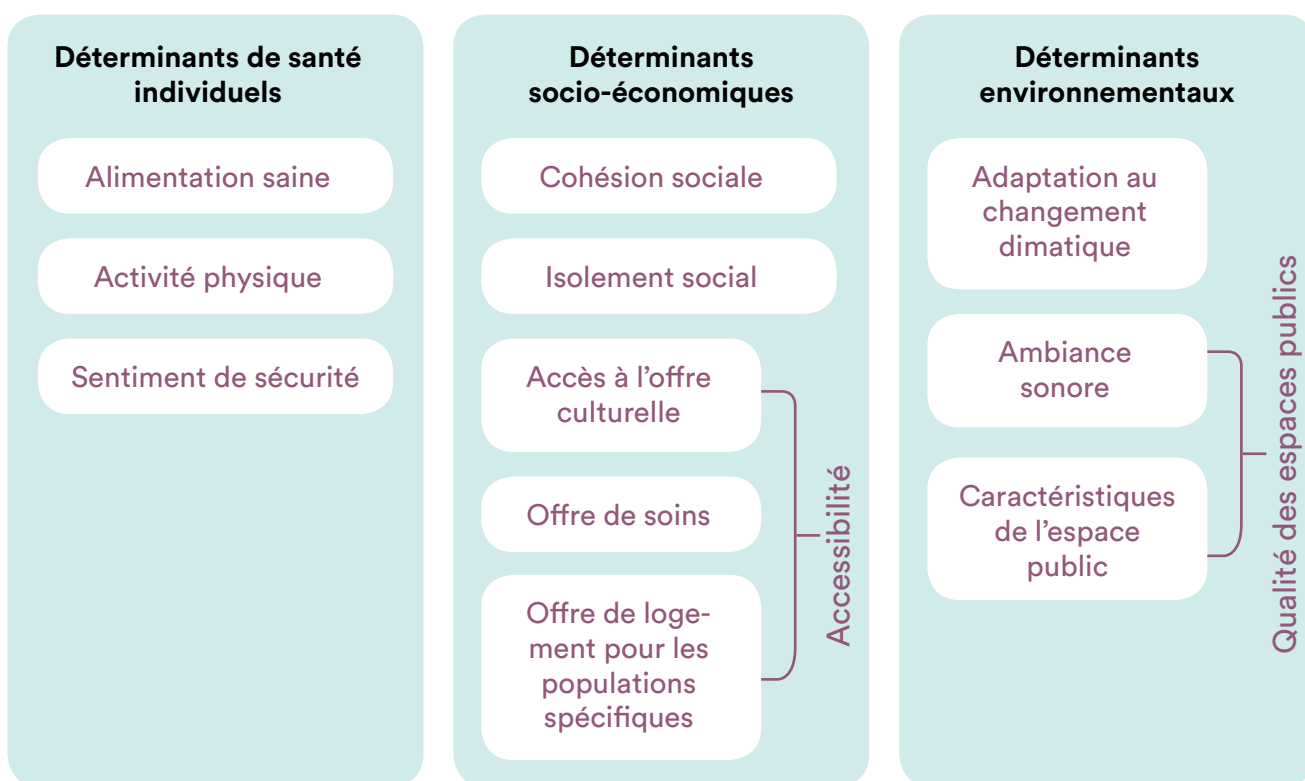
97. Bourdin, 2010 op. cit.

98. Ibid.



Vue aérienne du projet (F. Marcuz, 2018)

L'opération Hébert dans le 18^{ème} arrondissement de Paris



Périmètre des déterminants analysés

Pourtant, si la notion de ville inclusive est largement valorisée et utilisée, le terme d'urbanisme inclusif n'apparaît pas dans les thématiques de l'action publique, qui abordent plutôt les notions d'urbanisme durable, soutenable, ou encore favorable à la santé. L'urbanisme inclusif est finalement à la fois en quête de visibilité, de légitimité et de transversalité. Même s'il n'est pas reconnu comme une pratique en soi⁹⁹, il se traduit pour partie dans la montée en puissance des démarches participatives et de l'approche usager dans les projets urbains. Pierre Pontecaille envisage par ailleurs un urbanisme plus réflexif dans lequel l'analyse approfondie d'opérations existantes "permettrait de dépasser la question des publics et de faire émerger des enjeux communs, lesquels mobilisent différents domaines de la fabrique urbaine". Ici encore, c'est sur le registre de la méthode que se joue l'urbanisme inclusif. Enfin, il ne fait pas l'objet d'une politique sectorielle, mais s'insère dans les objectifs attribués par les maîtrises d'ouvrage que sont les mairies d'arrondissement, les villes et les métropoles, les régions...

99. Pontecaille, 2020.

B) L'urbanisme inclusif, des mesures constituées dans des dispositifs locaux

Les objectifs des projets urbains et plus généralement les orientations en matière d'aménagement des territoires peuvent favoriser l'accès direct à des ressources bâties (logements, espaces publics) et des infrastructures (transports, équipements), ou indirect à des activités (emplois, sociabilités, loisirs, etc.), en faveur du plus grand nombre, pour vivre décemment et plus particulièrement en faveur de populations exclues selon leurs besoins. Ainsi, les orientations architecturales des bâtiments, les choix d'équipement et de partage de l'espace public, l'organisation des fonctions des constructions, la localisation des activités dans les grands territoires, et le déploiement des réseaux de voirie et des services de transport, s'inscrivent dans des documents cadres qui orientent le développement et l'aménagement urbains en matière d'inclusion.

La commande publique – l'ensemble des contrats conclus par un acheteur public pour répondre à ses besoins –, a un rôle majeur à jouer pour dépasser les simples effets d'annonce¹⁰⁰. En effet, les questions d'inclusion doivent être intégrées *“dans la commande publique, le plus en amont possible, sinon il existe un risque d'intégration en bout de chaîne seulement sur des aspects techniques (comme le financement de logements sociaux, la performance énergétique, etc.)”*¹⁰¹. Elle peut, par exemple, imposer des objectifs et des critères précis aux maîtrises d'œuvre dans les différentes phases du projet et notamment, en y impliquant les publics visés, depuis la planification, jusqu'à l'implantation et la reconduite des bénéfices de l'intervention (Banque Mondiale)¹⁰².

Encore faut-il que les maîtrises d'ouvrage aient la possibilité d'exiger aux maîtrises d'œuvre – dont le rôle est de plus en plus fort – des objectifs précis d'inclusion, voire des méthodes qui interrogent leurs modes de fonctionnement, y compris dans les aspects financiers. Les maîtrises d'œuvre peuvent trouver intérêt à adopter une approche en faveur de l'inclusion, si elle a des effets commerciaux positifs (augmentation des ventes par exemple), ou encore si elle sert de levier dans les négociations avec la maîtrise d'ouvrage publique (par exemple dans les

opérations de concession). Les maîtres d'ouvrages pourraient aussi associer aux objectifs d'inclusion, la mise en place systématique de démarches de mesure d'impact.

Au-delà de la commande publique, un urbanisme plus inclusif peut s'inscrire dans les documents d'urbanisme des collectivités locales qui définissent les grandes orientations de développement urbain. Ainsi, les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux et d'Habitat (PLUi-H) doivent intégrer les 25% de logements sociaux imposés par la loi SRU, ce qui oriente les programmes de construction immobilière sur les territoires.

Parmi ces documents d'orientation, on peut évoquer les Plans de Mobilité Urbain Soutenable¹⁰³ qui doivent prendre en compte les besoins de tous les citoyens, en particulier ceux des personnes à mobilité réduite, à faible revenu, sans emploi, âgées, les enfants, les femmes, etc.¹⁰⁴. On peut aussi évoquer les Plans Locaux d'Urbanisme, qui s'appuient sur les Plans d'Aménagement et de Développement Durable, qui définissent les grandes orientations d'aménagement, réglementent toutes les constructions de la ville et déterminent les règles d'occupation des sols sur le territoire d'une ville ou d'une intercommunalité. En tant que « projet de ville » sur 10 à 15 ans, les Plans Locaux d'Urbanisme peuvent avoir un impact significatif sur l'inclusion, par exemple, en termes de répartition des fonctions urbaines (proximité) ou d'objectifs de réductions des barrières d'accès à la ville. De ce fait, un des axes de la révision du PLU de Paris est d'en faire une *“ville inclusive et solidaire”* pour favoriser la diversité, permettre à chacun de se loger et d'accéder aux services publics et à la culture¹⁰⁵. De son côté, la Métropole de Lyon a engagé la modification de son Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) en 2019, afin d'en renforcer les dimensions environnementales et sociales, pour plus de liens avec la nature et pour promouvoir la proximité de l'emploi¹⁰⁶.

Si ces orientations en faveur de l'urbanisme inclusif sont constituées, c'est-à-dire établies, elles ne sont pas instituées dans une politique publique consacrée.

100. Pontecaille, 2020.

101. ADEME, ARP-Astrance & Anne Labroille Architecte, 2019.

102. *Fiche de résultats : Le développement conduit par les communautés.* (2014). Banque Mondiale. <https://www.banquemondiale.org/fr/results/2013/04/14/community-driven-development-results-profile>

103. Machado et al., 2021.

104. Wefering et al., 2014.

105. *Révision du plan local d'urbanisme : Quel visage pour Paris en 2030 ?* (2022). Ville de Paris. <https://www.paris.fr/pages/la-revision-du-plan-local-d-urbanisme-plu-17018>

106. *Le Grand Lyon vers un nouveau Plan Local d'Urbanisme avec des critères sociaux.* (2021). Lyon en France. <https://www.lyonenfrance.com/2021/09/le-grand-lyon-vers-un-nouveau-plan.html>

C) L'urbanisme inclusif comme aiguillon transversal des politiques publiques ?

Les démarches d'urbanisme inclusif ne pourront pas régler tous les problèmes d'exclusions et d'inégalités qui résultent d'un ensemble de mécanismes sociaux, culturels, économiques que la transformation et l'organisation de l'espace ne peuvent ni anticiper, ni résoudre totalement. Pour autant, ces questions peuvent aussi s'adresser à l'espace dont la production, la gestion, l'organisation, peuvent apporter des réponses. Promouvoir la diffusion d'un urbanisme inclusif dans la définition de toutes les politiques publiques qui orientent la ville permettrait de faire de l'inclusion sociale dans l'espace un commun transversal, comme peut l'être aujourd'hui l'enjeu de préservation de l'environnement. Cela nécessiterait de considérer l'ensemble des mécanismes d'exclusion à toutes les échelles de la production de l'urbain, de la grande échelle de l'aménagement du territoire (SCOT, PLUi-H, PADD, etc.), à l'échelle méso-spatiale de la ville (ex. mobilité) et des quartiers (ex. logements), jusqu'à l'échelle micro-spatiale des espaces publics (ex. accessibilité).

Si on considère l'accessibilité spatiale comme une dimension structurante de l'urbanisme inclusif, certaines politiques à un niveau national ont des effets directs sur la ville. Ainsi, les politiques du logement peuvent favoriser la mixité sociale par la production de logements sociaux afin de permettre une meilleure répartition des ménages modestes entre les communes. La loi SRU a posé l'obligation d'atteindre un taux minimum de 20% de logements sociaux dans chaque commune des agglomérations de plus de 200 000, puis 50 000 habitant-e-s. Ce taux a été porté à 25% par la loi « Duflot » du 19 janvier 2013, dans les villes où le marché de l'immobilier est en tension.

Les politiques liées au handicap encadrent la mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments publics et privés et l'aménagement des espaces publics, depuis la loi d'orientation du 30 juin 1975 portant sur l'aménagement des voiries et notamment des trottoirs, la loi du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public, et la loi Égalité des droits des chances de 2005 qui, à travers le Plan d'Aménagement de la Voirie et des Espaces publics, renforce les obligations de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et élargit la concertation en ce sens.

De la même façon, les politiques de transport et de mobilité permettent de financer la rénovation et le développement des réseaux de transport en commun à l'échelle métropolitaine, pour un meilleur accès à la ville à ceux qui résident en périphérie (schémas directeurs d'accessibilité, agendas d'accessibilité programmée, SD'AP), ainsi que d'encadrer la réglementation tarifaire (Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019).

Enfin, d'autres politiques de niveau national ont un impact plus indirect sur l'accessibilité spatiale, mais influencent de fait la fabrique d'une ville plus inclusive et s'intègrent pleinement dans la construction d'un urbanisme inclusif.



Image : Freepik.com

C'est le cas notamment des politiques d'insertion et d'emploi, via la mise en place de clauses d'insertion sociale dans les marchés publics régis par le Code des marchés publics et le Code du travail, qui impactent le recrutement dans les grands chantiers. Aussi, les politiques liées au grand âge favorisent les projets d'habitat groupé ou la rénovation des logements pour les personnes âgées, impactent la production immobilière et le devenir des logements. La loi du 1^{er} janvier 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement, priorise l'accompagnement des personnes âgées à domicile à travers un plan national d'adaptation de 80 000 logements. Autre exemple, les politiques de santé, en combattant les déserts médicaux en faveur de l'organisation d'une offre de santé accessible à tous dans les territoires, incitent à la création de lieux mutualisés comme les maisons de santé pluriprofessionnelles régies par le Code de la santé publique, au nombre de 1889 en fonctionnement et 366 en projets en juin 2021.

Créée en 1967 en Bretagne, LOXAM est une société française, aujourd'hui leader européen de la location de matériel et d'outillage pour les professionnels et les particuliers. Le modèle d'affaires de Loxam se fonde sur une relation de proximité avec ses clients au travers de contrats de location majoritairement de courte durée. Avec 500 agences partout en France, et plus de 1 100 dans 30 pays, LOXAM est présente au cœur de tous les territoires, avec des équipes locales et un parc d'équipements qui leur appartient.



Valoriser les diversités et l'inclusion au sein des agences

LOXAM possède un maillage territorial dense et très décentralisé où les agences bénéficient d'une grande autonomie et sont invitées à travailler en proximité avec les acteurs des territoires notamment urbains où elles sont implantées. Ainsi, ces agences exercent leurs activités dans un rayon d'une trentaine de kilomètres maximum, parfois beaucoup moins, notamment dans les régions les plus denses comme l'Île-de-France.

Les agences s'inscrivent pleinement dans le tissu économique et urbanistique local, elles participent toutes au dynamisme des territoires, en tant qu'acteur économique et favorisent l'emploi local. Les embauches se font très régulièrement à proximité immédiate des sites, et l'entreprise accompagne ensuite ses collaborateurs dans leur développement tout au long de leur carrière, avec un processus de promotion interne dynamique et des plans de formation annuels ayant pour ambition de permettre à chacun.e de suivre plusieurs jours de formation par an. LOXAM développe également des partenariats avec des écoles et Centres de Formation d'Apprentis, au plus près des sites, pour former des jeunes, les intégrer dès leur apprentissage, et leur proposer un emploi durable à l'issue de leurs parcours de formation. En complément, pour permettre l'insertion par le retour à l'emploi, l'entreprise déploie régulièrement des programmes de formation sur-mesure, avec des partenaires comme Pôle Emploi et des organismes de formation, pour offrir à des promotions d'une vingtaine de personnes un cadre adapté à leur retour vers le monde professionnel. Ces parcours se concluent par un certain nombre de contrats à durée déterminée. À titre d'exemple, lors de la dernière promotion, 60% des personnes ont signé un contrat permanent à l'issue de leur formation. Enfin, LOXAM déploie ses agences au plus près des nouveaux projets d'urbanisme, y compris au cœur des quartiers prioritaires, pour accompagner leur développement. L'exemple le plus récent est l'ouverture d'une nouvelle agence dans le quartier Ariane à Nice.

La phase de chantier, maillon essentiel des projets d'urbanisme inclusif

À côté des phases de conception et d'exploitation des projets d'urbanisme inclusif, la phase de construction constitue un maillon essentiel qui répond à plusieurs enjeux, le recours à la main d'œuvre, les nuisances sonores et environnementales, l'acceptabilité du projet...

Dans ce contexte, LOXAM est très attentif à renforcer l'inclusion dans les modèles de livraison de ses opérations. Le recours à une main d'œuvre locale, et au secteur de l'Économie Sociale et Solidaire, peut alors constituer une réponse efficace. Dans le cadre de ses activités modulaires et des grands événements sportifs internationaux, l'entreprise met en place des « livraisons inclusives » en comptabilisant des heures d'insertion, mais aussi en développant des partenariats dans la durée avec des structures de l'Économie Sociale et Solidaire pour avoir recours à leurs services, tout en accompagnant, si nécessaire, ces structures et les publics bénéficiaires dans leur montée en compétence (formations, habilitations, etc.). Cela a par exemple été le cas en 2023, dans le cadre du montage du centre média de Roland Garros, où une équipe entière d'un partenaire de l'insertion a été mobilisée et intégrée aux équipes de LOXAM pour réaliser l'installation des systèmes de climatisation et le nettoyage de l'ensemble de l'installation avant la remise des clés.

Par ailleurs, les dispositifs qui encadrent les mécanismes de démocratie locale et favorisent les systèmes participatifs comme la loi relative à la démocratie de proximité de 2002, ou la concertation préalable «code de l'environnement», influencent un urbanisme davantage tourné vers les besoins des publics. Les politiques de décentralisation et l'évolution du Code de l'urbanisme peuvent favoriser l'inclusion sociale, à l'exemple de la création du statut d'établissement public foncier local pouvant mobiliser du foncier pour contribuer à la réalisation de logements sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat.

L'urbanisme inclusif est donc avant tout une manière de penser la ville dans toutes ses composantes spatiales avec un regard sur l'espace conçu, perçu et vécu, depuis le logement jusqu'à l'espace public ou la planification urbaine. Il doit constituer un cadre d'orientation pour tous les dispositifs qui font la production, la gestion et l'organisation urbaines, dans l'objectif de faciliter l'accès à la ville aux publics les plus fragiles. Il doit influencer les documents de planification (PDU, PLU, etc.), les cadres juridiques de la construction (Code de l'urbanisme, etc.), les méthodes de projet (AMU, participation, etc.), leurs modalités de financement (foncière, financement à impact, etc.), mais aussi les postures des acteurs privés (RSE, ESS, etc.) qui, davantage en première ligne dans la fabrique de la ville, ont la responsabilité de la penser toujours plus inclusive comme un des fondements de la cohésion sociale.



Image : Freepik.com

PARTIE 2

RECENSEMENT DES INITIATIVES PROMETTEUSES EN FAVEUR DE L'URBANISME INCLUSIF

- 1. Méthode de recensement et de qualification
- 2. Panorama des initiatives recensées
- 3. Présentation des neuf initiatives sélectionnées
- 4. Constats sur les études d'impact identifiées

PARTIE 2 : RECENSEMENT DES INITIATIVES PROMETTEUSES EN FAVEUR DE L'URBANISME INCLUSIF

Quelles initiatives s'inscrivent dans le registre de l'urbanisme inclusif ? De quelle manière portent-elles une approche inclusive qui a des conséquences sur les barrières symboliques et matérielles d'accès à la ville, aux espaces publics, aux logements, aux services, etc. ? Qui sont les porteurs de ces projets, à quels enjeux d'inclusion répondent-ils et selon quelles méthodes ? Quels sont les résultats de ces initiatives sur les publics et le cadre de vie local ?

Le groupe de travail et ses partenaires ont établi une liste de 58 initiatives qui, de façon directe ou indirecte, agissent pour des espaces urbains plus inclusifs et, in fine, permettent de définir les contours de l'urbanisme inclusif. L'équipe a également sélectionné neuf projets qui ont fait la preuve de leur impact et ont pensé leur passage à l'échelle.

Ce recensement n'a pas vocation à être exhaustif, ni représentatif de l'ensemble des initiatives en faveur de l'urbanisme inclusif. Il donne à voir un échantillon de pratiques portées par des acteurs variés, privés, associatifs et publics qui, à travers leurs actions sur et dans l'espace, participent à bâtir une ville plus inclusive.

1. MÉTHODE DE RECENSEMENT ET DE QUALIFICATION

Pour établir la liste des initiatives, six critères ont été définis à l'issue des discussions avec les partenaires et les autres acteurs de l'écosystème : être portée par tout type d'acteur (public, privé, associatif), rechercher un objectif d'inclusion dans l'un des champs définis de l'urbanisme, être localisée idéalement dans le territoire du Grand Paris, bénéficier d'une ancienneté avérée d'au moins un an, permettant un minimum de prise de recul et l'accès à des informations de reporting, et idéalement, disposer d'éléments d'impact et d'une ambition d'essaimage. Cette méthode de sélection n'avait pas vocation à être représentative de l'ensemble des actions conduites dans le domaine, mais a permis de constituer une base de travail riche reflétant une large diversité de projets.



En France, idéalement dans le Grand Paris



Au moins une année d'ancienneté



Une ambition d'essaimage



Un objectif clair d'inclusion



Portée par tout type d'acteur (public, privé, associatif)

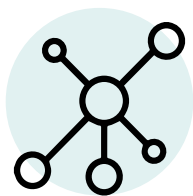


Des connaissances sur les impacts disponibles ou une démarche de mesure d'impact en cours de réalisation

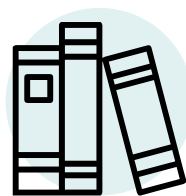
Le recensement des initiatives répondant au périmètre s’est opéré via plusieurs actions et canaux de communication et d’information, une veille documentaire et une revue de la littérature académique autour des sujets de l’urbanisme inclusif (urbanisme transitoire, ville inclusive, urbanisme favorable à la santé...), la remontée d’informations issues des partenaires et du réseau de l’Impact Tank et des membres du groupe de travail, la mobilisation de têtes de réseaux, la conduite d’entretiens exploratoires avec des chercheurs, des porteurs de projets et des financeurs, et la diffusion d’un appel à manifestation d’intérêt relayé sur les réseaux sociaux de l’Impact Tank et des acteurs mobilisés sur la question de l’urbanisme inclusif.



La diffusion d’un appel à manifestation d’intérêt relayé sur les réseaux sociaux de l’Impact Tank et des acteurs mobilisés



Des initiatives rapportées par les membres du groupe de travail et les têtes de réseau identifiées (ADEME, ANCT, AVISE...)



Une veille documentaire et une revue de la littérature



Des entretiens exploratoires avec des chercheurs, des porteurs de projets et des financeurs

Une fois recensées, les initiatives les mieux documentées en termes de mesure d’impact ont été sélectionnées et font l’objet d’auditions. Les niveaux de preuve des démarches de mesure d’impact ont été analysés à partir d’une échelle élaborée par l’équipe de recherche, allant de la mobilisation de connaissances existantes lors de la conception de l’action (niveau 1) jusqu’à l’établissement d’un lien de causalité avéré par plusieurs évaluations attestant de la reproductibilité des impacts positifs obtenus dans des contextes différents (niveau 5). L’ensemble des critères composant les cinq niveaux de l’échelle est présenté dans le tableau suivant, par niveau de preuve décroissant :

NIVEAUX DE PREUVE

Catégorie A : Connaissance des impacts basée sur des données probantes relatives à l’action concernée	Niveau 5 : Plusieurs évaluations démontrent la causalité entre l’action et ses résultats positifs et des méthodologies existent pour reproduire les impacts positifs dans des contextes différents.
	Niveau 4 : Une évaluation suggère des résultats positifs et démontre une causalité de l’intervention.
	Niveau 3 : Une évaluation suggère des résultats positifs sur les cibles de l’intervention, mais la causalité entre l’intervention et ces derniers n’est pas strictement établie.
Catégorie B : Connaissance des impacts basée sur des savoirs issus de l’expérience ou des ressources externes	Niveau 2b. : Il n’existe pas d’évaluation externe, mais les pilotes de l’action ont mis en place un système de suivi-évaluation permettant de documenter les effets de l’action (études de cas, bilan interne, indicateurs de pilotage...).
	Niveau 2a. : Il n’existe pas d’évaluation ni de système de suivi de l’action, mais celle-ci est jugée cohérente et convaincante par rapport aux enjeux / aux problèmes concernés.
	Niveau 1 : Il n’existe pas d’évaluation ni de système de suivi, mais l’action a été conçue en mobilisant la connaissance existante sur d’autres programmes répondant au même problème.
Non intégré dans la qualification : Les actions pour lesquelles il n’existe pas de données de suivi des effets ni de connaissances externes mobilisables et qui ne peuvent pas non plus être rapprochées de programmes existants permettant de juger de leur caractère prometteur.	

2. PANORAMA DES INITIATIVES RECENSÉES

A) Analyse transversale des initiatives recensées

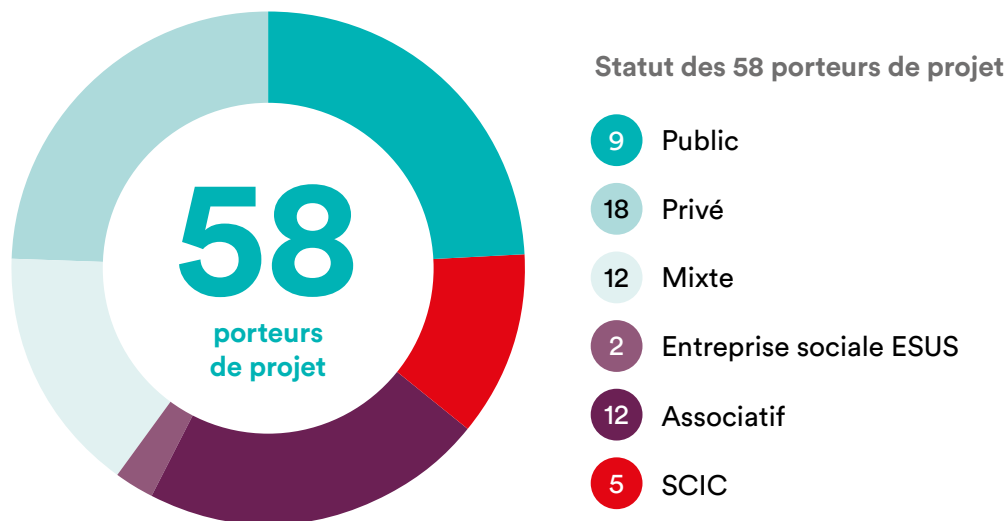
A.1. Les diverses appellations de l'urbanisme inclusif dans les initiatives

L'étude des initiatives, projets ou actions s'inscrivant en faveur d'un urbanisme plus inclusif permet de dresser des constats et des tendances. Si la notion d'urbanisme inclusif est encore rare en tant que telle, plusieurs concepts, pratiques, méthodes viennent en qualifier différents aspects.

- > **L'urbanisme transitoire, durable, hybride, égalitaire ou favorable à la santé** portent en germe l'idée d'une ville plus accessible. L'imbrication des enjeux environnementaux et sociaux est de plus en plus évidente au regard des projets et des réflexions des acteurs dans le cadre de la ville durable. Pour autant, le lien n'est pas toujours évident et derrière la durabilité des projets, l'inclusion se confond parfois avec la qualité environnementale des bâtiments et les modes de vie plus sobres mis à la portée du plus grand nombre.
- > **La mixité d'usage et la mixité fonctionnelle, les notions d'espaces et de logements adaptés, mais aussi d'accessibilité et de proximité**, se traduisent dans les documents cadres de l'aménagement. Ce vocabulaire accompagne les grandes opérations urbaines, incluant des projets immobiliers, d'équipements et de voirie. L'approche favorise la rencontre de publics divers en articulant habitats, bureaux et services, logements communs et adaptés, sociaux et en accession, établissements spécialisés (EHPAD) et publics (écoles, crèches).
- > **La participation, la co-construction, la maîtrise d'usage, la co-conception, les approches sensibles** sont souvent évoquées comme autant de méthodes pour prendre en compte la diversité des besoins et des usages, et intégrer des publics en situation d'exclusion. Ces méthodes sont mises en avant dans la conception et l'animation de projets autour de la notion de dialogue citoyen, de démocratie participative ou d'assistance à maîtrise d'usage. Elles sont utilisées pour la conception des espaces publics à l'échelle des opérations d'aménagement et de requalification, ou en amont de la production de logements aux côtés des architectes et des promoteurs qui cherchent à associer les futurs habitants.
- > **L'intersectionnalité, l'approche par les besoins, l'inclusion active, la conception universelle, l'urbanisme féministe ou genré** sont des notions qu'on retrouve dans des études réalisées par des bureaux d'études et associations spécialisés et différentes institutions publiques ou laboratoires de recherche, en vue d'informer les professionnels de l'urbanisme. Dans ces travaux, certains publics, dont la place dans la fabrique de la ville est à reconsidérer (femmes, enfants, personnes âgées, etc.) sont au centre de l'attention, de même que certaines thématiques prioritaires (accès au logement, ville accessible, accès à la santé, etc.).

A.2. L'urbanisme inclusif, des mécanismes de coopération entre une diversité d'acteurs

Notre échantillon d'actions relevant de l'urbanisme inclusif permet de réaliser plusieurs observations relatives aux acteur-ice-s qui les portent comme le montre le schéma ci-dessous.



Ces porteurs de projets et ces structures ne sont pas isolés et agissent rarement seuls. S'ils sont présentés dans notre échantillon en tant que porteurs principaux, ils s'inscrivent très souvent dans des groupements d'aménagement, des projets collectifs et des systèmes de réseau ou de coopération. C'est le cas pour des bureaux d'études impliqués dans la recherche sur les sujets d'inclusion qui agissent, par exemple, dans le cadre de projets de rénovation urbaine auprès des collectivités locales. C'est le cas également des associations comme Genre et Ville qui sont souvent impliquées auprès d'autres acteurs publics et privés, ou comme les ateliers Approches! qui travaillent étroitement avec les collectivités locales et l'ANRU sur des approches genrées de la question spatiale. C'est le cas enfin des mécanismes de financement, comme le prêt à impact de la Caisse d'Épargne Île-de-France qui, via l'offre de service proposée à la RIVP, touche directement l'association Carton Plein et son action sur le territoire en termes d'accès à l'emploi.

Une autre manière de souligner ces coopérations fréquentes est d'identifier les projets portés par des groupements mixtes qui reposent sur la collaboration de structures aux statuts différents dans le cadre de projets d'aménagement, et qui représentent 20% de l'échantillon. Ces appariements se retrouvent dans des opérations d'immobilier mixte comme le projet Magenta de La Poste Immobilier qui a fait appel à une démarche d'assistance à maîtrise d'usage mais aussi, à ses débuts, à une occupation temporaire à but d'hébergement. Ils sont aussi très nombreux dans les grandes opérations d'aménagement urbain à l'image du projet Carré de Soie, porté par la Métropole de

Lyon et les villes de Vaulx-en-Velin et Villeurbanne, qui regroupe plusieurs associations (Robins des Villes, Vaulx Carré de Soie, Vive la Tase, Usine sans Fin...) aux côtés des propriétaires fonciers, des entreprises, des architectes, des promoteurs et investisseurs.

L'utilisation d'espaces des communs entre plusieurs acteurs est aussi une démarche qu'on retrouve parmi les projets recensés et sélectionnés. À ce titre, l'urbanisme transitoire et les occupations temporaires des friches sont de nouveaux leviers urbanistiques dont les acteurs se saisissent au cœur des groupements de maîtrise d'œuvre et dans le montage des projets, pour intégrer une dimension d'inclusion (mise à disposition de foncier à tarif réduit, concertation des publics, développement d'activités économiques ou d'hébergement intercalaire...). Dans le projet Bercy-Charenton (Paris XII), l'occupation temporaire a lieu sur un terrain relevant du domaine public de l'État attribué à SNCF Réseau dans la ZAC de Bercy Charenton, pour laquelle la Ville de Paris a lancé une consultation citoyenne pour déterminer l'avenir du lieu. Avant les différentes phases de chantier sur la zone, les associations Yes We Camp¹⁰⁷, Plateau Urbain, Coup de pousses et Ancoats ont remporté l'appel à projets de la Ville pour l'occupation temporaire. Les commanditaires du projet sont SNCF Immo, la Ville de Paris et la SEMAPA (Société d'étude, de maîtrise d'ouvrage et d'aménagement parisienne). Ce projet mixte repose donc sur une articulation entre les sphères publiques, associatives et privées, ce qui devient la norme dans les concessions d'aménagement où se déploient des opérations d'urbanisme transitoire¹⁰⁸.

A.3. Les thématiques principales de l'urbanisme inclusif dans l'échantillon

➤ Les besoins adressés par l'échantillon

Les initiatives en faveur de **l'accès au logement** représentent une part importante de l'échantillon, car cette dimension constitue un levier majeur de lutte contre l'exclusion. Dans un contexte où la question de l'accès à l'habitat est bien plus complexe dans les villes au regard de l'augmentation du prix du foncier et de la rareté de l'offre, le logement est considéré comme un élément propre, indispensable pour se projeter et participer à la vie de la Cité¹⁰⁹. L'accès au logement représente, d'une part, des projets d'habitat inclusif pour les personnes porteuses d'un handicap ou très âgées, d'autre part des projets de logements

accessibles (locatif et acquisition) au sein d'opérations urbaines et enfin des projets visant l'accès à un logement pour des personnes en situation de grande exclusion, notamment en termes de déploiement de solutions innovantes pour l'hébergement.

L'accès à du foncier et à des locaux, en complément de tous les leviers publics, que ce soit via des budgets participatifs, des prêts à impact ou des foncières solidaires est une piste importante. L'enjeu est de mettre en place des systèmes permettant de dégager certains espaces des logiques de marché afin de les rendre accessibles à des conditions avantageuses pour

107. *Yes We Camp | Bercy Beaucoup*. Yes We Camp. Consulté 28 mars 2023, à l'adresse : <https://yeswecamp.org/bercybeaucoup/>

108. Les porteurs de projets associatifs représentent environ la moitié des projets d'urbanisme transitoire sur la période 2012-2022. Depuis 2017 de plus en plus d'acteurs professionnels de type « aménageurs » s'imposent dans le portage direct des projets (7% des projets entre 2017 et 2022). La part des collectivités locales passe, elle, de 8,6% entre 2012 et 2017 à 13,8% entre 2017 et 2022. https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack3/Etude_2830/NR_952_web.pdf

109. Jouffes, 2007.

des structures sociales et des entreprises à impact. Cette question est au cœur de l'urbanisme de demain, face aux impacts environnementaux de l'urbanisation, aux besoins sociaux et aux besoins de financement des projets. La question du foncier est macrosociale et se répercute dans la répartition des populations et des activités sur les territoires. Les collectivités locales disposent d'un moyen précieux pour construire des villes plus inclusives à travers l'accès au logement et la multiplication des foncières solidaires, souvent rattachées à un aménageur public et à un acteur de l'Économie Sociale et Solidaire, révélant de nouveaux modes de détention du foncier, pluriels et collectifs¹¹⁰

Cette analyse des projets permet de mettre en lumière les thématiques de la **culture** ou l'**alimentation**, à travers l'implantation d'activités associatives ou coopératives dans la ville, en tant que moyens d'insertion professionnelle ou de participation habitante. Le **choix de la localisation** des projets est également un marqueur fort de l'urbanisme inclusif dans notre recensement ; si elles ne portent pas en elles-mêmes une approche inclusive *stricto-sensu*, certaines initiatives deviennent inclusives par leur implantation dans des territoires socialement ségrégués, peu mixtes, éloignés des aménités urbaines.

Le sujet de l'**accès à l'emploi** apparaît de façon diverse : clauses d'insertion sociale, localisation des bâtiments d'entreprises au plus près des salariés, création de lieux d'activités pour personnes en insertion. Plus généralement, c'est la mixité des fonctions dans les opérations d'aménagement qui est mise en avant, comme gage de la ville des proximités et de l'insertion professionnelle, à travers des activités au sein d'opérations immobilières et d'aménagement ou le soutien aux entreprises dans l'accès à un local.

Enfin la **mobilité**, qui représente ~8% des projets de l'échantillon, a aussi un rôle central à jouer pour rendre la ville accessible et relier, notamment, l'habitat et l'emploi, dont les dynamiques d'éloignement restent fortes. Elle est un levier d'inclusion dans sa capacité à donner accès aux ressources urbaines (accompagnement des publics peu mobiles, maillage des réseaux de transports dans les territoires éloignés...), et à articuler l'aménagement des territoires et les ressources individuelles pour se déplacer (capacités physiques, revenus, aspirations...)¹¹¹. À ce titre, toute action spatiale a un impact sur la mobilité des individus.

Thématiques des 58 initiatives



110. Clément J. (Coord), 2021.

111. Kaufmann, Ravalet, Dupuit, 2015.

➤ Les publics adressés par l'échantillon, à travers la question du lien social

La question du lien social apparaît comme transversale à plusieurs initiatives qui se placent, ainsi, dans le champ d'un urbanisme attentif à la question sociale.

Certaines initiatives agissent sur le lien social à travers les méthodes participatives et de dialogue citoyen, qu'elles emploient dans le cadre d'opérations d'aménagement, d'équipement d'espaces publics ou du fonctionnement de tiers-lieux. D'autres initiatives cherchent à créer du lien social comme levier d'inclusion via des interventions en faveur de la diversité, la mixité sociale et fonctionnelle, dans les bâtiments, la production de tiers-lieux...

Les thèmes de l'**âge**, du **handicap** et du **genre** sont en première ligne de l'urbanisme inclusif, et ont en commun de faire appel au lien social pour atteindre un objectif d'inclusion. La problématique du genre, qui représente 10% des projets recensés, vise à la fois à repenser la place des femmes dans la ville historiquement construite "par les hommes et pour les hommes", et dans la fabrication de la ville¹¹². Enfin, la question du handicap ressort, non plus seulement à travers la mise en accessibilité de l'existant, mais par l'émergence d'opérations valorisant une conception universelle des usages de l'urbanisme (architecture, équipement, etc.).

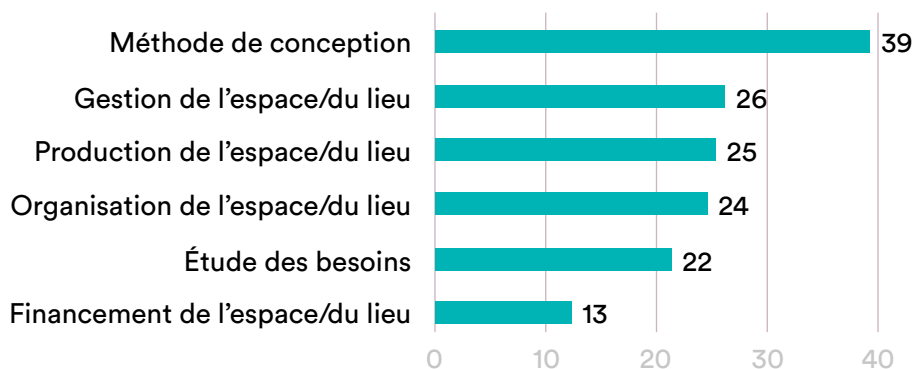
A.4. Les dimensions spatiales de l'innovation sociale dans la ville

Un autre niveau d'analyse des initiatives est celui de leurs dimensions spatiales, c'est-à-dire de l'impact qu'elles ont sur l'espace urbain, et la façon dont ce dernier est conçu, perçu et vécu. Ces dimensions spatiales sont reprises dans le tableau suivant :

Production de l'espace / du lieu	C'est la dimension <i>hard</i> de la production urbaine qui consiste à concevoir et produire, depuis le projet urbain jusqu'au chantier, en passant par la planification, la production immobilière ou la création de lieux, l'espace urbain dans toutes ses dimensions (végétaux, réseaux, architectures, matériaux, plans, fonctions, etc.).
Gestion de l'espace / du lieu	C'est la dimension <i>soft</i> de l'urbanisme qui consiste à assurer le fonctionnement des espaces abordés en tant que support d'usages. Cela regroupe les choix en matière d'entretien, de sécurité ou de réglementation par exemple, mais aussi d'organisation des usages et fonctions dans le temps et l'espace, que ce soit des espaces ouverts ou fermés, publics ou privés, depuis la place ou la rue jusqu'au bâtiment de service ou la résidence d'habitation.
Financement de l'espace / du lieu	C'est l'approche économique de la fabrique de la ville inclusive à travers des modalités innovantes de montage économique des projets, de financement à impact de projets immobiliers ou urbains, de financement d'initiatives inclusives ou encore de nouvelles modalités de financement facilitant l'accès au foncier.
Méthode de conception de l'espace et animation de projet	C'est la manière de (re)penser les processus de fabrique de la ville autour de méthodes innovantes ou existantes avec une attention spécifique portée aux publics marginalisés et/ou fragiles, et à la prise en compte de la multiplicité des usages et des besoins, au-delà de l'approche par les fonctions (co-construction, design d'usage, assistance à maîtrise d'usage, recherche-action, urbanisme transitoire, etc.).
Organisation de l'espace/ des lieux	C'est la manière de penser et d'organiser l'articulation des fonctions à l'échelle d'un territoire, une métropole, une commune, un quartier, un projet urbain mixte, ou une rue. Elle s'exprime à la fois dans la localisation des activités, dans des principes d'aménagement et de composition spatiale et architecturale des lieux, et des principes d'organisation des liens, notamment en matière d'offre de services. Cela peut concerner la distribution des fonctions urbaines, le principe de mixité, le design d'espace pour faciliter l'accès et le confort à certaines populations, la répartition spatiale de l'offre de transport, etc.
Étude sur l'accès à l'espace/ les lieux	Ce sont les initiatives de recherche-action, recherche et développement, études commandées, ayant pour finalité de mieux comprendre les inégalités d'accès aux ressources urbaines et aux espaces publics. Ces études peuvent émaner d'institutions publiques, mais aussi de bureaux d'études spécialisés ou d'entreprises.

112. Tummers, 2015.

Nombre d'occurrences des dimensions spatiales des 58 initiatives recensées

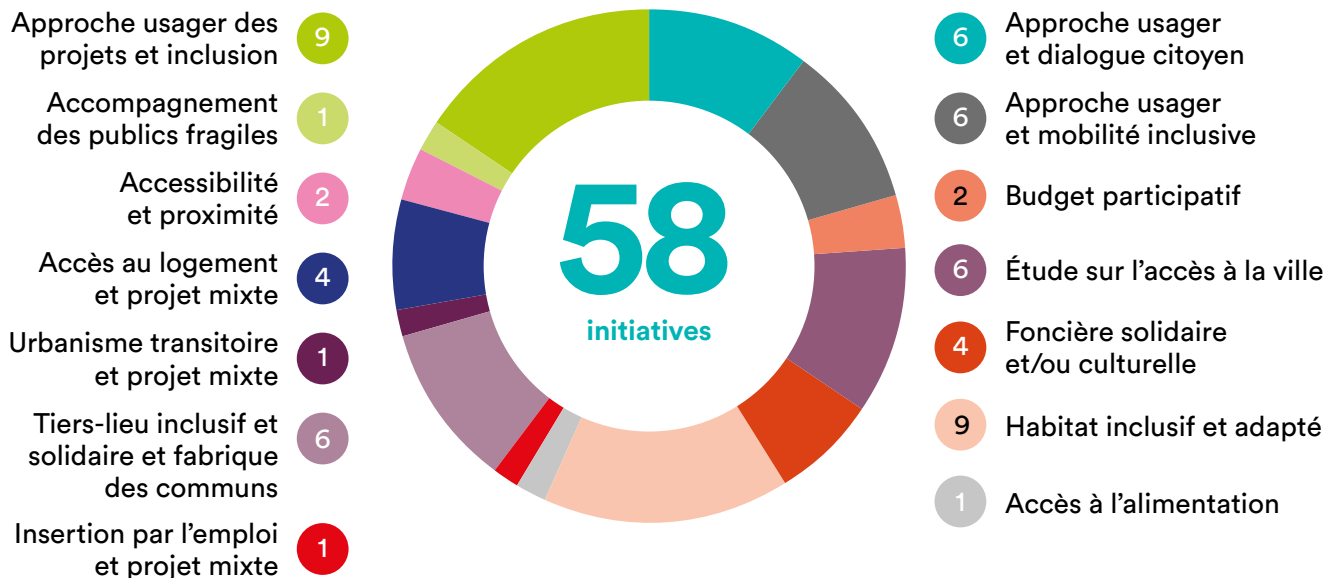


A.5. Les dimensions de l'urbanisme inclusif

Les thématiques principales et les dimensions spatiales des initiatives recensées permettent de faire émerger 14 dimensions d'urbanisme inclusif qui donnent à voir un panorama de l'urbanisme inclusif dans le Grand Paris.

Accès à l'alimentation	Localisation de services et d'activités de production alimentaires au plus près des habitants et/ou sensibilisation au bien-manger.	Budget participatif	Proposition de projets à financer et affectation d'une partie du budget de la collectivité par vote en ligne.
Accès au logement et projet mixte	Programmation mixte de logements, bureaux, services, équipements, dont une partie cible des publics fragiles et/ou des besoins sociaux.	Étude sur l'accès à la ville	Analyse des mécanismes d'exclusion et des barrières d'accès à la ville, ses fonctions et ses espaces publics, souvent via une approche par les publics.
Accessibilité et proximité	Organisation de l'accessibilité aux bâtiments et espaces publics et de la proximité des fonctions aux habitants.	Foncière solidaire et/ou culturelle	Acquisition de foncier par des organismes sans but lucratif pour faciliter l'implantation d'activités ou de logements pour des acteurs aux ressources modestes.
Accompagnement des publics fragiles	Services matériels ou immatériels destinés à aider les publics les plus fragiles.	Habitat inclusif et adapté	Logements favorisant l'autonomie de personnes en situation de dépendance et/ou pour personnes démunies.
Approche usager des projets et inclusion	Identification des besoins spécifiques de publics cibles dans des projets les concernant.	Insertion par l'emploi et projet mixte	Accès à l'emploi de populations éloignées dans les chantiers des projets urbains ou par la localisation des activités.
Approche usager et dialogue citoyen	Dispositifs participatifs dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain ou de requalification.	Tiers-lieu inclusif et solidaire & fabrique des communs	Lieux d'activités sociales et solidaires, support de coopérations et/ou de rencontres entre différents publics dont certains en risque de marginalisation.
Approche usager et mobilité inclusive	Accès à la mobilité pour toutes et tous, notamment les moins mobiles et/ou pour les territoires éloignés.	Urbanisme transitoire et projet mixte	Occupation temporaire d'un bâtiment vacant à tarifs accessibles pour des activités économiques, sociales ou d'hébergement favorisant la coopération entre les parties prenantes.

Dimensions de l'urbanisme inclusif des 58 initiatives



B) Liste des initiatives

Nous avons résumé les points clés de chacune des initiatives. Elles sont classées par ordre alphabétique de leur thématique principale.

> Thématique principale : Emploi

Le projet interassociatif du Village du Réemploi dans la ZAC de la Fraternité	Initiative s'inscrivant dans un projet immobilier et architectural qui se déroule dans le cadre de la rénovation de la ZAC de la Fraternité à Montreuil. Le projet regroupe 8 acteurs du réemploi spécialisés, autour d'un lieu de vie animé et ouvert, matérialisant les possibilités d'avenir du réemploi comme mode de consommation de demain et mode d'agir pour l'écologie et les solidarités. L'ouverture du Village du Réemploi est prévue en 2025.		
https://villagedureemploi.org/			
Dimension de l'urbanisme inclusif	Tiers-lieu inclusif et solidaire & fabrique des communs	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Production de l'espace • Gestion de l'espace • Financement de l'espace • Méthode de conception de l'espace et animation de projet • Organisation de l'espace
Acteurs principaux	Envie, La Collecterie, R-Are, Recyclerie, Réseau Francilien Réemploi	Autres parties prenantes	ADEME, Auxilia, Banque des Territoires, Caisse d'Épargne Île-de-France, Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, Conseil Régional de l'Île-de-France, Est-Ensemble
Implantation	Montreuil	Statut	Mixte
Dimension d'impact potentielle	Accessibilité, Autonomie et emploi, Contribution au vivre-ensemble, Engagement, Lien social		

> **Thématique principale : Financement alternatif**

La foncière des rez-de-chaussée Base Commune
Offre d'ingénierie et de foncière solidaire, pour initier et porter des projets de rez-de-chaussée actifs, solidaires, vivants et pensés avec une communauté de quartier. *Base Commune* s'adresse à des occupants variés (commerçants, artisans, associations, professions libérales...), qui ont tous un impact social et/ou une utilité locale pour leur quartier. Une mesure d'impact social est mise en place pour chaque projet.

<https://www.basecommune.com/>

Dimension de l'urbanisme inclusif	Foncière solidaire et/ou culturelle	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l'espace • Financement de l'espace • Méthode de conception de l'espace et animation de projet
Autres parties prenantes	Plateau Urbain, Sens de la ville (sociétaires)		
Implantation	Paris	Statut	SCIC
Dimension d'impact potentielle	Accessibilité, Autonomie et emploi, Contribution au vivre-ensemble, Engagement, Lien social		

La foncière culturelle, La Main, foncièrement culturelle
Coopérative à activité de foncière au service de tiers-lieux culturels intermédiaires et indépendants pour soutenir leur pérennisation. *La foncière culturelle, La Main* acquiert des tiers-lieux culturels et accompagne les structures occupantes et les collectifs artistiques vers la maîtrise foncière autonome des lieux qu'ils font vivre. Elle travaille également à la sensibilisation et la création de ponts entre les secteurs culturels et immobiliers.

<https://www.mainsdoeuvres.org/La-Main-Foncièrement-culturelle.html>

Dimension de l'urbanisme inclusif	Foncière solidaire et/ou culturelle	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l'espace • Financement de l'espace • Méthode de conception de l'espace et animation de projet
Statut	SCIC		
Implantation	Saint-Denis	Autres parties prenantes	Coopérative créée par Mains d'Œuvres
Dimension d'impact potentielle	Accessibilité, Autonomie et emploi, Contribution au vivre-ensemble, Développement des compétences, Engagement, Lien social		

Le projet d'aménagement Carré de Soie de la Métropole de Lyon
Projet de réaménagement d'un secteur de la Métropole de Lyon en quartier mixte de logements, d'équipements publics et d'activités économiques. Le projet a fait l'objet d'un diagnostic environnemental poussé (nuisances sonores, pollutions des sols, nuisances électriques, îlots de fraîcheur ou de chaleur), d'une concertation et d'une occupation temporaire pour le projet du CCO La Rayonne. Il se dote d'un bâti abordable avec la mise en place d'un «Observatoire de l'évolution des prix du logement neuf» et repose sur des mécanismes d'acquisition du foncier assurés par un organisme solidaire permettant l'accès à la propriété immobilière (et non foncière), à travers le dispositif du Bail Réel Solidaire, sur plusieurs programmes en accession sociale.

<https://carredesoie.grandlyon.com/>

Dimension de l'urbanisme inclusif	Foncière solidaire et/ou culturelle	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Production de l'espace • Financement de l'espace • Méthode de conception de l'espace et animation de projet • Organisation de l'espace
Acteur principal	Métropole de Lyon		
Implantation	Vaulx-en-Velin/Villeurbanne	Statut	Public
Dimension d'impact potentielle	Accessibilité, Autonomie et emploi, Contribution au vivre-ensemble, Développement des compétences, Engagement, Lien social		

➤ **Thématique principale : Genre**

Le diagnostic “Usages et genre” par l’Atelier Approche.s!

Le diagnostic Usages et Genre est une méthode développée par l’atelier d’urbanisme *Approche.s!* au sein d’une mission commandée par l’Établissement Public Foncier d’Île-de-France, dans le cadre de l’opération de requalification des copropriétés dégradées d’intérêt national à Mantes-la-Jolie. L’équipe d’*Approche.s!* a réalisé une étude-action sur les usages à travers le prisme du genre, en collaboration avec *Espacité*. Les résultats ambitionnent d’alimenter le projet urbain et d’assurer une appropriation plus égalitaire des espaces. Au-delà, les ateliers *Approches!* travaillent à prendre en compte la question du genre dans toutes les opérations d’aménagement urbain.

<https://atelierapproches.fr/tous-les-projets/diagnostic-usages-et-genre-mantes-la-jolie-2022>

Dimension de l’urbanisme inclusif	Approche usager des projets et inclusion	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur l’accès à l’espace • Méthode de conception de l’espace et animation de projet • Organisation de l’espace
Acteur principal	Approche.s!	Autres parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • EPFIF • Espacité
Implantation	Mantes-la-Jolie	Statut	Privé
Dimension d’impact potentielle	Développement des compétences, Engagement		

Les recherches sur le genre au sein de l’agence BASE

L’agence de paysage et d’urbanisme spécialisée en AMO, conception d’espaces publics et planification et développement de territoires BASE, réalise des recherches sur l’histoire du genre et le genre dans la ville pour nourrir ses projets. Cette posture lui permet de développer des outils de diagnostic et de constituer un réseau d’acteurs spécialisés.

<https://www.baseland.fr/recherches/>




Dimension de l’urbanisme inclusif	Approche usager des projets et inclusion	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur l’accès à l’espace • Production de l’espace • Méthode de conception de l’espace et animation de projet • Organisation de l’espace
Statut	Privé		
Implantation	Bordeaux, Lyon, Paris		
Dimension d’impact potentielle	Développement des compétences, Engagement		

L’étude “L’approche égalitaire de l’urbanisme” par l’ANRU

Cette étude est un guide méthodologique et un recueil d’expériences à destination des porteurs de projets de renouvellement urbain, désireux de favoriser l’égalité dans leur projet, ainsi qu’à tous leurs partenaires. Il est le résultat d’un travail collectif du groupe de travail pour une approche égalitaire de l’urbanisme du Club ANRU+.

<https://www.anru.fr/la-docutheque/lapproche-egalitaire-de-lurbanisme>

Dimension de l’urbanisme inclusif	Étude sur l’accès à la ville	Dimension spatiale du projet/initiative	• Étude sur l’accès à l’espace
Acteur principal	ANRU	Autres parties prenantes	Nombreux-ses expert-e-s, territoires, et contributeurs en lien avec le groupe de travail
Implantation	Nationale	Statut	Public
Dimension d’impact potentielle	Développement des compétences, Engagement		

Le bureau d'étude L'Atelier Recherche Observatoire Égalité	Bureau d'études spécialisé dans l'aménagement égalitaire des espaces et la lutte contre les stéréotypes de genre par la sensibilisation. Le bureau d'études propose une méthodologie basée sur l'observation, la sensibilisation aux problématiques de genre et de mixité et des expérimentations et préconisations en matière d'aménagement. Il a notamment publié "Faire je(u) égal, Penser les espaces à l'école pour inclure tous les enfants" en 2022.		
 https://www.larobe.org/			
Dimension de l'urbanisme inclusif	Étude sur l'accès à la ville	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur l'accès à l'espace • Méthode de conception de l'espace et animation de projet • Organisation de l'espace
Implantation	Bordeaux	Statut	Privé
Dimension d'impact potentielle	Bien-être physique et psychologique, Contribution au vivre-ensemble, Développement des compétences, Engagement		
Le think and do tank Genre et Ville	"Think and do tank", plateforme de recherche et d'action pluridisciplinaire, composé d'urbanistes, de sociologues, d'architectes et d'artistes. Son objectif est de rendre les territoires égalitaires et inclusifs par la recherche et l'action : design urbain, ateliers, études, formations...		
 http://www.genre-et-ville.org/			
Dimension de l'urbanisme inclusif	Étude sur l'accès à la ville	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur l'accès à l'espace • Production de l'espace • Gestion de l'espace • Méthode de conception de l'espace et animation de projet
Statut	Associatif		
Implantation	Gennevilliers		
Dimension d'impact potentielle	Bien-être physique et psychologique, Contribution au vivre-ensemble, Développement des compétences, Engagement		
L'activité de recherche-action menée par Les Urbain-e-s	Cette association développe des activités de recherche-action et de création culturelle, scientifique et citoyenne. Ses travaux font l'objet de restitutions à travers des créations culturelles (expositions, lectures publiques, créations théâtrales et sonores...) et scientifiques (colloques, publications d'ouvrages...).		
 https://urbaines.hypotheses.org/			
Dimension de l'urbanisme inclusif	Étude sur l'accès à la ville	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur l'accès à l'espace • Méthode de conception de l'espace et animation de projet
Statut	Associatif		
Implantation	Paris		
Dimension d'impact potentielle	Bien-être physique et psychologique, Contribution au vivre-ensemble, Développement des compétences, Engagement		

> **Thématique principale : Handicap**

L'initiative des Heures Silencieuses par Apsys
 Initialement testées dans quatre centres commerciaux appartenant à la foncière immobilière Apsys (Beaugrenelle Paris, Les Rives de l'Orne à Caen, L'Heure Tranquille à Tours et Eden à Servon), les *Heures Silencieuses* sont une initiative d'horaires aménagés durant lesquels les bruits sont atténués et la lumière moins forte. Les conditions sont ainsi adaptées aux personnes atteintes de troubles de l'autisme, mais également à toute personne souhaitant un environnement calme.

<https://www.apsysgroup.com/apsys-deploie-des-heures-silencieuses-sur-tous-ses-sites/>

Dimension de l'urbanisme inclusif	Accessibilité et proximité	Dimension spatiale du projet/initiative	• Gestion de l'espace/du lieu
Acteur principal	APSYS	Statut	Privé
Implantation	Caen, Paris, Servon, Tours		
Dimension d'impact potentielle	Accessibilité, Contribution au vivre-ensemble		

Jaccede
 Association qui a pour but d'encourager les personnes à mobilité réduite à réinvestir l'espace public. L'association a développé une plateforme numérique collaborative libre d'accès pour détailler les informations d'accessibilité de tous les lieux ouverts au public ; elle est disponible en cinq langues partout dans le monde.


<https://www.jaccede.com/>

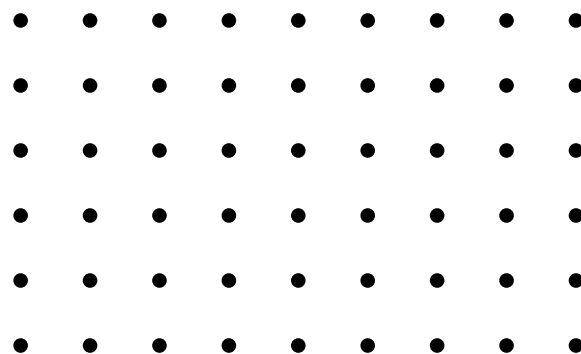
Dimension de l'urbanisme inclusif	Accessibilité et proximité	Dimension spatiale du projet/initiative	• Étude sur l'accès à l'espace • Gestion de l'espace/du lieu
Implantation	Internationale	Statut	Associatif
Dimension d'impact potentielle	Accessibilité, Autonomie et emploi, Bien-être physique et psychologique, Contribution au vivre-ensemble, Engagement		

Le bâtiment PRISME des Jeux de Paris 2024
 Le bâtiment PRISME (Pôle de Référence Inclusif Sportif Métropolitain) est le futur haut lieu du sport inclusif conçu pour accueillir tout sportif en situation de handicap ou non, situé au Stade départemental de la Motte à Bobigny. Construit par un groupement mené par Demathieu Bard, le projet offrira 8 200 m² aux sportifs valides et en situation de handicap. Il servira également de site d'entraînement aux athlètes paralympiques lors des Jeux de Paris 2024. C'est le premier bâtiment sportif européen basé entièrement sur la conception universelle qui prend en compte tous les handicaps.

<https://www.iledefrance.fr/le-prisme-futur-haut-lieu-du-sport-inclusif-bobigny>

Dimension de l'urbanisme inclusif	Accessibilité et proximité	Dimension spatiale du projet/initiative	• Production de l'espace • Gestion de l'espace
Acteur principal	Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis	Autres parties prenantes	• Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024, • SOLIDEO, • Fonds de solidarité et d'investissement interdépartemental, • Région Île-de-France
Implantation	Bobigny	Statut	Mixte
Dimension d'impact potentielle	Accessibilité, Autonomie et emploi, Bien-être physique et psychologique, Contribution au vivre-ensemble		

<p>L'ensemble immobilier de la Cité Universelle</p>	<p>La Cité Universelle est issue de l'appel à projet "Réinventer Paris 2". Cet ensemble immobilier, porté par GA Smart Building et situé porte de Pantin sur le site de la Marseillaise, est un pôle sportif entièrement accessible pour tous les types de handicap. Il prend en compte des multiplicités d'usages (salle omnisport, hôtel, pôle santé, coworking, restauration, jardins pour circuits courts, accueil de l'association Handitech...). Il est un démonstrateur de l'accessibilité universelle portée par une architecture au service de l'inclusion.</p>		
<p> https://www.ga.fr/nos-realizations/bureaux-neufs/cite-universelle/</p>			
<p>Dimension de l'urbanisme inclusif</p>	<p>Accessibilité et proximité</p>	<p>Dimension spatiale du projet/initiative</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Production de l'espace • Gestion de l'espace • Méthode de conception de l'espace et animation de projet • Organisation de l'espace
<p>Acteur principal</p>	<p>GA Smart Building</p>	<p>Autres parties prenantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Baumschlager Eberle Architects, • Studio Montazami, • Orash Montazami
<p>Implantation</p>	<p>Pantin</p>	<p>Statut</p>	<p>Privé</p>
<p>Dimension d'impact potentielle</p>	<p>Accessibilité, Autonomie et emploi, Bien-être physique et psychologique, Contribution au vivre-ensemble</p>		



> **Thématique principale : Jeunesse**

Le programme Libre Cour de la Ville de Grenoble
 Projet porté par la ville de Grenoble qui vise à rénover les cours de récréation de l'école primaire Clémenceau pour en faire un îlot de fraîcheur, avec plus de verdure et où la question du genre est prise en compte, pour que filles et garçons vivent sur un pied d'égalité. Des ateliers de concertation, notamment avec les enfants, ont été mis en place.

https://www.grenoble.fr/uploads/Externe/23/957_480_Libre-Cour-Ecole-Clemenceau.pdf


Dimension de l'urbanisme inclusif	Approche usager des projets et inclusion	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode de conception de l'espace et animation de projet • Organisation de l'espace • Production de l'espace
Acteur principal	Ville de Grenoble	Statut	Public
Implantation	Grenoble		
Dimension d'impact potentielle	Accessibilité, Bien-être physique et psychologique, Contribution au vivre-ensemble, Développement des compétences		


Le programme Rue des enfants de la ville de Lyon
 Le programme Rue des enfants a pour objectif la piétonisation de plus de 20 rues à proximité d'écoles et de crèches et la suppression du stationnement dans la ville de Lyon. L'enjeu est de favoriser l'appropriation de l'espace par les enfants en repensant le partage des fonctions de la rue après des décennies d'urbanisme automobile. Les piétonisations sont pensées pour et par les enfants. Leur avis est sollicité avant les aménagements. La démarche est aussi transformée en outil pédagogique avec la réalisation de maquettes avec les élèves.


<https://www.lyon.fr/mobilites/la-ville-apaisee/rue-des-enfants>


Dimension de l'urbanisme inclusif	Approche usager des projets et inclusion	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Production de l'espace • Organisation de l'espace • Gestion de l'espace
Acteur principal	Ville de Lyon	Statut	Public
Implantation	Lyon		
Dimension d'impact potentielle	Accessibilité, Bien-être physique et psychologique, Contribution au vivre-ensemble, Développement des compétences		

> **Thématique principale : Logement**


Résidences Services Séniors	Projet de transformation de sites libérés de tout ou partie de leur activité postale en onze résidences et une résidence hôtelière en cœur de ville. Cette réhabilitation d'anciens immeubles ambitionne d'encourager le lien social, créer de la valeur dans les territoires et réintégrer le public senior dans la vie active des villes. La Poste Immobilier veut par ailleurs privilégier les partenariats, notamment avec des associations et structures qui agissent déjà auprès de ces publics.		
 https://laposteimmobilier.fr/actualites/communique-poste-immo-lance-une-premiere-serie-de-residences-services-seniors			
Dimension de l'urbanisme inclusif	Habitat inclusif et adapté	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur l'accès à l'espace • Production de l'espace • Méthode de conception de l'espace et animation de projet • Organisation de l'espace
Acteur principal	La Poste Immobilier	Autres parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Les Jardins d'Arcadie, • Acapace, • Bouygues Immobilier
Implantation	<ul style="list-style-type: none"> • Brest, • Châteauroux, • Saint-Etienne, • Auch, • Villefranche-de-Rouergue, • Amiens 	Statut	Privé
Dimension d'impact potentielle	Accessibilité, Autonomie et emploi, Bien-être physique et psychologique, Contribution au vivre-ensemble, Développement des compétences, Engagement, Lien social		


Les maisons partagées de la coopérative Hacoopa	Hacoopa est une coopérative portée par des citoyens nantais qui assure la gestion et le développement de maisons partagées et d'habitats groupés. À destination de personnes seniors et handicapées, ils sont composées de chambres-studio privatives et d'espaces communs conviviaux, pour lutter contre l'exclusion sociale des personnes âgées, favoriser l'entraide entre les habitant-e-s et créer des emplois.		
 https://www.hacoopa.coop/			
Dimension de l'urbanisme inclusif	Habitat inclusif et adapté	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Production de l'espace • Gestion de l'espace
Autres parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • ADT 44B (association), • Banque des Territoires, • Macoretz (SCOP), • Titi Floris (SCOP) 		
Implantation	Pays de la Loire	Statut	SCIC
Dimension d'impact potentielle	Accessibilité, Autonomie et emploi, Bien-être physique et psychologique, Contribution au vivre-ensemble, Développement des compétences, Engagement, Lien social		


La mission sociale de Récipro-cité	Récipro-cité est une entreprise labellisée ESUS qui propose des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'usage tout en portant une activité de laboratoire d'innovation sociale. Elle propose des services de conseil et d'études avec une action centrée sur toutes les formes d'habitat intergénérationnel. Depuis 2020, l'entreprise a mis en place une mesure d'impact social de ses projets d'habitat intergénérationnel et solidaire.		
 http://www.recipro-cite.com/			
Dimension de l'urbanisme inclusif	Habitat inclusif et adapté	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Production de l'espace • Gestion de l'espace • Méthode de conception de l'espace et animation de projet • Organisation de l'espace
Statut	Entreprise sociale ESUS		
Implantation	Nationale		
Dimension d'impact potentielle	Contribution au vivre-ensemble, Développement des compétences, Engagement		


Domelia Conseil, un cabinet spécialisé dans la santé et le vieillissement	<i>Domelia Conseil</i> est un cabinet de conseil spécialisé dans le domaine de la transition démographique et de la santé, qui accompagne de nombreux départements, collectivités et bailleurs sociaux pour imaginer des villes et des territoires plus inclusifs. Il développe une vision globale de la question en traitant des enjeux de mobilité, de santé, de vieillissement et d'habitat inclusif.		
 https://vaa-conseil.fr/			
Dimension de l'urbanisme inclusif	Habitat inclusif et adapté	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur l'accès à l'espace • Méthode de conception de l'espace et animation de projet
Statut	Privé		
Implantation	Limonest		
Dimension d'impact potentielle	Développement des compétences, Engagement		

> **Thématique principale : Méthode**

Le design de politique publique par Vraiment Vraiment	<i>Vraiment Vraiment</i> est une agence de design de politiques publiques composée de concepteurs et d'analystes, mettant au cœur de leur projet l'intérêt général, les territoires et l'innovation. L'agence cherche à intégrer le point de vue et le vécu de celles et ceux qui sont ignoré-e-s par l'action publique, pour imaginer les formes concrètes d'une démocratie plus inclusive, contributive et écologique. Elle se penche sur l'aménagement de l'espace à partir de celles et ceux qui les fréquentent.		
 https://vraimentvraiment.com/			
Dimension de l'urbanisme inclusif	Approche usager des projets et inclusion	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur l'accès à l'espace • Méthode de conception de l'espace et animation de projet
Statut	Privé		
Implantation	Paris		
Dimension d'impact potentielle	Développement des compétences, Engagement		

L'urbanisme de l'agence Ville ouverte	<p>Ville Ouverte est une agence d'assistant à maîtrise d'ouvrage en urbanisme réglementaire et pré-opérationnel, spécialisée dans les démarches de concertation, favorisant l'implication des citoyen-ne-s et d'élu-e-s dans les projets urbains. L'agence est très engagée sur l'importance de la participation des usager-e-s, notamment par le biais de la voix d'une de ses dirigeant-e-s, Gwenaëlle d'Aboville.</p>		
<p> http://www.ville-ouverte.com/</p>			
Dimension de l'urbanisme inclusif	Approche usager des projets et inclusion	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur l'accès à l'espace • Production de l'espace • Méthode de conception de l'espace et animation de projet • Organisation de l'espace
Statut	Privé		
Implantation	Le Pré-Saint-Gervais		
Dimension d'impact potentielle	Développement des compétences, Engagement		

L'ADEME et le "Carnet d'inspiration pour des territoires inclusifs"	<p>Ce rapport publié en juin 2020 par l'ADEME propose des pistes de réflexion et d'action pour des villes et territoires inclusifs. Il inclut un état de l'art analytique de la notion de territoire inclusif pour comprendre les enjeux relatifs à la notion, ainsi qu'une grille de lecture de ce que peut être un territoire inclusif en faveur de la transition écologique. Cette grille de lecture est illustrée par l'analyse de 16 projets à l'échelle nationale. Plus largement, l'ADEME multiplie les études pour mettre à la portée de toutes et tous le développement durable et penser des solutions inclusives aux urgences planétaires.</p>		
<p> https://experimentationsurbaines.ademe.fr/blog/ressource/pour-des-territoires-inclusifs-leviers-de-la-planification-urbaine-et-de-lamenagement-durables/</p>			
Dimension de l'urbanisme inclusif	Étude sur l'accès à la ville	Dimension spatiale du projet/initiative	• Étude sur l'accès à l'espace
Acteur principal	ADEME	Autres parties prenantes	Nombreux-ses expert-e-s, territoires, et contributeur-ices
Implantation	Nationale	Statut	Public
Dimension d'impact potentielle	Développement des compétences, Engagement		

L'APUR et l'étude "Espaces publics inclusifs, un héritage des Jeux de Paris 2024"	<p>L'Atelier Parisien d'Urbanisme documente, analyse et développe des stratégies prospectives concernant les évolutions urbaines et sociétales de Paris et de la Métropole du Grand Paris. À ce titre, elle réalise de nombreuses études sur les dimensions inclusives de la ville et notamment l'étude "Espaces publics inclusifs, un héritage des Jeux de Paris 2024, vers une accessibilité pour tous de Paris" ou encore l'étude sur "Les inégalités femmes/hommes à Paris".</p>		
<p> https://www.apur.org/fr/nos-travaux/espaces-publics-inclusifs-un-heritage-jeux-paris-2024-vers-une-accessibilite-paris</p>			
Dimension de l'urbanisme inclusif	Étude sur l'accès à la ville	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur l'accès à l'espace • Méthode de conception de l'espace et animation de projet
Statut	Associatif		
Implantation	Paris		
Dimension d'impact potentielle	Développement des compétences, Engagement		

> **Thématique principale : Mixité fonctionnelle**

Le bâtiment Edison Lite

Edison Lite est un immeuble comptant 1 539 m² de logements (13 logements en accession, 6 logements locatifs intermédiaires, 2 logements locatifs sociaux), une crèche et un commerce dont l'objectif est de n'avoir aucune charge de copropriété. L'opération repose sur l'offre de 20% de surfaces en plus programmées et partagées avec les habitant-e-s, et la création de logements sur-mesure pour lesquels les futur-e-s habitant-e-s ont pu participer à la programmation et à la conception.

 <http://manuelle-gautrand.com/projects/edison-lite/>


Dimension de l'urbanisme inclusif	Accès au logement et projet mixte	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Production de l'espace • Gestion de l'espace • Méthode de conception de l'espace et animation de projet • Organisation de l'espace
Acteurs principaux	<ul style="list-style-type: none"> • SCCV Edison Lite, • Manuelle Gautrand Architecture 	Statut	Privé
Implantation	Paris		
Dimension d'impact potentielle	Contribution au vivre-ensemble, Lien social		


Le programme socialement responsable Habiter Demain - Le Gîte de Fourcy

Le projet de rénovation de l'hôtel de Fourcy sur l'emblématique Place des Vosges à Paris est issu de l'appel à projet « Réinventer Paris 2 ». Il s'organise autour de l'installation de plusieurs structures d'innovation sociale et d'insertion à impact social pour un projet mixte et inclusif. Il abritera notamment le Gîte de Fourcy, un gîte urbain géré par Habitat et Humanisme pour que des familles modestes bénéficient du « droit à la ville », une résidence sociale, un café-conciergerie, un «Cabinet de curiosités du Futur» et une Université Populaire de la Réinvention de l'Institut des Futurs Souhaitables.

 <https://www.habitat-humanisme.org/actualites/habitat-humanisme-laureat-de-l-appel-a-projet-reinventer-paris-2/>


Dimension de l'urbanisme inclusif	Habitat inclusif et adapté	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Production de l'espace • Gestion de l'espace • Méthode de conception de l'espace et animation de projet
Acteurs principaux	<ul style="list-style-type: none"> • Quartus (privé), • Habitat et Humanisme (associatif), 	Autres parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier d'architecture Philippe Prost (AAPP), • Alto Ingénierie Masse, • Cabinet Asselin, • Institut des Futurs Souhaitables, • Lieux communs
Implantation	Paris		
Statut	Mixte		
Dimension d'impact potentielle	Accessibilité, Autonomie et emploi, Bien-être physique et psychologique, Contribution au vivre-ensemble, Développement des compétences, Engagement, Lien social		


La Poste Magenta	Projet de transformation d'un ancien centre de tri (bâtiment Magenta) en logements sociaux et accession libre, bureau de poste, logistique urbaine, bureaux (coworking) et programme d'agriculture urbaine sur le toit porté par l'association Cultures en Ville. Cette transformation inclut une approche concertée avec les acteurs associatifs et culturels locaux.		
 https://laposteimmobilier.fr/actualites/transformation-de-la-poste-magenta-dun-ancien-site-industriel-un-nouvel-ilot-de-vie			
Dimension de l'urbanisme inclusif	<ul style="list-style-type: none"> • Accès au logement et projet mixte • Urbanisme transitoire (hébergement personnes en situation d'urgence) 	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode de conception de l'espace et animation de projet • Production de l'espace • Gestion de l'espace • Organisation de l'espace • Financement de l'espace
Acteur principal	La Poste Immobilier	Autres parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Cultures en Ville • Toit et Joie – Poste Habitat • CDC Investissement • Startway • Naud et Poux architectes
Implantation	Paris	Statut	Privé
Dimension d'impact potentielle	Bien-être physique et psychologique, Contribution au vivre-ensemble, Lien social		


L'opération d'aménagement Dalle Keller de La Poste Immobilier	Le projet de réhabilitation de l'ensemble urbain mixte de la dalle Keller inclut le réaménagement d'un bâtiment sur dalle en école d'enseignement supérieur, l'intégration d'un programme de logistique urbaine dans les niveaux inférieurs de la dalle et la production d'une terrasse végétalisée accessible au public. Le projet repose sur une approche concertée avec les élu-e-s et les habitant-e-s. Il inclut l'utilisation de matériaux issus du réemploi et biosourcés, un bâtiment passif construit avec des matériaux à faible impact, réversible et évolutif, des aménagements qui s'adapteront aux différents usages, et la végétalisation de la toiture de la dalle permettant de réduire l'effet d'îlot de chaleur.		
 https://laposteimmobilier.fr/actualites/dalle-keller-la-poste-immobilier-place-la-qualite-architecturale-paysagere-et			
Dimension de l'urbanisme inclusif	Accès au logement et projet mixte	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur l'accès à l'espace • Production de l'espace • Gestion de l'espace • Organisation de l'espace
Acteur principal	La Poste Immobilier	Autres parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Mairie du 15^{ème} arrondissement, • NUNC architectes, • SemPariSeine, • Ville de Paris
Implantation	Paris	Statut	Privé
Dimension d'impact potentielle	Accessibilité, Bien-être physique et psychologique, Contribution au vivre-ensemble, Lien social		


➤ **Thématique principale : Mobilité**

Le hub Dessinons les mobilités de demain par Architectes Singuliers	L'initiative porte sur la transformation d'un parking P+R situé au pied d'une station de métro. Elle est basée sur la participation citoyenne et la mobilité pour tous-tes et issue de l'appel à projet innovant « Dessine-moi Toulouse ». L'objectif du projet est de "recoudre le tissu urbain et de réconcilier la station de Jolimont avec son environnement" en garantissant l'accès de ce hub à tous-tes pour une mobilité inclusive.		
Dimension de l'urbanisme inclusif	Approche usager des projets et inclusion	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Production de l'espace / du lieu • Méthode de conception de l'espace et animation de projet
Acteurs principaux	Architectes Singuliers pour Nexity et Aire Nouvelle	Autres parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Franck Boutté Consultants • Architecture In Vivo (Concertation) • EDEIS • Green On • Chouette Coop
Implantation	Toulouse	Statut	Privé
Dimension d'impact potentielle	Accessibilité, Bien-être physique et psychologique, Contribution au vivre-ensemble, Engagement		

La ligne de car express Créon-Bordeaux portée par Transdev	Transdev porte le projet de développement d'un Réseau Express Régional métropolitain basé sur le déploiement de lignes de cars express dans la région bordelaise. Elles permettent un accès rapide à la métropole bordelaise, depuis les zones rurales et périurbaines, ouvrant l'accès à une mobilité collective en milieu peu dense. Ce projet se veut un modèle exemplaire de préservation de la mobilité pour tout.es dans un contexte de déploiement à venir des ZFE (zones à faibles émissions). La ligne Créon-Bordeaux, lancée en 2019, connaît un succès supérieur aux prévisions en termes de fréquentation, grâce au niveau élevé de l'offre et à un coût attractif, à un temps réduit de parcours et à un accès facilité à la ligne.		
 https://www.aurba.org/productions/usages-et-usagers-de-la-ligne-de-cars-express-creon-bordeaux/			
Dimension de l'urbanisme inclusif	Approche usager et mobilité inclusive	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur l'accès à l'espace • Organisation de l'espace
Acteur principal	Transdev	Autres parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Bordeaux Métropole, • Région Nouvelle-Aquitaine
Implantation	Bordeaux	Statut	Mixte
Dimension d'impact potentielle	Accessibilité, Autonomie et emploi, Bien-être physique et psychologique		

L'expérimentation Avesnois Mobilités	<p>Cette expérimentation collaborative de mobilité en zone peu dense dans la Communauté de Communes du Sud Avesnois (Nord) a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi dans une zone blanche en transport. Le projet, co-conduit avec les habitant-e-s, repose sur la mise en place de six services de mobilités incluant des offres de transport (transport à la demande, covoiturage, prêt de VAE) et du conseil en mobilité (agence de mobilité, plateforme numérique, ateliers de coaching), permettant d'identifier les besoins de mobilité et les solutions adaptées, y compris pour des publics jusqu'alors éloignés.</p>		
<p> http://www.avesnois-mobilites.fr/</p>			
Dimension de l'urbanisme inclusif	Approche usager des projets et mobilité inclusive	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur l'accès à l'espace • Gestion de l'espace/du lieu • Financement de l'espace/du lieu • Organisation de l'espace/du lieu
Acteur principal	Communauté de Communes du Sud Avesnois	Autres parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Commissariat spécial à la revitalisation des Hauts-de-France, • Transdev
Implantation	Sud-Avesnois	Statut	Mixte
Dimension d'impact potentielle	Accessibilité, Autonomie et emploi, Bien-être physique et psychologique, développement des compétences		

Le Forum citoyen des vies mobiles par le Forum des Vies Mobiles	<p>Le Forum des Vies Mobiles est un think-tank soutenu par la SNCF qui mène des réflexions sur les enjeux autour de la mobilité durable. Le Forum des Vies Mobiles a lancé en 2021 un Forum Citoyen, dispositif de démocratie participative, afin de débattre collectivement des modes de vie souhaités pour demain, en lien avec les déplacements, les rythmes de vie et les enjeux climatiques, en vue de formuler des propositions concrètes pour une mobilité pour toutes et tous.</p>		
<p> https://forumviesmobiles.org/</p>			
Dimension de l'urbanisme inclusif	Approche usager et mobilité inclusive	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur l'accès à l'espace
Autres parties prenantes	SNCF		
Implantation	Saint-Denis	Statut	Associatif
Dimension d'impact potentielle	Développement des compétences, Engagement		

Rue de l'Avenir	<p>Rue de l'Avenir est une association qui a pour ambition de contribuer à transmettre aux générations futures une ville plus sûre, plus solidaire et plus agréable à vivre, à travers la modération de la circulation motorisée en ville et la qualité des espaces publics. Se définissant comme « laboratoire d'idées et force de propositions », ses actions prennent la forme de campagnes, rencontres, mais aussi de recherches et publications pour faciliter le partage de la rue et l'inclusion sociale.</p>		
<p> https://www.ruedelavenir.com/</p>			
Dimension de l'urbanisme inclusif	Approche usager des projets et inclusion	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur l'accès à l'espace
Statut	Associatif		
Implantation	Paris		
Dimension d'impact potentielle	Développement des compétences, Engagement		

> **Thématique principale : Participation**

L'approche par les ODD de la VilleE+
 LaVilleE+, issue d'un programme d'intrapreneuriat lancé et soutenu par le groupe Société Générale, est un bureau d'études spécialisé dans la ville durable et assistant à maître d'ouvrage. Dédié à la ville "humaine, inclusive et durable", sa méthodologie de travail est basée sur la participation et l'engagement des parties prenantes entre les collectivités, les citoyen-ne-s et les porteurs de projet. Elle s'appuie notamment sur le référentiel des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU pour réfléchir en amont aux impacts possibles d'un projet.

<https://villeagiledurable.com/>

Dimension de l'urbanisme inclusif	Approche usager des projets et inclusion	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur l'accès à l'espace • Méthode de conception de l'espace et animation de projet • Financement de l'espace
Autres parties prenantes	Filiale de Conseil Stratégique Urbain du groupe Société Générale		
Implantation	Courbevoie	Statut	Privé
Dimension d'impact potentielle	Développement des compétences, Engagement		

Co-conception et concertation du projet du Quartier Clos Saint-Lazare
 Le quartier Clos Saint-Lazare dans la ville de Stains a été l'un des premiers territoires concernés par la politique de rénovation urbaine de l'ANRU en 2005. En 2022, le projet arrive à son terme, porté par un processus de co-conception important des espaces publics avec les habitant-e-s. Les aménagements ont été pensés pour des usages intergénérationnels et mixtes, favorisant les balades urbaines, ainsi que des locaux encourageant l'entrepreneuriat local et les projets d'innovation sociale. Ce projet est exemplaire des nouvelles manières d'engager les démarches de rénovation urbaine soutenues par l'ANRU dans une approche d'assistance à maîtrise d'usage, de concertation et co-construction pour inclure les habitant-e-s à la mutation de leur environnement de vie.

<https://plainecommune.fr/projets/nos-quartiers-changent/stains/le-clos-saint-lazare/>

Dimension de l'urbanisme inclusif	Approche usager des projets et dialogue citoyen	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de l'espace • Gestion de l'espace • Méthode de conception de l'espace et animation de projet
Acteur principal	Ville de Stains		
Implantation	Stains	Statut	Mixte
Dimension d'impact potentielle	Accessibilité, Autonomie et emploi, Bien-être physique et psychologique, Contribution au vivre-ensemble, Engagement, Lien social		

<p>La campagne de consultation de la RIVP 2032</p>	<p>La Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) est un bailleur social majoritairement possédé par la Ville de Paris. La structure a lancé une large campagne de consultation et co-construction auprès de ses collaborateurs et de ses locataires pour élaborer le cadre stratégique de l'opérateur pour les dix prochaines années. La consultation a mêlé questionnaires, boîte à idée en ligne, entretiens et ateliers. La concertation est actuellement en cours d'analyse.</p>		
<p>https://rivp2032-jeparticipe.fr/</p>			
<p>Dimension de l'urbanisme inclusif</p>	<p>Approche usager des projets et inclusion</p>	<p>Dimension spatiale du projet/initiative</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur l'accès à l'espace • Méthode de conception de l'espace et animation de projet
<p>Statut</p>	<p>Public</p>		
<p>Implantation</p>	<p>Paris</p>		
<p>Dimension d'impact potentielle</p>	<p>Contribution au vivre-ensemble, Engagement</p>		

<p>L'actionnariat citoyen de la SEVE pour l'aménagement de l'énergie verte</p>	<p>Soleil Eau Vent Energie (SEVE) est une Société d'Économie Mixte locale composée de collectivités, d'acteurs privés et de 60 actionnaires citoyen-ne-s spécialisé-e-s dans la production d'énergie renouvelable. Les besoins énergétiques de Puy-Saint-André sont couverts par la production renouvelable (mise à disposition de toitures pour des panneaux photovoltaïques). Ce projet participatif et solidaire bénéficie aux habitant-e-s et renforce les relations entre collectivités et acteurs locaux du secteur de l'énergie.</p>		
<p>https://www.puysaintandre.fr/projetmunicipal/la-seve</p>			
<p>Dimension de l'urbanisme inclusif</p>	<p>Approche usager des projets et inclusion</p>	<p>Dimension spatiale du projet/initiative</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode de conception de l'espace et animation de projet • Financement de l'espace / du lieu
<p>Statut</p>	<p>SEM</p>		
<p>Implantation</p>	<p>Puy-Saint-André</p>		
<p>Dimension d'impact potentielle</p>	<p>Développement des compétences, Engagement, Lien social</p>		

<p>Le travail prospectif et collaboratif avec les habitants de Ceinturama</p>	<p>Ceinturama est le nom d'un travail prospectif et collaboratif impliquant les habitants et les associations de la Petite Ceinture, dans le cadre de son ouverture et son aménagement par la Ville de Paris, en partenariat avec la SNCF. Bruit du Frigo (architectes et artistes), Wagon Landscaping (paysagistes), Anne Labroille (architecte et urbaniste) et Laurent Becker (ingénieur) ont été missionnés pour mettre en place un processus de co-conception et co-construction pendant 18 mois. Les réflexions autour de plusieurs thématiques (agriculture urbaine, mobilités douces, loisirs...) ont pris la forme de marches exploratoires, chantiers ouverts au public, ateliers...</p>		
<p>https://bruitdufrigo.com/projets/fiche/ceinturama/</p>			
<p>Dimension de l'urbanisme inclusif</p>	<p>Approche usager et dialogue citoyen</p>	<p>Dimension spatiale du projet/initiative</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode de conception de l'espace et animation de projet
<p>Acteurs principaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Anne Labroille, • Bruit du Frigo, • Wagon Landscaping, • Laurent Becker 	<p>Autres parties prenantes</p>	<p>SNCF, Ville de Paris, DEVE (commanditaires)</p>
<p>Implantation</p>	<p>Paris</p>	<p>Statut</p>	<p>Mixte</p>
<p>Dimension d'impact potentielle</p>	<p>Accessibilité, Autonomie et emploi, Bien-être physique et psychologique, Contribution au vivre-ensemble, Développement des compétences, Engagement, Lien social</p>		

Le Conseil citoyen du projet de renouvellement urbain du Quartier la Duchère à Lyon

Dans le cadre du renouvellement urbain du quartier la Duchère à Lyon, un dispositif de concertation important a été déployé, avec l'engagement du Conseil citoyen, impliquant notamment des visites d'autres projets lyonnais réalisés, l'organisation d'expositions, de soirées-débats, d'un voyage d'étude... Labellisé officiellement par le Préfet, le Conseil citoyen de La Duchère compte une cinquantaine de membres et est indépendant des pouvoirs publics.

<https://www.gpvyonduchere.org/app/uploads/2015/04/La-Duch%C3%A8re-pari-tenu-bat.pdf>

Dimension de l'urbanisme inclusif	Approche usager des projets et inclusion	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode de conception de l'espace et animation de projet • Étude sur l'accès à l'espace
Acteur principal	Ville et Métropole de Lyon	Autres parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier Bernard Paris, • Atelier Alain Marguerit
Implantation	Lyon	Statut	Public
Dimension d'impact potentielle	Bien-être physique et psychologique, Développement des compétences, Contribution au vivre-ensemble, Engagement		

Le budget participatif de la ville d'Épinay-sur-Seine

Le budget participatif d'Épinay-sur-Seine est un dispositif de proposition et de sélection de projets ouvert à tou-te-s les habitant-e-s de plus de 10 ans. Les habitants proposent des idées via des ateliers organisés par les services municipaux, qui analysent la faisabilité de chaque idée, et les habitant-e-s sont appelés à voter. Deux éditions ont été mises en place. Cette initiative, à l'échelle d'une ville de cette taille, est relativement peu fréquente.

<https://uneideepourepinay.fr/>

Dimension de l'urbanisme inclusif	Budget participatif	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de l'espace/ du lieu • Méthode de conception de l'espace et animation de projet
Acteur principal	Ville d'Épinay-sur-Seine	Statut	Public
Implantation	Épinay-sur-Seine		
Dimension d'impact potentielle	Autonomie et emploi, Bien-être physique et psychologique, Développement des compétences, Engagement		

Le budget participatif de la ville de Paris

Depuis 2016, la Ville de Paris met en place un budget participatif où les habitant-e-s peuvent proposer et/ou voter pour des projets à mettre en place dans la ville. En 2022, un budget de 82 millions d'euros a été réparti entre 62 projets. Un budget participatif 2023 est en cours de montage.

<https://decider.paris.fr/decider/jsp/site/Portal.jsp>

Dimension de l'urbanisme inclusif	Budget participatif	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de l'espace/ du lieu • Méthode de conception de l'espace et animation de projet
Acteur principal	Ville de Paris	Statut	Public
Implantation	Paris		
Dimension d'impact potentielle	Autonomie et emploi, Bien-être physique et psychologique, Développement des compétences, Engagement		


> **Thématique principale : Proximité**


Le concept de la ville du quart d'heure ou la proximité pour tou-te-s	Le concept de la ville du quart d'heure est notamment développé par l'urbaniste Carlos Moreno. Il est suivi et mis en place par la ville d'Ottawa puis d'autres, et tend à organiser la ville selon un schéma où chaque besoin quotidien est accessible à tous les habitants à moins de 15 minutes de marche ou de vélo du domicile. En 2020, la mairesse Anne Hidalgo annonçait ce même projet pour Paris. Ce concept prône la proximité et l'accessibilité de la ville pour toutes et tous.		
🌐 https://www.paris.fr/dossiers/paris-ville-du-quart-d-heure-ou-le-pari-de-la-proximite-37			
Dimension de l'urbanisme inclusif	Accessibilité et proximité	Dimension spatiale du projet/initiative	• Organisation de l'espace
Acteur principal	Ville de Paris	Statut	Public
Implantation	Paris		
Dimension d'impact potentielle	Accessibilité, Autonomie et emploi, Bien-être physique et psychologique, Lien social		

> **Thématique principale : Service**

La bagagerie solidaire Bagage'rue	La Bagage'rue est une bagagerie pour des personnes sans-abri à Lyon qui a la particularité d'intégrer ce public dans la définition du lieu, dans sa gestion quotidienne (possibilité d'être bagagiste bénévole), mais aussi aux décisions le concernant. C'est un lieu ressource pour les personnes sans-abri, soutenu par la ville et la métropole de Lyon.		
🌐 http://bagagerue.org/			
Dimension de l'urbanisme inclusif	Accompagnement des publics fragiles	Dimension spatiale du projet/initiative	• Gestion de l'espace/du lieu • Méthode de conception de l'espace et animation de projet • Organisation de l'espace/du lieu
Statut	Associatif		
Implantation	Lyon		
Dimension d'impact potentielle	Accessibilité, Bien-être physique et psychologique, Lien social		

> **Thématique principale : Tiers-lieux**


L'occupation de la Maison Faitout	La Maison Faitout est un projet lauréat de l'appel à projet "A l'orée de la Petite Ceinture" lancé par SNCF Immo en 2020. Elle concerne l'occupation d'un bâtiment pendant 12 ans par les associations Aurore, spécialisée dans l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de précarité et Yes We Camp, spécialiste de l'urbanisme transitoire. Sur un terrain de la Petite Ceinture, la Maison Faitout s'organise autour des thématiques de l'insertion-restauration et de la nature en ville.		
 https://yeswecamp.org/maison-faitout/			
Dimension de l'urbanisme inclusif	Tiers-lieu inclusif et solidaire & fabrique des communs	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Production de l'espace • Gestion de l'espace • Financement de l'espace • Méthode de conception de l'espace et animation de projet • Organisation de l'espace
Acteurs principaux	<ul style="list-style-type: none"> • Aurore, • Yes We Camp 	Autres parties prenantes	SNCF Immobilier
Implantation	Paris	Statut	Mixte
Dimension d'impact potentielle	Autonomie et emploi, Bien-être physique et psychologique, Contribution au vivre-ensemble, Développement des compétences, Lien social		



Les alternatives immobilières de la foncière Belleville.s	Belleville.s est une foncière responsable travaillant sur des projets de revitalisation des territoires et patrimoines par acquisition, programmation, réhabilitation de logements, commerces, tiers-lieux et espaces d'activités. Belleville.s est un outil immobilier au service de projets responsables, inclusifs, mixtes, et écologiques à fort impact social.		
 https://bellevilles.fr/			
Dimension de l'urbanisme inclusif	Foncière solidaire et/ou culturelle	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de l'espace • Gestion de l'espace
Statut	Entreprise sociale ESUS		
Implantation	Paris		
Dimension d'impact potentielle	Accessibilité, Autonomie et emploi, Développement des compétences, Engagement		

Le tiers-lieu coopératif Oasis 21	Oasis 21 est un tiers-lieu coopératif et éco-responsable autour du projet de reconversion de la Halle aux Cuirs au sein du parc de la Villette. Il propose des bureaux partagés et des espaces de coworking aux acteurs de la transition écologique, sociale et citoyenne. Il permet à des structures associatives l'accès à des locaux au cœur de Paris à des conditions avantageuses.		
🌐 https://oasis21.org/			
Dimension de l'urbanisme inclusif	Tiers-lieu inclusif et solidaire & fabrique des communs	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l'espace • Méthode de conception de l'espace et animation de projet • Organisation de l'espace
Autres parties prenantes	Banque des Territoires		
Implantation	Paris XIX	Statut	SCIC
Dimension d'impact potentielle	Accessibilité, Autonomie et emploi, Contribution au vivre-ensemble, Lien social		

La démocratisation culturelle portée par le Collectif Au fil du Rail - TLM	Le collectif TLM regroupe des associations locales et des structures de l'ESS qui exploiteront pour 12 ans un ancien quai de chargement de la SNCF situé sur la Petite Ceinture ferroviaire à Paris, derrière la gare de Rosa Parks. Ce tiers-lieu sera dédié à l'économie circulaire, à l'alimentation inclusive et durable et à la démocratisation culturelle et artistique. À Paris, des ambassadeurs de quartier ont été mandatés pour inciter les voisins à investir l'endroit et faire participer les habitant-e-s à l'élaboration des lieux.		
🌐 https://www.facebook.com/TLMAuFilDuRail/			
Dimension de l'urbanisme inclusif	Tiers-lieu inclusif et solidaire & fabrique des communs	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Production de l'espace • Gestion de l'espace • Financement de l'espace • Méthode de conception • Organisation de l'espace
Autres parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Belleville.s, • Espace 19, • Grand Huit, • IFA Paris, • La Textilerie, • Mam'Ayoka, • collectif d'habitant-e-s Couleurs de Pont-de-Flandre, • le centre social et culturel Rosa Parks. 		
Implantation	Paris	Statut	Mixte
Dimension d'impact potentielle	Accessibilité, Autonomie et emploi, Contribution au vivre-ensemble, Engagement, Lien social		

> **Thématique principale : Urbanisme Transitoire**


L'occupation temporaire à vocation artistique du Parc des Arts	Le Parc des Arts est un projet de réhabilitation du site de l'ancienne Clinique du Parc à Marseille qui sera labellisé BiodiverCity® et Quartiers Durables Méditerranéens. Déconstruction, réemploi, préservation du patrimoine naturel s'articulent avec une occupation temporaire d'un bâtiment par l'association Yes We Camp. L'accueil de 330 artistes pendant 2 ans place l'accès à la culture au cœur du quartier, préfigure un lieu pérenne et initie une dynamique autour des arts sur le territoire.		
 https://architectes-singuliers.com/projects/le-parc			
Dimension(s) de l'urbanisme inclusif	Urbanisme transitoire et projet mixte	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Production de l'espace/du lieu • Méthode de conception
Acteur principal	Architectes Singuliers	Autres parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Icade / Cycle Up, • Yes We Camp
Implantation	Marseille	Statut	Mixte
Dimension d'impact potentielle	Accessibilité, Engagement, Lien social		

L'occupation temporaire Bercy Beaucoup	Bercy Beaucoup est une occupation temporaire de la ZAC Bercy-Charenton qui laissera place à un nouveau quartier, avec programmation culturelle gratuite et présence de la première ressourcerie des jardiniers et jardinières d'Île-de-France... Bercy Beaucoup est à la fois un espace de dialogue pour la préfiguration de la ZAC, un lieu d'expérimentation d'économie circulaire et de nature en ville et un Centre d'Accueil et d'Insertion des Réfugiés Poniatowski d'Aurore.		
 https://www.paris.fr/pages/bercy-charenton-12eme-2364			
 https://charenton-bercy.fr/			
Dimension de l'urbanisme inclusif	Urbanisme transitoire et projet mixte	Dimension spatiale du projet/initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Production de l'espace • Gestion de l'espace • Méthode de conception de l'espace et animation de projet • Organisation de l'espace
Acteur principal	Yes We Camp (mandataire)	Autres parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Aurore, • Coup de Pousses, • Plateau Urbain, • SEMAPA, • SNCF Immobilier, • Ville de Paris
Implantation	Paris	Statut	Mixte
Dimension d'impact potentielle	Accessibilité, Autonomie et emploi, Bien-être physique et psychologique, Contribution au vivre-ensemble, Développement des compétences, Engagement, Lien social		

3. PRÉSENTATION DES NEUF INITIATIVES SÉLECTIONNÉES

Sur les initiatives recensées, neuf ont été sélectionnées sur la base de leur capacité à documenter leurs effets positifs. Elles ont fait l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre de ce rapport.

À Places Égales et la Ville de Paris : Marches exploratoires pour les femmes

- > **Dimension spatiale du projet** : Méthode de conception et animation de projet
 - > **Dimension de l'urbanisme inclusif** : Approche usager et dialogue citoyen
 - > **Statut** : Association
 - > **Niveau de preuve** : 4
 - > **Thématique principale** : Méthode
-  <https://aplacesegales.wordpress.com/>

Dans le cadre des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, la Ville de Paris a soutenu le projet « À Places Égales », basé sur un collectif fondé par la sociologue Dominique Poggi. Ont ainsi été organisées 12 « marches exploratoires » entre 2014 et 2018. Plusieurs objectifs ont été associés à la démarche : favoriser la réappropriation de l'espace public par les femmes, renforcer leur liberté de circuler et permettre une réelle co-construction de l'aménagement de l'espace public avec les habitant-e-s, en utilisant leur expertise d'usager.

Plusieurs act-eur-rices sont mobilisé-e-s, dont les marcheuses (habitantes des quartiers), une association locale, l'équipe de développement local, les mairies d'arrondissement.

Les marcheuses sont d'abord formées à la méthode des marches exploratoires, identifient leurs propres usages et pratiques (cartographie sociale), puis réalisent des marches exploratoires dans le quartier, de jour et de nuit. S'en suit une analyse de la matière récupérée, la rédaction d'un rapport et la restitution par les marcheuses auprès de décideur-se-s.



© Dominique Poggi

Quelques résultats clés :

- > 12 marches exploratoires à Paris entre 2014 et 2018, ayant chacune réuni entre 12 et 25 marcheuses d'âges et de catégories socio-professionnelles variées. Au total, la participation de plus de 200 habitantes dont 35 jeunes filles.
- > 5 marches (Portes 10e, Goutte d'Or 18e, Rosa Parks 19e, Collège Henri Matisse 10e, Porte de Vanves 14e) retenues pour réaliser une analyse plus fine des préconisations des marcheuses et des lieux identifiés durant les parcours.

Quelques impacts positifs :

- > **Pour les marcheuses** : Augmentation de la confiance en soi et du sentiment de légitimité, augmentation du lien social et du sentiment de collectif, augmentation du sentiment de sécurité en sortant la nuit, augmentation de l'*empowerment* et de la connaissance des questions de genre, acquisition de compétences sur le fonctionnement des institutions locales.
- > **Pour les pouvoirs publics** : Amélioration de la qualité du dialogue citoyen sur l'aménagement de l'espace urbain, meilleure prise en compte des attentes citoyennes dans les décisions d'aménagement, amélioration du sentiment de confiance dans les services publics (services de la mairie, police...).
- > **Pour les autres partenaires (associations...)** : Augmentation des actions de citoyenneté en lien avec les marches (conseil de quartier, budget participatif...), augmentation du nombre de femmes dans les publics cibles.

Caracol : Réduire la vulnérabilité par l'habitat solidaire

- **Dimension spatiale du projet** : Méthode de conception et animation de projet
- **Dimension de l'urbanisme inclusif** : Accès au logement et projet mixte
- **Statut** : Association
- **Niveau de preuve** : 4
- **Thématique principale** : Logement
- 🌐 <https://caracol-colocation.fr/>

Fondée en 2018, Caracol est une association qui vise à réduire la vulnérabilité grâce à l'habitat solidaire et coopératif, via la mise en place de colocations mixtes et interculturelles. Elle gère des biens immobiliers vacants en les mettant à disposition temporaire de publics en situation de fragilité et de réfugié-e-s, et les accompagne vers un logement durable. Caracol a ouvert 17 colocations sur 21 000 m² de bâtiments vacants. En 2022, l'association gère 136 chambres à l'échelle nationale dont 35 à l'échelle francilienne.

L'association propose 3 types de colocations : les colocations diffuses (une dizaine de personnes dans un logement indépendant), les colocations mixtes et solidaires (actions expérimentales), les résidences (réflexions sur l'habitat collectif).

Ces projets veulent répondre à un double enjeu : d'une part les difficultés d'accès au logement pour des catégories de populations de plus en plus larges, notamment dans les grandes métropoles, et d'autre part le manque de solutions dédiées pour l'hébergement des personnes exilées et demandeuses d'asile, accueillies notamment en Île-de-France.

Grâce à l'accompagnement de la Fondation Paris Habitat, dans le cadre du projet le "Rhizome solidaire : créateur de liens, révélateur de communs", Caracol a entrepris une démarche de capitalisation de ses apprentissages, de définition et de compréhension de ses impacts, des modalités de son essaimage et de co-construction d'indicateurs.

Quelques résultats clés :

- 17 colocations ouvertes depuis 2018 dont 136 chambres ouvertes actuellement.
- 21 000 m² d'activités depuis 2018.
- Des colocations mixtes : 39% de locataires réfugiés statutaires, 37% de Français-e-s, 14% de bénéficiaires disposant d'un visa d'étude, 5% disposant d'un visa de travail.

Quelques impacts positifs :

- 93% de sortie positive, c'est-à-dire de locataires qui sont relogés.
- Développement du pouvoir d'agir, de l'autonomie (démarches administratives), de la confiance en soi, de la maîtrise du français pour les colocataires allophones...
- Stabilisation des situations des colocataires grâce à la sociabilité et développement d'un sentiment de communauté, augmentation du lien social (ce même pendant le confinement).



VoisinMalin : Miser sur la capacité d’agir des habitant·e·s des quartiers

- > **Dimension spatiale du projet** : Méthode de conception et animation de projet
- > **Dimension de l’urbanisme inclusif** : Approche usager des projets et inclusion
- > **Statut** : Association
- > **Niveau de preuve** : 5
- > **Thématique principale** : Proximité
- 🌐 <https://www.voisin-malin.fr/>

VoisinMalin vise à renforcer le pouvoir d’agir des habitants des quartiers populaires en s’appuyant sur les habitants eux-mêmes. L’association salarie les voisins malins, des habitants « messagers » dans ces quartiers. Formés par les acteurs investis sur les sujets de la vie quotidienne dans le quartier (associations, collectivités, bailleur sociaux, entreprises), les voisins malins construisent et réalisent des campagnes de porte-à-porte dans leurs quartiers pour informer et mobiliser les habitants sur les services, projets et droits qui les concernent, et leur donner ainsi des clés pour améliorer leur vie. Chaque mission est construite sur-mesure avec un acteur local, sur un sujet utile pour les habitant·e·s (habitat, cadre de vie, précarité énergétique, rénovation urbaine, accès aux droits, à l’emploi, à la santé, parentalité...). Pairs reconnus par les habitants, les voisins malins sont porteurs de l’information du dernier kilomètre, celui qui manque souvent pour atteindre les personnes les plus isolées et concernées.

Financé par les acteurs locaux, VoisinMalin est aujourd’hui présent dans 22 villes dans 5 régions : 14 villes d’Île-de-France, 4 villes en région lyonnaise, Marseille, Lille, Roubaix et Strasbourg.

Plusieurs dispositifs ont été très tôt mis en place pour évaluer l’impact social de VoisinMalin en interne (entretiens d’habitants, de voisins malins...) et en externe : une étude SROI (Social Return on Investment) en 2014, une cartographie approfondie des impacts de l’association auprès de ses parties prenantes, une étude sociologique basée sur des entretiens, un essai contrôlé randomisé pour mesurer l’impact du passage des habitant·e·s employé·e·s sur les habitant·e·s rencontré·e·s, une démarche d’auto-évaluation pour assurer un suivi et une capitalisation des missions des habitant·e·s employé·e·s sur le terrain.

Quelques résultats clés :

- > 100 000 familles touchées, 250 000 habitant·e·s rencontré·e·s depuis 2011.
- > Plus de 300 voisins malins recrutés.
- > 22 villes d’intervention et objectif de 6 essaimages à la fin 2024.
- > 85% des commanditaires en 2021 faisaient confiance à VoisinMalin au moins pour la 2^{ème} fois.

Quelques impacts positifs :

- > **Pour les habitants** : en 2022, amélioration du niveau d’information (67% des habitants rencontrés déclarent avoir appris au moins une nouvelle information), changement de pratiques quant à l’utilisation des services du quartier (55% ont l’intention d’entreprendre une démarche/ changer une pratique suite à l’échange avec un voisin malin).
- > **Pour les voisins malins** : en 2019, meilleure compréhension de leur environnement (87% des interrogés précisent partager les informations qu’ils apprennent en tant que voisins malins à leur entourage), développement des compétences et tremplin professionnel (90% des voisins malins interrogés soulignent le fait d’avoir progressé sur certains savoir-faire et savoir-être relationnels), développement de la confiance et du sentiment d’utilité sociale.
- > **Pour les organismes partenaires** : en 2021, la majorité d’entre eux constate une meilleure transmission des informations aux habitant·e·s, des liens plus réguliers avec eux et une meilleure compréhension de leurs besoins.



© VoisinMalin

Commune Mesure : la plateforme de la mesure d'impact des tiers-lieux

- **Dimension spatiale du projet** : Méthode de conception et animation de projet
- **Dimension de l'urbanisme inclusif** : Tiers-lieu inclusif et solidaire & fabrique des communs
- **Statut** : Coopérative
- **Niveau de preuve** : 2B
- **Thématique principale** : Tiers-lieux
- 🌐 <https://communemesure.fr/>

Commune Mesure est une plateforme open-source initiée par Plateau Urbain en 2018, en partenariat avec un consortium de chercheur-se-s et de représentant-e-s du secteur des tiers-lieux. Elle a pour but de permettre aux gestionnaires de tiers-lieux de se lancer dans une démarche d'évaluation de leur projet, en mettant à leur disposition des méthodes, outils et ressources sur les sujets de mesure d'impact des tiers-lieux.

Outre ces ressources, Commune Mesure a développé en 2022 et en partenariat avec Approche.s ! une méthode d'évaluation des impacts sociaux des tiers-lieux. Cette méthode a été traduite sous la forme d'un questionnaire auto-évaluatif mis à disposition des tiers-lieux sur le site de Commune Mesure. À partir de ce questionnaire, les gestionnaires de tiers-lieux peuvent également générer un « data panorama » de leurs effets sociaux et le publier sur la plateforme, afin de valoriser leurs impacts auprès de leurs partenaires et financeurs. Dans la lignée des travaux de l'Avise, de la Fonda et du Labo de l'ESS, la méthode proposée vise à qualifier collectivement la valeur sociale produite par chaque projet. La démarche de mesure d'impact s'apparente ainsi à un processus collectif où les parties prenantes du projet doivent établir le cadre de la démarche et analyser les résultats en se mettant d'accord sur la définition de la valeur qu'ils veulent adopter. Dans le même esprit que ce qui a été produit l'année dernière, Commune Mesure cherche à développer en 2023 une méthodologie, des outils et ressources sur la mesure d'impact environnemental des tiers-lieux.

Quelques résultats clés :

- 110 lieux inscrits sur 88 communes.

Quelques impacts positifs :

Quatre catégories d'impacts des tiers lieux ont été identifiées :

- **Impact individuel** : Lien social, bien-être, insertion professionnelle, capacité à agir.
- **Impact collectif** : Solidarité (échanges, dons, mutualisation), réseaux personnels ou professionnels, sentiment d'inclusion ou d'exclusion, égalité femmes-hommes.
- **Impact territorial** : Cadre de vie et attractivité du quartier, entretien des espaces, services publics et de proximité, innovation publique.
- **Impact sur le projet urbain** : Gouvernance partagée transitoire et projet urbain, évolution du diagnostic, de la programmation et du dessin, missions ou métiers émergents.



Un Toit vers l'Emploi : réinsertion sociale et économique

- **Dimension spatiale du projet :** Production de l'espace / Gestion de l'espace / Économie et financement.
 - **Dimension de l'urbanisme inclusif :** Habitat inclusif et adapté
 - **Statut :** Projet
 - **Thématique principale :** Logement
 - **Niveau de preuve :** 2B
- 🌐 <https://www.entrepreneursdumonde.org/fr/programme/un-toit-vers-lemploi/>
<https://lafabrikayoops.fr/>

Développé en 2019 sur la métropole de Rouen, le dispositif « Un Toit Vers l'Emploi » s'adresse aux personnes en grande précarité sans solution de logement. Il associe une proposition de logement adapté et un accompagnement individualisé pour favoriser une réinsertion sociale et un retour vers l'activité. Le dispositif s'articule autour de deux structures : l'association La Case Départ, lieu d'accueil inconditionnel de jour qui accompagne les personnes dans leur recherche de logement et d'emploi, et la Fabrik à Yoops, entreprise d'insertion reconnue d'utilité sociale qui produit, vend et loue des petites maisons en bois de type *tiny houses* à destination des personnes sans abri. Le parcours d'insertion proposé par le dispositif « Un Toit Vers l'Emploi » est piloté par des travailleurs sociaux qui assurent un suivi personnalisé des locataires et font le lien vers les nombreux partenaires de la métropole.

Quelques résultats clés :

- 6 maisons dans la ville de Rouen en 2020, qui ont bénéficié à 11 personnes.
- Objectif de 40 maisons fabriquées par an d'ici 2025.

Quelques impacts positifs :

- 11 personnes ayant été accompagnées ont obtenu par la suite un logement autonome.
- 9 personnes accompagnées sur 11 ont trouvé une formation et un emploi.



© Un Toit Pour l'Emploi

Habitat et Humanisme Île-de-France : mesure d'impact social des maisons intergénérationnelles

- **Dimension spatiale du projet** : Méthode de conception de l'espace et animation de projet
- **Dimension de l'urbanisme inclusif** : Habitat inclusif et adapté
- **Statut** : Association ➤ **Thématique principale** : Logement
- **Niveau de preuve** : 3
- 🌐 <https://www.habitat-humanisme.org/associations/habitat-humanisme-ile-de-france/>

Habitat et Humanisme est une association qui œuvre en faveur du logement, de l'insertion et de la création de liens sociaux. Résolument tournée vers l'innovation, elle a développé des outils économiques à vocation sociale, pour financer et mener à bien son action.

Habitat et Humanisme s'est donné pour mission :

- de permettre aux personnes à faibles ressources, précarisées en raison de leur situation sociale, de leur âge, de leur handicap ou de leur santé, d'accéder à un logement décent, adapté à leur situation et leurs ressources,
- de contribuer à une ville ouverte à tous, en privilégiant les logements situés dans « des quartiers équilibrés »,
- de proposer un accompagnement personnalisé ou collectif pour favoriser la création de liens et l'insertion sociale.

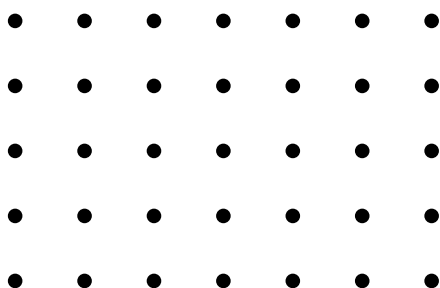
Depuis 2020, Habitat et Humanisme publie un rapport d'impact social général sur ses activités et, en 2022, l'association a mené une mesure d'impact de ses maisons intergénérationnelles. Elles correspondent à des logements autonomes conçus pour accueillir des personnes d'âges et de situations différentes, telles que des seniors autonomes, des familles monoparentales, des jeunes en insertion professionnelle ou étudiant-e-s dans une dynamique de solidarités de voisinage. Elles favorisent les liens sociaux, l'entraide et l'autonomie des personnes.

Quelques résultats clés :

- De manière générale, après avoir été logé chez Habitat et Humanisme, 50% des personnes ont une meilleure situation financière, 27% ont trouvé un emploi.
- En 2021, 1814 familles logées, 2600 personnes en accueil d'urgence.
- 47 habitats intergénérationnels en France.

Quelques impacts positifs :

- **Pour les locataires** : Amélioration de l'autonomie, du mieux-être et de l'insertion, de l'accès à la santé pour les personnes âgées notamment. Projection plus facile dans l'avenir, avec un accès facilité à des formations et à des démarches professionnelles.
- **Pour les parents** : Amélioration du rapport à la parentalité, apaisement des relations familiales.



Place des services : un lieu multi-usages pour animer le quartier

- > **Dimension spatiale du projet** : Production de l'espace
- > **Dimension de l'urbanisme inclusif** : Accessibilité et proximité
- > **Statut** : Projet
- > **Niveau de preuve** : 2B
- > **Thématique principale** : Service
- > <https://www.lapostegroupe.com/fr/actualite/la-place-des-services-une-offre-de-proximite-innovante>

Place des services est un projet d'espaces d'accueil et d'offre de services, et une conciergerie d'hyper-proximité lancés par La Poste en partenariat avec CDC Habitat à Châtillon. Ces espaces ont été pensés dans un objectif de création de lien social dans des lieux de bas d'immeubles non utilisés ou désaffectés, pour revitaliser les quartiers concernés. Plusieurs services sont proposés : la réception et l'envoi de colis via des casiers connectés, un accès à des services de conciergerie (annuaire des commerçants du quartier, commandes en ligne avec livraison, possibilité d'acheter des produits postaux, plan du quartier et annonces, informations locales...), une bibliothèque partagée, des jeux de société, des services numériques, des services à la personne (garde d'enfants, aide-ménagère, bricolage...). L'espace propose enfin des solutions "tiers-lieux" (ateliers créatifs, ateliers d'aide à l'emploi, cours de langue, téléconsultation médicale...). Le fonctionnement du lieu est pris en charge par un régisseur-facteur en poste.

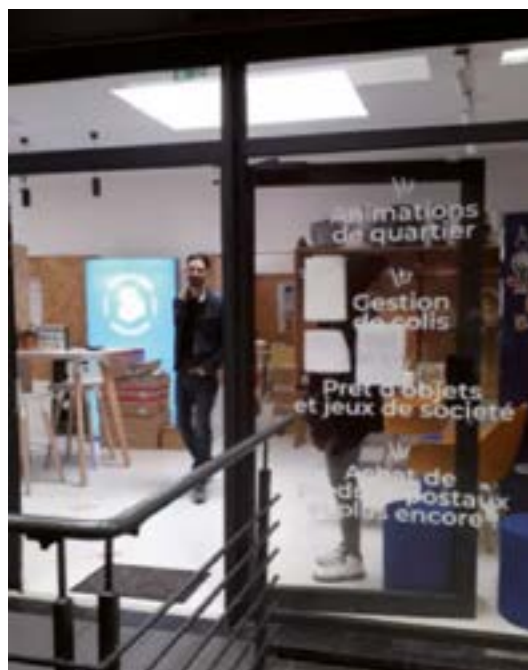
Une enquête de satisfaction a été menée par la Poste ainsi qu'une mesure de satisfaction et d'usage par CDC Habitat auprès des locataires du bâtiment.

Quelques résultats clés :

- > 1 nouveau local récemment inauguré (Haguenau) et une vingtaine d'autres en cours de réalisation (ouverture en 2023 à Épône et à Brûlon).
- > À Châtillon, plus de 4 000 passages par mois.
- > En moyenne, une fréquentation de 150 personnes par jour et 200 colis distribués par jour.

Quelques impacts positifs :

- > 73% des répondants se disent très satisfaits, 89% très satisfaits de la présence du régisseur.
- > 2 répondants sur 3 considèrent que la Place des services est un lieu d'échanges et de convivialité.
- > 31% des répondants déclarent que la Place des services a permis de rencontrer des voisin-e-s ou de faire des connaissances.



© RSE Magazine

Wesh Grow : des cultures sur les toits

- > **Dimension spatiale du projet** : Production de l'espace / Gestion de l'espace
- > **Dimension de l'urbanisme inclusif** : Accès à l'alimentation
- > **Statut** : Entreprise
- > **Niveau de preuve** : 2A
- > **Thématique principale** : Proximité
- 🌐 <https://wesh-grow.com/>

Wesh Grow est une jeune structure qui installe des micro-fermes réparties dans les villes pour rapprocher les lieux de consommation et les lieux de production, pour une alimentation plus durable. Deux sites sont situés à Paris - dont un sur les toits du centre commercial Beaugrenelle - et un à Marseille. Wesh Grow produit des denrées alimentaires à destination de la restauration plutôt gastronomique. Ces denrées sont de deux formes : des micro-pousses dans des milieux *in-doors* et des plantes aromatiques sur des toitures végétalisées.

La structure met progressivement en place des événements de sensibilisation tels que des ateliers, des visites des cultures par des écoles...

Un partenariat a été créé avec l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) pour que les cultures présentes en extérieur servent de lieu d'expérimentation et de suivi de l'évolution de la faune et de la flore présentes.

Par ailleurs, Wesh Grow s'allie à d'autres acteurs de l'agriculture urbaine, le bio ou encore la permaculture, pour bâtir une production durable. Wesh Grow a été lauréat de deux appels à projets en 2021 lors de la quatrième édition des Parisculteurs :

- "Pas de salades entre nous" : une ferme productive et expérimentale située dans le Parking Maroc proposée par Paris Habitat (19^e). Le projet comprend aussi un laboratoire de recherche et développement dédié à l'agriculture urbaine et à la circularité des déchets en ville.
- Le Site de Maintenance de la ligne 14, situé dans la ZAC de l'écoquartier des Docks à Saint-Ouen, appartenant à la RATP. Le projet prévoit une ferme d'herbes aromatiques, d'hydrolats et d'infusions, en vue d'approvisionner les restaurants, les épiceries, les marchés et les habitant.e.s de Saint-Ouen-sur-Seine. Le projet comprend également une serre, une zone de biodiversité et un bâtiment de ferme permettant d'accueillir du public.

Quelques impacts positifs :

- > Les premiers suivis de la faune et de la flore indiquent une évolution positive du recensement des espèces.
- > Mise en place progressive d'un programme d'accueil de personnes en fin de peine et ancien-ne-s détenu-e-s, pour un impact espéré positif sur le taux d'insertion et d'embauche post-programme.
- > Effets positifs sur la biodiversité.
- > Valorisation d'un foncier non utilisé et sensibilisation aux questions environnementales.



© Yann Castanier / Hans Lucas



© Valérie François / La ville est mon jardin

Wake up Café : au centre d'un tiers-lieu dédié à la réinsertion durable d'anciens détenus

- **Dimension spatiale du projet** : Production de l'espace, Gestion de l'espace, Organisation de l'espace
- **Dimension de l'urbanisme inclusif** : Tiers-lieu inclusif et solidaire & fabrique des communs
- **Statut** : Association
- **Niveau de preuve** : 5
- **Thématique principale** : Tiers-lieux
- 🌐 <https://www.wakeupcafe.org/>

Créée en 2014, l'association Wake Up Café accompagne des personnes détenues ou sortant de prison motivées pour être soutenues vers une réinsertion durable. Elle propose aux personnes accompagnées (wakeurs) des parcours à temps plein visant un changement de chemin radical, un accompagnement individuel dedans-dehors sur mesure, et une communauté d'entraide, pilier pour lutter contre la récidive et l'isolement.

À Paris, l'association Wake Up Café est abritée dans un tiers-lieu dédié sur l'ancien bateau de l'émission de télévision Thalassa (le Quai Liberté).

En 2019, le cabinet Kimso a suivi les activités de Wake Up Café en établissant une théorie du changement et une mesure de l'impact social du projet Insert'up. En 2022, le cabinet Citizing a commencé à produire des études d'impact avec une approche « coûts évités » pour l'État. Par ailleurs, Wake Up Café a été lauréat en 2021 d'un contrat à impact "Égalité des chances économiques" lancé par la Secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable.

Toutes ces démarches ont poussé Wake Up Café à travailler sur un outil informatique de gestion des données collectées sur les personnes suivies, les modalités d'accompagnement et les résultats.

Quelques résultats clés :

- 515 *wakeurs* en plus en 2022, pour 987 *wakers* aujourd'hui, au total plus de 1400 personnes accompagnées depuis 2014.
- 8 sites d'accueil en France : Sèvres, Montreuil, Paris, Marseille, Montpellier, Lyon, Valence et Nantes.
- 97% des dossiers d'aménagement de peine déposés dans le cadre d'un accompagnement par Wake Up Café sont acceptés par les tribunaux.

Quelques impacts positifs :

- Depuis 2014, le taux de retour en prison parmi les *wakeurs* est de 12,6% (la tendance nationale sans accompagnement 5 ans après la sortie est de 62%, et 33% dans l'année qui suit).
- 61% de taux de sortie positive (vers un emploi, une formation...).
- 98% des *wakeurs* ont trouvé Wake Up Café utile dans leur parcours de réinsertion (dont 74% très utile).
- Après 6 mois de suivi, les *wakeurs* témoignent d'une augmentation de leur confiance en l'avenir et du sentiment d'avoir leur place dans la société.



© Wake Up Café

4. CONSTATS SUR LES ÉTUDES D'IMPACT IDENTIFIÉES

La revue documentaire réalisée dans le cadre de ce groupe de travail nous éclaire sur **la place de la mesure d'impact social** dans les pratiques d'évaluation propres aux opérations et projets d'urbanisme inclusif, ainsi que les défis inhérents à celles-ci.

Trois observations principales émergent à titre liminaire :

➤ Une place centrale de l'évaluation dans le secteur de l'urbanisme

L'urbanisme est un secteur réglementé, dans lequel le recours aux évaluations est obligatoire dans le cadre de la procédure de consultation publique et de conception du projet. En effet, les programmes et opérations d'aménagement urbain font systématiquement l'objet d'une "étude d'impact" préalable, à laquelle s'ajoute une évaluation environnementale pour les projets de grande envergure. Ces obligations d'évaluation visent à démontrer l'intérêt public du projet à partir d'une justification socio-économique, ainsi que de garantir et d'améliorer la transparence des décisions d'aménagement. L'évaluation joue un rôle important en tant qu'outil de concertation et d'aide à la décision, en lien avec l'ensemble des parties prenantes.

Toutefois, la place de la mesure d'impact dans ces évaluations, entendue comme la mesure de « *l'ensemble des conséquences des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes, directes ou indirectes de son territoire, et internes, que sur la société en général* »¹¹³ demeure faible. En effet, la prise en compte des impacts sociaux des programmes d'aménagement urbain n'est que rarement abordée dans le cadre de ces études préalables. Les études réalisées portent sur la pertinence et la cohérence du projet d'aménagement urbain par rapport aux besoins socio-économiques identifiés à l'échelle du quartier et du territoire. Elles ne portent pas (ou rarement) sur l'identification des effets de ces projets sur les comportements individuels et collectifs, et ne cherchent pas à décrire les mécanismes et facteurs de changement qui sous-tendent l'apparition de ces impacts.

➤ Une production de données importante en phase de conception du projet

Les évaluations réalisées sur des projets d'aménagement urbain sont rarement prolongées au-delà de l'étude préalable de conception du projet. En effet, une grande partie des données est collectée ou produite au moment de la conception du projet, afin d'orienter et d'éclairer l'ensemble des parties prenantes sur le montage du projet. Cependant, cet exercice n'est que rarement répété lors du suivi et de la mise en œuvre de l'action ou encore après celle-ci.

Ce manque de récurrence dans la production et la collecte des informations rend difficile l'observation des changements sociaux impulsés au fil du temps, et soulève ainsi la question de l'ancrage des évaluations d'impact pour garantir une certaine profondeur historique des informations collectées ou produites.

➤ Des opérations par nature complexes et multipartites

Les effets des programmes et opérations d'aménagement s'inscrivent dans le temps long et sont par nature complexes. Ces opérations impliquent de multiples acteurs - promoteurs, bailleurs sociaux, entreprises, associations, collectivités, particuliers, etc. - et leur réalisation est soumise à bien des aléas. Dans ce contexte, il est particulièrement compliqué de différencier parmi les effets produits, les impacts réellement imputables aux décisions d'aménagement prises.

113. Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire, 2011.

Plusieurs enseignements clés émergent :

- **Très peu de projets d'urbanisme inclusif ont déjà fait l'objet d'une étude d'impact social.** Cette tendance s'explique en raison de la typologie des projets recensés dans le cadre du groupe de travail : une majorité d'entre eux n'ont pas encore été lancés ou sont clos depuis longtemps. Elle s'explique également par le caractère récent des projets d'urbanisme inclusif qui, par conséquent, n'ont soit pas encore assez de recul, soit pas encore lancé de démarche de mesure d'impact.
- **La conduite d'études d'impact social sur des projets d'urbanisme inclusif se développe progressivement au sein du secteur, avec un niveau de preuve variable selon les projets.** Le recensement a permis d'identifier un nombre restreint d'initiatives avec un niveau de preuve élevé. Ces initiatives sont portées par des acteurs très acculturés aux pratiques de mesure d'impact et servant de modèles au sein de l'écosystème. C'est le cas notamment de VoisinMalin ou encore de Wake Up Café.



Image : Freepik.com

PARTIE 3

PRÉSENTATION DU RÉFÉRENTIEL D'INDICATEURS ET RECOMMANDATIONS POUR RENFORCER LA MESURE DE L'IMPACT

- 1. La mesure d'impact : rappel des définitions, enjeux et principes
- 2. L'expérience de VoisinMalin, un cas inspirant de déploiement progressif d'une approche pérenne d'évaluation d'impact social
- 3. Référentiel commun de mesure d'impact, de quoi parle-t-on ?
- 4. Urbanisme inclusif : point sur les référentiels communs existants
- 5. Quels indicateurs pour évaluer l'impact d'un projet d'urbanisme inclusif ?
- 6. Mesure d'impact : 5 questions à se poser avant de se lancer
- 7. Une culture de l'impact à portée de tous

PARTIE 3 : PRÉSENTATION DU RÉFÉRENTIEL D'INDICATEURS ET RECOMMANDATIONS POUR RENFORCER LA MESURE DE L'IMPACT

Dans le champ de l'urbanisme en général, les pratiques évaluatives semblent être pour le moins embryonnaires. Tel est de fait le message clé qui est ressorti des différents entretiens exploratoires que nous avons menés en préparation de ce groupe de travail auprès de sociologues, agences d'urbanisme et de participation citoyenne, consultants et architectes.

Toutefois, en dépit du manque de maturité des pratiques évaluatives sur les projets d'urbanisme en général, les porteurs de projets se rattachant à l'urbanisme inclusif font face à une **demande croissante de mesure de l'impact** de leurs actions. Cette exigence de redevabilité en matière d'impact peut émaner de financeurs, d'acteurs du territoire, de personnes concernées par l'intervention ou bien de celles impliquées dans sa mise en œuvre (administrateurs, salariés ou bénévoles). La mesure d'impact social répond d'abord à la **nécessité d'une meilleure connaissance de la pertinence de la réponse apportée aux besoins des espaces urbains et de leurs publics. Elle facilite également la communication et la mobilisation autour des projets**, et favorise enfin l'apprentissage collectif sur les innovations.

Nous allons rappeler ici la vision que porte l'Impact Tank sur la mesure d'impact et ses enjeux. Nous nous attacherons ensuite à présenter le référentiel commun de mesure d'impact qui résulte de notre démarche collective. Ce référentiel a été développé dans le but de faciliter l'appropriation de l'approche de la mesure d'impact par les porteurs de projets se réclamant de l'urbanisme inclusif et tous leurs partenaires. Nous proposerons enfin des pistes de bonnes pratiques dont l'appropriation par les porteurs de projets et la mise en œuvre permettraient de renforcer la pratique et l'utilité de la mesure d'impact social dans le champ de l'urbanisme inclusif.



Image : Freepik.com



Image : Freepik.com

Le référentiel que nous présentons ici **constitue une première base de référentiel commun de mesure d'impact** pour les acteurs se saisissant du sujet de l'urbanisme inclusif, conçu dans le cadre de ce groupe de travail thématique de l'Impact Tank, afin d'accompagner ces acteurs dans leur acculturation à la mesure d'impact social et à ses outils. Ce référentiel recense les effets clés qui peuvent être attendus des projets se rattachant à l'urbanisme inclusif et propose des indicateurs pour les documenter, assortis de recommandations sur la manière d'alimenter ces indicateurs (modes de collecte de données et exemples de questions). Ce référentiel doit encore être testé sur le terrain, discuté et enrichi des retours d'expérience des porteurs de projets qui l'auront expérimenté.

Dans un second temps, son déploiement à plus grande échelle et des travaux complémentaires permettraient aux acteurs d'harmoniser leurs pratiques de mesure d'impact social et de parler un langage commun pour valoriser leurs résultats individuels et collectifs. Comme tout référentiel commun de mesure d'impact, celui-ci peut, à terme, participer à la dynamique d'appropriation de la mesure d'impact social par les acteurs (opérateurs de terrain comme financeurs) en rendant plus accessible la démarche (par l'explicitation et la mutualisation des effets recherchés, des indicateurs et modes de collecte préconisés) et en invitant à échanger sur les résultats et les leçons à en tirer, davantage que sur la méthodologie (une fois celle-ci stabilisée, communément acceptée et partagée).

1. LA MESURE D'IMPACT : RAPPEL DES DÉFINITIONS, ENJEUX ET PRINCIPES

Par « impact social », nous entendons ici **les effets produits par une action sur ses principales parties prenantes en réponse à un besoin social identifié**. Ces effets, ou ces changements, peuvent être positifs ou négatifs, directs ou indirects, de court ou de long terme, et attendus ou inattendus.

Un besoin social correspond à un enjeu de préservation ou d'amélioration des conditions de vie des femmes et des hommes dans leur environnement. Cela intègre à la fois une dimension sociale (inégalités, pauvreté, éducation, santé...) et écologique (empreinte carbone, biodiversité, gestion des déchets, choix énergétiques...).

Évaluer ou mesurer cet impact social permet de répondre aux questions suivantes : quels sont les changements provoqués dans la vie des parties prenantes grâce aux activités déployées ? Quel est le degré d'importance de ces changements ? Quelle est la contribution d'une action ou d'une organisation à ces changements ?

L'évaluation d'impact social peut servir plusieurs finalités. Elle permet :

- De donner des clés de compréhension en vue d'améliorer l'action ou l'organisation mise en place,
- De rendre compte des principales conséquences de l'action ou de l'organisation mise en place auprès de ceux qui la mettent en œuvre (administrateurs, salariés et bénévoles), mais aussi auprès des bénéficiaires et des partenaires financiers et opérationnels,
- De répondre à un enjeu de pédagogie et de communication sur le sens de ce que l'on fait : la mesure d'impact est un puissant levier de mobilisation pour fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un projet ou d'une initiative,
- De favoriser l'apprentissage collectif et la compréhension mutuelle des acteurs, notamment dans des contextes incertains et pour des initiatives pilotes,
- De se faire, enfin, le point de départ d'une décision de changement d'échelle et de permettre d'aiguiller vers la bonne stratégie à adopter en fonction de la nature et de la portée des changements observés.

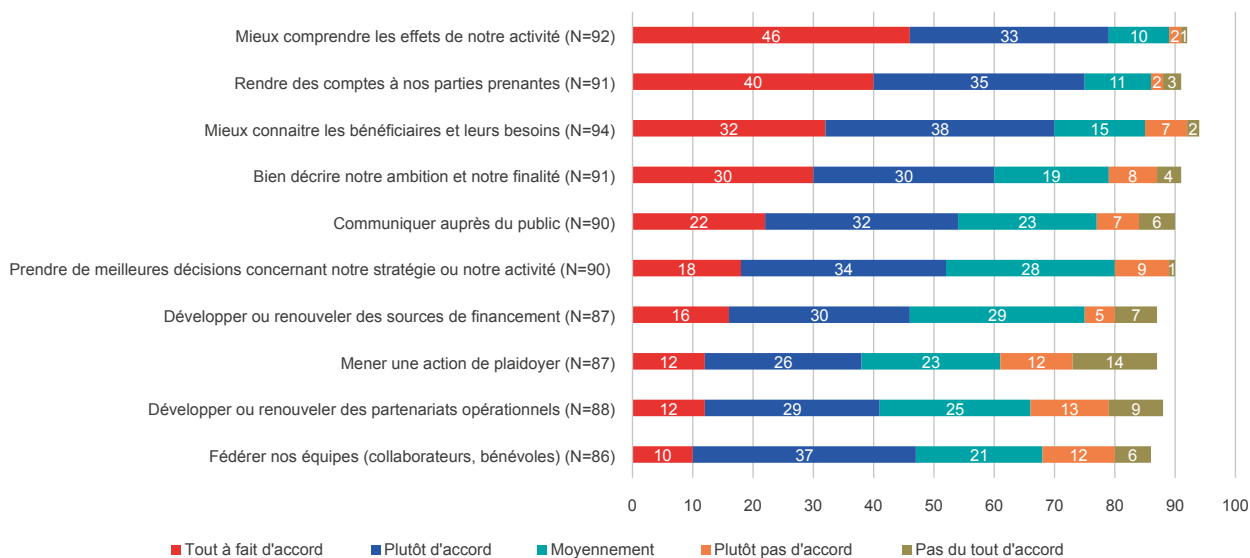
Ainsi, si l'on se place du point de vue d'un porteur de projet, les démarches d'évaluation d'impact, lorsqu'elles sont mises en œuvre, répondent à une pluralité de besoins, à la fois internes (mieux comprendre les effets de son activité, mieux connaître son public, mettre à plat ses objectifs et sa stratégie, mieux décider, fédérer les équipes...) et externes (rendre des comptes aux parties prenantes, communiquer au grand public, développer de nouvelles sources de financements, nouer des partenariats...).

Il est important de garder à l'esprit que **la mesure d'impact social n'aura de sens que si les résultats qu'elle permettra de mettre à jour sont bel et bien utilisés et intégrés à la prise de décision**. Mesurer son impact, c'est bien. Mais le piloter et orienter son action en vue d'augmenter son impact positif et mitiger son impact négatif, c'est encore mieux. Tel est le regard que nous portons, au sein de l'Impact Tank, sur la question de la mesure d'impact et le cœur du message que nous voulons faire entendre le plus largement possible.

Les deux schémas en page suivante sont extraits de l'édition 2021 du Panorama de l'évaluation d'impact social en France coproduit par l'ESSEC et l'Impact Tank. L'originalité de ce Panorama était d'interroger de manière croisée les pratiques des acteurs qui sont concernés par l'évaluation d'impact social, qu'il s'agisse d'opérateurs de projets à finalité sociale, de financeurs de ces projets, qu'ils soient publics ou privés, et d'évaluateurs, c'est-à-dire de structures qui apportent leur expertise pour accompagner les projets dans leurs démarches. Ces deux schémas présentent d'une part, la vision des porteurs de projets et, d'autre part, celle des financeurs sur la plus-value que leur a apportée la mise en œuvre d'une démarche de mesure d'impact social.

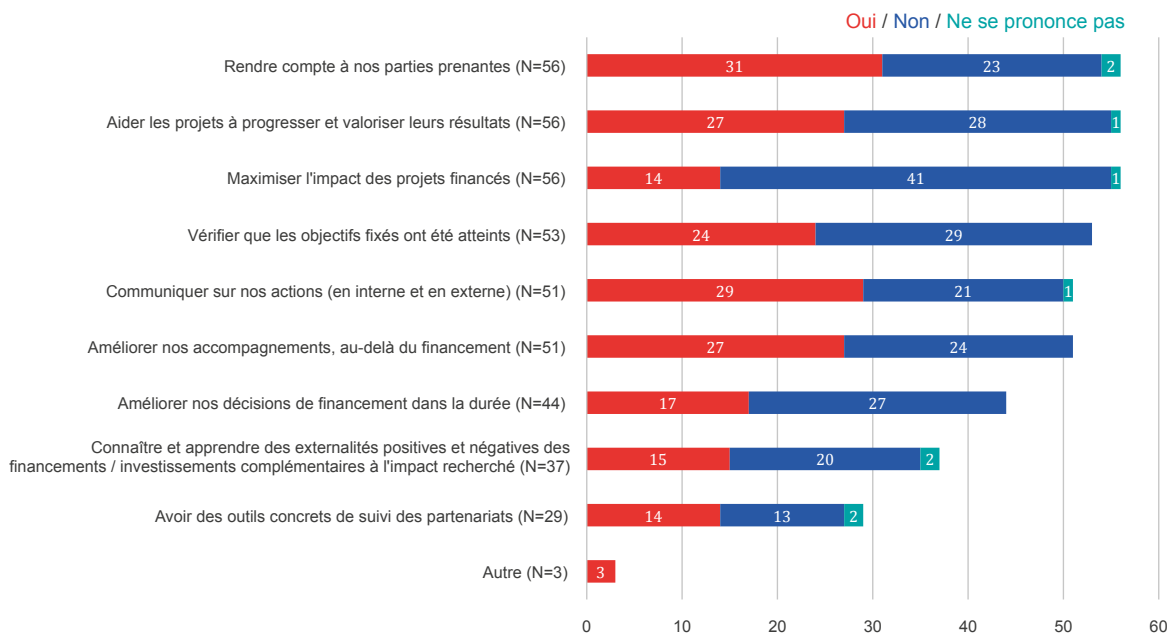
Les finalités de la mesure d'impact du point de vue d'un porteur de projet

A posteriori, diriez-vous que la démarche d'évaluation d'impact social réalisée vous a permis de...



Les finalités de la mesure d'impact du point de vue d'un financeur

La démarche d'évaluation d'impact a-t-elle jusqu'à maintenant répondu à ces attentes ?



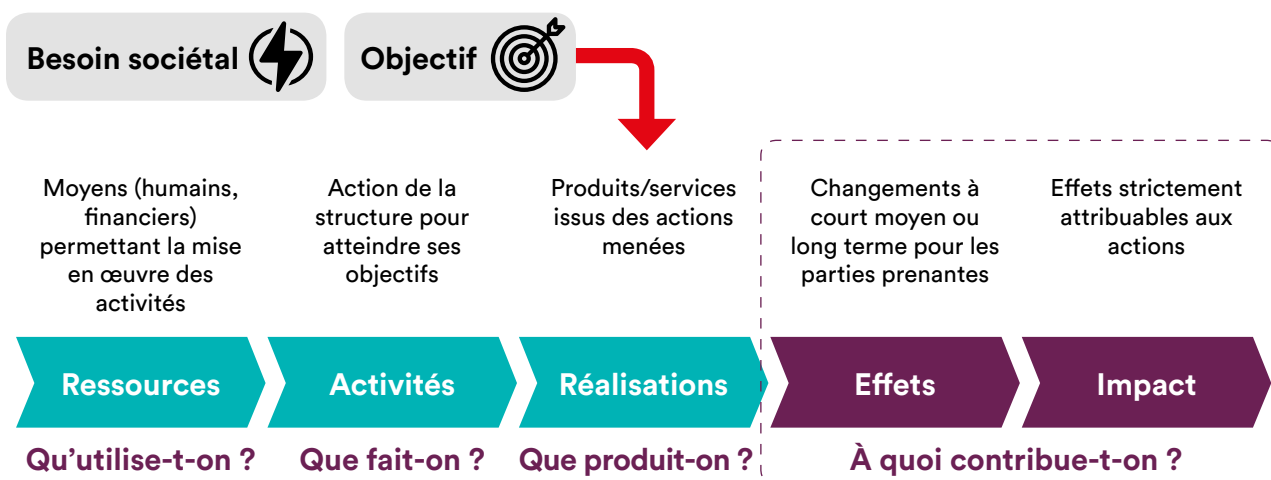
Plusieurs types d'indicateurs seront mobilisés afin d'apprécier l'impact d'une action ou d'une organisation. Les indicateurs portant sur l'impact *stricto sensu*, ne doivent pas être confondus avec tous ceux qui porteront sur les conditions à réunir pour générer cet impact (contexte, ressources, réalisations, résultats). Il est courant, mais erroné, de présenter sous le terme d'indicateur d'impact, des indicateurs qui ne permettent de documenter qu'une de ces conditions préalables à l'impact. Ainsi, dans le cadre d'un projet visant le retour à l'emploi de chômeurs de longue durée, le nombre d'actions de formation réalisées ou le nombre de personnes formées ne constituent pas des indicateurs d'impact, mais de réalisation. Le nombre de personnes obtenant la certification à l'issue de la formation ne constitue pas non plus un indicateur d'impact, mais de résultat.

LES INDICATEURS DE MESURE D'IMPACT

Indicateurs de contexte	Description d'un état des lieux de la situation avant intervention de la politique ou du programme. <i>Exemples : nombre de classes recensées, nombre de lecteurs, nombre de bibliothèques, capacité d'accueil de la petite enfance, etc.</i>
Indicateurs de ressources	Mesure du budget mis en place et des consommations, personnes mobilisées, moyens juridiques et administratifs, etc.
Indicateurs de réalisation	Mesure de l'activité. Ils sont issus des objectifs opérationnels : nombre de kilomètres de routes réalisés, de personnes formées, de logements construits, de classes ouvertes, etc.
Indicateurs de résultat	Mesure des avantages et des effets directs produits par la politique ou le programme (résultats positifs ou négatifs, attendus ou non) à court terme sur les destinataires et bénéficiaires directs : nombre de tués sur la route, taux de satisfaction, taux de réussite à l'examen / certification, etc.
Indicateurs d'impact	Mesure des effets à moyen et long terme générés par la politique ou le programme sur la population (bénéficiaires directs et indirects). Mesure des conséquences, positives ou négatives, au-delà des limites de la politique ou du programme : volume d'eau consommé, accès effectif à l'emploi, gain de confiance en soi, baisse du taux de chômage, etc.

On commence à se situer dans le champ de l'impact quand on arrête de s'intéresser aux conditions matérielles de l'intervention (qu'utilise-t-on et que fait-on ?) et à ses résultats directs (que produit-on) pour s'intéresser à ce que l'intervention change dans la vie des parties prenantes (à quoi contribue-t-on ?). Parmi ces changements que l'on nomme **effets**, se situe l'impact *stricto sensu* du projet - ou **impact net**. Ce dernier correspond à la part des effets strictement attribuables à l'intervention. Pour isoler, parmi les effets, ce qui relève de l'impact net du projet, il faut être en mesure de déterminer ce qui se serait passé de toute façon (que le projet existe ou non) et ce qui, parmi les effets, est dû à d'autres interventions dont les personnes accompagnées ont pu bénéficier en parallèle de l'intervention étudiée (simultanément ou non, étant entendu que les fruits de certaines interventions passées peuvent se révéler bien après la fin de celles-ci).

Effets et impact



2. L'EXPÉRIENCE DE VOISINMALIN, UN CAS INSPIRANT DE DÉPLOIEMENT PROGRESSIF D'UNE APPROCHE PÉRENNE D'ÉVALUATION D'IMPACT SOCIAL

Parmi les initiatives étudiées et valorisées dans ce rapport, l'association VoisinMalin se démarque en raison de sa maturité et de son expérience en matière de mesure d'impact social.

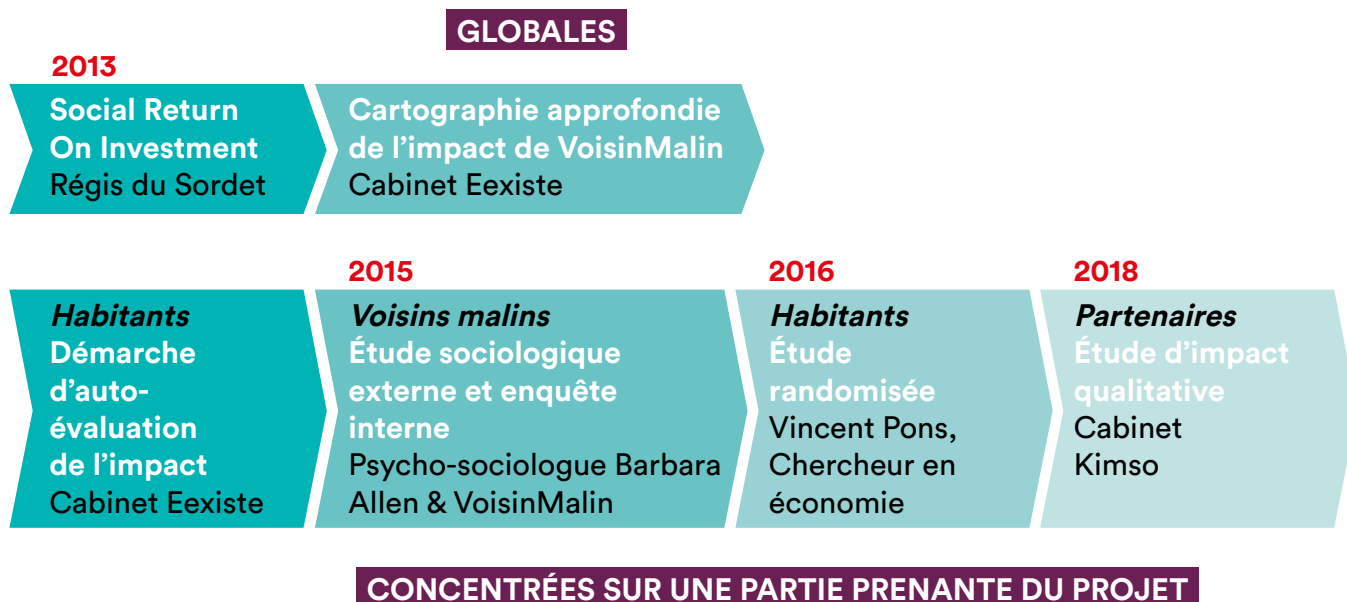
En effet, comme mentionné dans la fiche ci-dessous dédiée à l'initiative, dès son lancement l'association a eu à cœur de se saisir de l'approche de mesure d'impact social dans un double objectif : identifier les leviers de son impact et guider la structuration de ses actions d'une part et démontrer son impact pour appuyer le développement de nouveaux partenariats d'autre part.

VoisinMalin fournit ainsi le parfait exemple d'une structure ayant misé très tôt sur la mesure d'impact social et l'ayant depuis déployée de façon stratégique et coordonnée en réponse à des objectifs précis et dans la recherche perpétuelle d'une bonne adéquation entre les objectifs évaluatifs poursuivis et les ressources mobilisables.

Depuis son lancement, l'association a su calibrer ses besoins en matière d'évaluation en fonction de ses objectifs de développement. Cela l'a conduite à articuler finement trois dimensions :

- Le périmètre d'étude : impacts sur les habitants, impacts sur les voisins malins, impacts sur les partenaires.
- Les objets de l'évaluation (et par conséquent les méthodologies associées) : rendre compte de l'efficacité du projet (méthode SROI), piloter dans le temps l'atteinte des objectifs (auto-évaluation de l'impact appuyée par une approche quantitative et qualitative), établir la causalité de l'impact (étude randomisée), questionner la pertinence de l'approche (étude sociologique).
- Les ressources mobilisées pour mener à bien les évaluations : démarche interne sur le temps long et appui externe sur des études ponctuelles (chercheurs, cabinets de conseil, psychosociologues).

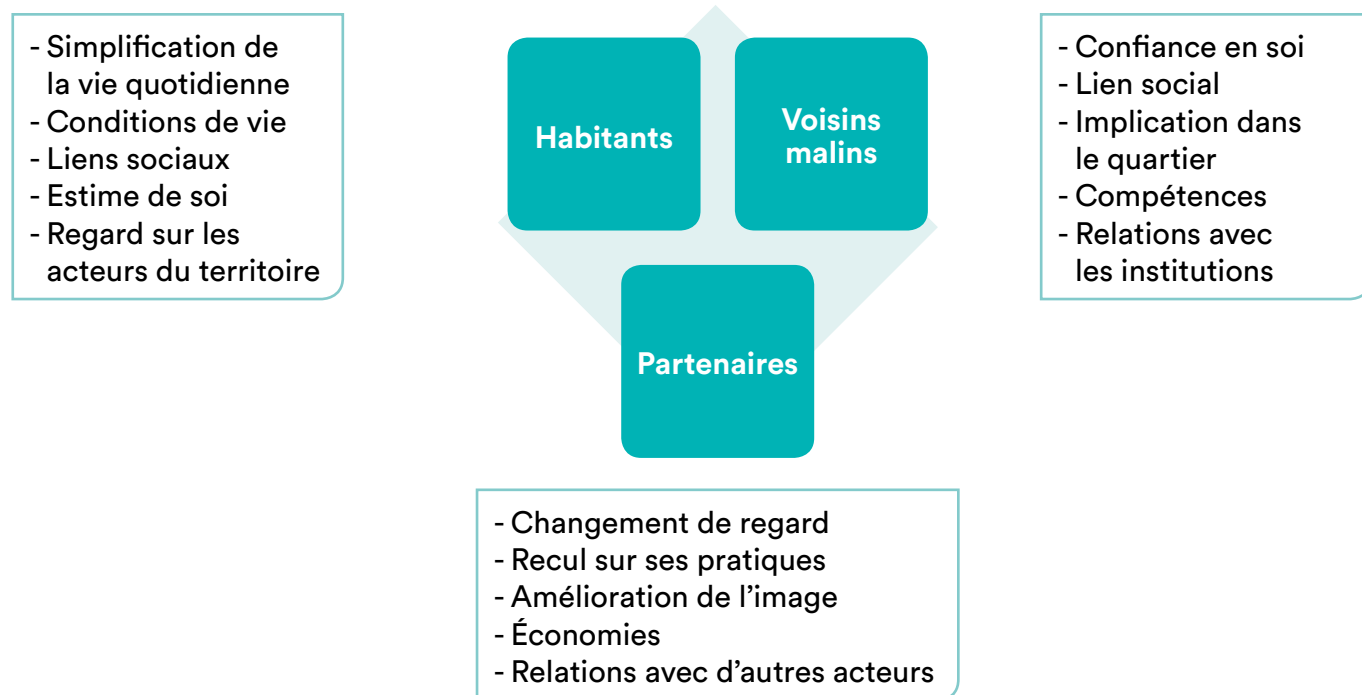
Déploiement de la mesure d'impact social chez VoisinMalin



En 2013, VoisinMalin a ainsi commencé par confier à un consultant indépendant (qui accompagnait alors son développement) la conduite d’une étude SROI portant sur les impacts globaux du projet. L’enjeu était de débroussailler le sujet de la mesure d’impact social à une époque où l’approche SROI avait le vent en poupe et poser ainsi de premiers jalons. L’étude devait permettre de rendre compte des impacts de VoisinMalin dans une perspective de développement fort de l’association.

VoisinMalin a ensuite confié au cabinet Eexiste le soin de l’accompagner dans la cartographie approfondie de ses impacts. Ce travail a abouti à l’identification des 3 parties prenantes clés de l’association et l’identification des impacts attendus sur chacune d’entre elles.

Cartographie des impacts de VoisinMalin sur ses 3 parties prenantes clés



Parmi ces trois parties prenantes clés, il a d’abord été décidé de prioriser les habitants vivant dans les quartiers d’intervention de VoisinMalin. Le cabinet Eexiste a donc accompagné VoisinMalin dans la mise en place de sa démarche d’auto-évaluation des impacts générés auprès des habitants. Le dispositif évaluatif conçu a apporté la base sur laquelle s’est structurée la démarche pérenne d’évaluation interne de l’association et qui permet depuis de piloter en continu le bilan de chaque campagne, d’alimenter certains indicateurs d’impacts transversaux, certains indicateurs d’impacts spécifiques à chaque mission et de recueillir des verbatims de bénéficiaires.

En 2015, l’association a choisi de travailler sur les impacts générés auprès des voisins malins eux-mêmes. À cette fin, elle s’est fait accompagner par la psycho-sociologue Barbara Allen pour mener une étude sociologique externe, doublée d’une enquête interne.

En 2016, soucieuse d’approfondir encore l’étude des impacts générés auprès des habitants et faire réellement la preuve de son impact (causalité), l’association a mobilisé Vincent Pons, chercheur en économie, pour déployer une étude randomisée.

Enfin, en 2018, voulant étendre l’étude aux impacts générés pour ses partenaires, VoisinMalin a missionné le cabinet de conseil Kimso pour mener une étude qualitative auprès des partenaires.

Les résultats saillants de ces différentes démarches sont pleinement intégrés dans les processus de prise de décision de l’association. Très concrètement, grâce à sa longue pratique de la mesure d’impact social, VoisinMalin a pu identifier des axes concrets d’amélioration de ses campagnes (pour construire les messages diffusés en porte-à-porte), des leviers d’impact auprès des différentes parties prenantes, et des impacts clés à valoriser dans la communication de l’organisation.

VoisinMalin fournit ainsi un exemple inspirant de mobilisation d’outils d’évaluation dans le cadre d’actions en matière d’urbanisme.

3. RÉFÉRENTIEL COMMUN DE MESURE D'IMPACT, DE QUOI PARLE-T-ON ?

En matière de mesure d'impact, le terme de référentiel peut désigner au moins trois choses différentes :

- 1 On parlera de référentiel d'évaluation, référentiel d'impact ou parfois «théorie du changement» pour désigner la manière dont s'articulent dans le projet ou l'organisation étudiée les besoins des parties prenantes, les activités mises en œuvre et les effets recherchés, soit les changements que le projet est sensé provoquer dans la vie des personnes qui y prennent part. Toute organisation se lançant dans une démarche de mesure d'impact commencera ainsi par poser sur le papier ce référentiel d'impact. Un référentiel commun reflétera la manière dont plusieurs acteurs se seront entendus sur une définition commune des besoins des parties prenantes, des activités qui seront les mieux à même d'y répondre et des changements à générer en priorité.

- 2 On parlera volontiers de référentiel pour désigner une grille d'indicateurs permettant de documenter, piloter et rendre compte de la production des effets recherchés. Cette grille attribuera classiquement à chaque effet recherché un ou plusieurs indicateurs et une ou plusieurs manières de les alimenter (enquête bénéficiaire, entretien auprès de professionnels, etc.). Ce référentiel sera commun quand la grille d'indicateurs, méthodologique ou sectorielle, sera partagée par une pluralité d'acteurs qui s'attacheront à l'utiliser, afin de rendre plus cohérents, plus lisibles et intelligibles leurs actions individuelles et les effets communément générés.

- 3 On parlera enfin de référentiel de mesure d'impact pour désigner les grands ensembles de méthodes de mesure d'impact et les idées préconçues que l'on peut avoir sur les bonnes ou meilleures méthodes d'évaluation. À ce titre, nous partageons sans doute collectivement un référentiel commun qui nous amène à penser que le stade ultime de la mesure d'impact consiste en l'approche statistique par randomisation, seule susceptible d'établir de manière robuste un lien de causalité entre les effets observés et l'action étudiée.

Dans le cadre de nos travaux, au sein de l'Impact Tank, nous retenons principalement la deuxième définition proposée ci-dessus. Nous nous attachons donc à accompagner les dynamiques sectorielles visant à élaborer des grilles d'indicateurs partagés. Construire collectivement une telle grille permet de s'entendre sur la pluralité des effets recherchés par les porteurs de projets du secteur et sur une manière commune, simple et abordable, de collecter des informations permettant de documenter l'atteinte de ces effets et d'en rendre compte.

Les financeurs se montrent particulièrement intéressés par la mise en place de tels référentiels communs de mesure d'impact qui leur permettraient, en uniformisant les pratiques de reporting, de rendre comparables les initiatives déployées dans un même secteur d'activité et, peut-être à terme, de justifier des décisions d'investissement et d'arbitrage entre différents projets financés ou options de projets à financer. Les porteurs de projets, en réaction, se montrent parfois réticents face à l'élaboration de tels référentiels, faisant valoir les dangers à la comparaison de différents projets hors de leurs contextes – contextes naturellement sujets à influencer fortement leur succès ou échec.

Aussi, l'approche de l'Impact Tank vise-t-elle à trouver un point d'équilibre entre la recherche de standardisation portée par les financeurs et les spécificités des porteurs de projets, pour favoriser l'appropriation des référentiels de mesure d'impact social par l'ensemble des acteurs. L'atout majeur que confère un référentiel commun de mesure d'impact tient, selon nous, au fait de rendre plus accessibles les démarches de mesure d'impact et d'inviter les parties prenantes qui s'en saisissent et le mettent en œuvre à échanger sur les résultats et les leçons à en tirer, davantage que sur la méthodologie (une fois celle-ci stabilisée et communément acceptée). Enfin, au-delà de cette approche de bon gestionnaire, visant à l'amélioration continue des pratiques (en vue de toujours mieux répondre aux besoins des bénéficiaires et usagers), la question des référentiels communs de mesure d'impact ouvre selon nous un champ éminemment politique : celui de la définition des moyens les plus adaptés et les plus justes pour contribuer au bien commun.

C'est le devenir de tout référentiel commun de mesure d'impact, nous le voyons bien, que de participer à la fabrique des politiques publiques et contribuer ainsi à faire advenir un monde plus désirable.

4. URBANISME INCLUSIF : POINT SUR LES RÉFÉRENTIELS COMMUNS EXISTANTS

Parmi les impacts à prendre en compte, plusieurs travaux se sont intéressés ces dernières années à la mesure de **l'inclusion dans le cadre de projets d'urbanisme**.

Par « inclusion », on entend, comme précisé dans les pages précédentes de ce rapport, la situation où toutes les personnes, quelles que soient leurs capacités, peuvent participer pleinement à la vie de la cité. L'inclusion vise ainsi à éliminer ou réduire les facteurs empêchant chaque personne, avec ses propres caractéristiques et différences, de se saisir de l'espace afin de parvenir à ses fins. L'inclusion diffère en cela de l'égalité, qui donne à chaque personne la même chose malgré les différences, et de l'équité par compensation, qui donne le nécessaire à chaque personne pour compenser des différences qui ne permettent pas à toutes et tous de se saisir de l'espace comme souhaité. L'inclusion se caractérise par l'accès aux ressources d'une part, et la réduction des inégalités de l'autre, afin de mettre les individus au centre de l'aménagement urbain et ce, quel que soit leur genre, leur état de santé, leur condition physique ou mentale, leur âge, leur situation financière ou leur origine.

Il existe actuellement plusieurs cadres de référence pour appréhender l'urbanisme inclusif, en comprendre les différents enjeux et en évaluer le niveau ainsi que les évolutions. Schématiquement, ces modèles peuvent être regroupés en deux ensembles :

- > D'un côté, un référentiel qui accompagne à la création et au suivi d'espaces inclusifs ;
- > De l'autre, les référentiels construits dans une optique opérationnelle, pour répondre à des enjeux thématiques précis, en l'occurrence ceux de la mobilité inclusive et du logement social.

A) Un cadre de référence pour la création et le suivi d'espaces inclusifs

Le Gehl Institute est une ONG basée à New York spécialisée dans le développement durable, équitable et sain d'espaces urbains, ayant formalisé un document cadre dédié à l'aménagement d'espaces publics sains et inclusifs. Le cadre de référence s'articule autour de quatre principes directeurs :

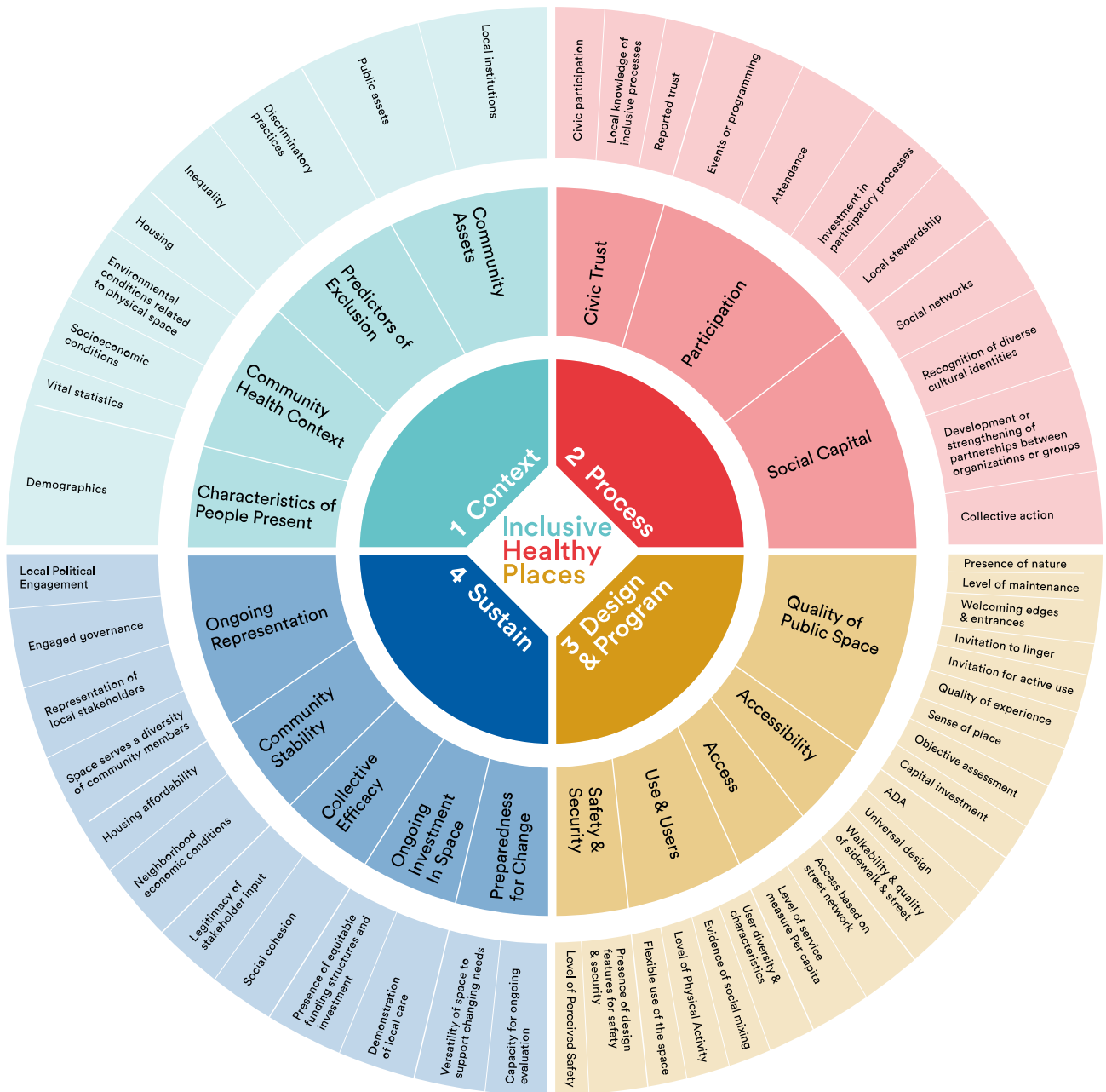
- > la connaissance du **contexte** sanitaire et social de l'espace public,
- > la mise en place de **procédés** d'aménagement inclusifs,
- > la **conception et la programmation** inclusive en faveur d'une bonne santé pour toutes et tous,
- > l'**entretien** de l'espace incitant les communautés locales à se l'approprier et à le faire évoluer.

Ces principes directeurs ne sont en aucun cas prescriptifs, ils servent plutôt de « porte d'entrée » pour les professionnels et les parties prenantes souhaitant intégrer à l'aménagement d'espaces, des dynamiques d'inclusion sociale et d'équité en matière de santé. Cet outil permet donc de guider la création d'espaces inclusifs et sains et de mesurer ce caractère inclusif et sain, mais ne permet pas de mesurer leur impact. Par ailleurs, ce document cadre adopte une définition large de l'inclusion, vue comme un processus pour élaborer un espace public équitable en matière de santé plutôt que comme une fin en soi. Cet outil ne répond donc pas à l'objectif poursuivi dans le cadre de notre groupe de travail, à savoir apporter aux acteurs de l'urbanisme inclusif un référentiel commun, conçu comme une grille d'indicateurs permettant à la fois de faciliter l'acculturation à la mesure d'impact social et de servir de base au déploiement d'un premier niveau de démarche de mesure d'impact.



Image : Freepik.com

GEHL INSTITUTE RÉFÉRENTIEL « INCLUSIVE HEALTHY PLACES »



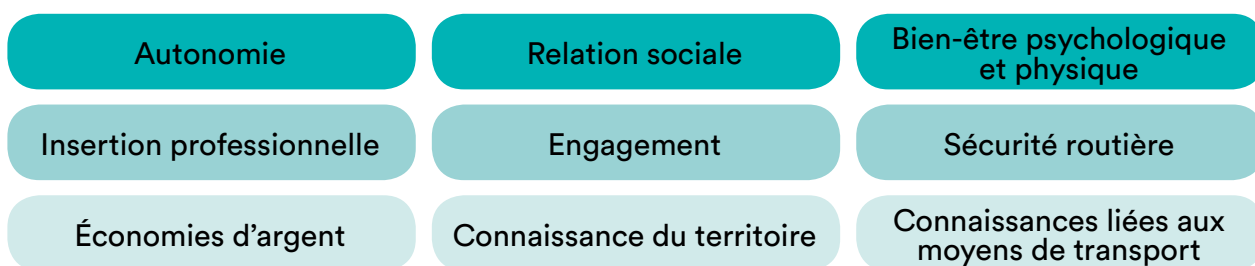
Inclusive Healthy Places. A Guide to Inclusion & Health in Public Space : Learning Globally to Transform Locally, Gehl Institute

B) Des approches opérationnelles thématiques

➤ **Référentiel d'évaluation d'impact social « Projets mobilités inclusives » proposé par l'ESSEC et la Fondation MACIF.** Centré sur la sous-thématique des mobilités inclusives, ce référentiel adopte une approche opérationnelle en guidant à la construction d'un questionnaire d'évaluation d'impact social. Son objectif est d'accompagner les porteurs de projets engagés dans une démarche globale de mesure d'impact social à mener une évaluation quantitative de leur solution de mobilité inclusive à travers une méthodologie spécifique de questionnaire, en proposant des indicateurs précis.

Les indicateurs sont déclinés en trois grandes dimensions d'impact, à prendre en compte dans tout projet de mobilité quel qu'il soit : Autonomie, Relation sociale, Bien-être psychologique et physique (vert foncé). En supplément, 6 dimensions d'impact (vert moyen et clair) peuvent permettre de préciser l'évaluation, selon le projet porté et les objectifs de mesure d'impact, formant la matrice suivante.

FONDATION MACIF, ESSEC - LES DIMENSIONS DE L'IMPACT DES PROJETS DE MOBILITÉS INCLUSIVES



Pour chacune de ces 9 dimensions d'impact, le référentiel propose des questions niveau macro, permettant de faire une évaluation globale, ainsi que des questions niveau micro, optionnelles et permettant d'approfondir l'évaluation.

FONDATION MACIF, ESSEC - SOMMAIRE DE L'OUTIL DE RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION D'IMPACT SOCIAL

Description de l'outil

Ce référentiel va vous permettre de construire un questionnaire d'évaluation d'impact social à destination des bénéficiaires directs de vos projets de mobilité.

Il est nécessaire de consulter le Guide Méthodologique associé à ce référentiel afin de l'utiliser correctement.

Tous les projets de mobilité sont concernés. Il vous est proposé un tronc commun de questions, ainsi que des questions supplémentaires optionnelles en fonction du type de mobilité et de votre projet. Il comporte 2 niveaux d'évaluation : un macro et un micro. Ainsi, en fonction de votre besoin de précision dans l'évaluation vous pouvez réaliser une évaluation allégée ou au contraire plus détaillée. Le document est composé de 5 onglets :

0. Guide	Explication sur la façon de créer un questionnaire à partir du référentiel.
1. Caractérisation	Les questions permettent de caractériser le bénéficiaire et son besoin. Elles sont à utiliser telles quelles, sans modification. Les questions du tronc commun sont à poser systématiquement.
2.1. Impacts - MACRO	Cet onglet contient les questions de niveau macro pour l'ensemble des dimensions d'impact du référentiel. Vous y trouverez les dimensions du tronc commun, à poser systématiquement, et les dimensions optionnelles.
2.2. Impacts - MICRO	Cet onglet contient les questions de niveau micro pour l'ensemble des dimensions d'impact du référentiel. Toutes les questions de cet onglet sont optionnelles et à utiliser sans modification le cas échéant. Ces questions vous permettent d'évaluer plus finement les impacts.
3. Attribution	Les questions d'attribution permettent d'attribuer l'impact évalué au projet. Elles sont indispensables et à utiliser telles quelles, sans modification.

FONDATION MACIF, ESSEC – EXEMPLE D'UN QUESTIONNAIRE ISSU DU RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION D'IMPACT SOCIAL

→ Annexe 2 : Exemple d'un questionnaire

Extrait du questionnaire réalisé par la Croix Rouge pour le projet Redon Mobilité Partagé dans le cadre du test du référentiel. Ce questionnaire a été administré à l'oral et complété par les enquêteurs sur un google form.

■ CARACTÉRISATION DU BÉNÉFICIAIRE

Dans quel département habitez-vous ?

- 44 35 56

Êtes-vous situé(e) dans une zone :

- Rurale Urbaine En banlieue éloignée

Quel est votre âge ?

- Moins de 18 ans Entre 18 et 30 ans Entre 31 et 45 ans Entre 31 et 45 ans
 Entre 46 et 60 ans Entre 61 et 75 ans Plus de 75 ans

Vous êtes :

- Un homme Une femme

Quelle est votre situation professionnelle actuelle ?

- En formation
 En CDD ou missions d'intérim de moins de 6 mois
 En CDI, CDD ou missions d'intérim de 6 mois et plus, stage ou titularisation dans la fonction publique et création d'entreprises
 Sans emploi
 Retraité(e)

Vivez-vous seul(e) ?

- Oui Non

■ CARACTÉRISATION DES BESOINS

De quoi aviez-vous besoin en contactant Redon Mobilité ?

- Trouver un emploi / une formation
 Conserver mon emploi / ma formation
 Me sentir autonome
 Améliorer mon quotidien
 Avoir plus de loisirs
 Améliorer ma situation familiale
 Voir plus souvent mes proches
 Rencontrer de nouvelles personnes

Vos difficultés de déplacement sont liées :

- À l'accès aux moyens de transports
 À votre condition physique
 À l'absence du permis de conduire valide
 À un manque de confiance dans les transports disponibles
 À un manque de confiance en soi
 À une charge familiale importante (enfants ou autres personnes à charges)
 Autres :
 Je n'ai pas de difficulté de déplacement

(SUITE)

Avez-vous accès aux moyens de transport suivants :

	Très facilement	Plutôt facilement	Plutôt difficilement	Très difficilement
Transport en commun (bus, tramway, etc.)				
Voiture individuelle				
Voiture collective (auto-stop, covoiturage)				
Moto, scooter				
Vélo, roller, trottinette, skate, etc.				
Marche				
Aucun				

■ IMPACT - AUTONOMIE

Le dispositif vous a permis de vous sentir plus autonome

OUI NON

Le dispositif vous a permis de mieux gérer votre vie quotidienne, familiale et sociale

OUI NON

|

Si OUI, le dispositif a-t-il amélioré votre quotidien sur les points suivants ?

	OUI	NON
Se rendre à votre travail / votre formation		
Rendre davantage visite à vos proches		
Faire valoir vos droits / faire vos démarches administratives		
Faire vos courses vous-même		

Le dispositif vous a permis de participer davantage à des activités sportives, culturelles, à des loisirs

OUI NON

Le dispositif vous a permis d'être moins dépendant pour vos trajets

OUI NON

|

Si OUI, le dispositif vous a permis :

	OUI	NON
De faire moins souvent appel à des proches pour vous déplacer		
D'être moins dépendant(e) d'autres transports (transport en commun, taxi, etc.)		

Note : les choix de réponses pour les questions micro sont "oui" ou "non" pour faciliter l'obtention des réponses par téléphone. Dans le cadre d'un questionnaire administré à l'écrit, vous pouvez utiliser l'échelle "Tout à fait d'accord", "Plutôt d'accord", "Plutôt pas d'accord", "Pas du tout d'accord", telle que proposée dans le référentiel.

➤ **Mesure d'impact des activités du logement social, Habitat Territoires Conseil – Sciences Po École urbaine.** Dans ce référentiel dédié au logement social sont déclinés à la fois une méthodologie pour les bailleurs sociaux souhaitant entamer une démarche de mesure d'impact social de leurs activités, ainsi que 40 indicateurs clés permettant de suivre l'utilité sociale des activités d'organismes Hlm. Le référentiel de mesure d'impact est composé de quatre dimensions principales : l'impact **social** des organismes Hlm, leur impact **environnemental**, leur impact **économique** et leur impact en termes de **gouvernance**. Pour chacune de ces catégories ont été établis des indicateurs de contexte (situation du territoire), des indicateurs de *réalisation* (actions menées par l'organisme) et des indicateurs *d'impact* (conséquences imputables aux activités de l'organisme).

HTC, SCIENCES PO – INDICATEURS D'IMPACT SOCIAL ISSUS DU RÉFÉRENTIEL DE MESURE D'IMPACT DES ACTIVITÉS DU LOGEMENT SOCIAL

	Indicateur	Avantages : intérêts présentés par l'utilisation de l'indicateur	Limites : risques et biais potentiels	Remarques complémentaires	Type	Source : la mention «original» indique que l'indicateur a été créé pour l'occasion
Dimension : Social	Part des logements adaptés aux PMR et aux personnes âgées	Mise en valeur des organismes cherchant à améliorer le cadre de vie des populations fragiles.	Part d'interprétation importante. Aucune information sur le niveau d'adaptation.	Unité : pourcentage. Sont compris les logements répondant aux normes PMR et/ou qui ont pour vocation spécifiques d'allonger l'autonomie des personnes âgées.	Indicateur de réalisation	Original
	Différence moyenne au marché locatif privé	Enjeu fort dans les marchés locatifs en tension. Mise en valeur des missions classiques du logement social.	Ne dépend pas uniquement de l'organisme. Nécessite de connaître le prix de location moyen du marché privé. Récemment, des observatoires du loyer ont été mis en place et devraient produire de la donnée, mais la grande majorité du territoire national n'est pas couvert. Nécessite d'être territorialisé.	Unité : euro. Différence entre le loyer moyen au m ² dans le parc de l'organisme sur un territoire donné, et le loyer moyen au m ² pratiqué dans le parc privé du même territoire.	Indicateur de réalisation	Original
	Part des attributions aux ménages dont les ressources sont en-dessous du seuil de pauvreté	Les organismes attribuent leurs logements à certaines populations dans le besoin qui n'auraient pas accès au logement dans le marché privé.	Aucune information sur la composition des ménages et leurs situations.	Unité : pourcentage. Le seuil de pauvreté est fixé à 60% du niveau de vie médian de la population. Ce seuil équivaut à un revenu disponible de 1 102 € par mois pour une personne vivant seule (Insee).	Indicateur de réalisation	USH Rapport d'impact Hlm 2019. Indicateurs sociaux et environnementaux du secteur Hlm français, mai 2020.
	Part des attributions ayant bénéficié à des ménages qui ne disposaient pas de leur propre logement	Focus sur la contribution de l'organisme Hlm à la lutte contre le sans-abrisme et le mal-logement.	Aucune indication sur la résorption du phénomène. L'attribution des logements ne dépend pas uniquement de l'organisme.	Unité : pourcentage. Nécessite des bornes temporelles.	Indicateur de réalisation	Delphis Outil AcTerr et EuroGH
	Part des attributions à des ménages qui vivaient dans un logement précaire ou insalubre	Enjeu fort pour les pouvoirs publics. Mise en valeur des organismes participant à la lutte contre le sans-abrisme et le mal-logement.	Aucune indication sur les bénéficiaires et la résorption du problème. Part d'interprétation importante.	Unité : pourcentage. Sont considérés comme insalubres les logements représentant un danger pour la santé ou la sécurité de ses occupants et pour lesquels le préfet peut engager une procédure d'insalubrité.	Indicateur de réalisation	Original
	Espaces communs par nombre de résidents	Permet de mettre en avant les organismes allant au-delà de leurs missions légales. Les rencontres et le contact social réduisent l'isolement et améliorent la santé mentale.	Aucune information sur l'accessibilité, l'usage, la nature ou la répartition géographique.	Unité : nombre entier. Sont compris les lieux ouverts ou fermés à usage collectif, en particulier dédiés aux activités communes (exemple : jardin ou salle commune). Peut-être décliné selon l'utilisation.	Indicateur de réalisation	Original

Nature de la donnée : Quantitative

(SUITE)

	Indicateur	Avantages : intérêts présentés par l'utilisation de l'indicateur	Limites : risques et biais potentiels	Remarques complémentaires	Type	Source : la mention «original» indique que l'indicateur a été créé pour l'occasion	
Dimension : Social	Part des locataires bénéficiant d'un dispositif d'accompagnement individuel	Mise en avant de la diversité des mesures individuelles prises par l'organisme Hlm et allant au-delà de ses missions légales.	Avantage les grands organismes bénéficiant de moyens plus importants.	Unité : Pourcentage. Correspond à l'ensemble des mesures individuelles de suivi (d'ordre psychologique, objectif d'insertion sur le marché du travail etc.). Indicateur pouvant être décliné selon des objectifs plus spécifiques.	Indicateur de réalisation	Original	Nature de la donnée : Quantitative
	Nombre de gardiens pour 1 000 logements	Mise en valeur de la gestion de proximité dans la qualité de vie des habitants.	Aucune information sur la répartition et le rôle des gardiens. Nombre décimal inapproprié.	Unité : nombre entier. (Nombre de gardien*1 000) / nombre de résidents.	Indicateur de réalisation	USH Rapport d'impact Hlm 2019. Indicateurs sociaux et environnementaux du secteur Hlm français, mai 2020.	
	Part des résidents ayant fait des rencontres dans les espaces communs	Indicateur permettant d'approcher l'impact sur la mixité sociale des espaces communs.	Aucune indication sur la nature des rencontres effectuées.	Unité : pourcentage. Données issues de déclarations (questionnaire, entretien, etc.). Sont compris les lieux ouverts ou fermés à usage collectif, en particulier dédiés aux activités communes (exemple : jardin ou salle commune).	Indicateur d'impact	Original	
	Nombre d'habitants déclarant ne plus souffrir d'isolement social à la suite de l'activité de l'organisme	Appréhension simple de l'impact de l'organisme Hlm sur le bien-être des résidents.	Dépend de la taille de l'organisme. Indicateur subjectif.	Unité : nombre entier. Données issues de déclarations (questionnaire, entretien, etc.).	Indicateur d'impact	Original	Nature de la donnée : Qualitative

Au cours des dernières décennies, le constat d'une nécessaire prise en compte de l'inclusion dans l'aménagement d'espaces urbains a émergé, reflétant l'idée que tous les segments de la population devraient pouvoir s'approprier ces derniers. Échos de ces considérations, les référentiels développés autour de l'urbanisme inclusif se sont construits tantôt en tant qu'instruments-cadres d'accompagnement à la création d'espaces inclusifs (et sains), tantôt en tant qu'instruments opérationnels de mesure d'impact quantitatif de solutions ciblant l'une des nombreuses déclinaisons de l'urbanisme inclusif.

Pour autant, il n'existe pas de référentiel qui s'intéresse de manière opérationnelle à l'ensemble des sujets touchant à l'urbanisme inclusif, de manière à doter les porteurs de projets d'un instrument les accompagnant dans la mise en œuvre concrète de la mesure d'impact social de leurs solutions. Ainsi, l'identification d'indicateurs capables d'adresser la question de l'urbanisme inclusif autour d'une matrice commune est la raison d'être de ce groupe de travail.

Une première réponse à ces questions consiste à identifier les indicateurs qui sont suivis dans les projets étudiés. Parce que nous partons du principe que les porteurs de projets savent mieux que quiconque « ce qui compte » lorsqu'il s'agit de leur projet, nous avons identifié sept domaines principaux auxquels concourent ces initiatives, s'appuyant à la fois sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

5. QUELS INDICATEURS POUR ÉVALUER L'IMPACT D'UN PROJET D'URBANISME INCLUSIF ?

Les 58 projets identifiés dans le recensement contribuent tous à l'urbanisme inclusif. Toutefois leur étude a aussi permis d'établir que l'urbanisme inclusif couvrait plusieurs dimensions et que ces différents projets ne couvraient pas tous l'ensemble de ces dimensions. Dans quelles dimensions s'inscrivent les impacts des projets d'urbanisme inclusif ? Comment rendre compte de ces impacts ?

A) Comment définir des indicateurs partagés ? L'approche « *collective impact* »

Les 58 initiatives analysées et l'expérience acquise par les porteurs de projets ayant déjà mis en œuvre une démarche de mesure d'impact pourraient nourrir les futures mesures d'impact des initiatives qui œuvrent à améliorer la qualité de vie des populations urbaines et l'inclusion de toutes et tous dans l'espace urbain. Dans cette perspective, l'enjeu clé se trouve dans la mise en cohérence des investissements et engagements de ces porteurs de solutions à l'échelle micro, avec les objectifs généraux des politiques territoriales d'urbanisme inclusif et de fabrique de la ville.

Les travaux menés autour des concepts de « *collective impact* » et de « *shared measurement* » semblent une piste adaptée à notre problématique. L'approche permet de réunir les acteurs à l'origine de nouvelles méthodes et les entrepreneurs sociaux de terrain dans un même cadre de travail.

Le « *collective impact* » et la méthode de mesure qui lui est associée (le « *shared measurement* ») se présentent comme une feuille de route balisée qui permet à un ensemble d'acteurs agissant à différents niveaux, de s'allier au service d'un objectif commun. Cette feuille de route fournit des outils et décrit les conditions requises pour qu'une logique de coopération puisse émerger, en identifiant notamment l'existence de « *backbone organizations* », ou organisations fédératrices, qui servent de colonne vertébrale au projet. Ces dernières remplissent six fonctions essentielles :



Fournir une orientation stratégique globale



Faciliter le dialogue entre les partenaires



Gérer la collecte et l'analyse des données



Permettre la cohérence des communications



Coordonner la sensibilisation de la communauté



Mobiliser des fonds

Aucun effort d'impact collectif ne peut en outre perdurer si l'organisation fédératrice n'est pas dirigée par un cadre possédant de solides compétences en matière de leadership adaptatif, c'est-à-dire la capacité à mobiliser des acteurs sans imposer un programme prédéterminé ni s'attribuer le succès du projet. Les organisations fédératrices doivent ainsi maintenir un équilibre délicat entre un leadership fort, nécessaire pour maintenir l'unité de toutes les parties prenantes, et un rôle d'organisateur « en coulisses ».



Image : Freepik.com

LA COLLABORATION PAR LE *COLLECTIVE IMPACT*

Théorisé par Kania et Kramer (2011), le « *collective impact* » permet d’agir de manière innovante à l’échelle d’un territoire. Il est défini comme l’engagement d’un groupe d’acteurs de différents secteurs dans un programme commun visant à résoudre un problème social spécifique, en utilisant une forme structurée de collaboration.

Partant du principe qu’une organisation seule n’est pas capable de résoudre des problèmes sociaux qui sont par nature d’une grande complexité, les démarches de « *collective impact* » encouragent à passer de la recherche d’un impact individuel, facteur de concurrence et d’effets d’échelles non coordonnés, à une logique d’impact collectif. Ce passage est possible en créant des coalitions d’acteurs locaux agissant dans un même objectif de réponse aux besoins sociaux et environnementaux de leurs territoires d’implantation et en mutualisant leurs efforts de collecte de données. En France, les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE), apparus en 2009 et qui permettent de rassembler des acteurs de l’ESS, des entreprises, des collectivités territoriales et des centres de recherche autour du développement de projets économiques et sociaux innovants, se rapprochent de cette logique.

Plusieurs modalités permettent au *collective impact* de favoriser la mobilisation collective :

- Identification d’un « champion/leader d’opinion » capable d’inspirer et mobiliser dans la durée les acteurs existants du territoire, ou « *backbone organisation* »,
- Mise en place d’une série d’objectifs partagés, encadrés par des limites géographiques et un périmètre d’action précis,
- Construction d’une mesure d’impact partagée et d’indicateurs collectifs de suivi des actions lancées pour maximiser l’efficacité des réponses et des actions mises en œuvre.

B) Comment définir des indicateurs d’impact pour les porteurs de projets ?

Définir des indicateurs est une tâche qui peut sembler à la fois facile et complexe. D’un côté, cela peut apparaître facile, car les indicateurs sont partout : dans les rapports et études disponibles, dans les référentiels existants, dans les cadres administratifs demandés par les financeurs, dans les rapports d’activités et documents de communication réalisés par les porteurs de projets... De l’autre, la définition d’indicateurs – et *a fortiori* d’indicateurs d’impact – peut paraître complexe, car il faut être en mesure de canaliser ce foisonnement d’informations pour définir des indicateurs parlant pour tout le monde, et qui adressent en même temps les spécificités du projet. En outre, déterminer des indicateurs est une chose ; les renseigner et les « faire parler » en est une autre.

Quelques remarques :

- Il est toujours indispensable de faire une revue détaillée des données disponibles et d’apprécier leur qualité et leur accessibilité.
- Un indicateur sera toujours caractérisé par une unité de mesure (pourcentage, nombre, score, etc.) et une périodicité.
- Un bon indicateur doit avoir les qualités capturées par l’acronyme SMART, à savoir être Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et produit dans le Temps. La mesure d’impact doit se construire projet par projet avec des indicateurs à la fois faciles à mesurer, pertinents, et en rapport avec les objectifs de chaque territoire. Pour les projets à visée écologique par exemple, la mesure d’impact doit nécessairement se faire sur un temps long.
- Pour être mobilisé à bon escient, un indicateur doit être suffisamment explicité, c’est-à-dire décliné en termes suffisamment précis afin de ne pas laisser d’ambiguïté sur ce qu’il va permettre de suivre, comment et sous quelle temporalité.

Le tableau ci-après présente un exemple de fiche de structuration d'un indicateur permettant de procéder à cet exercice de clarification.

Exemple : Fiche-indicateur de suivi des sorties vers l'emploi « durable »

Libellé de l'indicateur	Sortie vers l'emploi durable
Définition	La sortie vers l'emploi durable correspond aux CDI, CDD ou missions d'intérim de 6 mois et plus, stage ou titularisation dans la fonction publique et création d'entreprises. Ne sont pas considérées comme sorties vers l'emploi durable les sorties vers un « emploi de transition » (CDD ou période d'intérim de moins de 6 mois, contrats aidés chez un employeur de droit commun), les sorties vers les formations pré-qualifiantes ou qualifiantes ou les embauches dans une autre structure d'insertion par l'activité économique (SIAE).
Objectif	Mesurer l'effet emploi du passage des salariés en insertion dans une structure conventionnée au titre de l'insertion par l'activité économique, en observant l'évolution du taux de retour à l'emploi
Situation de référence	Taux moyen de sorties vers l'emploi durable en année de référence : 25%
Cible	Taux à atteindre (dans un délai maximum de 3 ans) : 40%
Collecte des données et support	Les données sont déclaratives, collectées et renseignées dans la plateforme régionale, sous la responsabilité du responsable de la structure ayant conclu la convention d'insertion. La collecte se base sur le suivi de ses bénéficiaires réalisé par la structure et peut être complétée le cas échéant par des entretiens qualitatifs.
Périodicité	Semestrielle
Responsable	Responsable de la structure SIAE
Contrôle de qualité	Conformément aux dispositions réglementaires, l'État peut à tout moment demander l'accès à tout document dont la production serait jugée utile (notamment document justifiant de la catégorie des sorties vers l'emploi).



Image : Freepik.com

MÉTHODE POUR DÉFINIR DES INDICATEURS D'IMPACT PERTINENTS ET ADAPTÉS À VOTRE PROJET

Étape 1	Réunir un petit groupe de représentants des différentes parties prenantes du projet pour identifier les indicateurs pertinents de l'action. Dans la mesure où un bon indicateur doit pouvoir refléter l'ensemble des points de vue, il est utile de pouvoir consulter un échantillon représentatif de l'ensemble des participants. Cette étape favorise également l'acceptation et l'appropriation futures des indicateurs par les acteurs.
Étape 2	Préciser les objectifs attendus. Pour cela, identifier clairement qui sont les cibles de l'action en se posant la question « <i>Quels changements sera-t-il possible de constater pour ces cibles si l'intervention est réussie ?</i> »
Étape 3	Recenser les indicateurs déjà existants permettant de fournir une information sur cette cible ou cet effet. Même si un indicateur ne couvre pas exactement le périmètre d'intervention ou n'est pas totalement équivalent à l'information à documenter, cela peut être utile de repartir d'un indicateur existant, qu'il s'agisse d'un indicateur de référence ou d'un indicateur incontournable dans le champ d'action (santé, social, emploi...). Les enjeux sont évidemment la facilité de collecte et de suivi de l'indicateur, ainsi que sa fiabilité.



Il peut être utile de vérifier les statistiques de l'Insee ou les publications, mais aussi d'échanger avec les financeurs et les membres du réseau.

Étape 4	Proposer un libellé et une définition claire de l'indicateur. Il s'agit de ne pas laisser d'ambiguïté sur ce que vous allez mesurer ou évaluer et d'être explicite sur l'unité de mesure que vous allez utiliser. Il faut éviter les termes flous ou les formulations trop génériques ('lien social créé', 'pourcentage de personnes concernées', 'nombre d'individus'...).
Étape 5	Décliner l'indicateur sur le plan opérationnel en précisant la fréquence avec laquelle il sera renseigné, la personne qui sera chargée de le renseigner, selon quelle méthode (enquête par questionnaire, suivi de données, récupération automatique via une base de données, entretiens semi-directifs, ...) et avec quelles modalités de contrôle.



Une bonne façon de tester la faisabilité de votre indicateur consiste à poser les questions telles qu'elles seraient posées dans le cadre d'une enquête auprès de bénéficiaires de votre action.

Remettre en question les indicateurs initialement retenus à échéance régulière est une bonne pratique qui peut être riche d'enseignements. Cela pourra amener à :

- 1/ Écarter un indicateur pour lequel, en pratique, il est trop compliqué de collecter de la donnée.
- 2/ Ajouter un indicateur pour lequel les données n'étaient pas disponibles initialement, mais qui le sont devenues (nouvel indicateur généralisé à l'initiative des autorités de tutelle ou d'un financeur incontournable ou bien du fait d'une dynamique de mutualisation d'informations inter-opérateurs au sein du secteur).
- 3/ Réviser un indicateur intéressant mais pas assez précis dans sa mouture initiale (public cible, temporalité, modalités de collecte).

Pour l'ensemble de ces étapes, vous pouvez vous appuyer sur une « fiche indicateurs » comme dans le modèle en page suivante. À la fois outil d'animation et d'aide à la formalisation, elle facilitera le passage de l'identification d'un indicateur pertinent à la définition de ses modalités de recueil et d'utilisation.

(SUITE)

FICHE INDICATEUR

Résultats/effets (avec illustration)

Intitulé/définition de l'indicateur

Mise en œuvre

Source/méthode de collecte de la donnée

Exemple de formulation de question si enquête

Déjà suivi par certains

La définition d'indicateurs communs pour mesurer la contribution des projets d'innovation sociale à l'urbanisme inclusif doit recouvrir les 7 catégories d'effets que nous avons retrouvées dans la plupart des évaluations portant sur les initiatives étudiées.



Image : Freepik.com

C) Notre référentiel commun « urbanisme inclusif » et ses 7 catégories d'effets

C.1. Un outil concret à destination du secteur

RÉFÉRENTIEL URBANISME INCLUSIF

Catégorie d'effet : ACCESSIBILITÉ				
Niveau : Individuel				
Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Exemple de questions	Modalités de réponse
Accessibilité physique - amélioration de l'accès physique à l'espace / au service pour les PMR	Évolution des obstacles physiques constatés à l'accès au site / service	Étude qualitative par observation	Espace public, bâtiments, réseau de transport, etc. À décliner.	
Accessibilité géographique - amélioration de l'implantation et de la desserte de l'espace / service	Évolution de la durée moyenne (en minutes) pour accéder à un transport en commun	Étude qualitative et/ou données publiques	Enquête ménage déplacement, données autorité organisatrice des mobilités, etc.	
Accessibilité économique - Diminution du coût d'accès à l'espace / au service	Évolution tarifaire de l'accès à l'espace / au service	Étude qualitative par observation		
Accessibilité résidentielle - facilité d'accès à un logement	Accès effectif à un logement	Questionnaire	Grâce au projet, j'ai pu trouver un logement	Tout à fait d'accord / plutôt d'accord / plutôt pas d'accord / pas du tout d'accord
Accessibilité linguistique et culturelle - réduction des barrières linguistiques et culturelles pour l'accès à l'espace / au service	Évolution des obstacles linguistiques et culturels à l'accès au site / service	Étude qualitative par observation		
Amélioration de la mobilité (accessibilité physique, technique, prix)	Part de répondants déclarant avoir amélioré leur mobilité	Questionnaire	Le projet m'a permis d'accéder plus facilement à ce dont j'ai besoin en me déplaçant (à préciser)	Tout à fait d'accord / plutôt d'accord / plutôt pas d'accord / pas du tout d'accord
Accès à l'information	Part de répondants déclarant avoir un meilleur accès à l'information	Questionnaire	Grâce au projet, j'ai un meilleur accès à l'information (informations ciblées à préciser en fonction des projets)	
Amélioration de la capacité d'analyse de l'information	Part de répondants déclarant avoir amélioré leur capacité d'analyse de l'information	Questionnaire	Grâce au projet, j'ai renforcé ma capacité d'analyse de l'information	
Amélioration de la connaissance des droits	Part de répondants déclarant avoir une meilleure connaissance de leurs droits	Questionnaire	Grâce au projet, j'ai une meilleure connaissance de mes droits	
Accès effectif aux droits	Évolution du taux de non-recours aux droits	Étude qualitative et/ou données publiques		
Accès à la culture ou aux loisirs pour des publics précaires/défavorisés	Part de répondants déclarant avoir mieux accès à la culture et aux loisirs	Questionnaire	Grâce au projet, j'ai mieux accès à la culture et aux loisirs	Tout à fait d'accord / plutôt d'accord / plutôt pas d'accord / pas du tout d'accord
Niveau : Collectif				
Augmentation de l'égalité femme/homme	Augmentation du nombre de femmes dans la zone considérée	Étude qualitative par observation	Espace public, bâtiments, réseau de transport, etc. À décliner	
Augmentation de l'accès aux personnes âgées et handicapées	Augmentation du nombre de personnes âgées dans la zone considérée	Étude qualitative par observation	Espace public, bâtiments, réseau de transport, etc. À décliner	
Augmentation de l'accès à la ville pour les enfants	Augmentation du nombre d'enfants dans la zone considérée	Étude qualitative par observation	Espace public, bâtiments, réseau de transport, etc. À décliner	
Augmentation de la fréquentation des espaces et du taux de recours au service	Évolution de la fréquentation des espaces / taux de recours au service	Données de suivi	Porteur de projet sur le périmètre considéré	
Augmentation du taux de couverture dans la population (par le service considéré)	Évolution du taux de couverture dans la population	Données de suivi	Porteur de projet	
Diminution des retards de soins	Évolution du taux de retards de soins	Étude qualitative et/ou données publiques	Sécurité Sociale	
Diminution du renoncement aux soins	Évolution du taux de renoncement aux soins	Étude qualitative et/ou données publiques	Sécurité Sociale	

(SUITE)

Catégorie d'effet : LIEN SOCIAL			Niveau : Individuel	
Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Exemple de questions	Modalités de réponse
Développement de la capacité à rencontrer des gens	Part de répondants déclarant avoir développé leur capacité à rencontrer des gens	Questionnaire	Le projet a renforcé ma capacité à faire de nouvelles rencontres	Tout à fait d'accord / plutôt d'accord / plutôt pas d'accord / pas du tout d'accord
Développement de la capacité à rencontrer des gens d'un milieu social différent du milieu d'origine	Part de répondants déclarant avoir développé leur capacité à rencontrer des gens d'un milieu social différent du milieu d'origine	Questionnaire	Le projet m'a permis de rencontrer des personnes que je n'aurai pas rencontré autrement	
Amélioration des relations sociales de proximité	Part de répondants déclarant avoir créé de nouvelles amitiés	Questionnaire	Grâce au projet, j'ai rencontré des gens que je considère désormais comme des amis	
Amélioration des relations familiales	Part de répondants déclarant avoir amélioré leurs relations familiales	Questionnaire	Grâce au projet, j'ai amélioré mes relations familiales	
Réduction de l'isolement social	Part de répondants déclarant avoir réduit leur isolement social	Questionnaire	Grâce au projet je me sens moins seul	
Entraide et échange de service	Part des répondants déclarant avoir reçu ou apporté de l'aide à ou de quelqu'un	Questionnaire	Grâce au projet, j'ai eu un échange de service avec d'autres personnes	
Renforcement de la capacité à faire confiance à un inconnu	Part de répondants déclarant être plus enclins à faire confiance à un inconnu	Questionnaire	Depuis ma participation au projet, je vais plus facilement vers des inconnus et je fais davantage confiance	
Niveau : Collectif				
Renforcement de la confiance mutuelle	Évolution des indicateurs de confiance mutuelle	Étude qualitative et/ou données publiques	Recherche académique ou mandatée par la collectivité ou données INSEE, Enquête Ménage, etc.	
Augmentation de la mixité sociale	Évolution des indicateurs de mixité sociale	Étude qualitative et/ou données publiques	Recherche académique ou mandatée par la collectivité ou données INSEE, Enquête Ménage, etc.	
Augmentation de la fréquence des interactions sociales non planifiées	Part de répondants déclarant avoir plus souvent des interactions sociales non planifiées	Questionnaire	Grâce au projet je rencontre plus facilement des gens (voisin, commerçant, etc.) et j'ai plus d'échanges avec eux	Tout à fait d'accord / plutôt d'accord / plutôt pas d'accord / pas du tout d'accord
Contribution à l'apaisement et à l'enrichissement des liens sur le quartier	Évolution des indicateurs de vitalité du lien social	Étude qualitative et/ou données publiques		
Catégorie d'effet : DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES			Niveau : Individuel	
Développement de la capacité d'expression	Part de répondants déclarant se sentir plus à l'aise à l'oral	Questionnaire	Grâce au projet, je me sens plus à l'aise quand je parle à d'autres et surtout en public	Tout à fait d'accord / plutôt d'accord / plutôt pas d'accord / pas du tout d'accord
Développement des connaissances	Part des répondants déclarant avoir appris des choses utiles	Questionnaire	Grâce au projet j'ai appris de nouvelles choses qui vont me servir	
Amélioration de la maîtrise du français	Part de répondants déclarant mieux maîtriser le français	Questionnaire	Grâce au projet, j'ai amélioré ma maîtrise du français	
Amélioration de l'assiduité scolaire/professionnelle	Taux d'absentéisme dans les établissements scolaires	Étude qualitative et/ou données publiques	Éducation nationale	
Amélioration des résultats et du parcours scolaires/étudiants pour des publics précaires/défavorisés	Évolution des résultats scolaires des personnes en situation de précarité	Étude qualitative et/ou données publiques	Éducation nationale	
Accès aux études supérieures/longues pour des publics précaires/défavorisés	Taux de personnes en situation de précarité en études supérieures	Étude qualitative et/ou données publiques	Éducation nationale	

(SUITE)

Catégorie d'effet : DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES					Niveau : Individuel (suite)				
Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Exemple de questions	Modalités de réponse					
Sentiment d'utilité	Part des répondants se sentant utiles	Questionnaire	Grâce au projet je me sens davantage utile aux autres (<i>à préciser en fonction des projets</i>)	Tout à fait d'accord / plutôt d'accord / plutôt pas d'accord / pas du tout d'accord					
Développement de compétences techniques (savoir-faire)	Part de répondants déclarant avoir développé de nouvelles compétences techniques	Questionnaire	Grâce au projet, j'ai acquis de nouvelles compétences techniques (<i>compétences techniques cibles à préciser en fonction des projets</i>)						
Développement de compétences transversales (savoir-être)	Part de répondants déclarant avoir développé de nouvelles compétences transversales (savoir-être)	Questionnaire	Grâce au projet, j'ai acquis de nouvelles compétences transversales (<i>compétences transversales cibles à préciser en fonction des projets</i>)						
					Niveau : Collectif				
Diversification / intensification des pratiques culturelles et de loisirs	Part de répondants déclarant avoir accès à de nouvelles pratiques culturelles ou de loisirs.	Questionnaire	Grâce au projet, j'ai accès à de nouvelles pratiques culturelles ou de loisirs	Tout à fait d'accord / plutôt d'accord / plutôt pas d'accord / pas du tout d'accord					
Amélioration de la persévérance scolaire (diminution de l'abandon et de l'échec scolaire)	Taux d'abandon et d'échec scolaire	Étude qualitative et/ou données publiques	Éducation nationale						
Diversification / intensification des pratiques d'expression collective	Intensification / développement de nouvelles pratiques d'expression collective sur le territoire	Étude qualitative par observation							
Catégorie d'effet : AUTONOMIE ET EMPLOI					Niveau : Individuel				
Amélioration de la confiance en soi	Part de répondants déclarant avoir davantage confiance en soi	Questionnaire	Grâce au projet, j'ai plus confiance en moi	Tout à fait d'accord / plutôt d'accord / plutôt pas d'accord / pas du tout d'accord					
Renforcement du sentiment de légitimité à occuper l'espace	Part de répondants déclarant se sentir plus légitime à occuper l'espace	Questionnaire	Grâce au projet, je me sens plus légitime à occuper l'espace						
Diminution de l'autocensure	Part de répondants déclarant moins se censurer	Questionnaire	Grâce au projet, je donne davantage mon avis et je me sens plus confiant						
Maintien ou développement de l'autonomie de la personne (ie. capacité à faire par elle-même)	Part de répondants déclarant avoir renforcé leur autonomie	Questionnaire	Grâce au projet, je me sens plus autonome dans ce que je fais et je demande moins d'aide						
Diminution de la dépendance aux proches	Part de répondants déclarant être moins dépendant de leurs proches	Questionnaire	Grâce au projet, je me sens moins dépendant de mes proches						
Remobilisation professionnelle / augmentation de la volonté de mettre en œuvre un projet professionnel (formation, emploi, entrepreneuriat)	Part de répondants déclarant avoir renforcé leur volonté de mettre en œuvre un projet professionnel	Questionnaire	Grâce au projet, j'ai renforcé ma volonté de mettre en œuvre un projet professionnel						
Renforcement de la capacité à formuler un projet professionnel	Part de répondants déclarant avoir renforcé leur capacité à formuler un projet professionnel	Questionnaire	Grâce au projet, j'ai renforcé ma capacité à formuler un projet professionnel						
Diminution des freins périphériques à l'emploi (mobilité, garde d'enfants, sécurité)	Part de répondants déclarant avoir levé ou réduit des freins périphériques à l'emploi	Questionnaire	Grâce au projet, j'ai trouvé des solutions pour faciliter ma recherche d'emploi (<i>à préciser</i>) / Si oui, lesquels ?						
Amélioration de l'employabilité	Part de répondants déclarant avoir amélioré leur employabilité	Questionnaire	Grâce au projet, j'ai amélioré mon employabilité						
Amélioration de l'accès à l'emploi	Part de répondants ayant obtenu un emploi	Données de suivi	Porteurs de projet						
Conscientisation des enjeux de l'inclusion dans l'urbanisme	Part de répondants déclarant avoir plus conscience de l'importance de prendre en compte les enjeux d'inclusion dans le cadre de projets d'urbanisme	Questionnaire	Grâce au projet, j'ai plus conscience de l'impact que peut avoir la production des espaces sur l'intégration et le sentiment d'appartenance des personnes						
Levée des freins psychologiques au recrutement de profils hors des sentiers battus (NEET, PSH, réfugiés, seniors, etc.)	Part de répondants déclarant être plus enclins à recruter des profils hors des sentiers battus	Questionnaire	Grâce au projet, je suis plus enclin à recruter des profils hors des sentiers battus (<i>à préciser éventuellement</i>)						

(SUITE)

		Niveau : Collectif		
Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Exemple de questions	Modalités de réponse
Réduction des tensions de recrutement	Part des projets de recrutement jugés "difficiles"	Étude qualitative et/ ou données publiques	Étude Pôle Emploi	
Augmentation du taux d'emploi des femmes	Effet du projet sur l'emploi local	Étude qualitative et/ ou données publiques	Données Insee en local (séniors, jeunes, personnes handicapées, etc.)	
Augmentation du taux d'emploi des peu diplômés	Effet du projet sur l'emploi local	Étude qualitative et/ ou données publiques	Données Insee en local (séniors, jeunes, personnes handicapées, etc.)	
Augmentation du taux d'emploi de publics fragiles	Effet du projet sur l'emploi local	Étude qualitative et/ ou données publiques	Données Insee en local (séniors, jeunes, personnes handicapées, etc.)	
Diminution du taux de chômage	Évolution du taux de chômage	Étude qualitative et/ ou données publiques	Données Insee en local (séniors, jeunes, personnes handicapées, etc.)	
Catégorie d'effet : BIEN-ÊTRE PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE		Niveau : Individuel		
Amélioration du confort dans l'espace public	Part de répondants déclarant trouver plus de confort dans l'espace public	Questionnaire	Grâce au projet, je me sens mieux, plus à l'aise, dans l'espace public	Tout à fait d'accord / plutôt d'accord / plutôt pas d'accord / pas du tout d'accord
Augmentation de la capacité à se détendre dans l'espace public	Part de répondants déclarant avoir renforcé leur capacité à se détendre dans l'espace public	Questionnaire	Grâce au projet, je me sens plus tranquille et détendu lorsque je suis dans l'espace public	
Amélioration de la capacité à choisir sa propre vitesse / diminution de l'injonction à la rapidité	Part de répondants déclarant être moins soumis à l'injonction à la rapidité quand ils se déplacent dans l'espace public	Questionnaire	Grâce au projet, je me sens moins pressé quand je me déplace dans l'espace public	
Amélioration de l'estime de soi	Part de répondants déclarant avoir changé positivement de regard sur eux-même	Questionnaire	Grâce au projet, j'ai renforcé mon estime de moi	
Renforcement du sentiment de dignité	Part de répondants déclarant être plus fiers d'eux-même	Questionnaire	Grâce au projet, je me sens plus fier(e) de moi	
Augmentation du sentiment d'être plus valorisé.e par les autres	Part de répondants déclarant avoir le sentiment d'être plus valorisé.e par les autres	Questionnaire	Grâce au projet, je me sens plus valorisé.e aux yeux des autres	
Augmentation de la fréquence de la pratique sportive	Part de répondants déclarant augmenter leur fréquence de la pratique sportive	Questionnaire	Grâce au projet, je fais du sport plus souvent	
Amélioration de la santé psychique	Part de répondants déclarant une amélioration de leur santé psychique	Questionnaire	Grâce au projet, ma santé psychique s'est améliorée	
Amélioration de la santé physique	Part de répondants déclarant une amélioration de leur santé physique	Questionnaire	Grâce au projet, ma santé physique s'est améliorée	
Amélioration du sentiment de sécurité	Part de répondants déclarant se sentir davantage en sécurité	Questionnaire	Grâce au projet, je me sens plus en sécurité	
Amélioration de l'accès à la nature	Part de répondants déclarant se rendre plus régulièrement dans des espaces naturels	Questionnaire	Grâce au projet, je passe davantage de temps dans les espaces verts / en pleine nature	
Évolution du rapport à la nature	Part de répondants déclarant avoir renforcé leur rapport à la nature	Questionnaire	Grâce au projet, j'ai pris conscience de l'importance de la nature dans mon bien être et dans ce que je ressens dans l'espace public	
Sortie de la rue	Taux de relogement durable	Données de suivi	Porteurs de projet	
		Niveau : Collectif		
Amélioration de la sécurité	Taux de criminalité	Données publiques	Préfecture	
Diminution du taux de logement insalubre	Taux de logement insalubre	Données publiques	Préfecture	
Réduction des pollutions	Niveau de pollution (air, eau, bruit, lumière, polluants)	Données publiques	Préfecture	
Intégration accrue de la nature dans l'espace urbain	Évolution de la superficie dédiée dans la municipalité	Données publiques	Services communaux / PLU	

(FIN)

Catégorie d'effet : CONTRIBUTION AU VIVRE ENSEMBLE				
Niveau : Individuel				
Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Exemple de questions	Modalités de réponse
Conscientisation des actes nuisibles au vivre ensemble (impolitesse, incivisme, irrespect, dégradations et vandalismes)	Part de répondants déclarant être plus conscients de l'impact négatif de l'incivisme sur le vivre ensemble	Questionnaire	Grâce au projet, je suis plus conscient de l'impact négatif de l'incivisme sur le vivre ensemble	Tout à fait d'accord / plutôt d'accord / plutôt pas d'accord / pas du tout d'accord
Sentiment de pacification de la vie locale	Part de répondants déclarant noter une amélioration des relations sociales sur le territoire	Questionnaire	Grâce au projet, je trouve que les relations dans le voisinage se sont améliorées	
Développement de pratiques responsables	Part de répondants déclarant avoir adopté de nouvelles pratiques plus responsables	Questionnaire	Grâce au projet, j'ai changé mes habitudes sur (<i>pratiques responsables ciblées à préciser en fonction des projets</i>)	
Développement de pratiques citoyennes	Part de répondants déclarant avoir adopté de nouvelles pratiques citoyennes	Questionnaire	Grâce au projet, j'ai développé de nouvelles pratiques citoyennes (<i>à préciser en fonction des projets</i>)	
Niveau : Collectif				
Augmentation du partage de l'espace	Intensification des usages d'un espace existant ou nouveau (tiers-lieu, espace public, etc.)	Étude qualitative par observation		
Renforcement du respect mutuel	Évolution des indicateurs de respect mutuel	Étude qualitative et/ou données publiques	Recherche académique ou mandatée par la collectivité ou données Insee, Enquête Ménage, etc.	
Déconstruction d'un discours négatif sur l'accueil et l'immigration	Part de répondants déclarant avoir amélioré le regard qu'ils portent sur l'accueil et l'immigration	Questionnaire	Grâce au projet, j'ai amélioré le regard que je porte sur l'accueil et l'immigration	Tout à fait d'accord / plutôt d'accord / plutôt pas d'accord / pas du tout d'accord
Réduction des inégalités	Évolution des indicateurs d'inégalités de revenus	Étude qualitative et/ou données publiques	Recherche académique ou mandatée par la collectivité ou données Insee, Enquête Ménage, etc.	
Diminution des actes délictueux ou criminels (prévention, évitement de la récidive, etc.)	Évolution des indicateurs d'actes délictueux ou criminels	Étude qualitative et/ou données publiques	Préfecture	
Catégorie d'effet : ENGAGEMENT				
Niveau : Individuel				
Renforcement du sentiment d'appartenance à une communauté	Part de répondants déclarant se sentir appartenir à une nouvelle communauté	Questionnaire	Grâce au projet, j'ai davantage le sentiment d'appartenir à une communauté	Tout à fait d'accord / plutôt d'accord / plutôt pas d'accord / pas du tout d'accord
Renforcement de l'engagement pour l'environnement	Part de répondants déclarant être engagé pour l'environnement (ponctuellement ou quotidiennement)	Questionnaire	Grâce au projet, je suis plus engagé pour l'environnement	
Participation à des dispositifs de recueil de la parole	Part des répondants qui ont pris part à un dispositif participatif lié au projet	Questionnaire	Grâce au projet j'ai participé à des moments collectifs dans le quartier	
Renforcement de la participation à la vie citoyenne (vote, engagement associatif, implication locale, etc.)	Part de répondants déclarant avoir renforcé leur engagement local	Questionnaire	Grâce au projet, j'ai renforcé mon engagement pour la vie locale de ma commune	
Niveau : Collectif				
Renforcement de la solidarité de proximité	Évolution du taux de participation aux projets solidaires de proximité	Données de suivi	Porteurs de projet	
Développement des organisations et des activités participant à l'inclusion	Évolution du nombre d'acteur.trice.s engagé.e.s en faveur de l'inclusion	Données de suivi	Porteurs de projet	
Structuration de groupes sociaux et renforcement du lien social	Nombre d'associations créées sur le territoire	Étude qualitative et/ou données publiques	Recherche académique ou mandatée par la collectivité ou données Insee, Enquête Ménage, etc.	
Augmentation du nombre de participants	Nombre de participants aux dispositifs partagés	Étude qualitative et/ou données publiques		

C.2. Analyse du référentiel

Sur la base des 9 projets ayant fait l'objet d'une étude détaillée et grâce à l'analyse des différents référentiels préexistants ayant approché la notion d'urbanisme inclusif, le groupe de travail a abouti à l'élaboration d'un référentiel articulant 7 catégories d'effets clés.

Un projet d'urbanisme contribuera à l'inclusion s'il participe à tout ou partie des 7 catégories d'effets que nous avons identifiées collectivement. Chacune des catégories d'effets englobent une diversité d'impacts potentiels susceptibles de se matérialiser au niveau individuel et/ou collectif. Notre analyse nous a poussés à regrouper ces 7 catégories d'effets en 3 grands ensembles ou dimensions.

- La première couvre les conditions rendant possible l'inclusion dans un projet d'urbanisme : **dimension « socle »** de l'urbanisme inclusif.
- La seconde couvre les matérialisations directes et concrètes de l'inclusion dans un projet d'urbanisme inclusif : **dimension « cœur »** de l'urbanisme inclusif.
- La troisième couvre les conséquences positives à plus long terme dont un espace urbain réellement inclusif favorisera l'émergence et la consolidation : **dimension « fruits »** de l'urbanisme inclusif.

Regroupement sous 3 dimensions des 7 catégories d'effets des projets d'urbanisme inclusif

Dimension « socle » de l'inclusion	- Accessibilité - Lien social
Dimension « cœur » de l'inclusion	- Développement des compétences - Autonomie et emploi - Bien-être physique et psychologique
Dimension « fruits » de l'inclusion	- Vivre ensemble - Engagement

La dimension « **socle** » réunit ainsi deux catégories d'effets des projets d'urbanisme inclusif qui, dans la perspective du développement urbain et de la gestion de l'espace urbain sont toutes deux des prérequis pour que se déploient les autres catégories d'effets identifiées :

- L'**accessibilité** recouvre tous les effets décrivant la manière dont le projet aura permis de rendre plus accessible l'espace, tant au niveau physique, géographique, économique et résidentiel que linguistique et culturel. L'accessibilité embrasse aussi la question de l'accès aux droits, à la culture et aux loisirs et donc, au niveau collectif, l'enjeu de garantir un égal accès à la ville pour toutes les catégories de population, y compris les plus vulnérables.
- Le **lien social** couvre le niveau, la fréquence et la qualité des interactions sociales. Cette catégorie d'effets englobe aussi la diminution du sentiment d'isolement et l'augmentation de la mixité générationnelle et sociale. Atteindre un niveau seuil de vitalité du lien social dans un espace urbain donné nous a semblé collectivement être un préalable au déploiement des autres catégories d'effets recherchés.

La dimension « **cœur** » réunit trois catégories d'effets englobant les matérialisations directes et concrètes de l'inclusion dans un projet d'urbanisme inclusif. Ces trois catégories sont proposées ici sans ordre de préséance, ni hiérarchie, tant elles entretiennent entre elles des interactions multiples.

- Le **développement des compétences** embrasse toutes les compétences dont l'acquisition par les individus sera facilitée dans un environnement inclusif (compétences personnelles, scolaires et professionnelles, savoir-être et savoir-faire) et qui participeront en retour à la capacité des individus à s'insérer socialement et professionnellement.
- L'**autonomie et l'emploi** recouvrent les notions de confiance en soi et de sentiment de légitimité à occuper l'espace public, la remobilisation personnelle et professionnelle, le renforcement de l'employabilité et l'accès effectif à l'emploi pour toutes et tous.
- Le **bien-être physique et psychologique** couvre l'amélioration de la santé (dans toutes ses dimensions), du confort et du sentiment de sécurité dans l'espace public. Le rapport des individus à la nature et la place laissée à cette dernière dans l'espace public fait également partie intégrante de cette catégorie d'effets.

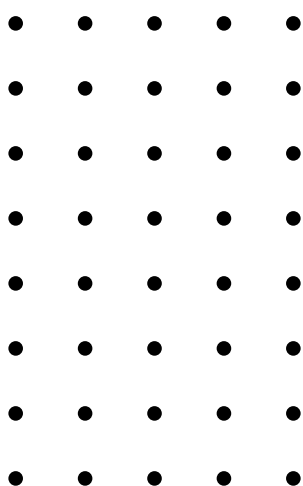
La dimension « **fruits** » regroupe nos deux dernières catégories d'effets, conséquences positives à plus long terme dont un espace urbain réellement inclusif favorisera l'émergence et la consolidation :

- Le **vivre ensemble** désigne la prise de conscience des actes nuisibles à la société et le développement du sentiment de pacification de la vie sociale. Au niveau collectif, le vivre ensemble recouvre aussi l'augmentation du partage de l'espace, le renforcement du respect mutuel, la diminution des actes délictueux ou criminels et le développement organique de pratiques responsables et citoyennes.
- L'**engagement** se concentre sur la question du renforcement du sentiment d'appartenance, de la participation des citoyen.ne.s aux projets et dynamiques collectives, du dynamisme de la vie associative locale, ainsi que de l'amélioration de la coopération inter-acteurs en société.

Les principaux effets des projets d'urbanisme inclusif au niveau individuel et collectif

La distinction entre effets observables au niveau individuel et effets observables au niveau collectif tient à la nature des effets en question : la problématique sous-jacente pourra être individuelle ou collective. Les indicateurs portant sur les effets au niveau individuel seront essentiellement alimentés par des questionnaires administrés aux bénéficiaires finaux de l'action. Les indicateurs portant sur les effets au niveau collectif seront alimentés par des sources plus diversifiées d'information (étude qualitative, étude qualitative par observation, données de suivi des porteurs de projets, données publiques de l'Insee, de la sécurité sociale, de l'Éducation nationale, des services communaux ou des préfetures).

Catégorie d'effets de l'urbanisme inclusif	Effets au niveau individuel	Effets au niveau collectif
Dimension « Socle » de l'urbanisme inclusif		
Accessibilité	Amélioration de l'accessibilité physique, géographique, économique, résidentielle, linguistique et culturelle, amélioration de la mobilité, amélioration de l'accès à l'information et de la capacité d'analyse de celle-ci, amélioration de la connaissance des droits et de l'accès effectif aux droits, amélioration de l'accès à la culture et aux loisirs	Amélioration de l'égalité femmes-hommes, amélioration de l'accès à la ville pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les enfants, augmentation de la fréquentation de l'espace et du taux de recours aux services, augmentation du taux de couverture dans la population (par le service considéré), diminution des retards de soins et du renoncement aux soins
Lien social	Développement de la capacité à se rencontrer, à échanger des services, à faire confiance, amélioration des interactions de proximité (voisins, commerçants, etc.)	Renforcement de la confiance mutuelle, augmentation de la mixité sociale et des interactions sociales non planifiées, renforcement du lien social dans les quartiers



Catégorie d'effets de l'urbanisme inclusif	Effets au niveau individuel	Effets au niveau collectif
Dimension « Cœur » de l'urbanisme inclusif		
Développement des compétences	Développement de la capacité d'expression et des connaissances, amélioration de l'assiduité et des résultats scolaires et de l'accès aux études supérieures, amélioration de la maîtrise du français, développement de compétences techniques et transversales, renforcement du sentiment d'accomplissement	Diversification et intensification des pratiques culturelles, de loisirs et d'expression collective dans le quartier
Autonomie et emploi	Amélioration de la confiance en soi, du sentiment de légitimité à occuper l'espace, diminution de l'autocensure, maintien ou développement de l'autonomie, diminution de la dépendance, remobilisation personnelle et professionnelle, diminution des freins périphériques à l'emploi, renforcement de l'employabilité et de l'accès à l'emploi, conscientisation des enjeux de l'inclusion dans l'urbanisme, levée des freins périphériques au recrutement de profils atypiques	Réduction des tensions de recrutement, augmentation du taux d'emploi des femmes, des publics fragiles, diminution du chômage
Bien-être physique et psychologique	Amélioration du confort dans l'espace public, du sentiment de sécurité, de la capacité à se détendre, de la capacité à choisir sa propre vitesse, de l'estime de soi, renforcement du sentiment de dignité, augmentation de la pratique sportive, amélioration de la santé physique / psychique, amélioration de l'accès et du rapport à la nature	Amélioration de la sécurité, diminution des pollutions (air, eau, bruit, lumière, polluants), diminution du mal logement, intégration accrue de la nature dans l'espace urbain
Dimension « Fruits » de l'urbanisme inclusif		
Vivre ensemble	Conscientisation des actes nuisibles au vivre ensemble, augmentation du sentiment de pacification de la vie sociale, développement des pratiques responsables et citoyennes	Augmentation du partage de l'espace, renforcement du respect mutuel, déconstruction d'un discours négatif sur l'accueil et l'immigration, réduction des inégalités, diminution des actes délictueux ou criminels
Engagement	Renforcement du sentiment d'appartenance, renforcement de l'engagement pour le quartier et l'environnement, participation à des dispositifs de recueil de la parole, renforcement de la participation à la vie citoyenne	Renforcement de la solidarité de proximité, développement des organisations et activités participant à l'inclusion, dynamisme de la vie associative, augmentation de la participation

6. MESURE D'IMPACT : 5 QUESTIONS À SE POSER AVANT DE SE LANCER

À travers cette démarche collective de définition d'un référentiel commun, l'Impact Tank entend contribuer à l'appropriation de la mesure d'impact social par les porteurs de projets d'urbanisme inclusif.

Tout porteur de projet se rattachant à l'urbanisme inclusif peut dès à présent se nourrir de ce référentiel :

- En sélectionnant parmi les 92 effets qui y sont référencés ceux qui lui semblent correspondre le mieux aux effets de son action.
- En s'inspirant des 92 indicateurs proposés pour élaborer le dispositif d'évaluation d'impact qui lui sera adapté ou en les réutilisant tels quels.
- En tenant compte des recommandations et préconisations quant aux types de données à collecter et modalités de collecte à privilégier pour alimenter les indicateurs sélectionnés.
- En s'inspirant des questions proposées ou en les réutilisant telles quelles en cas de collecte de données par enquête via questionnaires.

S'appuyer sur ce référentiel commun permet donc de poser les premiers jalons d'une démarche de mesure d'impact social et d'avoir rapidement un aperçu de la forme que pourra prendre un dispositif de collecte de données adapté aux objectifs et contraintes opérationnelles de l'organisation (quels effets étudier, quels indicateurs suivre, quelles informations collecter pour les alimenter et comment collecter ces informations).

Toutefois, le succès de toute démarche de mesure d'impact social tiendra pour beaucoup au niveau de préparation de l'organisation qui initiera la démarche. Dès la conception du projet, il convient d'avoir le réflexe de clarifier les cibles à atteindre et d'explicitier les principaux changements qu'on souhaite voir advenir à travers la mise en œuvre de l'action. Il faut faire en sorte que la mesure d'impact irrigue l'ensemble de la vie du projet et donne lieu pour cela à des activités et des échanges au fil de l'eau. Cela suppose de bien cadrer la démarche, de définir les

objectifs et les besoins (techniques et financiers), de déterminer un cadre (groupe de travail, marché avec un prestataire externe...) et de planifier les grandes étapes (calendrier global et détaillé). Élaborer un dispositif d'évaluation d'impact – aussi robuste soit-il et aussi solide que puisse être le référentiel commun sur lequel s'appuiera ledit dispositif – sans avoir préalablement défini les objectifs poursuivis et la manière dont les résultats de la démarche seront utilisés, c'est prendre le risque de manquer l'objectif que permet de poursuivre la mesure d'impact social et de se lancer dans un exercice qui sera uniquement vécu comme une contrainte par les parties prenantes associées et qui s'essoufflera nécessairement au fil du temps.

Pour éviter cet écueil et permettre aux acteurs de se saisir au contraire de la mesure d'impact social d'une manière qui soit riche de sens pour leurs parties prenantes, nous proposons un parcours en 5 étapes, structuré autour de 5 questions clés à se poser avant de se lancer. Notre expérience nous a montré que, pour se lancer dans une démarche de mesure d'impact social dans les meilleures conditions, tout porteur de projets doit avoir apporté des réponses à ces 5 questions.

Les deux premières questions couvrent le «pourquoi» et se décomposent ainsi :

- **Le destinataire** : Qui commandite l'étude ? À qui serviront les résultats ?
- **Le but** : À quoi serviront les résultats ? À quelle fin l'étude est-elle demandée ?

Le cas le plus fréquent correspond à la situation où la démarche de mesure d'impact social est initiée à la demande de bailleurs de fonds dans une perspective de redevabilité. Un autre cas se présente toutefois de plus en plus, correspondant à la situation où l'objectif de la mesure d'impact social est d'entériner la «preuve du concept» du projet étudié et appuyer son essaimage ou changement d'échelle.

D'autres situations peuvent également se présenter :

- Certaines structures initieront une démarche de ce type pour étudier et décrypter le fonctionnement de leur modèle et poser les bases d'un dispositif pérenne de suivi-évaluation de leur impact.
- Certaines études s'adresseront plus spécifiquement à la communauté scientifique (contribuer à la recherche et la connaissance sur une thématique sociale donnée) ou aux pouvoirs publics (dans une dynamique de plaidoyer).
- D'autres auront pour premier objectif de valoriser les équipes mobilisées dans le projet, les fidéliser et renforcer l'attractivité de leur métier - cette question se pose notamment pour certains métiers souffrant d'une image dépréciée et d'un déficit d'attractivité alors qu'ils génèrent un impact social fort.

Définir le destinataire et le but de la démarche est essentiel pour en calibrer finement le niveau d'exigence et d'indépendance. Trancher ces questions aura des implications fortes sur la quantité et la qualité des données à collecter, la profondeur et les modalités opérationnelles de la démarche.

Après avoir répondu au «pourquoi», se pose inévitablement la question du «comment» qui se décline en 3 questions :

- **L'échéance** : Pour quand vous faut-il des résultats ?
- **L'objet de la mesure d'impact social** : Quels aspects des effets du projet passer à la loupe ?
- **Les moyens** : Quelles ressources humaines et financières sont mobilisables ?

L'échéance, l'objet de l'étude et les moyens alloués permettront de calibrer les attentes en termes de méthodologie (étude quantitative, qualitative, hybride, analyse avec monétisation, étude de causalité), de collecte de données (périmètre, taille de l'échantillon, nature des données) et de présentation des résultats (rapport plus ou moins détaillé, tableau de bord, table d'indicateurs).

Une démarche de mesure d'impact social peut en effet embrasser tout ou partie des objets suivants :

- Mettre en lumière les effets générés par l'activité (efficacité),
- Justifier de la bonne utilisation des ressources au regard des effets générés (efficience),
- Valider la pertinence de l'action au regard des besoins (pertinence),
- Établir rigoureusement les liens de causalité entre l'action et les effets générés (impact net)

S'attacher à documenter tel objet plutôt que tel autre conditionnera directement le type de données à collecter et les méthodes sur lesquelles s'appuyer, et aura une influence sur les moyens à mobiliser (compétences, ressources humaines, temps, budget).

La question se posera aussi de prioriser certains effets du projet ou les effets du projet sur certaines parties prenantes - attendu qu'il n'est pas possible de tout évaluer d'un seul coup. Le cas de VoisinMalin illustre bien les différents choix méthodologiques effectués au cours du temps en fonction des objectifs spécifiques (et incrémentaux) de chaque nouvelle évaluation.

Vous êtes prêts si vous pouvez apporter des réponses cohérentes à ces 5 questions : destinataire, but, échéance, objet et moyens. Que vous déployiez l'approche en interne ou avec un appui externe, ces réponses constitueront les termes de référence de votre démarche, autrement dit la fiche de poste ou la feuille de route de la personne (ou du collectif de personnes) à qui vous confierez la démarche en interne ou bien le cahier des charges de l'étude en cas d'externalisation.

L'exemple de VoisinMalin, encore une fois, nous a enfin montré qu'une organisation ne tirera le plein potentiel de sa démarche de mesure d'impact social qu'à la condition que celle-ci vive, se déploie dans le temps, évolue et se renforce en articulant progressivement différents prismes (impact sur les habitants, impact sur les voisins malins, impact sur les partenaires), différentes méthodologies (approche qualitative, quantitative et par monétisation) et différents regards (internalisation ou externalisation du processus).

7. UNE CULTURE DE L'IMPACT À PORTÉE DE TOUS

Dans le champ protéiforme de l'urbanisme inclusif, comme ailleurs, **l'impact est d'abord un enjeu de connaissance partagée**, utile pour tous. L'importance attachée par les parties prenantes à cet enjeu est appelée à se développer dans les innovations sociales, à mesure que s'élève le niveau global de maturité des acteurs sur l'impact et sa mesure. Reconnaître cet enjeu à sa juste mesure revient à sortir d'une vision étroite de l'impact et à dépasser les logiques de performance et de financement.

Pour cela, il convient de garder à l'esprit qu'une bonne évaluation d'impact sera (au-delà de sa rigueur méthodologique) une évaluation dont les buts auront été clairement identifiés en amont, dont les moyens auront été calibrés en conséquence et dont les résultats seront effectivement utilisés dans le but initialement visé. Se tenir à cette ligne de conduite en matière d'évaluation d'impact conduira les acteurs à **rester ouverts sur les approches et les méthodes** et à croiser l'ensemble des outils mobilisables (quantitatifs, qualitatifs et monétaires) permettant de suivre et d'apprécier les résultats des innovations sociales.

Enfin, la **valorisation des enseignements tirés des échecs** et des cas d'absence d'impact est plébiscitée par les acteurs locaux dans une démarche de transparence et d'amélioration continue.



Image : Freepik.com

PARTIE 4

RECOMMANDATIONS

- 1. Stratégies et leviers de changement l'échelle
- 2. Recommandations en faveur de l'urbanisme inclusif

PARTIE 4 : RECOMMANDATIONS

Cette partie consiste en un recensement des recommandations et des approches méthodologiques portées par des acteurs de l'urbanisme inclusif, les porteurs des projets sélectionnés dans le cadre du groupe de travail, mais aussi des organisations professionnelles, des entreprises, des acteurs publics (agences publiques, collectivités...), des associations, des organisations internationales...

Les recommandations visent d'abord à accompagner le passage à l'échelle d'expérimentations locales qui ont fait la preuve de leur impact, à partir des retours d'expériences d'acteurs de terrain. Puis, elles visent à faire évoluer le cadre institutionnel, juridique et politique dans plusieurs champs de l'urbanisme inclusif (urbanisme transitoire, tiers-lieux, habitat intercalaire, financements alternatifs, etc.), pour transformer l'urbanisme et intégrer la question de l'inclusion dans la pensée spatiale à différentes échelles, depuis le banc, en passant par la rue, le logement et les opérations d'aménagement. Plusieurs propositions concrètes, politiques ou techniques, ont été répertoriées en faveur de publics spécifiques, de leurs besoins à prendre en compte dans la fabrication et l'organisation des villes, des méthodes à privilégier pour une meilleure inclusion.

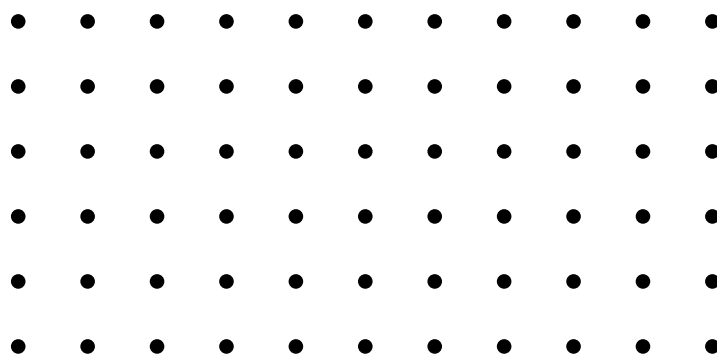
1. STRATÉGIES ET LEVIERS DE CHANGEMENT L'ÉCHELLE

A) Qu'est-ce que le changement d'échelle ?

Il n'existe pas de « méthode clé en main » pour déployer une initiative probante sur de nouveaux territoires. Les approches varient selon la nature et les objectifs des projets, et selon les caractéristiques propres aux territoires initiaux et d'essaimage. La question du changement d'échelle est un des piliers des réflexions sur l'innovation sociale. Si une solution est source d'impact positif sur un territoire donné, dans un temps donné, on peut souhaiter voir cet impact reproduit dans un autre territoire, à plus grande échelle.

Les territoires urbains ont des caractéristiques très variées, entre le centre et les périphéries, les quartiers, les arrondissements, les espaces publics

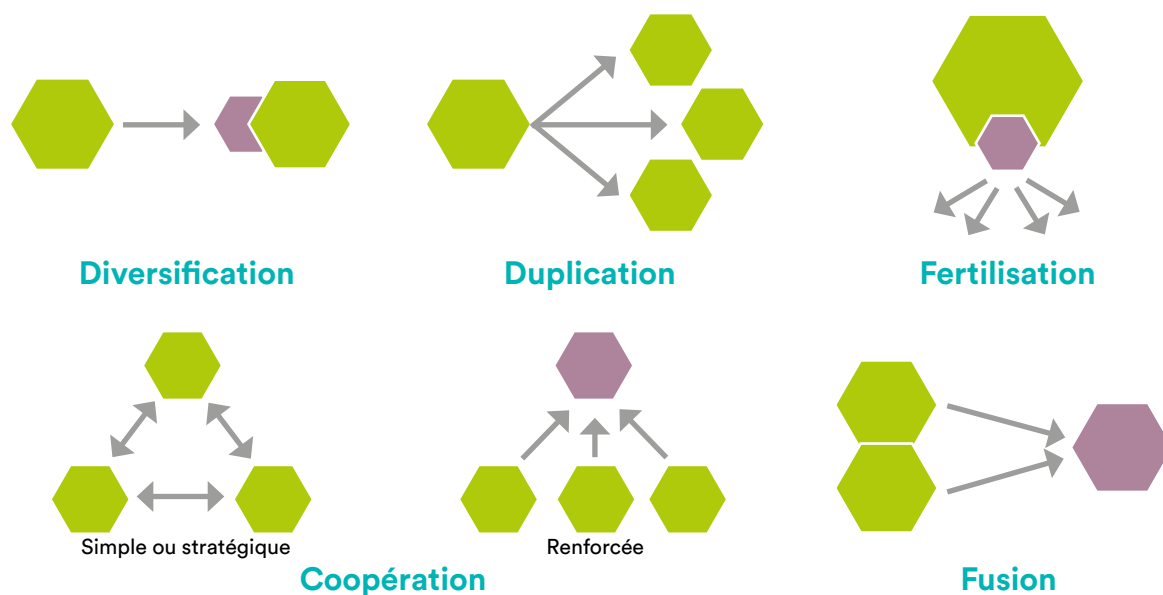
et les concessions d'opérateurs privés. Ce qui fonctionne en un lieu donné ne va pas forcément fonctionner à l'identique ailleurs. Chaque territoire de mise en œuvre d'une solution a ses spécificités, tout comme ses bénéficiaires et parties prenantes, dont dépend l'impact social. Le processus d'implantation d'une initiative doit permettre de produire un impact dans des contextes et territoires très différents. Il s'agit donc de trouver un équilibre entre « fidélité » au projet initial et adaptation de l'innovation aux spécificités des territoires essaimés. En effet, chercher à « industrialiser » une solution doit nécessairement être synonyme de construction d'une stratégie globale, pensée en amont.



LA MISE À L'ÉCHELLE, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le **changement d'échelle** correspond à la stratégie qu'une structure met en œuvre pour augmenter l'impact qu'elle a été capable de générer à petite échelle. Le changement d'échelle « consiste à repérer une innovation prometteuse sur un territoire, à l'analyser, la qualifier et à accompagner d'autres acteurs sur d'autres territoires à la mettre en place et à se l'approprier »¹¹⁴. Selon l'Avisé, un projet peut adopter une ou plusieurs des cinq stratégies suivantes lorsqu'il souhaite changer d'échelle :

- > **Diversification** : créer une nouvelle activité pour enrichir le modèle et maximiser l'impact.
- > **Duplication** : diffuser le modèle qui a fait ses preuves sur d'autres territoires.
- > **Fertilisation** : diffuser le savoir-faire à plus grande échelle, à d'autres acteurs qui s'approprient la démarche et reproduisent l'impact.
- > **Coopération** : travailler avec d'autres structures pour faire mieux et plus.
- > **Fusion** : regrouper son patrimoine avec une autre structure, pour aboutir à la constitution d'un nouvel organisme.



Source : «Stratégies pour changer d'échelle». 2^{ème} édition, Avisé, 2021.

Les neuf initiatives sélectionnées, petit échantillon de ce que peuvent être des projets et des acteurs de l'urbanisme inclusif, nous ont permis d'identifier des leviers et des points clés de réflexion sur leur passage à l'échelle. Cette identification fait suite à des entretiens avec chaque porteur de projet et à la rédaction des Fiches Impact (voir les Annexes).

B) Constats sur le changement d'échelle des initiatives sélectionnées

Rappelons que dans un rapport publié en 2021, l'Agence nouvelle des solidarités actives a proposé 8 critères à prendre en compte avant de se lancer dans une démarche de mise à l'échelle. Ces critères concernent à la fois le bien-fondé de la mise à l'échelle (est-ce que le besoin couvert par la solution concerne aussi d'autres territoires ?), les ressources disponibles (humaines, techniques) pour mener à bien la démarche ou encore les perspectives de résultats (la mise à l'échelle est-elle susceptible d'avoir un impact positif sur les territoires et les populations concernés ?).

Véritable grille de faisabilité d'un changement d'échelle réussi, le tableau en page suivante résume les 17 questions clés à se poser collectivement en amont d'une démarche de mise à l'échelle.

114. Le manuel « *Making it big. Strategies for scaling social innovations* » développé par la fondation britannique pour l'innovation Nesta en 2014, insiste sur trois dimensions à prendre en compte pour réussir la mise à l'échelle d'une innovation sociale : l'intégration de l'innovation à son environnement et aux enjeux du moment ; la question du contrôle et de la vitesse du changement d'échelle et l'anticipation des risques et perturbations liés au changement d'échelle (gouvernance, fonctionnement de l'organisation, accès aux ressources...).

Critères de transférabilité (ANSA, 2021)

La pertinence	<ul style="list-style-type: none"> Le besoin auquel une innovation sociale donnée répond concerne-t-il d'autres territoires ? A-t-il été formulé sur d'autres territoires ?
La cohérence	<ul style="list-style-type: none"> L'innovation apporte-t-elle une plus-value par rapport aux solutions déjà existantes sur les autres territoires ? La mise en œuvre de l'innovation est-elle dépendante de caractéristiques propres à la structure ou au territoire et d'outils qui ne se retrouveraient pas nécessairement sur les autres territoires ?
La qualification	<ul style="list-style-type: none"> Dispose-t-on d'assez de recul sur la mise en œuvre de l'innovation sociale ? La compréhension de l'innovation est-elle assez fine pour pouvoir la transmettre ? Les invariants et les éléments qui devront être adaptés ont-ils été correctement identifiés ?
Le niveau de transformation	<ul style="list-style-type: none"> Quel niveau de transformation (changement de pratiques, réorganisations de postes, recrutement de nouveaux profils...) implique le développement de l'innovation au sein d'autres structures ?
Le modèle économique	<ul style="list-style-type: none"> L'innovation a-t-elle impliqué un investissement important en propre de la part du porteur de projet ? A-t-elle nécessité une levée de fonds ? Peut-elle engendrer des difficultés économiques au sein des structures essaimées ?
L'efficacité	<ul style="list-style-type: none"> L'innovation a-t-elle été évaluée en interne, avec des résultats probants ? Une évaluation externe a-t-elle été produite pour confirmer l'efficacité de l'innovation ? L'impact de l'innovation a-t-il été mesuré scientifiquement ?
Le portage	<ul style="list-style-type: none"> Une personne (l'innovateur.ice ou un tiers) est-elle en mesure de porter la démarche d'essaimage ? L'innovateur.ice est-il.elle en capacité de participer à l'essaimage ?
Le soutien partenarial	<ul style="list-style-type: none"> D'autres parties prenantes sont-elles prêtes à se mobiliser pour réaliser l'essaimage ?

Concernant le groupe de travail, les 9 porteurs de projet sélectionnés ont tous fait part de leur volonté de changement d'échelle. La maturité de la réflexion sur la mise à l'échelle est différente selon les acteurs. Certains ont lancé leur projet depuis peu, quand d'autres sont plus établis et disposent d'une prise de recul et d'éléments d'impact leur permettant de passer à l'action. Wake Up Café par exemple, créé en 2014, a pu élargir ses activités à d'autres sites, après un accompagnement stratégique par le cabinet Kimso spécialisé en mesure d'impact, puis par ScaleChanger, consacré au changement d'échelle.

Si l'on se penche sur la nature de ce changement d'échelle, sur les déclarations des porteurs de projet et l'analyse des Fiches Impact, nous pouvons noter que :

- 7 initiatives ont mené (Caracol, Wake Up Café, Habitat et Humanisme, Place des Services, VoisinMalin) ou ambitionnent de mener (Wesh Grow, Un Toit Pour l'Emploi) une stratégie de duplication, aussi appelée stratégie d'essaimage,
- 3 initiatives ont mené une stratégie de fertilisation (Commune Mesure, À Places Égales, VoisinMalin).

Quelle que soit la stratégie de mise à l'échelle retenue, les porteurs de projets ont partagé plusieurs leviers lors des auditions :

La mise en récit et le témoignage sont des moyens propices pour faciliter la diffusion d'une innovation sociale. Ce mode de capitalisation permet à chacun de s'approprier les éléments saillants de l'histoire, tout en étant adapté aux dynamiques des territoires. Le récit doit être complet, afin qu'apparaisse le chemin qui a mené à l'innovation, et pas seulement son résultat. Ainsi, le cheminement, les erreurs, les tâtonnements sont tout autant d'éléments pertinents à transmettre. De cette manière, les porteurs de projets sont capables de fournir un certain nombre d'éléments que les territoires peuvent par la suite s'approprier.

Un point important, plusieurs fois évoqué lors des entretiens, est **la définition d'une méthode claire et partagée** pour déployer des activités visant le changement d'échelle. La structure doit pouvoir faire un travail « d'objectivation », afin que la prise en main de cette méthode soit simplifiée, tout en respectant l'esprit initial de l'action.

À Places Égales souligne, dès le début de chacun de ses projets, l'importance de conserver une méthode en 6 étapes, qui facilite l'échange avec les marcheuses et permet de structurer un cadre de projet, créateur d'impacts positifs : sensibiliser, effectuer une cartographie sociale, fournir des outils d'analyse, analyser les diagnostics, former à la prise de parole en public, positionner les marcheuses en force de proposition.

Certains acteurs ont souligné **la nécessité de documenter cette méthode** afin de faciliter son partage et de la rendre systématique.

Wake Up Café précise que l'une des conclusions de l'étude sur son changement d'échelle concerne la définition de fondamentaux à retrouver sur chaque site (sur l'écosystème, le modèle économique et organisationnel...) et la documentation de sa méthode.

Caracol a organisé en interne la rédaction du « Guide du parfait petit projet », définissant les différentes étapes d'un projet de colocation. Il précise ce qui doit être mis en place pour une gestion sereine de la colocation, avec notamment des conseils sur la gestion des conflits et les recours nécessaires.

Il est aussi important **d'échanger sur la stratégie de développement et l'organisation interne** avant de se lancer dans une démarche de mise à l'échelle. Il faut s'interroger sur ce que cette dernière implique en termes d'élargissement des équipes et d'évolutions et de créations de postes, de soutenabilité de la structure...

Lors de l'élargissement de ses équipes, **VoisinMalin** a réalisé, en amont, un travail d'identification des points de changements et de questionnements. Aujourd'hui, plutôt que de chercher à se dupliquer, l'association veut approfondir les actions déjà présentes sur les territoires.

Habitat et Humanisme a voulu, dès le lancement du projet des maisons intergénérationnelles, s'assurer que toutes les parties prenantes en avaient la même vision, sur les principes, méthodes et objectifs.

Dans la continuité de ces points, certaines structures ont souligné la nécessité **de former leur personnel ou d'embaucher des personnes ayant des compétences spécifiques**. Cela concerne notamment les associations travaillant auprès de publics en réinsertion.

Dès le début de sa mise à l'échelle, **Wake Up Café** a posé en objectif, la formation et l'outillage des équipes pour renforcer leur capacité à prendre en compte les besoins des publics accompagnés...

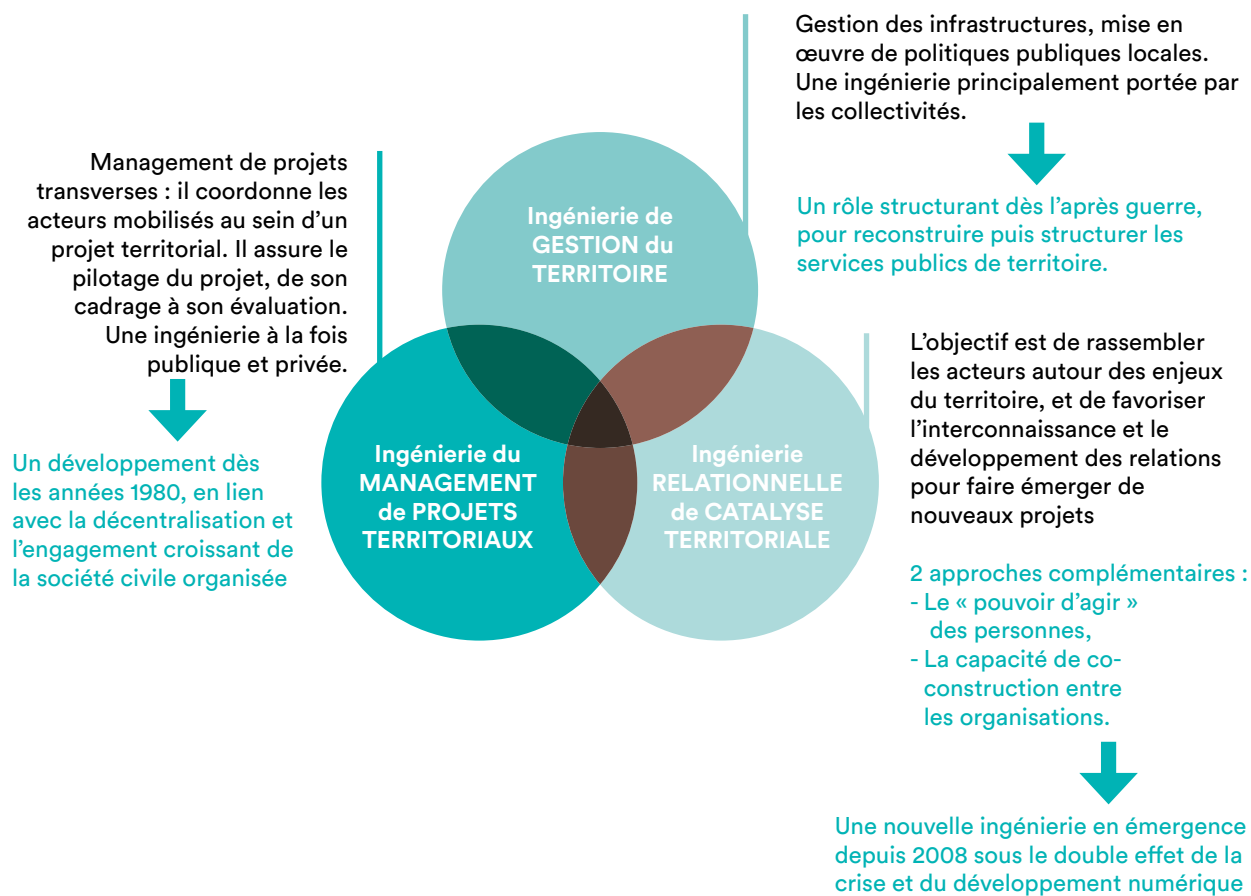
Caracol a fait le choix de recruter un travailleur social sur un projet pour répondre au mieux aux besoins sociaux des colocataires. L'association a également formé ses équipes à la communication non-violente.

Plusieurs acteurs ont rappelé **la nécessité d'un fort ancrage territorial**, pour répondre efficacement aux besoins du lieu de déploiement de l'innovation sociale. En effet, pour implanter une initiative sur un territoire, il faut tenir compte de son contexte, ses parties prenantes, ses acteurs publics et privés. Pour comprendre les dynamiques à l'œuvre et saisir les relations partenariales déjà existantes, **un diagnostic territorial** peut être effectué.

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : ÉLÉMENT CLÉ, D'APRÈS LE RAMEAU, 2015

L'association Le Rameau propose un kit « co-construction territoriale » afin de diffuser des outils capables de **réduire les fragilités et inventer de nouveaux moteurs de développement économique durable**. Ce kit contient un référentiel des enjeux territoriaux, ainsi que des méthodes de diagnostic afin d'évaluer les besoins et pratiques des territoires, la politique partenariale et l'engagement territorial des acteurs. Le Rameau dispense aussi des formations afin d'étudier plus en profondeur les moyens de co-construction territoriale.

3 types d'ingénierie territoriale se distinguent selon l'analyse du Rameau : une ingénierie de management de projet de territoires, une ingénierie de gestion du territoire et une ingénierie relationnelle de catalyse territoriale¹¹⁵.



115. Pour plus d'informations, voir : <https://www.lerameau.fr/kitco-constructionterritoriale/>

Place des Services préconise le recrutement d'un postier-régisseur présent sur place, qui connaît la localité et les usagers. Les équipes ambitionnent également, dans la stratégie d'« industrialisation » des sites, de penser et d'augmenter les partenariats avec des acteurs de l'ESS pour créer des alliances à impact positif, en mettant à disposition le lieu pour divers événements par exemple.

Cet ancrage territorial se manifeste à travers une **coopération renforcée entre acteurs**, autour d'enjeux partagés. Au-delà de la simple coopération entre acteurs publics et privés, l'objectif est de rassembler l'ensemble des structures agissant pour l'inclusion sociale, afin de faciliter la circulation de l'information. Il s'agit de favoriser les partenariats et l'interconnaissance.

Un Toit Pour l'Emploi privilégie les échanges avec des acteurs locaux, et recherche des partenariats afin de comprendre les spécificités du territoire et répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires. Cela concerne notamment les partenariats avec les structures d'insertion présentes, afin de renforcer l'accompagnement social proposé au sein du programme.

VoisinMalin a constaté lors de ses différentes études l'importance de multiplier les rencontres avec les acteurs locaux, notamment avec les associations susceptibles d'avoir besoin d'une formation sur les pratiques de VoisinMalin.

L'ancrage territorial peut aussi être synonyme de **portage politique** par les élu-e-s nationaux et/ou locaux, et de communication avec les autres acteurs du même secteur au niveau national. Cela permet de faire connaître le projet en lui offrant une forme de légitimité et de faciliter l'engagement d'autres acteurs locaux sur de nouveaux territoires.

À Places Égales encourage toute nouvelle marche à s'intégrer dans une relation partenariale élargie avec la mairie de l'arrondissement, les services de police, etc.

Wake Up Café développe des liens étroits avec les services de mairie ainsi que les services de justice. Ces liens sont essentiels pour permettre à cet accompagnement d'être reconnu, et de placer Wake Up Café comme un acteur essentiel de la réinsertion des anciens détenus.

L'**importance « d'aller-vers »** est également ressortie de nos entretiens comme un élément majeur de la question du passage à l'échelle. Cette approche peut consister en un diagnostic territorial effectué en amont, ou bien en une démarche itinérante ramenant l'action directement à la porte des publics concernés. Les porteurs de projets désignent le contact permanent avec le terrain comme un moyen efficace de s'assurer de la bonne réussite d'une implantation.

Place des Services propose des services adaptés à la demande présente en amont dans les quartiers, exprimée par les habitant-e-s.

CDC Habitat, en contact avec les habitant-e-s en amont de l'implantation d'un site, développe ses capacités à pouvoir consulter les potentiels usagers, en allant directement à leur rencontre.

Des porteurs de projet ont également souligné l'importance de **mettre en place une collecte de données organisée et un approfondissement de la recherche** sur leurs initiatives, afin de consolider leur programme et connaître plus précisément les besoins des territoires et des publics. Si la collecte de données était déjà mise en place sur le projet initial, les structures cherchent à généraliser les outils de collecte afin de faire dialoguer les projets entre eux. Ces deux points sont par ailleurs essentiels au lancement d'une démarche de mesure d'impact, qui peut jouer le rôle de catalyseur dans l'ambition d'un passage à l'échelle.

Commune Mesure base son projet sur l'accessibilité renforcée aux données concernant les tiers-lieux. L'équipe rappelle toutefois la complexité de produire des données au niveau de chaque structure. Le développement de la recherche permet de penser des outils adaptés en co-construction avec les acteurs et les publics bénéficiaires.

Place des Services cherche à déployer des outils de collecte de données d'impact pour compléter les enquêtes de satisfaction et d'usage déjà menées. Ces données permettraient également de suivre au mieux l'évolution de la demande des usagers.

Enfin, **un cadre législatif non-adapté peut être un obstacle au passage à l'échelle**. Chercher à adapter le cadre législatif à partir des enseignements tirés de l'expérience terrain est un levier pour préciser et améliorer la décision publique.

Caracol plaide pour une modification de l'article 29 de la loi Elan, afin d'augmenter le nombre d'opérations d'habitat intercalaire. Actuellement, avec seulement trois opérateurs actifs, dont deux sociétés de gardiennage, le dispositif peine à se développer alors qu'il pourrait prendre une place importante dans les dispositifs de logement abordable existants.

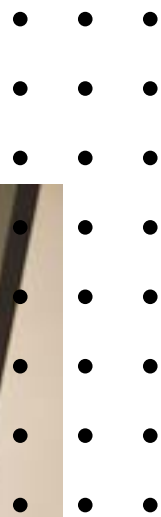


Image : Gpointstudio/Freepik.com

2. RECOMMANDATIONS EN FAVEUR DE L'URBANISME INCLUSIF

A) Faire de l'inclusion un leitmotiv de l'urbanisme

Dans les opérations d'urbanisme, il s'agit de généraliser la production de connaissances et de preuves de l'inclusion :

- **Développer un référentiel global de l'urbanisme inclusif** autour d'objectifs d'inclusion des publics dans les opérations d'aménagement, les projets d'espaces publics, les projets immobiliers... Des obligations et des incitations existent dans la loi ou dans les politiques locales en matière de genre, d'accessibilité des bâtiments, ou encore d'accès au logement, mais aucun référentiel commun et transverse à un urbanisme inclusif n'existe à ce jour.
- **Multiplier les démarches d'évaluation et de mesure d'impact** des opérations d'urbanisme, d'aménagement et immobilières, par la mise en place systématique d'actions de mesures d'impact des projets par les parties prenantes à l'échelle de la maîtrise d'ouvrage, mais aussi de la maîtrise d'œuvre.
- **Orienter la commande publique en renforçant les objectifs d'inclusion** dans les cahiers des charges, ainsi que dans les dossiers de candidature et les projets, comme le préconise notamment l'ADEME¹¹⁶.
- **Renforcer la boîte à outils des collectivités locales** pour développer le volet inclusion des projets des acteurs privés (maîtrise d'ouvrage, concession d'aménagement...). Par exemple, la piste des foncières solidaires, notamment pour la production de logements abordables, va dans le sens de l'invention de nouveaux outils publics de financement et de maîtrise de projets.
- **Renouveler la participation des usager·e·s** dans les projets urbains tout en étant conscient de ses limites, notamment en termes de représentativité, et mettre en place des leviers permettant de les dépasser : mobilisation sur le temps long en amont du projet, horaires adaptés à différents publics, réelles marges de décision sur les enjeux du projet, prise en compte de l'hétérogénéité de la parole, etc.

Tant dans la réflexion sur l'inclusion que dans les opérations d'urbanisme, il convient de nourrir la pensée urbaine par différents principes d'action sur et dans l'espace. Ces principes, inspirés de ceux avancés lors du Congrès Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) de 2019, ont été adaptés à notre objet d'étude¹¹⁷ :

- **Ne pas discriminer** : ne laisser personne de côté dans des productions urbaines inclusives qui intègrent l'accès équitable, abordable et sûr, aux infrastructures physiques, sociales et numériques dans tous les programmes de planification urbaine.
- **Favoriser la participation** : construire des environnements dans lesquels toutes les parties prenantes peuvent s'impliquer activement à l'élaboration de politiques et de programmes urbains et de planification inclusifs.
- **Rendre accessible** : mettre en œuvre des stratégies de développement urbain qui donnent la priorité à l'accessibilité en tant que mécanisme mesurable garantissant la participation et des environnements non discriminatoires, en limitant les obstacles physiques, sociaux, numériques pour que toutes les personnes puissent accéder aux outils et aux informations nécessaires pour exercer leurs droits dans la ville.
- **Développer des politiques et programmes urbains inclusifs** : harmoniser et adapter au niveau local les normes internationales, régionales et nationales relatives à l'accessibilité et à l'accès aux droits, en lien avec les institutions responsables et la société civile.
- **Renforcer les capacités** : renforcer les capacités des habitant·e·s à participer directement à la prise de décision urbaine et aux efforts visant à améliorer l'accessibilité des espaces et des services.
- **Produire des données pour comprendre** : acquérir des données inclusives, quantitatives et qualitatives, pour comprendre et résoudre de manière systémique les obstacles qui limitent l'inclusion et l'accessibilité dans la ville et les utiliser pour éclairer la planification dans la ville.

116. ADEME, 2019

117. Marmissolle, P. F. (2019). Villes inclusives et accessibles. #CitiesAreListening. *Le circuit Townhall* [Document d'orientation]. UCLG (United Cities and Local Governments). https://www.uclg.org/sites/default/files/villes_inclusives_et_accessibles_documentdorientation.pdf

B) Approche par les publics

Cette partie rassemble différentes propositions issues d'acteurs du secteur selon une approche par les publics.

B.1. Développer l'habitat inclusif, recommandations portées par le "Collectif des 150 000 en 2030"

L'habitat inclusif est une alternative à la vie à domicile et à la vie en établissement de santé ; les habitant-e-s vivent dans des maisons, appartements ou colocations, tout en partageant des espaces communs et un projet de vie sociale. Le rapport Piveteau et Wolfrom¹¹⁸ a développé, en 2020, des recommandations pour accélérer le développement de l'habitat accompagné, partagé et inséré (API) qui ont été inscrites dans le cadre du projet de création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale en 2021, au même titre que la création d'une aide à la vie partagée (AVP). La loi du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023 contient également des dispositions en faveur du "bien-vieillir", comme la création de places supplémentaires dans les services d'aide à domicile. La poursuite du développement de ces solutions de logements est une ambition du comité interministériel de l'habitat inclusif¹¹⁹.

Cependant, ces dispositions doivent s'ancrer dans une offre de nouveaux logements pour les soutenir. Selon le "collectif des 150 000 en 2030" constitué d'une vingtaine d'entrepreneurs engagés dans le développement de l'habitat partagé, la loi du 23 décembre 2022 ne répond pas à l'urgence de créer cette nouvelle offre de logement pour répondre à la pluralité des besoins¹²⁰. Selon le collectif, on ne dénombre aujourd'hui que 5 000 logements en habitat partagé alors que le rapport Piveteau-Wolfrom fixe l'objectif de permettre, d'ici 2030 à 100 000 personnes âgées et 50 000 personnes en situation de handicap d'occuper un logement API.

Dans son plaidoyer, le "collectif des 150 000 en 2030" appelait à profiter de l'examen du projet de loi de finances pour la sécurité sociale pour :

- **Multiplier l'objectif 2019 de l'habitat inclusif** par quatre ou cinq dès la première année et tenir ensuite, chaque année pendant dix ans, un niveau de création identique¹²¹.
- **Simplifier la réglementation et les procédures** en facilitant la création des services d'aide et d'accompagnement dédiés aux habitats inclusifs et en autorisant leur création dès lors qu'ils respectent le cahier des charges national.
- **Faire reconnaître que l'habitat inclusif est une solution peu onéreuse pour les comptes publics** alors que le montant des aides versées par les départements aux bénéficiaires reste le même quel que soit le lieu de vie.
- **Faire reconnaître que l'habitat inclusif contribue à la création d'emplois locaux et pérennes**, au développement des commerces de proximité, et possède une valeur ajoutée économique utile à la revitalisation des territoires ruraux ou périurbains et à la préservation d'une offre de soins, notamment dans les déserts médicaux.
- **Ne pas soumettre la création d'un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) à davantage d'obligations**, considérées par le collectif comme des contraintes complexes.

118. Piveteau, D., & Wolfrom, J. (2020).

119. <https://www.handicap.gouv.fr/habitat-inclusif-le-comite-interministeriel-fait-etat-dun-deploiement-dampleur-en-2022?source=dfbf851-6382-4969-9eb7-4b22afd6458d>

120. <https://www.lagazettedescommunes.com/832802/plaidoyer-en-faveur-de-lhabitat-inclusif/>

121. Piveteau, D., & Wolfrom, J. (2020).

B.2. Adapter les villes au vieillissement

Selon les projections de population publiées par l’Insee en 2016, la quasi-totalité de la hausse de la population d’ici 2070 concernerait les personnes âgées de 65 ans ou plus, avec une augmentation particulièrement forte pour les personnes de 75 ans ou plus. La part des 65 ans ou plus pourrait atteindre plus de 25% en 2040 et presque 29% en 2070, contre 21% en 2007. L’adaptation de la qualité de l’espace urbain au vieillissement de la population implique d’agir aux multiples niveaux de l’aménagement de l’espace public et de la planification des équipements et des services : transports collectifs, voirie, conception des quartiers, localisation des activités et des services, niveau de confort et de sécurité... Le Centre d’analyse stratégique¹²² y a consacré une analyse et un état des lieux permettant d’approfondir la définition de ce qu’est une ville adaptée au vieillissement et de fournir des préconisations pour adapter les espaces urbains français.



En matière d’environnement urbain les enjeux de l’adaptation des espaces au vieillissement s’observent à trois échelles :

- 1 Réaliser des micro-adaptations des espaces publics existants : adapter la voirie en adoucissant par exemple les bords de trottoirs, en augmentant l’éclairage, en créant ou adaptant les espaces verts, avec l’installation de bancs, de toilettes publiques et de ralentisseurs de trafics, en mettant en place des feux temporisés et des passages piétons surélevés qui peuvent convenir aux personnes en fauteuil roulant comme aux personnes âgées. Ces mesures peuvent être incitées à travers leur inscription dans des Orientations d’Aménagement et de Programmation (OPA).
- 2 Lutter contre l’étalement urbain tout en développant le recensement des zones favorables au vieillissement où pourront être concentrées les opérations d’adaptation de logements et inciter à la densification de l’habitat ainsi que prévoir des emplacements réservés dans les Plans Locaux d’Urbanisme (PLU) pour réaliser des logements adaptés aux personnes âgées fragiles.
- 3 Intégrer la politique de prise en compte du vieillissement et de la longévité dans les documents d’urbanisme et identifier des secteurs et périmètres favorables au vieillissement.



En matière de mobilité, avec le vieillissement global de la population, un marché de solutions pour pallier les problèmes de déplacement s’est développé et doit se renforcer, avec des transports à la demande (TAD), des services d’accompagnement à la marche, des courses ou des livraisons à domicile. La périurbanisation est aussi un enjeu pour le développement des transports à la demande pour les usagers âgés des zones peu denses. Pour le Centre d’analyse stratégique, il serait intéressant de mieux mutualiser les capacités de transport existantes.



En matière de gouvernance, l’enjeu est de coordonner les actions entre les institutions et rechercher l’échelle d’intervention la plus pertinente :

- Au sein des municipalités, les élu-e-s et l’ensemble des services techniques doivent intégrer une démarche globale d’adaptation au vieillissement, par exemple en adoptant la démarche “villes et communautés amies des aînés” de l’OMS.
- Mettre en place une coopération au sein et entre les différents acteurs engagés (communautés de communes, conseils généraux, syndicats de transports, conseils gérontologiques, agences régionales de santé) pour réfléchir aux échelles les plus pertinentes d’intervention entre la région où s’organise la santé et l’intercommunalité sur laquelle se structurent les documents d’urbanisme et de planification.

122. Chapon, P.-M. (2013). *Adapter les villes au vieillissement. Enjeux d’aménagement et de gouvernance* (p. 96). Centre d’analyse stratégique. http://archives.strategie.gouv.fr/cas/system/files/etude-icade-veillissement-urbanisme-pour_mise_en_ligne_1.pdf

B.3. Penser la ville à hauteur d'enfant

Le nombre d'enfants qui jouent dans l'espace public a diminué de 50% entre 1983 et 2008. La ville n'est pas faite pour les enfants, alors que ce sont les enfants d'aujourd'hui qui feront la ville de demain et les parents ont de plus en plus de difficulté à les laisser arpenter un espace qu'ils considèrent comme dangereux¹²³. L'urbanisme doit prendre en compte les jeunes générations : les nourrissons dans leurs poussettes, les petits enfants autour de 6 ans, les enfants jusqu'à la préadolescence autour de 13 ans, les adolescent-e-s autour de 16 ans, les jeunes adultes autour de 18 ans. Les plus jeunes sont dans les parcs et squares, tandis que les adolescent-e-s se réfugient dans les grandes galeries commerciales.

Dans l'ouvrage la Ville récréative¹²⁴, un collectif d'auteurs mené par Thierry Paquot propose plusieurs pistes pour des villes propices au développement des enfants. Trois grandes orientations en forme de recommandations se distinguent :

- 1 **Rendre l'espace public aux enfants** progressivement exclus depuis le XIX^e siècle, en multipliant les "rues des écoles" et "rues des enfants". Le principe est d'interdire l'accès aux véhicules motorisés devant les écoles ou d'abaisser leur vitesse de circulation à 20 km/h, tous les matins de la semaine aux heures d'arrivée des élèves, ou de porter ces principes de manière pérenne dans de nouveaux aménagements.
- 2 **Élaborer des projets d'aménagement qui intègrent l'inorganisé**, laissent la place au hasard et prennent le risque du capharnaüm. En France, le décret du 18 décembre 1996, qui organise l'aménagement des aires de jeux, se distingue par sa dimension sécuritaire : il s'agit d'éliminer toute cause potentielle d'accident. Coupées de la rue, les aires de jeux ne permettent pas aux enfants de prendre ces « risques mesurés » nécessaires à leur développement.
- 3 **Offrir des prises à l'enfant sur son environnement**, en redonnant sa place aux cinq sens dans la ville, pas seulement l'ouïe et la vue, mais aussi l'odorat, le goût et surtout le toucher. L'idée est alors de faire de la rue une aire de jeux pour les enfants et un espace d'autonomie.

Si ces pistes pour une ville récréative ouvrent des réflexions intéressantes et doivent être opérationnalisées, l'Unicef a développé des recommandations pour une "Ville amie des enfants" autour de cinq thèmes que sont le bien-être de l'enfant, la lutte contre l'exclusion et les discriminations, un parcours éducatif de qualité, la participation des enfants et des jeunes et la sensibilisation aux droits de l'enfant. En matière d'aménagement, on retiendra que la "Ville amie des enfants" repose fortement sur des considérations en matière de préservation de leur santé, à travers notamment la réduction de la place de la voiture en ville qui, dans son rapport de 2019¹²⁵, se déclinait par plusieurs propositions :

- **Généraliser les zones à faibles émissions (ZFE)** à l'échelle nationale afin de garantir l'abaissement du niveau de pollution aux seuils recommandés par l'OMS, notamment autour des établissements recevant des publics sensibles tels que les écoles, les crèches, les collèges ou encore les hôpitaux, en permettant à toutes les collectivités locales la possibilité de mettre en place des ZFE.
- **Accompagner et soutenir financièrement** sous forme de plans d'investissement public le développement des mobilités plus propres dans les collectivités locales (transports en commun en site propre et aménagements cyclables sécurisés...).
- **Accompagner et accélérer le changement de comportement** en généralisant l'apprentissage du vélo à l'école, le forfait mobilité durable pour rembourser les trajets effectués à vélo et en covoiturage et la tarification solidaire pour permettre aux ménages défavorisés une meilleure accessibilité des transports en commun.
- **Diminuer l'impact de la voiture sur la santé publique** : la fin de la commercialisation des voitures neuves consommant du diesel et de l'essence et l'intégration dans les grands projets routiers d'une évaluation de la qualité de l'air afin de prendre en compte l'exposition des enfants en périphérie des villes.

123. Clerc, M. (2022). Clément Rivière, Leurs enfants dans la ville. Enquête auprès de parents à Paris et à Milan. *Lectures*. <https://doi.org/10.4000/lectures.54148>

124. Paquot, T. (2015). *La ville récréative : Enfants joueurs et écoles buissonnières*. Infolio.

125. UNICEF France. (2019). *Pour chaque enfant, un air pur. Les effets de la pollution de l'air en ville sur les enfants*. https://www.unicef.fr/wp-content/uploads/2022/09/UNICEF_PollutionAir_web-.pdf

- **Renforcer les connaissances sur l'exposition des enfants à la pollution** de l'air et ses conséquences sanitaires, avec un recensement des bonnes pratiques mises en place par les collectivités et établissements scolaires, et des actions de sensibilisation pour les parents dans les écoles.
- **Inciter les établissements scolaires et les Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) à établir des plans de mobilité scolaire durables** pour optimiser les déplacements liés aux activités scolaires et faciliter l'organisation des familles.
- **Réguler la circulation routière aux abords des lieux accueillant des enfants** en les piétonnant pour protéger les enfants de la pollution de l'air et des autres nuisances liées au trafic automobile comme l'insécurité routière.

En matière d'accessibilité, l'Unicef recommande également de suivre plusieurs pistes :

- **Garantir l'accessibilité des lieux publics et des équipements** pour les familles.
- **Dégenrer l'aménagement, notamment des espaces publics, des cours d'école et des équipements** (stades de foot, boulodromes, skate parks, équipements sportifs en accès libre...) pour favoriser des jeux mixtes.
- **Favoriser la participation des enfants dans les politiques publiques** et les choix d'aménagement, en adaptant les supports de communication et d'information aux différents âges et en proposant une participation multicanale informelle (médias sociaux, sondages, pétitions, groupes de discussion, groupes de jeunes ou réunions locales) ou plus formelle et officielle (conseils d'enfants, de jeunes, conseils en structure de loisirs ou au sein des écoles...).



Image : Prostooleh/Freepik.com

B.4. Intégrer le genre dans l'urbanisme

De sa conception à sa pratique, la ville reste inégalitaire entre les femmes et les hommes ; cela se traduit, entre autres, par la fréquentation inégale des espaces publics et le sentiment de sécurité en ville. Par ailleurs, seuls 5% des postes de direction des villes et 10% des postes de direction en architecture et en urbanisme sont occupés par des femmes¹²⁶ à l'échelle mondiale. En France, seules 4% des rues ont des noms de femmes¹²⁷, et à Paris, seules 37 statues sur 350 sont à l'effigie de femmes¹²⁸. Plusieurs chercheurs et institutions portent différentes recommandations pour un urbanisme intégrant pleinement la question du genre, notamment UrbanShift¹²⁹ afin d'améliorer l'équité entre les sexes ainsi que remodeler les rôles de genre dans les villes :

- **Mettre en place des processus participatifs** permettant une représentation féminine afin que les projets reflètent leurs différents besoins, sur des sujets tels que le sentiment de sécurité dans les espaces publics, les services sociaux, les transports publics... Pour cela, diverses modalités - recensées dans le guide référentiel de la Ville de Paris Genre et Espace Public¹³⁰ - doivent être prises en compte quant à la participation des habitant·e·s tout au long du processus de concertation, comme par exemple :
 - **Poser la thématique du genre de façon explicite et volontariste** pour montrer que les modalités de participation prennent en compte cette question,
 - Mettre au point une **organisation attentive au genre** en variant les horaires des réunions,
 - Organiser une **communication** adaptée,
 - **Prévoir une alternance des genres** dans l'organisation de la parole,
 - **Diversifier les modalités de participation** pour prévoir des temps en sous-groupes restreints pour faciliter la prise de parole,
 - **Organiser un accueil de la petite enfance.**
- **Former le personnel municipal et les cabinets d'architectes** aux questions de genre et d'inclusion pour pallier le manque d'attention portée aux formes croisées d'inégalités fondées sur le genre, l'âge, le handicap, les cultures.
- **Féminiser les professions de la fabrique urbaine**, qui est une des pistes de Lucile Biarrotte, chercheuse sur le genre et l'urbanisme¹³¹. Il s'agit de faire évoluer les conceptions de l'aménagement en incluant l'analyse de genre dans les formations, ce qui est rare dans les cursus français mais plus répandu aux États-Unis.



Image : Freepik.com

126. <https://fr.shiftcities.org/post/mainstreaming-gender-urban-planning-and-design>

127. https://www.francetvinfo.fr/societe/droits-des-femmes/a-paris-seules-4-des-rues-portent-le-nom-d-une-femme-decouvrez-notre-carte_1350837.html

128. Sniter, C. 2004. Les statues de femmes célèbres érigées à Paris de 1870 à nos jours. Entre lieux de mémoire et espace d'investissement. In Denèfle, S. (Ed.), Femmes et villes. Presses universitaires François-Rabelais. doi :10.4000/books.pufr.426

129. <https://fr.shiftcities.org/post/mainstreaming-gender-urban-planning-and-design>

130. Ville de Paris, Direction de la démocratie, des citoyen-ne-s, & et des territoires (DDCT). (2021). Participation citoyenne. In *Guide référentiel 2. Genre & espace public* (2^e éd.). <https://cdn.paris.fr/paris/2021/06/22/8a8e95014efe5877c2716d8bb0ef5c2f.pdf>

131. Biarrotte, L. (2017). Féminismes et aménagement : Influences et ambiguïtés. La diffusion internationale d'initiatives d'urbanisme dédiées à l'émancipation des femmes. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 112(1), 26-35. <https://doi.org/10.3406/aru.2017.3237>

➤ **Penser des territoires féministes** dont l'action locale des collectivités serait la clé de voûte, qui est une approche défendue par Oxfam¹³². L'objectif est de transformer la façon dont les politiques publiques sont menées à travers le développement de l'expérimentation de la budgétisation sensible au genre à l'échelle locale, l'introduction d'éga-conditionnalités dans les subventions, autorisations et marchés publics passés par la puissance publique¹³³, l'adoption du « triptyque magique » promu par le Centre Hubertine Auclert (c'est-à-dire : un ou une élu-e délégué-e à l'égalité femmes-hommes, un-e chargé-e de mission dédié-e, et l'attribution d'un budget spécifique, ainsi que le lancement par l'État d'un véritable plan d'urgence pour accélérer les efforts en matière d'égalité à l'échelle locale).

Au-delà de l'intégration de la question du genre dans l'urbanisme, le concept d'**urbanisme intersectionnel** apparaît peu à peu. Le féminisme intersectionnel est défini par Kimberlé Crenshaw comme *“un prisme pour voir comment diverses formes d'inégalités opèrent souvent ensemble et s'exacerbent”*. Cette idée sous-tend celle de double peine (au moins) pour les femmes dans la mesure où *“l'intersection des inégalités entre les sexes avec des inégalités sociales et territoriales importantes conduit à des inégalités renforcées”* selon le rapport ÉGALiTER du Haut conseil à l'égalité femmes hommes (2014).

L'ANRU, dans son rapport sur *“L'approche égalitaire de l'urbanisme”*¹³⁴, appelle à *“travailler sur le concept d'intersectionnalité afin d'expliquer les conséquences du cumul des inégalités”* en prenant exemple sur les villes de Vienne (Autriche) et d'Umeå (Suède). Dans ces deux villes, les professionnel-le-s de l'aménagement et des administrations sont acculturé-e-s aux questions du genre. A Umeå, l'approche intersectionnelle de l'urbanisme et de l'aménagement se traduit par le fait d'améliorer la collecte de données sur la manière dont les genres se manifestent dans la ville, en se concentrant par exemple sur la diversité et les besoins de toutes les femmes et jeunes filles d'origines, religions et âges différents, afin d'obtenir une compréhension intégrée de l'inclusion, de l'égalité femmes-hommes et du développement urbain durable.



Image : Wirestock/Freeepik.com

132. Lhote Fernandes, S. (2023). « Territoires féministes ! » : L'action locale comme levier essentiel de la réduction des inégalités femmes-hommes (p. 42). Oxfam France.

https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2023/03/Rapport-Oxfam_-Territoires-Feministes_-MARS-2023-sous-embargo-6mars-00h01-2.pdf

133. Éga-conditionnalités : conditionner l'attribution des financements publics ou des autorisations administratives au respect des principes et pratiques égalitaires entre les femmes et les hommes.

134. ANRU. (2021). *L'approche égalitaire de l'urbanisme. Outils et méthodes pour garantir l'accès à la ville pour tou-ttes* (Les carnets de l'innovation). Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. <https://www.calameo.com/anru/read/006425921a7475ebac09f>

B.5. Promouvoir la conception universelle des espaces, recommandations portées par l'association APF France Handicap

L'APF définit la conception universelle comme la mise en œuvre des conditions d'accès communs d'une prestation afin de réaliser la participation sociale de chacun, quel que soit son statut, ses origines, ses capacités, son âge, son orientation sexuelle, ses croyances, ou ses convictions. Elle suppose que des conditions fondamentales soient d'abord réunies afin de concrétiser l'accès aux biens, services et activités. La conception universelle interroge plus particulièrement l'accès physique pour le cadre bâti et l'utilisation des équipements, l'accès informationnel pour le repérage spatial et la signalétique, l'accès relationnel pour la qualité de l'accueil, ou l'accès organisationnel afin d'offrir une équivalence de prestations par rapport à celles proposées au public valide dans les espaces urbains.

Selon l'APF, si la France est dotée de textes de loi sur l'obligation d'accessibilité, leur mise en œuvre n'est pas toujours effective, et les souplesses législatives et des dérogations pénalisent leur application¹³⁵. Ainsi l'APF France dans son plaidoyer "*Accessibilité et conception universelle. Pour un environnement sans obstacles*" propose 10 priorités pour concrétiser une société ouverte et adaptée à toutes et tous :

- 1 **Rendre effectifs le droit au logement et le choix d'un habitat accessible** avec plusieurs outils, notamment en ajoutant le critère d'inaccessibilité dans les motifs d'indécence dans le dispositif «Droit au logement opposable» (Dalo), en accroissant l'offre de logements accessibles et adaptés aux besoins des personnes et de leur famille ou encore avec le retour à un taux de 100% de logements accessibles dans le neuf.
- 2 **Aménager et ouvrir les espaces publics** à toutes et tous en prenant des mesures telles que l'obligation de l'actualisation des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (Pave) de toute commune, la fourniture obligatoire d'une attestation de formation à l'accessibilité pour tout candidat à un appel d'offres dans les travaux publics, le développement de l'offre de places de stationnement réservées sur le domaine public en tenant compte de leur implantation et répartition.
- 3 **Assurer les déplacements par des moyens de transport accessibles** à toutes et tous et sur tout le territoire avec la réintroduction de la logique de 100% de points d'arrêts accessibles, la reconnaissance du caractère discriminatoire de l'inaccessibilité des transports publics et l'automatisation des sanctions en cas d'inaccessibilité des réseaux de transports à l'horizon septembre 2024, le développement d'une offre de transports publics accessibles en zone rurale...
- 4 **Garantir l'accès de toutes et tous aux services de proximité** (administrations, éducation, santé...) et à l'exercice de sa citoyenneté en revendiquant par exemple la conditionnalité de toute aide publique à la prise en compte de l'accessibilité.
- 5 **Soutenir et renforcer la mise en accessibilité des commerces** avec la conditionnalité de toute aide publique à la prise en compte de l'accessibilité et la mise en place d'une politique incitative (dispositif fiscal, création d'une aide publique à l'accessibilité...).
- 6 **Rendre effective la formation initiale et continue des professionnels** et développer l'approche « conception universelle et de haute qualité d'usage® (HQU®) ».
- 7 **Lutter contre les discriminations à la formation et à l'emploi** avec par exemple, la mise en place d'une campagne nationale d'information et d'incitations financières auprès des entreprises pour une mise en œuvre effective de leurs obligations d'aménagement raisonnable.
- 8 **Généraliser l'accès aux loisirs, aux pratiques culturelles et sportives, et aux vacances.**
- 9 **Adapter les modes de communication pour lutter contre toutes les formes de fractures sociales.**
- 10 **Instaurer une gouvernance de l'accessibilité à l'échelle nationale et locale**, en y impliquant les citoyens et leurs organisations représentatives, en réactivant l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle (Obiacu) et avec la commande d'un rapport triennal à l'occasion de la Conférence nationale du handicap.

Par ailleurs, comme le préconise Florent Orsoni¹³⁶, Directeur du City Design Lab de l'École de Design Loire Atlantique, les deux thèmes de l'accessibilité et du handicap ne doivent pas être uniquement traités à partir de contraintes normatives pesantes. Afin de promouvoir l'autonomie et de prévenir la dépendance, il importe de mettre en avant la logique de la conception universelle.

135. APF France handicap. (s. d.). *Pour un environnement, des biens, services et activités accessibles à toutes et tous* (Note politique APF France handicap). Consulté 29 mars 2023, à l'adresse https://www.apf-francehandicap.org/sites/default/files/note-politique-accessibilite-2022_0.pdf?token=K-J3KPPL

136. Orsoni, F. (2019). La conception universelle au service de l'autonomie de tous. *Constructif*, 53(2), 47-50. <https://doi.org/10.3917/const.053.0047>

C) Approche par les besoins

Cette partie rassemble différentes propositions issues d'acteurs du secteur selon une approche par les besoins.

C.1. Assurer la construction de logements pour toutes et tous, recommandations portées par l'Union professionnelle du logement accompagné

Le logement accompagné est un type de logement autonome regroupant par exemple, les résidences sociales, les pensions de famille, ou les intermédiations locatives. Ce type de logement inclut des formules et services destinés à répondre aux besoins de ménages qui ne remplissent pas, temporairement ou durablement, les conditions pour accéder à un logement autonome. Ces services peuvent prendre la forme d'espaces communs animés en faveur de la vie collective, d'accompagnements pour lutter contre l'isolement et sortir de la précarité, de contrats de résidence réglementée ouvrant droit aux APL, et de redevances « tout compris » encadrées par l'État. Le logement accompagné est donc aussi un outil au service de l'insertion sociale.

Le gouvernement s'est saisi de la question des logements accompagnés en tant qu'outil des politiques de logement et d'hébergement, à la fois dans le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018) et dans sa feuille de route pour développer la production des résidences sociales (2021)¹³⁷. Si l'Union professionnelle du logement félicite l'intention, elle estime que ces mesures ne sont pas suffisantes, et construit un plaidoyer en faveur du renforcement des logements accompagnés en 12 propositions¹³⁸ :

- **Développer l'offre de logement accompagné** et permettre à un plus grand nombre de personnes d'en bénéficier :
 - Définir des objectifs nationaux de production de 20 000 logements en résidences sociales et de 10 000 logements en pensions de familles d'ici à 2027.
 - Accélérer le Plan de traitement des foyers de travailleurs migrants pour le terminer d'ici à 2027.
 - Mobiliser l'ensemble des acteurs pour atteindre ces objectifs par le biais de campagnes de communication et de sensibilisation auprès des élus locaux.
- **Favoriser à tous et toutes l'accès aux logements accompagnés** et notamment aux jeunes travailleurs, travailleurs migrants, familles monoparentales, femmes victimes de violences conjugales, personnes âgées autonomes à faibles ressources... :
 - Renforcer les liens entre le logement accompagné et les services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO), en leur affectant des moyens complémentaires et en harmonisant leurs modes de fonctionnement (prise en compte du logement accompagné dans leurs systèmes d'informations...).
 - Organiser des états généraux du logement des jeunes pour débloquer la production et créer les garanties nécessaires en faveur de l'accès au logement des jeunes en difficulté.
 - Lever les obstacles juridiques nécessaires afin de placer le virage domiciliaire au cœur de la politique de l'autonomie et de l'adaptation de la société au vieillissement.
- **Conforter le modèle économique du logement adapté** :
 - Revaloriser les aides de l'État pour les petites surfaces (prêt locatif aidé d'intégration adapté) et relancer l'engagement des collectivités locales afin d'améliorer l'équilibre économique des opérations de logements accompagnés.
 - Garantir le montant de la redevance sur la base d'un indice composite et d'une grille de plafonds pour la part des prestations obligatoires.
 - Pérenniser une enveloppe de financements dédiée à l'adaptation du parc aux enjeux écologiques.
- **Renforcer la gestion locative sociale et l'accompagnement** :
 - Transformer l'aide à la gestion locative sociale en une aide de droit pour toutes les résidences sociales et réévaluer l'enveloppe budgétaire dédiée de 26 à 35 millions d'euros.
 - Prévoir une revalorisation annuelle et automatique de la subvention allouée aux pensions de famille.
 - Dresser l'état des lieux des difficultés de coopération entre le secteur de la psychiatrie et celui du logement accompagné.

137. <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Feuille%20de%20route%20RS%202021-2022.pdf>

138. <https://www.unafo.org/app/uploads/2021/12/Unafo-Plaidoyer-Poster7-1.pdf>

C.2. Développer un urbanisme favorable à la santé

Selon la définition de Santé Publique France, agence publique du Ministère chargé de la santé, l'urbanisme favorable à la santé est un concept fondé sur l'approche de la santé dans toutes les politiques et promu par l'Organisation mondiale de la santé. Il vise à tenir compte systématiquement et simultanément des conséquences sur la santé et sur l'environnement de tout projet d'urbanisme. En suivant ce concept, les choix d'aménagement et d'urbanisme doivent minimiser l'exposition des populations aux facteurs de risque (pollution de l'air, nuisances sonores, isolement social) et maximiser leur exposition aux facteurs de protection et de promotion de la santé (pratique de l'activité physique, accès aux soins ou aux espaces verts, etc.), dans une optique de réduction des inégalités sociales de santé¹³⁹.

Les recommandations suivantes sont portées par Santé Publique France¹⁴⁰. D'abord, Santé Publique France fait état de trois stratégies majeures à mettre en œuvre pour un urbanisme favorable à la santé :

- 1 Aborder les projets et les politiques liés à l'aménagement et à la gestion urbaine en adoptant une approche écosystémique de la santé, c'est-à-dire en tenant compte des multiples liens entre les quatre déterminants de la santé (environnement physique/cadre de vie, environnement physique/milieus, environnement socio-économique et déterminants individuels).
- 2 Construire une culture commune et un plaidoyer pour l'urbanisme favorable à la santé en encourageant des échanges multi-acteurs, des rencontres, des formations croisées et toutes formes de dispositifs multi partenariaux (interfaces itératives entre scientifiques et décideurs, réseaux, groupes de travail, dispositifs intersectoriels...).
- 3 Développer, adapter ou s'appuyer sur des démarches et outils pour que les collectivités puissent engager une initiative d'urbanisme favorable à la santé dans leurs pratiques de l'aménagement.

Ensuite, selon Santé Publique France, si une multitude d'initiatives encourageantes à l'échelle locale existent, des défis demeurent face aux disparités entre les territoires qui s'investissent dans l'urbanisme favorable à la santé et aux difficultés pour réussir à faire de la santé et de l'environnement des critères de décision, notamment :

- > Aborder et comprendre la santé dans son acception large, en vue du développement d'une culture commune.
- > Faire évoluer les pratiques en plaçant la santé au cœur des décisions.
- > Développer une approche d'interdisciplinarité et d'intersectorialité pour offrir l'opportunité d'une réflexion sur l'intégration des principes d'urbanisme favorable à la santé dans les pratiques de l'urbanisme, mais aussi dans celles de la santé publique.

Enfin, dans le domaine de la santé, la santé psychique et le bien-être doivent être considérés dans leur relation avec le milieu urbain. Le concept d'urbanisme relationnel, qui fait de la santé mentale des habitant-e-s un enjeu de premier plan, émerge aujourd'hui pour désigner la manière de considérer les relations humaines et l'environnement social dans les processus de construction. Si le milieu urbain peut être moteur de mal-être ou l'amplifier, il dispose aussi d'opportunités pour influencer sur les phénomènes liés aux problèmes de santé mentale :

- > **Miser sur le développement durable** et l'aménagement des espaces verts, et concevoir les quartiers en intégrant la végétation, pour bénéficier d'espaces apaisés, favoriser les rencontres et *in fine* améliorer le bien-être.
- > **Penser un urbanisme des usages** en faveur d'une ville plus ouverte (David Mangin¹⁴¹) et par exemple, envisager les bas d'immeubles comme des lisières plutôt que comme des façades, afin de créer des interfaces, des passages, des espaces semi-privés.
- > **Créer une gestion commune** et de proximité des espaces et des équipements publics pour retrouver un sentiment de capacité d'agir sur son environnement (Etienne Régent).

C'est ce même urbanisme relationnel, durable et des usages, qui est mis en avant dans les travaux d'analyse des impacts sociaux et urbains de l'urbanisme transitoire¹⁴², démontrant l'interrelation entre les différentes manières de considérer l'individu au cœur de la fabrique de la ville.

139. Lemaire, N., Roué Le Gall, A., Pascal, M., & Diallo, T. (2022). Urbanisme favorable à la santé : Agir pour la santé, l'environnement et la réduction des inégalités. In *La santé en action* (Santé Publique France, p. 52).

140. <https://bibliothèque.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/5042-depasser-les-idees-preconcues-entre-sante-et-amenagement-urbain-les-clefs-de-l-urbanisme-durable.html>
<https://www.santepubliquefrance.fr/docs/la-sante-en-action-mars-2022-n-459-l-urbanisme-au-service-de-la-sante>

141. Van Eeckhout, L. (2022, novembre 26). « L'urbanisme relationnel » au secours de la solitude des grandes villes. *Le Monde.fr*.
https://www.lemonde.fr/smart-cities/article/2022/11/26/l-urbanisme-relationnel-au-secours-de-la-solitude-des-grandes-villes_6151715_4811534.html

142. <https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/pour-un-urbanisme-relationnel-analyse-des-impacts-a2280.html>

C.3. Améliorer la mobilité inclusive et l'inclusion par la mobilité dans l'urbanisme, recommandations portées par le Groupe SOS et sa structure Wimoov

Dans le domaine de la mobilité, l'enjeu de l'inclusion est d'améliorer l'accès aux lieux, et donc au marché du travail, au logement et aux aménités urbaines, tant dans la manière de se déplacer, qu'en matière de compétences pour se déplacer, lire une carte, utiliser le métro, conduire...

Selon le Groupe SOS et Wimoov, la mobilité est une clé de l'insertion professionnelle et sociale, et un levier essentiel de réduction des inégalités. Ainsi la mobilité dite inclusive est définie comme le fait d'adapter le déplacement à chaque personne en prenant en compte ses difficultés cognitives, financières, physiques ou matérielles. Il s'agit de revoir les politiques de mobilité en suivant une démarche de conception universelle.

Pour impulser la mobilité inclusive, le plaidoyer fait état de 3 propositions :

- 1 **Le passage d'une logique de transport à une logique de mobilité inclusive** : le droit au transport est aujourd'hui régi de telle façon que la construction du maillage territorial en matière de mobilité est fondé sur l'obligation de la mise en place d'au moins un service de transport public dans les territoires à faible densité. Pour autant, il ne prend pas assez en compte les connexions entre ces moyens de transport. Par conséquent, la voiture individuelle est largement privilégiée comme mode de déplacement dans les zones rurales et périphériques, ce qui aggrave la fracture entre territoires urbains et non urbains. La solution des mobilités inclusives ne réside pas dans la multiplication des infrastructures de transport, mais dans le fait de remettre l'humain au centre de la conception du déplacement et de penser la mobilité pour les plus exclu-e-s afin qu'elle soit accessible à tou-te-s.
- 2 **Déployer des plateformes de mobilité (des guichets uniques de la mobilité)** sur tous les territoires. Elles répondent à une double mission pour conseiller et orienter les usager-e-s vers les solutions les plus adaptées à leurs besoins et ainsi leur permettre de retrouver une autonomie pour se déplacer, accéder à l'emploi, à une vie sociale et à des soins. Dans les territoires, les plateformes permettent aux collectivités de réaliser des économies en optimisant les solutions mises en œuvre, et de mettre en place des observatoires de la mobilité pour rassembler l'information.
- 3 **La promotion de l'éco-mobilité inclusive et la reconnaissance du rôle du conseiller mobilité**, formé pour accompagner les bénéficiaires vers l'autonomie. Les conseillers mobilité des plateformes contribuent à diffuser l'information sur des modes de déplacements les plus écologiques et actifs possibles, afin de concilier les enjeux économiques, sociaux, écologiques et de santé, en incluant les plus fragiles et les plus éloignés du numérique.



Image : Freepik.com

De son côté, le **Laboratoire de la mobilité inclusive**¹⁴³, qui a signé en 2022 un partenariat stratégique avec Wimoov, propose 3 recommandations pour un passage à l'échelle de la mobilité inclusive :

- 1 **Accélérer le développement de l'écosystème de la mobilité solidaire :**
 - **Mobiliser et fédérer les acteurs**, notamment en favorisant le partage d'expérience à l'échelle locale et en relançant le comité interministériel de la mobilité solidaire à l'échelle nationale.
 - **Élargir l'écosystème d'acteurs de la mobilité solidaire** aux Régions, aux Autorités Organisatrices de la Mobilité locale, aux opérateurs de transports et aux employeurs.
 - **Renforcer la culture commune** de la mobilité solidaire en dotant les parties prenantes d'une vision actualisée des enjeux (voiture décarbonée, déploiement d'infrastructures cyclables, mise en œuvre des zones à faibles émissions...).
- 2 **Faire de la mobilité solidaire un pilier de la politique globale de mobilité :**
 - **Affirmer la mobilité comme un droit**, dans le cadre des Plans d'Actions communs en faveur de la Mobilité Solidaire (PAMS) afin d'inciter les régions et départements à déployer de véritables politiques publiques de mobilité solidaire.
 - **Impliquer les prescripteurs et les financeurs** dans l'élaboration des PAMS afin de dépasser les limites économiques de la mobilité solidaire en visant un mode de financement pérenne des dispositifs.
- 3 **Construire une offre de mobilité solidaire pour tou-te-s en définissant une offre socle** à l'échelle de chaque bassin de mobilité et en agissant à la fois sur l'accompagnement individualisé des plus fragiles et sur une adaptation des outils d'aide individuelle pour toucher un public plus large.



Image : Freepik.com

143. Laboratoire de la mobilité inclusive, & Cabinet Auxilia. (2023). *Mobilité solidaire : Pour un passage à l'échelle. Retours d'expériences des Rencontres Tous Mobiles en région.* (p. 39). https://onpe.org/sites/default/files/rapport-_rencontres-tous-mobiles-mars-2023.pdf

D) Approche par les méthodes

D.1. Faciliter l'urbanisme transitoire pour ériger des communs urbains, recommandations portées par l'APUR

Le concept de communs urbains est basé sur la gestion raisonnée de ressources limitées - en l'occurrence le foncier et l'immobilier - dans un but de partage, de pérennisation et d'optimisation, notamment dans le temps¹⁴⁴. À travers l'urbanisme transitoire, la notion de ville des communs connaît un nouveau développement sous l'égide d'une production de nouveaux lieux dans des espaces vacants, souvent partagés entre acteurs animés par des buts communs : gouvernance partagée, lieux de partage, convivialité et lien social, développement de foncières solidaires...

Si l'urbanisme transitoire continue de se développer et de se transformer, son cadre juridique évolue lui aussi, alors que les projets qui s'y rattachent sont d'une grande diversité en termes d'usages, de types de sites, d'occupants ou de localisation géographique. La complexité du cadre existant permet aussi de s'adapter à cette diversité des situations mais, selon l'APUR dans son rapport *Urbanisme transitoire – Solutions juridiques*¹⁴⁵, certains acteurs de l'urbanisme transitoire appellent à une plus grande lisibilité des possibilités actuelles.

Les projets d'urbanisme transitoire sont caractérisés par leur inscription dans une durée courte ou moyenne, c'est pourquoi les occupations envisagées supposent l'octroi de titres d'occupation spécifiques. En effet, une personne privée ne peut pas s'approprier le domaine public, mais une personne publique (une collectivité territoriale) peut délivrer une autorisation d'occupation temporaire (AOT) à un bénéficiaire. Cette convention d'occupation temporaire est non constitutive de droits réels et elle est soumise à des obligations. Elle est précaire et révocable, au même titre que la convention d'occupation précaire (de droit privé) ou que le bail dérogatoire au statut des baux commerciaux, mais aussi que le bail civil, le prêt à usage ou le dispositif de l'article 29 de la loi Elan (questionné plus loin dans le plaidoyer de Caracol)¹⁴⁶. Ce cadre n'étant pas propre à l'urbanisme transitoire, il n'est pas toujours adapté à la réalité des besoins de cette pratique qui se développe fortement.

Il pourrait être amélioré, comme le recommande l'APUR :

- **Pérenniser et généraliser la dérogation à l'article R. 421-5 du Code de l'urbanisme** introduite par le décret n° 2021-812 du 24 juin 2021 portant sur l'adaptation temporaire du régime de dispense de formalités d'urbanisme applicable à certaines constructions démontables. Cette dérogation permet, sous conditions précises, de dispenser du dépôt d'une autorisation d'urbanisme, "*en raison de la faible durée de leur maintien en place ou de leur caractère temporaire compte tenu de l'usage auquel ils sont destinés*". Cela faciliterait le déploiement des projets qu'une autorisation d'urbanisme rend parfois long et compliqué.
- **Adapter les délais d'instruction des permis précaires à la temporalité** de ces projets. Pour permettre de réduire ces délais, une des recommandations est la création d'un dispositif de déclaration préalable précaire qui, au contraire d'un permis de construire de droit commun, serait délivré sous une forme allégée.
- **Mener une réflexion sur la création d'une autorisation d'urbanisme transitoire** pour pouvoir fédérer, sous une seule autorisation, les différentes législations opposables à un projet et notamment, l'autorisation éventuellement requise en matière d'usage.
- **Mettre en place une procédure de révision facilitée des tènements des Plans Locaux d'Urbanisme** pour favoriser l'émergence de projets d'urbanisme transitoire qui demandent, sur un temps court, un changement de destination du zonage.

144. Diguët, C. (2019). Les communs urbains, une notion pour repenser l'aménagement territorial ? *Note rapide Territoires*, IAU île-de-France (813), 6. https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1832/NR_813_web.pdf

145. Moreau, É., & Schnetzler, M. (2021). Urbanisme transitoire - Solutions juridiques. *Apur*. https://www.apur.org/sites/default/files/urbanisme_transitoire.pdf?token=twtbHgRr

146. Dispositif expérimental permettant à des opérateurs d'organiser l'occupation temporaire de locaux vacants à des fins de logement, d'hébergement, d'insertion et d'accompagnement social, pour une durée maximale de trois ans.

D.2. Soutenir l’habitat intercalaire, tremplin vers l’autonomie et le logement durable, recommandations portées par Caracol

L’association Caracol, dont la mission est d’ouvrir des logements partagés entre personnes réfugiées et locales, est agréementée par l’État au titre de l’article 29 de la loi Elan¹⁴⁷ pour convertir des bâtiments vacants en logements. L’efficacité de son action est documentée : à l’entrée dans un logement intercalaire, 71% des habitant-e-s sont sous le seuil de pauvreté et 35% des habitant-e-s bénéficient de minimas sociaux. À la sortie, 95% des habitant-e-s sont relogé-e-s durablement et 91% retournent en emploi ou en reprise d’études.

Aujourd’hui, le cadre juridique de l’article 29 de la loi Elan a besoin d’être évalué et probablement amélioré pour augmenter le nombre d’opérations d’habitat intercalaire. Actuellement, avec seulement trois opérateurs actifs, dont deux sociétés de gardiennage, le dispositif peine à se développer alors qu’il pourrait prendre une place importante dans les dispositifs de logement abordable existants. Pour cela, trois recommandations sont mises en avant :

1 Orienter l’habitat intercalaire pour l’accès au logement

- Ouvrir les APL pour les habitant-e-s des dispositifs d’habitat intercalaire.
- Codifier l’habitat intercalaire dans le Code de la Construction et de l’Habitat pour l’évaluer et l’améliorer au regard des normes d’habitat.
- Inscrire le dispositif d’habitat intercalaire dans le prochain plan quinquennal pour le logement d’abord et la lutte contre le sans-abrisme.

2 Responsabiliser les opérateurs de l’habitat intercalaire

- Territorialiser le dispositif en octroyant un agrément au niveau régional ou départemental et non national.
- Clarifier les obligations d’accueil de publics défavorisés pour les opérateurs de l’habitat intercalaire en se basant sur les besoins identifiés localement par les plans départementaux d’action pour le logement et l’hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).
- Faire référence, dans le dispositif, aux normes d’habitat, aux normes de sécurité, au décret décence relatif à la loi du 6 juillet 1989.
- Exercer un contrôle régulier sur les actions des opérateurs de l’article 29 de la loi Elan.

3 Encourager les propriétaires et les opérateurs de l’occupation temporaire à but d’habitat

- Déplafonner la redevance au-delà de 200 euros en conservant un reste à payer pour l’habitant strictement inférieur ou égal à 200 euros grâce aux aides au logement perçues.
- Ouvrir la possibilité pour une personne morale ou un particulier de défiscaliser toute mise à disposition à titre gracieux d’un bien immobilier au bénéfice d’un organisme d’intérêt général agréementé au titre de l’article 29 de la loi Elan.
- Décloisonner la durée maximale d’un contrat de résidence temporaire avec un résident (18 mois) et un propriétaire (3 ans) si l’occupation est prolongée et justifie des durées d’occupation plus longues.



Image : Wirestock/Freepik.com

147. Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l’aménagement et du numérique (1) https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000037642203/2018-11-25

D.3. Développer l'Assistance à Maîtrise d'Usage, recommandation issue du *Livre blanc de l'AMU* et du Guide de la 27^{ème} Région

Il n'existe pas de définition officielle du terme « assistance à maîtrise d'usage » (AMU) et certains préfèrent parler « d'accompagnement » et de « qualité d'usage ». Pour autant, le premier *livre blanc de « l'assistance à maîtrise d'usage »*, publié en 2020 par Récipro-Cité, propose une définition¹⁴⁸ : un domaine d'activités et de missions professionnelles visant à intégrer les besoins et les aspirations des usagers et à associer ceux-ci à certains choix et décisions du cadre de vie bâti, de la phase « stratégie amont » à l'exploitation, voire à la requalification. L'absence de définition officielle montre bien combien l'AMU est en devenir dans le champ de l'urbanisme, de l'aménagement ou de l'immobilier. En termes de disciplines et compétences, l'AMU recouvre les sciences humaines et sociales (sociologie, psychologie sociale, anthropologie), l'éducation populaire, le design participatif, la programmation et l'architecture participatives, l'aménagement spatial, l'ergonomie, le coaching, etc.

Si l'AMU est de plus en plus sollicitée, la pratique ne l'a pas encore tout à fait constituée et instituée comme un champ spécifique de l'urbanisme. Pour cela, le *livre blanc de l'AMU* propose plusieurs pistes :

- **Mettre en réseau les professionnels se revendiquant de l'AMU** pour permettre d'organiser la profession sans la standardiser, en favorisant les retours d'expériences, les rencontres, l'hybridation et l'innovation.
- **Démocratiser l'AMU, en formant tous les acteurs intéressés**, et en formalisant une communauté d'usagers.
- **Favoriser l'intervention politique**, en inscrivant des clauses sociales et usagères dans les marchés publics et en reconnaissant l'innovation socio-spatiale produite par l'AMU dans la construction et l'aménagement.
- **Fédérer une communauté internationale** de chercheurs et praticiens, assurant la montée en compétences sur le sujet, la production de recherches et la veille collaborative.

Dans son Guide à l'usage des acteurs de la fabrique des équipements publics pour améliorer la prise en compte des usages¹⁴⁸, le laboratoire *La 27^{ème} Région* porte aussi l'enjeu d'organisation des professionnels qui se revendiquent de l'AMU autour de méthodes et de valeurs partagées. Au-delà, la publication propose des pistes pour développer la référence à la maîtrise d'usage dans la commande publique :

- **Faire de l'évaluation par l'usage un outil de pilotage de projet** : il s'agit moins d'évaluer la performance d'usages une fois le projet fini, que de réajuster le projet en cours de route, dans une logique d'évaluation continue.
- **Identifier des indicateurs de performance d'usages** (par exemple la notion de contrôle/liberté et l'appropriation, la notion de flux/présence, les points de contacts, la mutabilité des espaces).
- **Mettre en place des critères d'attribution de la maîtrise d'œuvre** : par exemple allouer une partie de la notation à la manière de poursuivre et d'intégrer la maîtrise d'usages dans la suite du projet jusqu'à la réception.
- **Expérimenter un accord-cadre avec la maîtrise d'usages initiale**, afin de laisser ouvert un potentiel retour sur le projet plus tard dans le processus, c'est-à-dire de dépasser la seule mission en amont du projet et associer l'AMU en phase d'évaluation des projets.

Le guide propose aussi des pistes en termes de conduite de projet :

- **Éviter la programmation figée** et les contraintes structurelles et choisir un programme proposant des « espaces capables », c'est-à-dire un mode de conception des espaces avec un degré d'indétermination laissant la place à l'usager, à la suite de la livraison, pour définir les caractéristiques finales des lieux.
- **Mettre en place un budget d'appropriation** en plus des budgets d'investissement et de fonctionnement.
- **Mettre en chantier participatif la finition des espaces** (travail sur la signalétique, agencement du mobilier dans l'espace, « dernier coup de peinture »), avec l'appui d'une association d'éducation populaire, d'usagers ou de relai du quartier pour en améliorer le processus d'appropriation.

148. <https://www.recipro-cite.com/UPLOADS/PAGES/14/DOCS/reciprocite-756382-le-livre-blanc-de-lamu.pdf>

149. Mussche, A., Vincent, S., & Guillot, L. (2021). Équipements publics : *Comment inscrire la maîtrise d'usages dans le processus du projet ? 27^{ème} Région*, Vraiment Vraiment. https://www.la27eregion.fr/wp-content/uploads/sites/2/2021/01/210111-Livret-maitrisedusages_V1.1_IMP-1.pdf

D'autres propositions concernent davantage l'organisation des projets pour définir les systèmes relationnels permettant une bonne prise en compte des usages :

- > **Désigner un garant de la prise en compte des usages**, responsable de la qualité d'expérience usagers dans les projets d'équipement public de la collectivité.
- > **Désigner un référent politique du projet**, garant de la prise en compte de la participation et ne pas engager le projet tant que ce référent n'est pas désigné.
- > **Intégrer les missions de participation citoyenne aux missions de programmation** en attribuant par exemple un nouveau rôle aux conseils de quartier, aux groupements de professionnels et aux usagers.
- > **Produire des formes de restitution aux architectes** qui leur permettent de comprendre l'intention sous forme de pré-programmes ou de scénarios de mise en œuvre (avec pré-budget et calendrier de réalisation).

Enfin, les dispositifs d'AMU peuvent apparaître parfois comme des charges supplémentaires aux projets et les ambitions qu'ils portent sont dépendantes de leur financement. Il est possible de préconiser deux pistes pour cela :

- > **Trouver un modèle économique viable** pour l'accompagnement de la maîtrise d'usage (études urbaines, études sociologiques, animation d'ateliers...) en explorant le 1% maîtrise d'usage qui correspond à 1% du bilan de l'opération, financé par le promoteur immobilier.
- > **S'assurer que le programme immobilier ne soit pas totalement figé** avant que les acquéreurs ne soient connus en défendant un 1% d'espace capable qui correspond à 1% de la surface de plancher du programme dédié aux projets des habitant-e-s.



Image : Freepik.com

CONCLU- SION

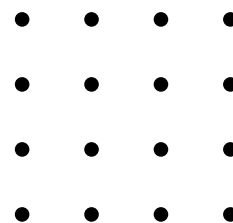
CONCLUSION

Nous sommes entrés dans une période nouvelle en matière d’urbanisme dans nos pays développés, une période où la lutte contre l’artificialisation des sols, l’impératif d’économies d’énergie, et l’adaptation des villes au réchauffement climatique changent la façon de fabriquer et re-fabriquer la ville. Le Grand Paris, plus grand chantier européen de construction, est un défi particulièrement complexe à cet égard.

À ces changements relativement bien connus, les contributeurs de ce rapport souhaitent en ajouter un supplémentaire : le besoin de construire des villes et des quartiers inclusifs. Cette notion recouvre des enjeux différents selon les travaux, et notre groupe de travail a choisi d’adopter une vision large d’un urbanisme qui intègre tous ses habitants et utilisateurs, en faveur du vivre-ensemble. Les enjeux écologiques rencontrent alors les enjeux sociaux, au sens où les efforts collectifs à accomplir doivent intégrer tous les habitants, même les plus modestes. Ce double objectif social et environnemental implique de réunir tous les acteurs de l’urbanisme autour d’une méthodologie commune d’évaluation d’impact social pour construire des indicateurs de compréhension des inégalités et de mesure d’impact social des initiatives de construction et reconstruction de l’espace urbain, à l’heure de la transition écologique. La mise en perspective entre des référentiels d’indicateurs et des approches opérationnelles développées au niveau local permettra de penser l’évaluation des effets des politiques publiques dans un système global, qui commence au moment de la conception de l’action, pour comprendre les inégalités issues des modes de vie et des territoires et mieux les éviter et les réduire.

Ce rapport est une contribution pour aider non seulement à penser l’urbanisme inclusif, mais aussi à agir : il a été conçu pour que tous ceux qui s’intéressent à la fabrique de la ville puissent facilement repérer les travaux existants, les évaluations disponibles, et s’emparer des indicateurs de mesure d’impact créés dans le cadre de ces travaux. Le rapport insiste particulièrement sur les enjeux de coopération et d’alignement d’intentions entre les acteurs publics attentifs à la question des inégalités, des acteurs privés qui participent à la fabrique, la gestion, l’organisation de la ville (promoteurs, investisseurs, architectes, urbanistes, paysagistes, etc.), et les organisations de la société civile et de l’Économie Sociale et Solidaire, qui jouent un rôle majeur d’expérimentation en matière d’innovation sociale, de médiation, et de plaidoyer.

En 2014, les sociologues Jean-Didier Laforgue et Didier Vanoni, plaidaient pour rendre à l’urbanisme ses “lettres de noblesses” et pour un projet urbain affirmant le primat des dimensions “inclusives” sur toutes considérations formelles¹⁵⁰. Aujourd’hui, l’urbanisme inclusif doit pouvoir s’incarner autour de la notion de mesure d’impact, dans tout ce qui fait l’espace urbain, les décisions publiques, les initiatives privées, l’action associative, et les mobilisations citoyennes.



150. Laforgue J-D et Vanoni D, (2014).

ANNEXES

- **ANNEXE 1. Présentation du groupe de travail et de la méthode**
- **ANNEXE 2. Fiche impact**
- **ANNEXE 3. Glossaire**
- **ANNEXE 4. Liste des principales personnes auditionnées**
- **ANNEXE 5. Références**

ANNEXES

ANNEXE 1. PRÉSENTATION DU GROUPE DE TRAVAIL ET DE LA MÉTHODE

A) Un enjeu collectif : rendre compte de l'impact des initiatives selon des critères adaptés et diffuser les enseignements entre territoires

L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des actions d'une organisation, tant sur les parties prenantes externes (bénéficiaires, usager-ère-s, client-e-s) directes ou indirectes de son territoire, et internes (salarié-e-s, bénévoles, volontaires), que sur la société en général.

Il peut être évalué, en mesurant ou qualifiant les effets, négatifs ou positifs, prévus ou imprévus, générés par une organisation sur ses parties prenantes. Le processus d'évaluation de l'impact social consiste à interpréter ces effets pour définir leur valeur sociale. La mesure d'impact se fait alors selon des critères eux-mêmes transformés en indicateurs variables aidant à mesurer les effets.

L'impact social n'est pas le résultat linéaire d'une cause à un effet, mais plutôt un enchaînement de relations, prévues ou imprévues, entre des actions, des personnes et leur milieu. Sa valeur résulte de l'interaction avec un environnement et un écosystème social. On peut mettre en lumière quelques critères d'analyse des effets sociaux en évaluant par exemple ceux sur le bien-être, le lien social, l'insertion professionnelle (effets individuels), la solidarité, le sentiment d'inclusion ou d'exclusion, l'égalité femmes-hommes (effets collectifs)...

Le parti pris de l'Impact Tank est d'encourager le suivi et l'évaluation des initiatives déployées, à partir de leurs effets sur le terrain. L'enjeu est précisément de montrer comment les actions menées répondent aux besoins des publics et des territoires. L'impact constitue ainsi un élément clé de l'élaboration, de la conduite et du suivi d'une action visant à répondre à un ou plusieurs besoins de société. Porter une attention à l'apport social des actions de manière rigoureuse et partagée permet de concevoir des dispositifs et des innovations appropriées aux publics et aux contextes ciblés.

En faisant la preuve de son concept sur un territoire ou auprès d'un groupe social en particulier, une action locale d'urbanisme inclusif peut être valorisée afin de permettre aux acteurs d'autres territoires de répondre aux mêmes problématiques, tout en adaptant les dispositifs au contexte de mise en œuvre. De plus, cela peut permettre à la puissance publique de s'en saisir pour favoriser les conditions de son essaimage. Analyser les différentes initiatives à l'aune de l'impact social qu'elles génèrent permet enfin de dépasser les limites des seules approches normatives, qui abordent souvent la question de l'inclusion sous le seul angle statistique, et de privilégier une approche plus intégrative, partant du besoin concret des publics et conduisant jusqu'à l'évaluation de tous les changements produits.

B) L'élaboration du rapport de solutions

Pour répondre au double défi de capitalisation et de diffusion de la connaissance sur les initiatives ayant un impact positif, l'Impact Tank et ses partenaires ont œuvré à la réalisation du présent rapport de solutions. Celui-ci s'inscrit dans la mission de l'Impact Tank, qui est de :

- Créer une passerelle entre les mondes de la recherche, des acteurs de terrain, et des décideurs publics et privés, afin que...
- ...les innovations sociales, leurs résultats et les leviers de leur diffusion à grande échelle soient étudiés de manière fine, rigoureuse et partagée, à l'aune de critères adaptés, pour que...
- ...les enseignements soient transformés en prises de décisions et actions opérationnelles.

Ce rapport s'appuie sur un groupe de travail et des auditions avec :

- **Des acteurs de terrain qui proposent des solutions face aux enjeux ciblés :**
 - Ils apportent la matière première, l'expérience concrète des besoins, des actions mises en place, de ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, des difficultés rencontrées, des leviers pour que cela change.
 - Ils partagent leurs points de vue sur ce qui est nécessaire de faire pour développer leurs solutions et lever les freins rencontrés ; ils échangent avec des pairs, des experts et des décideurs, en vue d'un enrichissement mutuel et d'une mobilisation collective.
- **Des chercheurs spécialistes du sujet ou de thématiques associées :**
 - Ils croisent leurs travaux (avancées et résultats) avec l'expérience des acteurs de terrain, et donnent ainsi un cadre conceptuel aux initiatives mises en avant dans le groupe de travail.
 - En retour, les actions de terrain et leurs enseignements inspirent leurs travaux de recherche et soutiennent le plaidoyer qu'ils souhaitent porter auprès de la puissance publique.
- **Des décideurs publics** (administrations, ministères, agences) **et privés** (associations, ONG, grandes entreprises, entreprises sociales) :
 - Ils expliquent leur contexte de prise de décision (cadre réglementaire, priorités de financement...) et peuvent mettre en perspective les retours des porteurs de projets et des chercheurs avec d'autres initiatives de leur connaissance.
 - Ils partagent leurs réflexions et les pistes de leurs décisions futures (critères de sélection de projets à soutenir...).

Les rapports de solutions de l'Impact Tank ont pour objectif d'apporter une réponse opérationnelle aux acteur-riche-s de terrain, et contribuer au développement de la recherche sur l'innovation sociale et au renouvellement des connaissances sur les enjeux sociaux et environnementaux à travers le prisme de la mesure d'impact. Ces rapports intègrent également des propositions concrètes visant à faire évoluer la réponse des pouvoirs publics à ces enjeux.

LES QUESTIONS CLÉS D'UN RAPPORT DE SOLUTIONS

L'enjeu thématique :	Quel est le problème ou quelle est l'opportunité ? Pourquoi ce sujet ? Qu'est-ce qui le justifie, notamment en lien avec les besoins sociétaux sous-jacents ?
Les innovations sociales :	Quelles sont-elles ? Comment les catégoriser ? Quelles sont leurs modalités opérationnelles d'action ?
Leurs résultats :	Quels sont les effets pour les parties prenantes ? En quoi cela apporte-t-il une solution pertinente, efficace, efficiente et durable aux enjeux soulevés ?
Les leviers de leur diffusion à grande échelle :	De quel changement d'échelle parle-t-on ou préconise-t-on les concernant ? Qu'est-ce qui dans les solutions doit faire l'objet de cette diffusion ? Quelles en sont les conditions opérationnelles ? Quelles sont les conditions externes à réunir pour permettre ce changement d'échelle ?
La mesure d'impact :	Quels sont les indicateurs adaptés pour mesurer les résultats de ces solutions ? Quels sont les enjeux de collecte et d'analyse de données correspondantes ?

OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DU RAPPORT DE SOLUTIONS

OBJECTIFS

- 1. Documenter les enjeux** de l'innovation sociale dans l'urbanisme inclusif et recenser les initiatives engagées dans une démarche de mesure d'impact.
- 2. Identifier et valoriser des projets porteurs d'innovations sociales prometteuses** pour l'urbanisme inclusif (sans distinction de statut juridique).
- 3. Proposer des indicateurs** capitalisant sur ces différentes initiatives et permettant de mesurer l'impact des projets sur les populations ciblées.
- 4. Établir des recommandations** permettant le développement et le passage à l'échelle des initiatives à impact.

DÉROULEMENT MÉTHODOLOGIQUE

La démarche, qui s'est échelonnée sur huit mois, d'octobre 2022 à mai 2023, a réuni à cinq reprises les membres du groupe de travail et s'est appuyée sur l'organisation d'une journée de travail avec les porteurs de projets et les partenaires, autour des indicateurs de mesure d'impact du référentiel. Les quatre étapes de l'élaboration du rapport de solutions sont :

- Étape 1 :** Recensement des innovations sociales et des pratiques de mesure de leurs impacts, soit près de 58 projets.
- Étape 2 :** Analyse des actions recensées et étude approfondie d'un panel de 9 projets.
- Étape 3 :** Proposition de recommandations pour accompagner la mise à l'échelle des initiatives repérées et développer la mesure de leur impact.
- Étape 4 :** Diffusion du rapport final et plaidoyer.

RECENSEMENT

Des initiatives innovantes et parmi ces dernières, de celles qui ont réalisé une étude d'impact



RECOMMANDATIONS

Sur les actions à soutenir et les leviers de changement d'échelle nécessaires ;
Sur la manière d'aller plus loin dans la mesure d'impact



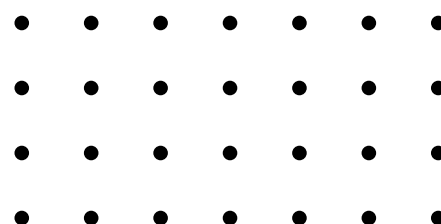
ANALYSE

Des éléments remontés sur les enjeux sociaux, les leviers d'actions et les résultats obtenus ;
De la qualité des données et des besoins d'approfondissement sur la mesure d'impact



DIFFUSION & PLAIDOYER

Portage politique et médiatique du rendu



C) La composition du groupe de travail

Ce rapport est le fruit d'un travail collégial, avec des acteur-ric-e-s venant de différentes institutions publiques, de la recherche, du secteur associatif et de l'entreprise, complémentaires dans leurs profils et expertises en matière d'urbanisme inclusif.

Environ 40 personnes ont également été interrogées tout au long de notre travail (voir Annexe 4).

Membres du groupe de travail

Organisme	Membre	Fonction
Acteurs du Grand Paris	Thomas Hantz	Président
	Margaux Raggi	Chargée de mission auprès du Président
La Poste	Valerie Cathely	Déléguée territoriale Paris – Grand Paris, Logistique urbaine Île-de-France
	Matthieu Morange	Délégué développement régional, Transitions environnementales, démographiques, sociétales
	Pascal Caye	Directeur délégué à l'Économie Sociale et Solidaire et aux dynamiques des territoires
APSYS	Anthony Moreau	Directeur du développement
Rekeep France	Helder De Magalhaes	Directeur général
Transdev France	Alice Lefort	Directrice Stratégie et Transformation
	Bastien Soyez	Directeur RSE
Architectes Singuliers	Guillaume Dujon	Fondateur
Banque des Territoires	Claudine Pierson	Direction Régionale Île-de-France
	Richard Curnier	Directeur Régional Île-de-France
Loxam	Cédric Conrad	Directeur du développement durable
SNCF Immobilier – Espaces Ferroviaires	Nadia Tahri	Responsable développement durable et innovations
	Jérôme Chiaramonti	Directeur de la communication
Caisse d'épargne Île-de-France	Sebastien de Vanssay	Directeur des Clientèles Institutionnelles et des Professionnels de l'Immobilier

ANNEXE 2. FICHE IMPACT

Nom de l'action				
Description de l'action	Porteur de projet	Thématique	Année	Territoire
Indicateurs de suivi				
Connaissance disponible	Niveau de preuve			
Description des impacts	Impacts positifs			
	Autres impacts			
Mécanismes de production des impacts	Leviers			
Diffusion	Reproductibilité			
	Leviers identifiés pour le passage à l'échelle			
Commentaires				

ANNEXE 3. GLOSSAIRE

AMU :	Assistance à Maîtrise d'Usage
AOM :	Autorités Organisatrices de la Mobilité
AOT :	Autorisation d'Occupation Temporaire
Bac :	Bâtiment accessible certifié
CGLU :	Congrès Cités et Gouvernements Locaux Unis
Dalo :	Droit au logement opposable
ESS :	Économie Sociale et Solidaire
ESUS :	Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale
HQU :	Haute Qualité d'Usage
INRAE :	Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
LOM :	Loi d'Orientation des Mobilités
NPNRU :	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
ODD :	Objectif de Développement Durable
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
OPA :	Orientations d'Aménagement et de Programmation
PADD :	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAMS :	Plans d'Actions communs en faveur de la Mobilité Solidaire
PDALHPD :	Plans Départementaux d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PDU :	Plan de Déplacements Urbains
PLUi-H :	Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux et d'Habitat
PNRU :	Programme National pour la Rénovation Urbaine
PUCA :	Plan Urbanisme Construction Architecture
QPV :	Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville
RIVP :	Régie Immobilière de la Ville de Paris
RSE :	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SCOP :	Société coopérative
SCoT :	Schéma de Cohérence Territoriale
SD'AP :	Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée
SEMAPA :	Société d'Étude, de Maîtrise d'Ouvrage et d'Aménagement Parisienne
SIAO :	Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation
SRU :	Loi Solidarité et Renouvellement Urbain
TAD :	Transports À la Demande
ZFE :	Zone à Faible Émission

ANNEXE 4. LISTE DES PRINCIPALES PERSONNES AUDITIONNÉES

Administrations et organisations publiques

- David Canal, Coordonnateur innovation urbaine, ADEME.
- Ariane Rozo, Coordinatrice urbanisme en lien avec la santé et l'environnement, ADEME.
- Christine Guillemaut, Chargée de projet égalité femmes hommes, Ville de Paris.

Entreprises, Associations et organisations du secteur privé

- Lauranne Callet, Consultante, Womanability.
- Pauline Chanvin, Project Architect, User Studio.
- Pauline Cohadon, Fondatrice, L'Effet Urbain.
- Anastasia Tymen, Consultante, Chronos.
- Céline Degrave, Fondatrice et CEO, Hinkilink.
- Christophe Dumas, Co-fondateur et CEO, LaVilleE+.
- Judith Ferrando, Co-directrice, Missions Publiques.
- Célia Ferrer, Designer social, L'ARObE.
- Jean-Noël Gertz, Fondateur et président, Cycloponics.
- Diane Pialucha, Responsable programmes et innovations, Bellevilles.
- Lison Ratié, Sociologue, L'ARObE.
- Camille Sachot, consultante chez Womanability.
- Pierre-Antoine Tiercelin, Urbaniste paysagiste et directeur d'études associé, Ville Ouverte.
- Iris Tison, Responsable de projet et impact, Bellevilles.

Recherche et monde académique

- Lucile Biarrotte, Docteure en urbanisme et Directrice-Consultante associée de Trait Clair, Université Paris-Est.
- Garance Clément, Doctorante de l'Université de Manchester.
- Renaud Epstein, Sociologue et Maître de conférence à Sciences Po.
- Edith Maruejols, Maîtresse de conférence à l'Université Bordeaux Montaigne, fondatrice et directrice de L'ARObE.
- Anne Labroille, Professeure à l'Université Paris Nanterre et Architecte Urbaniste.

Auditions réalisées avec des porteurs de projets

- **Caracol** : Simon Guibert, Fondateur et directeur général ; Elisa Desqué, Directrice Pôle Social ; Martin Locret, Chercheur.
- **Commune Mesure** : Adèle Lepage, Responsable mesure d'impact ; Eolia Malherbe, chargée d'études ; Vincent Caillaux, Responsable de Commune Mesure ; Adrien Monange, Responsable d'évaluation.
- **Les Marches exploratoires** : Dominique Poggi, Sociologue et fondatrice d'À Places Égales.
- **Habitat et Humanisme** : Jean-Baptiste Lesort, Responsable du pôle Recherche et innovation ; Mylène Bonito, Chargée d'étude.
- **Place des services** : Tania Saillard, Responsable du marché de l'hyper-proximité (La Poste) ; Joelle Cuisset, Directrice Études clients et Prospective, Expérience clients et Cohésion sociale (CDC Habitat) ; Tristan d'Inguibert, Direction délégué Services Clients Groupe (CDC Habitat).
- **Un Toit Pour l'Emploi** : Franck Renaudin, Fondateur ; Juliette Martin, Directrice administratif et financier.
- **VoisinMalin** : Camille Bergeret, Responsable impact et valorisation.
- **Wake Up Café** : Clotilde Gilbert, Directrice ; Céline Hountomey, Responsable développement.
- **Wesh Grow** : Ilia Blaise, Responsable production.

ANNEXE 5. RÉFÉRENCES

Bibliographie

- ADEME. (2021). *Dépasser les idées préconçues entre santé et aménagement urbain : Les clefs de l'urbanisme durable* (p. 92). ADEME. https://bibliothèque.ademe.fr/cadic/6494/D_passer_les_id_es_pr_con_ues_entre_sant__et_am_nagement_urbain__les_clefs_de_l_urban.zip
- ADEME, ARP-Astrance & Anne Labroille Architecte. (2019). *Pour des territoires durables et incluants - Leviers de la planification urbaine et de l'aménagement opérationnel* (p. 54). ADEME.
- Agence nouvelle des solidarités actives. (2021). *L'essaimage à l'épreuve du terrain. Un guide en 6 questions pour réussir votre essaimage*. https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2021-03/Ansa_Note_EssaimageAEpreuveTerrain-Synth%C3%A8se-v2-20x20.pdf
- Allen, B. (2011). *La Gestion Urbaine de proximité : Outil de renouvellement de l'action publique ?* Journée nationale d'échange, Grenoble.
- ANRU. (2021). *L'approche égalitaire de l'urbanisme. Outils et méthodes pour garantir l'accès à la ville pour toutes* (Les carnets de l'innovation). Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. <https://www.calameo.com/anru/read/006425921a7475ebac09f>
- APF France handicap. (s. d.). *Pour un environnement, des biens, services et activités accessibles à toutes et tous* (Note politique APF France handicap). Consulté 29 mars 2023, à l'adresse https://www.apf-francehandicap.org/sites/default/files/note-politique-accessibilite-2022_0.pdf?token=K-J3KPPL
- AREC, Agence régionale énergie-climat- & DRIEE, Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie. (2019). *Faire participer les citoyens - Cas pratiques en Île-de-France*. <https://www.arec-idf.fr/nos-travaux/publications/faire-participer-les-citoyens-cas-pratiques-en-ile-de-france/>
- Arenes, J.-F., & Richon, J. (2018). Les chiffres du logement social de la Métropole du Grand Paris. *APUR*, 12. https://www.apur.org/sites/default/files/documents/publication/etudes/note_139_logement_social.pdf?token=PqmEownM
- Atelier Approche.s! & PUCA. (2021). *Pour un urbanisme relationnel*. Ministère de la transition écologique, Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. <https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/pour-un-urbanisme-relationnel-analyse-des-impacts-a2280.html>
- Avenel, C. (2013). Les villes et la fabrique de la cohésion sociale : La montée d'un nouveau paradigme de l'action municipale. *Informations sociales*, 179(5), 48-56. <https://doi.org/10.3917/inso.179.0048>
- Avise. (2021). *Stratégies pour changer d'échelle. Le guide des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire qui veulent maximiser leur impact social* (2^e édition; p. 58). https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20210106/avise_-_guide_strategies_pour_changer_dechelle_-_2e_edition.pdf
- Bacqué, M.-H., & Mechmache, M. (2013). *Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Ça ne se fera plus sans nous*. <https://www.lagazettedescommunes.com/telechargements/rapport-bacque-mechmache.pdf>
- Baraud-Serfaty, I. (2021). *La rue, un secteur en voie de disruption ?* ibicity. <https://www.ibicity.fr/la-rue-un-secteur-en-voie-de-disruption/>
- Baseland. (2019). *Le genre dans la ville #1*. <https://www.baseland.fr/recherches/genre-dans-la-ville/>
- Bauer, F. (2015). Inclusion et planification : Vers un territoire inclusif. *Vie sociale*, 11(3), 71-80. <https://doi.org/10.3917/vsoc.153.0071>
- Bedague, V. (2021). « Avec le recul inéluctable de la voiture en ville, il faut imaginer ensemble une refonte de l'espace public urbain ». *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/02/12/avec-le-recul-ineluctable-de-la-voiture-en-ville-il-faut-imaginer-ensemble-une-refonte-de-l-espace-public-urbain_6069737_3232.html
- Bézard, A. (2022). *Le budget participatif, une opportunité pour développer notre culture de la participation citoyenne*. Fondation Jean-Jaurès. <https://www.jean-jaures.org/publication/le-budget-participatif-une-opportunit%C3%A9-pour-d%C3%A9velopper-notre-culture-de-la-participation-citoyenne/>

- Biarrotte, L. (2017). Féminismes et aménagement : Influences et ambiguïtés. La diffusion internationale d’initiatives d’urbanisme dédiées à l’émancipation des femmes. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 112(1), 26-35. <https://doi.org/10.3406/aru.2017.3237>
- Biarrotte, L., Labroille, A. E., Barberi, A.-C., Derrien, R., Magnin, G., & Marquet, S. (2020). *Carnet d’inspiration pour des territoires plus inclusifs*. Leviers de la planification urbaine et de l’aménagement durables [Rapport de recherche]. ADEME. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02940974>
- Blondiaux, L. (2001). Démocratie locale et participation citoyenne : La promesse et le piège. *Mouvements*, 18(5), 44-51. <https://doi.org/10.3917/mouv.018.0044>
- Bourdin, A. (2014). *L’urbanisme d’après crise* (Nouvelle éd.). Éditions de l’Aube.
- Bresson, S. (2022). *Les déconvenues de la participation citoyenne Pratiques urbaines, pouvoirs et légitimités*. Presses Universitaires François-Rabelais. <https://pufr-editions.fr/produit/les-deconvenues-de-la-participation-citoyenne/>
- Castel, R. (1998). *Les métamorphoses de la question sociale : Une chronique du salariat*. Fayard. <https://www.fayard.fr/sciences-humaines/les-metamorphoses-de-la-question-sociale-9782213594064>
- Cazi, E. (2021). Urbanisme : Comment les villes reprennent la main sur l’aménagement de leurs territoires. *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/07/16/urbanisme-comment-les-villes-reprennent-la-main-sur-l-amenagement-de-leurs-territoires_6088434_3234.html
- CEREMA. (2014). *Des projets négociés : Entre stratégie publique et intérêts privés. L’urbanisme de projet en chantier*. (p.25). PUCA. <http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-projets-negociés-strategie-publique.pdf>
- Chapon, P.-M. (2013). *Adapter les villes au vieillissement. Enjeux d’aménagement et de gouvernance* (p. 96). Centre d’analyse stratégique. http://archives.strategie.gouv.fr/cas/system/files/etude-icade- vieillissement-urbanisme-pour_mise_en_ligne_1.pdf
- Chazal, P., & Nouaillat, V. (2021). Évolution des mobilités dans le Grand Paris -Tendances historiques, évolutions en cours et émergentes. *APUR*, 92. https://www.apur.org/sites/default/files/evolution_mobilites_grand_paris.pdf?token=uM1LFImo
- Clément, G., & Valegeas, F. (2017). De quoi la « ville inclusive » est-elle le nom ? Exploration d’un concept émergent à partir de discours scientifiques et opérationnels. *Métropoles*, 20, Article 20. <https://doi.org/10.4000/metropoles.5469>
- Clerc, M. (2022). Clément Rivière, Leurs enfants dans la ville. Enquête auprès de parents à Paris et à Milan. *Lectures*. <https://doi.org/10.4000/lectures.54148>
- Colson, A. (2022). *Intégration de la dimension de genre dans la planification et la conception urbaines*. UrbanShift. <https://fr.shiftcities.org/post/mainstreaming-gender-urban-planning-and-design>
- Commission Européenne. (2008). *Recommandation de la Commission du 3 octobre 2008 relative à l’inclusion active des personnes exclues du marché du travail, notifiée sous le numéro C(2008) 5737*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32008H0867&from=BG>
- *Culture et handicap : Une exigence démocratique*. (s. d.). Consulté 13 mars 2023, à l’adresse <https://www.senat.fr/rap/r16-648/r16-6489.html>
- Damay, L. (2018). Effets de milieu et ressource spatiale dans les scènes participatives. In *L’espace des sociologues* (p. 247-274). Érès. <https://doi.org/10.3917/eres.lenel.2018.01.0247>
- Darabi, H. (2019). Le logement des seniors dans la Métropole du Grand Paris – Extrait du diagnostic du Plan métropolitain de l’habitat et de l’hébergement (PMHH). *Apur*. <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/logement-seniors-metropole-grand-paris-extrait-diagnostic-plan-metropolitain-habitat-hebergement-pmhh>
- Daulny, P., & Badré, M.-P. (2018). *Femmes et espaces publics. Pour l’égalité entre les femmes et les hommes dans la rue, les transports et les espaces loisirs* (p. 100). Centre Hubertine Auclert. <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/medias/egalitheque/documents/rapport-femmes-espaces-publics-fev2018-hyperliens.pdf>
- Diguët, C. (2019). Les communs urbains, une notion pour repenser l’aménagement territorial ? *Note rapide Territoires, IAU Île-de-France* (813), 6. https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1832/NR_813_web.pdf

- Enault, N. (2016). *À Paris, seules 4% des rues portent le nom d'une femme*. Franceinfo. https://www.francetvinfo.fr/societe/droits-des-femmes/a-paris-seules-4-des-rues-portent-le-nom-d-une-femme-decouvrez-notre-carte_1350837.html
- Fixot, A.-M. (2014). Vers une ville convivialiste. Introduction de la maîtrise d'usage. *Revue du MAUSS*, 43(1), 154-168. <https://doi.org/10.3917/rdm.043.0154>
- Fondation Abbé Pierre. (2022). *27^e rapport sur l'état du mal-logement en France 2022* (Rapport annuel No 27; p. 366). Fondation Abbé Pierre. https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/reml2022_web.pdf
- *Forum Vies Mobiles | Préparer la transition mobilité*. (2022, avril 7). <https://forumviesmobiles.org/controverses/15541/la-ville-du-quart-dheure-voie-suivre-ou-mirage-ideologique>
- France Urbaine & Master Stratégies territoriales et urbaines École urbaine de Sciences Po. (2018). *La participation citoyenne à l'échelle des grandes, grandes intercommunalités et métropoles*. https://franceurbaine.org/fichiers/documents/franceurbaine_org/etude_participation_citoyenne.pdf
- Giraud, P. (2017). La participation des habitants à l'élaboration d'un projet de renouvellement urbain : Des limites aux significations des démarches participatives. *Sciences de l'Homme et Société*, 108.
- Groupe SOS, & Wimoov. (2019). *Plaidoyer Mobilité Inclusive*. https://www.groupe-sos.org/wp-content/uploads/2020/11/plaidoyer_mobilite_inclusive_groupe_sos.pdf?x13200
- Guelton, S. (2020). Les futurs débats du foncier. *Constructif*, 57(3), 43-46. <https://doi.org/10.3917/const.057.0043>
- Hemmerding, T., & Brongniart, A. (2022). Panorama des territoires franciliens circulaires : État des lieux 2022. *L'Institut Paris Région*. https://www.arec-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack3/Etude_2856/Panorama_territoires_circulaires_Etude_VF.pdf
- Heurtel, H. (2020). Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France. *L'Institut Paris Région*, 68. <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/victimation-et-sentiment-dinsecurite-en-ile-de-france-8/>
- INSEE. (2015). Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains - *Insee Première* - 1552. *Insee Première*, 1552, 4. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1283639>
- INSEE. (2020a). *En Île-de-France, les enfants vivent davantage dans des familles « traditionnelles »* - *Insee Flash Île-de-France* ; 46. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4284446>
- INSEE. (2020b). *France, portrait social, édition 2020. Ménages, couples et familles* (Insee Références). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4797576?sommaire=4928952>
- INSEE. (2021a). *En 2017, l'Île-de-France reste la région où les écarts de niveaux de vie sont les plus importants, notamment à Paris*. 4. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5369176>
- INSEE. (2021b). *La France et ses territoires* (Insee Références, p. 204). Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/5040030/FET2021.pdf>
- INSEE. (2021c). *Les inégalités territoriales de niveau de vie en France entre 2008 et 2017 - La France et ses territoires*. Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039989?sommaire=5040030>
- INSEE. (2022). *Démographie – Femmes et hommes, l'égalité en question*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6051042?sommaire=6047805>
- INSEE. (2023). *Dossier complet – Département de Paris (75)*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-75>
- Jouffe, Y. (2007). *Précaires mais mobiles : Tactiques de mobilité des travailleurs précaires flexibles et nouveaux services de mobilité* [These de doctorat, Marne-la-vallée, ENPC]. <https://www.theses.fr/2007ENPC0715>
- Kaufmann, V., Ravalet, E., & Dupuit, É. (2015). *Motilité et mobilité : Mode d'emploi*. Éditions Alphil-Presses universitaires suisses. <https://journals.openedition.org/lectures/20759>
- Kebir, L. A., & Wallet, F. (2021). *Les communs à l'épreuve du projet urbain et de l'initiative citoyenne*. Plan urbanisme construction architecture, PUCA. http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/les_communs_copie1905typookweb.pdf
- Laboratoire de la mobilité inclusive, & Cabinet Auxilia. (2023). *Mobilité solidaire : Pour un passage à l'échelle. Retours d'expériences des Rencontres Tous Mobiles en région*. (p. 39). https://onpe.org/sites/default/files/rapport_rencontres-tous-mobiles-mars-2023.pdf

- Laforgue, J.-D., & Vanoni, D. (2014). Pour rendre à l'urbanisme ses «lettres de noblesse». *FORS-Recherche sociale*, 210, 89-95.
- Laforgue, J.-D., & Vanoni, D. (2015). Pour une ville plus inclusive, propositions pour une méthode permettant de répondre aux nouvelles exigences des maîtrises d'ouvrage. *Recherche sociale*, 214(2), 89-95. <https://doi.org/10.3917/recsoc.214.0089>
- Le Moniteur. (2020, juin 11). *L'assistance à maîtrise d'usage, point d'étape*. <https://www.lemoniteur.fr/article/l-assistance-a-maitrise-d-usage-point-d-etape.2093311>
- Lemaire, N., Roué Le Gall, A., Pascal, M., & Diallo, T. (2022). Urbanisme favorable à la santé : Agir pour la santé, l'environnement et la réduction des inégalités. In *La santé en action* (Santé Publique France, p. 52). <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/la-sante-en-action-mars-2022-n-459-l-urbanisme-au-service-de-la-sante>
- Letonturier, S., & Pasteur, M. (2015). Coopérer entre territoires au défi commun de l'inclusion. *Vie sociale*, 11(3), 147-163. <https://doi.org/10.3917/vsoc.153.0147>
- Lhote Fernandes, S. (2023). « Territoires féministes ! » : *L'action locale comme levier essentiel de la réduction des inégalités femmes-hommes* (p. 42). Oxfam France. https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2023/03/Rapport-Oxfam_-Territoires-Feministes_-MARS-2023-sous-embargo-6mars-00h01-2.pdf
- Luxembourg, C., & Messaoudi, D. (2017). Genre et politiques urbaines. *Géocarrefour*, 91(91/1), Article 91/1. <https://journals.openedition.org/geocarrefour/10021>
- Machado, L., Piccinini, L. S., Arsenio, E., & Heddebaut, O. (2021). Contributions des Plans de Mobilité Urbaine Soutenable en France et au Brésil pour les objectifs d'inclusion sociale. *Confins. Revue franco-brésilienne de géographie / Revista franco-brasilera de geografia*, 49, Article 49. <https://doi.org/10.4000/confins.34949>
- Magnaghi, A., & Fiori, S. (2018). Les territoires du commun. Entretien avec Alberto Magnaghi. *Métropolitiques*, 5. <http://www.metropolitiques.eu/Les-territoires-du-commun.html>
- Marches Exploratoires. (2015, avril 22). *À places Égales*. <https://aplacesegales.wordpress.com/les-marches-exploratoires/>
- Marmissolle, P. F. (2019). *Villes inclusives et accessibles. #CitiesAreListening. Le circuit Townhall* [Document d'orientation]. UCLG (United Cities and Local Governments). https://www.uclg.org/sites/default/files/villes_inclusives_et_accessibles_documentdorIENTATION.pdf
- Merlin, P. (2009). *L'urbanisme : Vol. 8^e éd.* (Numéro 187). Presses Universitaires de France; Cairn.info. <https://www.cairn.info/l-urbanisme--9782130573920.htm>
- Merlin, P. (2018). *Essai de définition de l'urbanisme : Vol. 12^e éd.* (p. 3-4). Presses Universitaires de France; Cairn.info. <https://www.cairn.info/l-urbanisme--9782130813477-p-3.htm>
- Merlin, P., & Choay, F. (2015). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* (4^e éd. entièrement refondue). PUF.
- Molinier, M., Pierre-Marie, E., Crouzet, J., & Le, J. (2018). *Le handicap à Paris, analyse des tendances récentes* (p. 54). Observatoire Parisien du Handicap, APUR. https://www.apur.org/sites/default/files/documents/publication/etudes/oph_handicap_paris_analyse_tendances_recentes.pdf?token=mYCS5uSE
- Moreau, É., & Schnetzler, M. (2021). Urbanisme transitoire - Solutions juridiques. *Apur*. https://www.apur.org/sites/default/files/urbanisme_transitoire.pdf?token=twtbHgRr
- Moreno, C., & Veltz, P. (2022). La ville du quart d'heure : Voie à suivre ou mirage idéologique ? *Préparer la transition mobilière*. <https://forumviesmobiles.org/node/15541/printable/pdf>
- Mussche, A., Vincent, S., & Guillot, L. (2021). *Équipements publics : Comment inscrire la maîtrise d'usages dans le processus du projet ?* 27^e Région, Vraiment Vraiment. https://www.la27region.fr/wp-content/uploads/sites/2/2021/01/210111-Livret-maitrisedusages_V1.1_IMP-1.pdf
- Oppenheim, N. (2016). *Adolescents de cité : L'épreuve de la mobilité*. Presses universitaires François Rabelais. <https://pufr-editions.fr/produit/adolescents-de-cite/>
- Orsoni, F. (2019). La conception universelle au service de l'autonomie de tous. *Constructif*, 53(2), 47-50. <https://doi.org/10.3917/const.053.0047>
- Paquot, T. (2015). *La ville récréative : Enfants joueurs et écoles buissonnières*. Infolio.

- Pierre-Marie, E., & Colin, A. (2018). Retrouver une approche urbaine favorable à la santé - Le cas des études d'impact en santé. *Apur*, 12. <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/retrouver-une-approche-urbaine-favorable-sante-cas-etudes-impact-sante>
- Pinson, D. (2015). *Fonctionnalisme, Politique du logement*. <https://politiquedulogement.com/dictionnaire-du-logement/f/fonctionnalisme/>
- Piveteau, D., & Wolfrom, J. (2020). *Demain, Je pourrai choisir d'habiter avec vous ! Rapport sur l'habitat inclusif*. Premier ministre. <https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2020/06/rapport-habitat-inclusif.pdf>
- Plaisance, É. (2005). C. Gardou - Fragments sur le handicap et la vulnérabilité : Pour une révolution de la pensée et de l'action. *Revue française de pédagogie*, 152(1), 155-156. https://www.persee.fr/doc/rfp_0556-7807_2005_num_152_1_3375
- Pontecaille, P. (2020, juin 18). Questions autour de la Ville inclusive. *Détour*. <https://www.detourbycitylinked.fr/questions-autour-de-la-ville-inclusive/>
- Pradel, B. (2020). *Besoins, dispositifs et enjeux existants et à venir à propos des personnes sans-abri*. <https://www.millenaire3.com/ressources/2020/besoins-dispositifs-et-enjeux-existants-et-a-venir-a-propos-des-personnes-sans-abri>
- Remy, J., & Blanc, M. (2015). *L'espace, un objet central de la sociologie*. Érès éditions.
- Réseau national de l'Assistance à Maîtrise d'Usage. (2020). *Livre blanc de l'Assistance à Maîtrise d'Usage. Remettre l'humain au cœur du cadre de vie bâti*. (p. 34). <https://www.recipro-cite.com/UPLOADS/PAGES/14/DOCS/reciprocite-756382-le-livre-blanc-de-lamu.pdf>
- Schecter, S., & Paquet, B. (2000). Inclusion et exclusion à l'aune de la sociologie luhmannienne : L'exemple de la pauvreté au Canada. *Sociologie et sociétés*, 32(2), 212-233. <https://doi.org/10.7202/001687ar>
- Simonneau, C., Denis, É., de Souza Lopez, I., Midheme, E., Raman, B., Soares Gonçalves, R., Salenson, I., Sory, I., Valette, J.-F., & Valitutto, I. (2021). Communs fonciers pour des villes inclusives. Produire et sécuriser l'habitat populaire autour de la propriété partagée du sol : une diversité de modèles, leurs intérêts et leurs limites. In *Communs fonciers pour des villes inclusives* (p. 1-80). Agence française de développement. <https://www.cairn.info/communs-fonciers-pour-des-villes-inclusives--1000000148966-p-1.htm>
- Sniter, C. (2013). Les statues de femmes célèbres érigées à Paris de 1870 à nos jours. Entre lieux de mémoire et espace d'investissement. In S. Denèfle (Éd.), *Femmes et villes* (p. 529-539). Presses universitaires François-Rabelais. <https://doi.org/10.4000/books.pufr.426>
- Société du Grand Paris et Île-de-France Mobilités. (2019). *Places du Grand Paris, Principes de conception pour les espaces publics du Grand Paris Express* (Société du Grand Paris, Île-de-France Mobilités). <https://admin-mediatheque.societedugrandparis.fr/publicMedia?t=pmBFCG41G6>
- STIF, & OMNIL. (2016). *Enquête sur la mobilité des Personnes à Mobilité Réduite et en situation de handicap* (N° 3; Grandes enquêtes, p. 4). OMNIL. https://omnil.fr/IMG/pdf/fiche_pmr_03_handicap_bat2_mel.pdf
- Tummers, L. (2015). Stéréotypes de genre dans la pratique de l'urbanisme. *Travail, genre et sociétés*, 33(1), 67-83. <https://doi.org/10.3917/tgs.033.0067>
- Unafo. (2021). *12 propositions pour le logement accompagné*. <https://www.unafo.org/app/uploads/2021/12/Unafo-Plaidoyer-Poster7-1.pdf>
- UNICEF France. (2019). *Pour chaque enfant, un air pur. Les effets de la pollution de l'air en ville sur les enfants*. https://www.unicef.fr/wp-content/uploads/2022/09/UNICEF_PollutionAir_web-.pdf
- Van Eeckhout, L. (2022). « L'urbanisme relationnel » au secours de la solitude des grandes villes. *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/smart-cities/article/2022/11/26/l-urbanisme-relationnel-au-secours-de-la-solitude-des-grandes-villes_6151715_4811534.html
- Ville de Paris, Direction de la démocratie, des citoyen-ne-s et des territoires (DDCT). (2021). *Guide référentiel 2. Genre & espace public*. Ville de Paris. <https://cdn.paris.fr/paris/2021/06/22/ef76edddf0e98f7d0397792497033349.pdf>
- World Bank Group, Terraza, H., Orlando, M. B., Lakovits, C., Lopes Janik, V., & Kalashyan, A. (2020). *Handbook for Gender-Inclusive Urban Planning and Design*. World Bank. <https://doi.org/10.1596/33197>

Sitographie

- À *places Égales*. Consulté 20 mars 2023, à l'adresse <https://aplacesegales.wordpress.com/les-marches-exploratoires/>
- *Aux Ateliers Briand, la création d'entreprise est un sport collectif*. (2022). MET'. <https://met.grandlyon.com/aux-ateliers-briand-la-creation-dentreprise-est-un-sport-collectif/>
- *Caracol*. Consulté 20 mars 2023, à l'adresse <https://caracol-colocation.fr/projets/>
- *Commune Mesure*. Consulté 28 avril 2023, à l'adresse <https://communemesure.fr/>
- *Habitat inclusif : Le comité interministériel fait état d'un déploiement d'ampleur en 2022* | [handicap.gouv.fr](http://www.handicap.gouv.fr). Consulté 28 avril 2023, à l'adresse <http://www.handicap.gouv.fr/habitat-inclusif-le-comite-interministeriel-fait-etat-dun-deploiement-dampleur-en-2022>
- *Habiter la France de demain*. Ministères Écologie Énergie Territoires. Consulté 18 avril 2023, à l'adresse <https://www.ecologie.gouv.fr/habiter-france-demain>
- L'association « Territoires zéro chômeur de longue durée ». *Territoires zéro chômeur de longue durée*. Consulté 28 avril 2023, à l'adresse <https://www.tzcl.d.fr/decouvrir-le-projet/lassociation/>
- *La Fabrik à Yoops - Tiny houses pour les personnes sans logement*. Consulté 28 avril 2023, à l'adresse <https://lafabrikayoops.fr/>
- *La Place des services : Une offre de proximité innovante*. La Poste Groupe. Consulté 28 avril 2023, à l'adresse <https://www.lapostegroupe.com/fr/actualite/la-place-des-services-une-offre-de-proximite-innovante>
- *Le RAMEAU*. Consulté 28 avril 2023, à l'adresse <https://www.lerameau.fr/>
- *Le Grand Lyon vers un nouveau Plan Local d'Urbanisme avec des critères sociaux*. (2021). Lyon en France. <https://www.lyonenfrance.com/2021/09/le-grand-lyon-vers-un-nouveau-plan.html>
- *Le Réseau mondial des villes et communautés amies des aînés*. Consulté 28 avril 2023, à l'adresse <https://www.who.int/fr/publications-detail/WHO-FWC-ALC-18.4>
- *Les solitudes en France*. Fondation de France. Consulté 28 mars 2023, à l'adresse <https://www.fondationdefrance.org/fr/les-solitudes-en-france>
- *Ma ville à hauteur d'enfant : Retour sur les premières formations*. Ville Amie. Consulté 28 avril 2023, à l'adresse <https://www.villeamiedesenfants.fr/article/ma-ville-a-hauteur-denfant-retour-sur-les-premieres-formations/>
- *MaPrimeAdapt' : L'efficacité de la future aide au maintien à domicile en 5 chiffres clés - Capital.fr*. Consulté 13 mars 2023, à l'adresse <https://www.capital.fr/immobilier/maprimeadapt-lefficacite-de-la-future-aide-au-maintien-a-domicile-en-5-chiffres-cles-1459678>
- *Nos enfants ont-ils perdu le droit de jouer et de se déplacer librement ?* (2020). Tous à Pied. <https://www.tousapied.be/articles/nos-enfants-ont-ils-perdu-le-droit-de-jouer-et-de-se-deplacer-librement/>
- *Nuit de la Solidarité Métropolitaine* | Métropole du Grand Paris. (2023). <https://www.metropolegrandparis.fr/fr/nuit-de-la-solidarite-metropolitaine>
- *ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables*. (s. d.). L'Agenda 2030 en France. Consulté 21 novembre 2022, à l'adresse <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/article/odd11-faire-en-sort-que-les-villes-et-les-etablissements-humains-soient>
- *Plaidoyer en faveur de l'habitat inclusif*. La Gazette des Communes. Consulté 28 avril 2023, à l'adresse <https://www.lagazettedescommunes.com/832802/plaidoyer-en-faveur-de-lhabitat-inclusif/>
- *Révision du plan local d'urbanisme : Quel visage pour Paris en 2030 ?* (2022). Ville de Paris. <https://www.paris.fr/pages/la-revision-du-plan-local-d-urbanisme-plu-17018>

- *Un nouveau souffle pour le quartier Saragosse - Pau.* (2023, mars 8).
<https://www.pau.fr/article/un-nouveau-souffle-pour-le-quartier-saragosse>
- *Villes d'inclusion ou d'exclusion ?* (2019). Lumières de la Ville.
<https://lumieresdelaville.net/villes-dinclusion-dexclusion/>
- *VOISINMALIN* - Consulté 20 mars 2023, à l'adresse
<https://www.voisin-malin.fr/>
- Wake up Café. Consulté 28 avril 2023, à l'adresse
<https://www.wakeupcafe.org/>
- Wesh Grow—Micro-pousses. Consulté 28 avril 2023, à l'adresse
<https://wesh-grow.com/>
- Yes We Camp | Bercy Beaucoup. Yes We Camp. Consulté 28 mars 2023, à l'adresse
<https://yeswecamp.org/bercybeaucoup/>



**IMPACT
TANK**

